

B. 21. 058

# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION

DE 1688,

EN ANGLETERRE,

PAR F. A. J. MAZURE,

INSPECTEUR - GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

« Minui jura, quotiens gliscat potestas:  
« nec utendum imperio, ubi legibus uti  
« possit. » (TACIT. *Annal.* III, 69.)

TOME TROISIÈME.

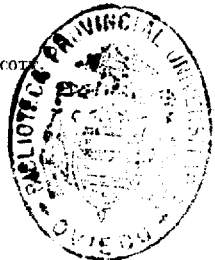


PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,

SEUL ÉDITEUR DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOT

MDCCCXXV.





# RÉVOLUTION

DE 1688.

---

LIVRE VINGT-UNIÈME.

---

1688. — (SUITE).

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

**Préparatifs du Prince d'Orange.** — Il reçoit une requête pour venir en Angleterre, et faire vérifier la légitimité du Prince de Galles.

---

---

HISTOIRE  
DE  
LA RÉVOLUTION  
DE 1688,  
EN ANGLETERRE.

---

LIVRE VINGT-UNIÈME.

CES événements se passèrent précisément dans le temps de l'affaire des Évêques, et servirent très-naturellement de prétexte au prince d'Orange et aux États-Généraux, pour se préparer à une guerre qui paroissoit inévitable, si la France devenoit maîtresse de l'Électorat de Cologne. Le Prince n'eut pas de peine à persuader aux États-Généraux que la République se trouveroit exposée à la même invasion que celle de 1672 ; mais, ce qui sembloit devoir être bien plus difficile, c'étoit, lui prince cal-

viniste, d'engager le Pape à ses desseins particuliers. Il est vrai qu'il lui montrait la Flandre, la Belgique et les Électorats du Rhin ouverts sans défense à la domination française.

Le Prince n'épargnoit rien de ce qui appartient à la prudence et à l'activité d'un homme d'État, pour l'exécution d'un grand dessein. Dès le commencement de juin, il avoit subjugué l'Électeur de Saxe au milieu des fêtes; et ce Prince, dans le feu de l'ivresse, avoit promis dix mille hommes. Revenu à lui-même, il reconnut la témérité de sa parole, mais il négocia et fit un traité. Peu de temps auparavant, le docteur Burnet avoit cherché à détacher l'Électeur d'Hanovre de son alliance avec Louis XIV. Ce n'étoit pas à lui-même qu'il s'étoit adressé, mais à la princesse Sophie, sa femme, de la maison palatine, et petite-fille de Jacques I<sup>er</sup>. Il confia le secret à cette Princesse, et lui fit entendre qu'elle seroit naturellement appelée au trône d'Angleterre, après la mort des princesses d'Orange et de Danemark, si la succession étoit fixée dans la branche protestante, à l'exclusion des héritiers catholiques. Elle saisit avidement cette proposition; et si le duc d'Hanovre n'entra pas alors dans la conjuration, il ne tarda pas à s'y joindre, et à traiter quand elle fut consommée.

Cependant on remarquoit des mouvements de troupes continuels, ordonnés par le prince d'Orange.

La garnison d'Utrecht, la Brigade angloise, avoient reçu l'ordre de partir au premier signal. Les troupes de Zélande marchaient déjà. Dans quel dessein? Étoit-ce du côté de Liége ou de la mer? Le Prince vouloit-il faire un camp près de Nimègue, ainsi qu'il l'avoit annoncé? La flotte étoit sortie d'Amsterdam, et se tenoit, pour ainsi dire, à la voile. D'un autre côté, le maréchal de Schomberg, que la révocation de l'édit de Nantes avoit éloigné du service de France, étoit gouverneur de Berlin; et le jeune Électeur l'avoit chargé de couvrir les États de Cologne. Ainsi les États-Généraux étoient tranquilles de ce côté-là. Ce fut donc par son camp de Nimègue que le prince d'Orange couvrit tous ses desseins ultérieurs.

Le marquis d'Albeville avoit promptement divulgué la nouvelle des offres de Louis XIV à Jacques II, pour une escadre françoise. Une occasion si plausible ne fut pas négligée par le prince d'Orange, auprès des États-Généraux, pour les exciter à de nouveaux armements.

Ce fut au milieu de ces préparatifs que l'on apprit la naissance du prince de Galles. Cet événement, auquel on ne s'attendoit qu'un mois plus tard, parut déconcerter les mesures déjà prises; et ni le Prince ni la Princesse ne virent sans humeur qu'ils perdoient le titre d'héritiers présomptifs de la Couronne. Cependant Dykvelt répondit au

marquis d'Albeville que la naissance du prince de Galles alloit réunir la famille royale; et Van-Citers, lorsqu'il complimenta le Roi, lui dit qu'il en espéroit une plus étroite liaison entre lui et les États-Généraux. De son côté, le Prince envoya le comte de Zulestein pour complimenter le Roi et la Reine; mais quelques-uns de leurs principaux affidés firent observer au marquis d'Albeville que sans doute les Protestants alloient se réunir plus fortement que jamais, puisque la naissance d'un héritier catholique leur enlevait toute espérance de maintenir leur Religion et leurs lois.

Jamais le prince d'Orange ne s'étoit donné plus de mouvements que dans ce moment. Les voyages de son favori Bentink et du général Spaen, les conférences mystérieuses de Dykvelt, du Pensionnaire Fagel et du Prince, entre eux, comme avec les principaux membres des États et les Anglois qui arrivoient perpétuellement d'Angleterre; la réunion anticipée des États-Généraux; le serment de *secrete*, imposé à ceux des États qui étoient admis dans ces Conseils secrets : tout fit présumer au comte Davaux qu'il s'agissoit d'une affaire grave, soit pour les élections de Cologne et de Munster, soit pour l'Angleterre, soit peut-être pour l'une et l'autre de ces deux directions. Le motif ostensible de ces démarches auprès des États étoit d'obtenir un emprunt, la levée de neuf mille matelots, et une recrue



de sept mille soldats. Le Prince commença par lever six mille matelots, en attendant la décision, et traita secrètement, pour avoir de nouvelles troupes, avec les Cours de Hesse-Cassel, de Zell et de Wolfembutel.

La nouvelle de l'acquiescement des Évêques étoit arrivée à la Haie. Van-Citers avoit mandé toutes les circonstances de cette affaire, l'animosité du peuple contre le Roi et contre les Catholiques, enfin la résolution que Jacques II témoignoit de persister dans le dessein de dompter l'Église Anglicane; mais il finissoit sa lettre en disant qu'il y avoit aussi des choses qu'il n'oseroit écrire, et qu'il étoit cependant nécessaire de communiquer aux États. Il reçut l'ordre de se rendre incessamment à la Haie. La partie mystérieuse de cette lettre n'étoit pas douteuse; elle regardoit le prince de Galles. Déjà la Cour d'Angleterre venoit de recevoir un affront public à la Haie. Le marquis d'Albeville avoit voulu célébrer la naissance de ce Prince par un repas magnifique. « Il y avoit prié les États, » dit le comte Davaux, « et les personnes les plus qualifiées de la Haie. Personne n'y est venu. Il n'y avoit que trois « dames. Les Envoyés d'Espagne, de Brandebourg, « de Zell et d'Hanovre ne s'y sont pas trouvés. » Mais un affront plus dangereux ne tarda pas à être remarqué. Le prince d'Orange s'étoit repenti d'avoir envoyé le comte de Zulestein auprès de Jacques II.

C'étoit reconnoître la légitimité du Prince de Galles , et il fit cesser les prières qui se faisoient pour cet enfant dans la chapelle de la Princesse.

Les bruits les plus extraordinaires se propageoient en effet en Hollande comme en Angleterre. « Le peuple de Londres , » dit Barillon , « s'explique « d'une façon étrange , et beaucoup de gens disent « hardiment que la Reine d'Angleterre n'est point « accouchée; qu'elle n'a point été grosse; que tout « ce qui est dit de la présence des principaux du « Conseil et de la Reine douairière à l'accouche- « ment est faux; que la princesse de Danemark, « qui auroit dû y être, n'y étoit pas, et que l'enfant « qu'on dit être le prince de Galles est supposé. »

Sous le dernier règne, l'esprit essentiellement factieux du comte de Shaftsbury avoit si prodigieusement réussi à fasciner les yeux de la nation entière, dans le prétendu Complot des Papistes, que l'on pouvoit attendre la même crédulité sur tout ce qui flatteroit directement les passions actuelles du peuple; et comme la naissance d'un prince de Galles étoit le vœu le plus vif des Catholiques et du Roi, elle devenoit fort naturellement un sujet de chagrins sur le présent, d'inquiétudes sur l'avenir, de sombres et universelles défiances contre le Gouvernement. Dans ces fatales dispositions, l'imposture la plus grossière prend facilement les couleurs de la vérité. Malheureusement un concours singulier de

circonstances fortuites sur la grossesse comme sur l'accouchement de la Reine donna lieu aux Conjurés d'en faire l'objet d'un Mémoire direct et formel, adressé au prince d'Orange, pour l'inviter à venir réclamer lui-même l'intervention du Parlement, et à faire constater si l'enfant, qui portoit le nom de prince de Galles, étoit ou n'étoit pas réellement né de la Reine.

Avant de faire connoître la requête qui fut présentée au prince d'Orange, on doit continuer d'exposer ici les divers témoignages de l'Ambassadeur de France.

« Quoique l'enfant paroisse bien formé et assez grand, il y a des gens qui soutiennent qu'il n'est pas venu à terme. On m'a même assuré qu'il n'a point crié depuis qu'il est venu au monde. » (*Lettre du 21 juin.*)

« On a été ici pendant un jour et une nuit en grande inquiétude de la santé du prince de Galles. On le croit présentement en très-bon état. Je l'ai vu tous les jours. Il paroît fort vigoureux et fort vif. Je l'ai entendu crier avec beaucoup de force. » (*Lettre du 24 juin.*)

« On dit ici que le prince d'Orange lèvera ouvertement le masque, et soutiendra que l'enfant est supposé. Il est certain qu'il y a ici des gens qui lui écrivent que cette démarche est nécessaire, s'il veut soutenir son crédit parmi le peuple. » (*Lettre du 12 août.*)

« Le prince de Galles a été à l'extrémité pendant  
« deux jours; on désespéroit de sa vie. Enfin la réso-  
« lution a été prise de lui donner une nourrice, et  
« cela a si bien réussi, que depuis hier on le croit  
« hors de danger. » (*Lettre du 16 août.*) Cette cir-  
constance, annoncée par Barillon, se rapporte à ce  
que l'enfant ne recevoit ni le lait de sa mère ni celui  
d'une nourrice. On le nourrissoit, depuis sa nais-  
sance, avec de la farine bouillie dans du lait de  
chèvre. De là on prétendit que l'enfant qui auroit  
été supposé le 20 juin étoit mort, et qu'on lui en  
avoit substitué un second, celui dont parle actuelle-  
ment l'Ambassadeur de Louis XIV. Dans quel état  
désespéré est tombé un Gouvernement, lorsque de  
telles allégations trouvent même une ombre de  
créance, et qu'un Roi lui-même se croit forcé de les  
discuter avec solennité!

C'est à cette disposition actuelle de l'Angleterre  
qu'il faut maintenant s'arrêter, pour découvrir d'un  
seul point de vue le commencement, les progrès et  
la fin de la conspiration du peuple, des grands et  
du clergé contre son Roi; conspiration à laquelle se  
joignirent expressément de nombreux États, et que  
favorisèrent tacitement ou par des traités l'Empereur  
et le Roi d'Espagne, sans parler du souverain Pon-  
tife, à qui le prince d'Orange sut persuader qu'il  
s'agissoit uniquement de réprimer les desseins de  
Louis XIV.

Lorsque les États-Généraux avoient envoyé, sur la fin de 1687, Dykvelt auprès de Jacques II, ils avoient pour but de connoître dans quelles intentions se formoit l'armement subit d'une flotte angloise. Mais le prince d'Orange avoit particulièrement chargé cet envoyé extraordinaire d'une mission qui lui étoit personnelle, comme héritier présomptif de la couronne : c'étoit d'abord de concilier les différends qui existoient entre lui et le Roi son beau-père. Il consentoit à la tolérance des différens cultes ennemis de l'Église anglicane, et par conséquent à la révocation des lois pénales portées sous le règne d'Élisabeth; mais il insistoit sur l'obligation des serments, comme garantie nécessaire de l'Église nationale. Si le Roi s'y refusoit, Dykvelt devoit dissiper tous les soupçons du parti anglican sur les intentions du Prince, comme Presbytérien, par rapport à la Religion de l'État; il devoit aussi promettre aux Non-Conformistes les mêmes avantages que leur offroit le Roi, pour les empêcher de s'unir aux Catholiques. Enfin il devoit agir sur les Catholiques eux-mêmes, par la crainte de l'avenir, s'ils se refusoient à un accommodement, et par la promesse d'une tolérance égale à celle qui existoit en Hollande, s'ils empêchoient le Roi d'en venir aux extrémités.

Dykvelt avoit échoué auprès de Jacques II; mais il avoit réussi complètement auprès du parti anglican, des Non-Conformistes, excepté les Quakers,

et d'une grande partie des Catholiques. De ce moment, le prince d'Orange fut regardé en Angleterre comme le protecteur que la nature et les lois donnoient aux libertés publiques et à la Religion protestante. Lui-même ne songea long-temps qu'à protéger ses propres droits contre des desseins, qu'il pouvoit justement supposer à ses ennemis, de l'exclure tôt ou tard de la Couronne. Les Catholiques exaltés d'Angleterre, le Pape et Louis XIV y songeoient certainement; et puisque le prince d'Orange avoit ouvertement protégé, sous Charles II, le parti qui avoit deux fois porté le bill d'exclusion contre le duc d'York, sous prétexte que le duc d'York étoit Catholique, il ne devoit trouver ni impossible ni extraordinaire que le parti catholique, devenu tout-puissant, ne cherchât à consolider sa propre existence par l'exclusion d'un héritier protestant. La guerre étoit donc tacitement déclarée entre deux partis qui ne pouvoient ni s'entendre ni se fier l'un à l'autre. Sans doute si la raison étoit la règle des jugemens et des actions, les affaires civiles et politiques ne se dirigeroient pas sur de tels principes; mais il ne faut pas demander aux passions ce qu'elles n'accordent jamais. Ce n'est trop souvent qu'après la victoire que le parti vaincu réclame la justice, que vainqueur il eût oublié lui-même.

Depuis le voyage de Dykvelt jusqu'à celui de Zulestein, les personnages les plus distingués dans tous

les partis ennemis de la Cour s'étoient réunis aux intérêts du prince d'Orange, comme à un Prince qui, déjà éprouvé dans les grandes affaires du siècle, avoit de plus un titre légitime à leurs hommages naturels. Jacques II avoit commis la faute, énorme en politique, de donner légalement raison à ses adversaires. Avec les lois et la Religion qu'ils paroissent défendre, ils eurent les passions de la multitude. Les lois d'un pays sont toujours émanées d'un principe qui ne peut être ni faussé ni pris à contresens qu'avec d'extrêmes périls. Ainsi Jacques II, Catholique, se servant de la Suprématie religieuse contre l'Église anglicane, tandis que la suprématie n'avoit été réunie à la Couronne que pour protéger l'Église anglicane, violoit manifestement, aux yeux même de la grossière multitude, les lois les plus communes de la justice légale et du bon sens. Les peuples ne peuvent être trompés à ce point. Ils pardonnent à la force qui se montre généreusement, de même que l'on se résigne à la nécessité. Mais qui peut respecter le sophisme?

Jacques II, qui voulut souvent imiter Louis XIV, désiroit par-dessus toutes choses l'unité de la Religion dans ses États, mais avec cette différence: Louis XIV vouloit le triomphe de la Religion Catholique, en tant que vraie et seule vraie; Jacques II, non moins persuadé de sa vérité, la vouloit d'abord comme moyen d'être absolu. Il oublioit ainsi tout à la fois

et l'institution des Parlements, et Henri VIII, et Charles I<sup>er</sup>, et Cromwell et l'Église anglicane. C'étoit bien mal comprendre la Religion, et, de plus, c'étoit la faire haïr, que de déclarer incompatibles avec elle des droits et des libertés dont la garantie remontoit aux serments du Roi saint Édouard. Au lieu d'être Anglois sur le trône et Catholique dans la vie privée, il se montra immédiatement l'ennemi secret et bientôt l'ennemi public de l'Épiscopat anglican : faute irréparable qu'il commettoit comme Roi et comme Catholique. De tout temps, et jusqu'au schisme d'Henri VIII, les Évêques d'Angleterre avoient résisté à l'autorité de Rome, comme les seigneurs temporels avoient résisté à l'autorité royale. Les premiers avoient secoué le joug sous Henri VIII, sans abandonner la foi. Le schisme, il est vrai, entraîna bientôt l'hérésie sous Édouard VI; mais l'Épiscopat, toujours conservé au milieu de la division indéfinie des sectes qui se multiplioient autour de lui, étoit encore le seul moyen de rappeler un jour les peuples à l'unité catholique. Sous le rapport de l'État, l'Épiscopat anglican étoit l'aristocratie des Églises protestantes, comme les Seigneurs du Parlement étoient l'aristocratie politique; et depuis le progrès des Sectes comme depuis l'ascendant des Communes, l'une et l'autre aristocratie formoient comme une barrière autour de la Royauté, sans pouvoir maintenant ni l'attaquer ni prétendre à l'affoiblir, parce que la



Royauté, l'Épiscopat et la Pairie ne pouvoient se soutenir qu'en se protégeant mutuellement. C'est ainsi que l'Épiscopat défendit Charles I<sup>er</sup>, releva Charles II, et retint, à l'avènement de Jacques II, la nation ébranlée par les révoltes presbytériennes d'Argyle et de Monmouth. Mais Jacques II ne voyoit dans l'Épiscopat d'Angleterre que des rebelles à l'Église Romaine, et dans les Parlements que des rebelles à l'autorité royale : de là son système fixe pour avoir une armée permanente et pour établir la Religion catholique. Il se jeta ainsi dans la double nécessité ou de se créer de nouveaux droits par la conquête militaire, ou de se jeter entre les bras des sectes et des factions républicaines. La conquête n'étoit que le rêve d'un malade ; l'intervention des sectaires et des républicains pour fonder la Religion catholique et le pouvoir absolu n'étoit pas une conception moins absurde. Ce fut là pourtant l'espérance à laquelle Jacques II s'abandonnoit encore.

Pendant que les sept Évêques étoient prisonniers à la Tour, ils écrivirent, de concert avec plusieurs Pairs, au Prince d'Orange, et lui dirent qu'ils le considéroient comme le protecteur naturel de la Religion et des libertés de l'Angleterre. Jusqu'à ce moment le Prince avoit dirigé sa conduite extérieure sur les avis qu'il recevoit des Seigneurs mécontents, et se bornoit à fortifier l'opposition contre Jacques II ; mais à la naissance du Prince de Galles tout changea

subitement de face, et le projet d'une invasion armée fut concerté en Angleterre et conclu en Hollande.

Ce n'est pas que dès l'année 1686, le lord Mordaunt n'eût sollicité le Prince de songer à une expédition sérieuse. Rien ne paroissoit plus facile à son impétuosité naturelle. Mais cette impétuosité même, l'incohérence de ses idées, l'exaltation de son cerveau et l'intempérance de ses paroles, vinrent alors s'amortir devant le sérieux impassible du Prince, qui ne répondit que par des paroles générales.

L'année suivante, le comte de Shrewsbury, jadis élevé dans la Religion Catholique et depuis tombé dans le Pyrrhonisme, étoit venu exposer au Prince la situation de l'Angleterre et lui demander ce qu'il se proposoit de faire. Autant le lord Mordaunt se montrait agité, furieux même, autant Shrewsbury avoit de douceur dans le cœur et dans les paroles. Ces caractères ne conviennent point sans doute pour une entreprise vaste et hardie, qui exige tout à la fois du sang-froid et une ame ferme. Le Prince d'Orange reçut les ouvertures de Shrewsbury sans les rejeter ni les encourager.

Mais il y avoit à La Haye un homme que le Prince avoit pris en affection dès 1679, époque où il étoit ministre de Charles II : c'étoit Philippe Sidney, frère d'Algernoon et de Leicester. Il s'étoit fixé en Hollande après la condamnation d'Algernoon. Son nom

étoit cher à tous les mécontents, et son caractère séduisant lui ouvroit tous les cœurs. Mais ami passionné du plaisir, son indolence naturelle sembloit le rendre bien peu capable du rôle qu'il accepta. Ce fut à lui cependant que le Prince d'Orange ouvrit l'abîme de ses pensers ambitieux. L'histoire n'a pu vérifier encore les soupçons élevés contre le comte de Sunderland. Mais si le premier ministre de Jacques II, le confident du P. Piter, le Pensionnaire de Louis XIV, Sunderland enfin, devenu Catholique au moment même où la naissance du Prince de Galles étoit contestée, entra dans la conspiration, ce fut Sidney qui fit cette singulière conquête au Prince d'Orange.

L'amiral Herbert, frère du Chef de Justice, étoit venu aussi en Hollande, dans le temps où le Roi faisoit ce que l'on appeloit alors l'*Inquisition du Cabinet*, et pressoit tous les Grands de sa Cour de se déclarer pour la révocation du Test. Herbert étoit le meilleur marin d'Angleterre. Prodigue, livré à la débauche, et n'ayant d'autres ressources que sa place, il n'hésita point à la sacrifier. « Je ne puis, » dit-il au Roi, « faire cette promesse ni en honneur ni en conscience. » « Pour galant homme, » répondit le Roi, « je vous ai toujours connu tel ; mais si vous craignez Dieu, c'est bien à mon insu. » « Sire, » dit l'Amiral, « j'ai mes foiblesses comme un autre, mais je ne suis point comme certaines personnes

« qui, malgré leurs fragilités, font tant de bruit de  
« la conscience et de la Religion. » Cette brusque  
franchise d'un marin altier, chagrin et insociable,  
alloit droit au Roi par rapport à la comtesse de Dor-  
chester. L'Amiral, jaloux d'ailleurs du lord Dar-  
mouth, en qui Jacques II avoit mis sa confiance,  
n'eut pas de peine à s'éloigner de la Cour et à se  
dévouer au Prince d'Orange.

Après la mort du malheureux et illustre lord  
Russel, sous Charles II, l'amiral Russel, son cousin-  
germain, s'étoit retiré de la Cour : « Marin dès sa  
« plus tendre jeunesse, héros pour le courage, « dit  
Burnet, » et d'une fermeté à l'épreuve. » En 1687,  
il s'étoit aussi rendu à La Haye, et le Prince d'O-  
range s'étoit ouvert à lui autant qu'à Sidney. Le  
Prince, qui ne vouloit prendre aucun engagement  
sans avoir des garanties de succès, demandoit qu'il  
lui fût envoyé une invitation formelle par les prin-  
cipaux Seigneurs d'Angleterre. L'Amiral objectoit  
avec raison la difficulté du secret. « Il suffira, » dit  
le Prince, « d'avoir le vœu de ceux que l'on peut  
« justement regarder comme interprètes de la nation  
« entière. »

De son côté, Sidney cherchoit à connoître sans  
trop s'expliquer les vues du marquis d'Halifax, der-  
nier Président du Conseil. Celui-ci, sans s'ouvrir  
davantage, répondit vaguement que toute entreprise  
lui paroissoit impraticable, et se borna d'abord à ce

qui pouvoit susciter une opposition formidable aux desseins du Roi.

Enfin un comité s'étoit organisé sur ce plan, après le voyage de Dykvelt; mais lorsque le comte de Zulestein arriva pour féliciter le Roi et la Reine sur la naissance de leur fils, le premier plan d'opposition s'agrandit et devint peu à peu une conspiration. Le comte de Danby, jadis Lord Trésorier sous Charles II, y entra vivement, et l'Évêque de Londres avec lui. Le comte de Nottingham, homme disert et profond jurisconsulte, membre du Conseil où il ne parut jamais depuis l'avènement de Jacques II, jouissant d'un immense crédit dans le parti de l'Église, et se tenant à l'écart de toutes les affaires, accueillit d'abord les propositions, et déclara bientôt après que sa conscience ne lui permettoit pas de s'engager. Cependant il promit le secret : position également périlleuse pour lui et pour ceux dont il tenoit les destinées. Mais telle étoit la confiance donnée à son caractère, que sa parole fut reçue comme un gage certain de sa fidélité au secret. Shrewsbury offrit son épée et 40,000 livres sterling au Prince, et attira l'avare Lumley, qui venoit d'abjurer la foi catholique. Le lord Dumblarne, fils du comte de Danby, étoit maître d'un petit vaisseau, fin voilier, qui portoit mystérieusement à l'embouchure de la Meuse, dans un village écarté, l'argent, les lettres, les affidés et les conseils de son père. Dans

un de ces voyages successifs, l'amiral Herbert fut le premier qui proposa brusquement au Prince d'attaquer la légitimité du Prince de Galles. Le comte de Devonshire reçut avec ardeur tout ce qui lui fut proposé. Mais ce qui devint plus dangereux pour la fortune du Roi, ce fut d'avoir engagé à la conjuration deux des principaux chefs de l'armée : Trelawni qui séduisit son frère, l'Évêque de Bristol; et Kerke, si connu par sa férocité, maintenant absous par l'esprit de faction, pour une insolente réponse qu'il fit au Roi. Kerke, en effet, pressé de se déclarer Catholique, avoit répondu : « Que si jamais il chan-  
« geoit de Religion, il avoit donné sa parole à l'Em-  
« pereur de Maroc. » Il faut se souvenir que le général Kerke avoit commandé les troupes angloises à Tanger. Enfin, Churchill, l'ingrat Churchill, enfant de la Cour et de la fortune, comblé des faveurs de Charles II et de Jacques II, ne resta pas fidèle. Ce n'est pas qu'il conspirât alors contre son bienfaiteur et son Roi, ni que jamais, après sa défection même, il trahît les secrets dont il fut long-temps l'intime dépositaire. Modèle parfait des courtisans; tour-à-tour gracieux, caressant et noble dans ses manières; toujours maître de lui, joignant à un port majestueux et doux le courage et le génie de la guerre; un seul vice ternissoit toutes ces brillantes qualités la passion des richesses. La netteté de son jugement lui fit pressentir aisément quelle seroit la fortune

des deux Princesses et de leur père. Il ne parloit plus au Roi des affaires publiques, parce qu'il n'en voyoit que trop l'inutilité; cependant il lui conseilloit toujours les moyens doux et conciliatoires, quand il en trouvoit l'occasion de plus en plus rare. Churchill enfin avoit-il la conscience de son génie, et croyoit-il que sous un tel règne il ne lui restoit qu'une équivoque faveur à conserver sans nulle gloire à conquérir? Il connut la conspiration, il y applaudit et ne s'en mêla point.

Sans doute il est inutile d'ajouter que le docteur Burnet se trouvoit l'un des plus intimes agents du parti. Sa plume, son nom, son habileté à manier les esprits les plus contraires, son talent pour la polémique religieuse et politique, cet art insidieux de donner toutes les couleurs de la raison aux sophismes, et d'envelopper la certitude même dans les nuages *les plus subtils*, rien ne manquoit à cet apôtre zélé d'une Religion qui pour lui n'étoit qu'une institution de convenance politique. Il avoit dans une seule conversation déterminé la Princesse d'Orange à subordonner ses droits à l'ambition de son mari. Dans une autre occasion, il avoit montré de loin les splendeurs du trône à la Princesse Palatine, duchesse d'Hanovre. Il excitoit l'indolence naturelle de Philippe Sidney, réprimoit les hauteurs superbes de l'amiral Herbert, et souffloit toutes les ardeurs de la vengeance dans l'ame généreuse de Russel, en

lui montrant l'ombre de son illustre parent et de la patrie humiliée. Burnet ne se borna ni aux écrits ni à tant de soins divers, il étendit à l'Écosse l'active et infatigable souplesse de son esprit. Johnson, son neveu, passoit et repassoit perpétuellement la mer, pour entretenir les correspondances de cette ligue. Le fils du comte d'Argyle disposoit sa puissante tribu; Douglas, qui commandoit l'armée royale d'Écosse, la préparoit à la révolte ou du moins à l'inaction; Drumlanring, son neveu, et fils de Queensbury, le lord Stair et Jean d'Alrymple, son fils, n'épargnoient ni soins ni fatigues pour unir les Presbytériens de ce royaume au parti Épiscopal d'Angleterre.

Une conspiration aussi vaste, dont les ramifications souterraines embrassoient toute l'Europe, depuis la bruyère des Clans à demi-sauvages de l'Écosse jusqu'au Vatican, ne pouvoit pas rester circonscrite à une seule et même vue politique. Les Torys protestants furent les premiers qui s'habituerent à considérer le prince d'Orange comme le protecteur naturel de l'Angleterre, et qui, par la succession des événements, l'engagèrent à leur prêter l'autorité de son nom et le secours de ses armes. D'un autre côté, le parti des Whigs, c'est-à-dire ceux qui, sous le dernier règne, avoient poursuivi avec tant de passion l'exclusion du duc d'York, crurent aussi que le moment étoit venu de faire



prévaloir leurs maximes d'indépendance et d'obéissance conditionnelle. En descendant plus bas, tout ce qui tenoit au fantôme de la République, tous ceux que la défiance de la Cour avoit éloignés de l'armée, tous ceux qui étoient restés proscrits par la restauration ou par la trompeuse amnistie d'Écosse; tous ceux enfin qui s'étoient réfugiés sur le Continent après les complots de Rye-house, l'invasion d'Argyle et la révolte de Monmouth, accoururent de toutes parts, offrant leurs bras et leurs haines au prince d'Orange. Les factions les plus contraires endormoient ou ajournoient leurs ressentiments pour concourir au même but. Ainsi, le comte de Danby lioit les Torys au prince d'Orange, tandis que les Whigs, qui jadis avoient menacé Danby d'un bill d'*atteinder*, se réunissoient maintenant à lui par Cavendish, comte de Devonshire, que recommandoient son nom, sa fortune, et surtout sa tendre amitié pour l'infortuné Russel. Les Hampden, les Powle, les Lester, tous les chefs du parti populaire de Londres, offroient, les uns leur personne, les autres leurs trésors et leur popularité. Fletcher de Salton, l'ami et le compagnon de Monmouth, qui occupoit dans la guerre des Turcs en Hongrie l'activité de son ame intrépide, accourut aussi à la Cour du Prince. Quant au Peuple, il sait toujours et dans tous les temps où se trouve la force réelle, sans pour cela ignorer ni se dissimuler

où est la justice ; mais avant tout , il devine où est la force , et là toujours se portent ses vœux et ses désirs inquiets. Dès qu'il existe un homme capable de vaincre , un homme qui réunisse une grande habileté à une immense ambition , les peuples disent : Le voilà. C'est pour lui que tout se remue dans les ames. Il attire naturellement tout ce qui est énergique et violent dans les sentiments , dans les haines , dans les ambitions. Il conspire , et les peuples conspirent avec lui. On s'entend partout sans se parler , ou même on se parle , parce que l'on se devine : symptôme infailible d'une grande révolution. D'un côté , tout est vif , rapide , simultané ; de l'autre , c'est de l'inertie , de la défiance de soi et des autres. Ceux qui font leur devoir le font avec hésitation ou prudence. Tout s'isole : nulle action , nul concert , point d'élan généreux. Tandis que le Gouvernement s'embarrasse perpétuellement , il y a un autre Gouvernement invisible qui a ses chefs et son peuple , sans compter le peuple des indifférents , des timides et des lâches , qui observent , qui ont des pressentiments , des notions détournées , qui attendent l'événement , et qui par cela même , sans le croire ou sans le vouloir , conspirent pour les factieux.

Dans ce concours universel de toutes les factions à celle du prince d'Orange , il falloit à ce Prince une ame aussi forte que la sienne pour dominer tant de passions diverses , les discipliner , les subordonner

tout à-la-fois à l'intérêt de sa grandeur personnelle et aux intérêts essentiels de l'État lui-même. Ce n'étoit pas Marius qui arme jusqu'aux esclaves pour faire triompher une multitude ardente et grossière, mais Sylla qui enchaîne à sa cause les Patriciens, le Sénat et les Rois. Guillaume ne vouloit pas être l'instrument des factions, ni hasarder son existence politique par une entreprise désespérée comme celles d'Argyle et de Monmouth. Son vaste regard embrassoit l'Europe entière : il voyoit tout à-la-fois le trône de Jacques II et la grandeur impôtune de Louis XIV. Puisqu'il vouloit régner, il ne lui convenoit ni de paroître en conquérant, ni d'être le chef révocable d'une faction, ni de renverser toutes les colonnes de l'État, ni de laisser après lui sa première patrie en proie aux invasions. Il prit donc toutes les mesures capables d'assurer le territoire de la Hollande pendant son absence, de s'assurer pour lui-même des forces imposantes, et de se montrer aux peuples d'Angleterre comme un libérateur qu'eux-mêmes avoient appelé. C'est sous ce dernier point de vue, et pour imposer silence à toutes les prétentions contraires de tant de factions réunies, qu'il se fit présenter par les principaux seigneurs d'Angleterre, une requête formelle où, comme héritier présumptif de la Couronne, il étoit supplié de venir redresser les griefs de la Nation, et vérifier la naissance du prince de Galles.

Cette requête en forme de mémoire, destiné à la publicité, peut justement passer pour un chef-d'œuvre de raisonnement et d'artifice. Le docteur Burnet y travailla, ainsi que le comte de Danby; celui-ci, pour ce qui regarde l'exposé des lois fondamentales du Royaume, et la partie systématique du Gouvernement; l'autre, pour l'enchaînement des faits, leurs déductions, la subtilité de la dialectique et les mystères de l'art d'écrire. Jamais peut-être l'esprit humain n'avoit su assembler plus de nuages pour en faire sortir un fantôme qui ressemblât à la vérité. On ne parle ici que de la naissance du prince de Galles.

S'il falloit en croire les auteurs de cette requête, le projet monstrueux de présenter à l'Angleterre un faux héritier de la Couronne remontoit aux derniers temps de la correspondance de Stewart avec le Grand Pensionnaire de Hollande. Cette correspondance, disoient-ils, en donne des indices qui ne peuvent recevoir aucune explication raisonnable, s'ils ne se rapportent pas uniquement à cette astucieuse et criminelle combinaison. Au mois de juillet et au mois d'août (1687), Stewart écrivoit à Fagel que le prince d'Orange n'avoit plus un moment à perdre pour satisfaire aux désirs du Roi, et pour assurer les intérêts des Protestants, ses propres intérêts même, bien plus que le Prince ne pouvoit l'imaginer. Ces menaces mystérieuses n'annoncent-elles pas, disoit-on encore, que les fourbes alloient

mettre la main à l'œuvre? En effet, le Prince est irrévocablement décidé contre la révocation du Test, et soudain on parle du riche *ex voto* envoyé à Lorette, et du pèlerinage à la Sainte Fontaine du pays de Galles. Mais avant que la grossesse de la Reine ne fût déclarée, vers la mi-octobre, Stewart écrivoit encore et déplorait que le temps de la complaisance eût été perdu par le prince et la princesse d'Orange, et qu'ils eussent repoussé les maximes de la prudence. Par de tels rapprochements on trace, pour ainsi dire, les premiers linéaments de l'imposture supposée. Mais avant le voyage de la Reine aux bains, il étoit reconnu par elle-même qu'elle n'étoit pas enceinte. Lorsque le Roi eut quitté Bath, il fut avoué encore dans ce temps-là que la Reine avoit tous les signes contraires à une grossesse déjà commencée. Cependant, et quoique les mêmes signes se soient renouvelés plusieurs fois depuis, ce fut au 16 octobre que la grossesse fut d'abord et généralement fixée, le Roi et la Reine se complaisant l'un et l'autre à publier que cet événement concouroit avec les dons offerts à Notre-Dame de Lorette. « Alors, » disent les auteurs de la requête, « il étoit trop tôt pour eux d'avoir fait provision d'un enfant supposé; ils pouvoient assigner ainsi quel temps il leur plairoit à sa conception, et chercher un enfant qui s'y pût accommoder. Mais il arriva malheureusement après qu'ils ne purent ajuster

« les temps de la conception et de la délivrance sup-  
« posées, avec le cours le plus ordinaire et le plus  
« constant de la nature, qui est neuf mois. » Pour-  
suivant le cours de leurs observations, ils affirment  
que jamais la Reine ne fit paraître aucune des mar-  
ques les plus naturelles qui annoncent et qui sui-  
vent le progrès d'une grossesse. Jamais aucune de  
ses Dames d'honneur ne put s'apercevoir que la na-  
ture préparoit la nourriture de l'enfant qui devoit  
naître ; jamais la princesse de Danemark ni aucune  
Dame protestante ne fut admise à reconnoître que  
l'enfant remuoit effectivement dans le sein de sa  
mère. Jamais enfin jusqu'au dernier moment il ne  
parut d'autrè signe de grossesse qu'un ventre très-  
élevé, sans que le reste du corps, vu de côté ou par  
derrière, eût la moindre proportion avec cette élé-  
vation toute artificielle. Dans les quatre derniers  
mois, la Reine, contre son usage ordinaire, se re-  
tiroit toujours de sa chambre dans son cabinet avec  
deux ou trois Italiennes, lorsqu'elle changeoit de  
linge, sans jamais permettre qu'aucune Dame de la  
chambre en fût témoin comme autrefois : sans doute  
pour ne pas laisser apercevoir la forme naturelle et  
véritable du corps de Sa Majesté.

« La continuation de cette imposture jusqu'à la  
« fin, » dit la requête, « a été proportionnée aux  
« commencements. Dans les préparatifs faits pour  
« les couches supposées de la Reine, on n'a eu aucun

« égard aux règles de l'équité naturelle , ou du droit ,  
« ou de la prudence ; et l'on n'a gardé aucune des  
« apparences de cette franchise et de ce procédé ou-  
« vert , qui devoit avoir fait paroître qu'ils ne crai-  
« gnoient point que la nation ou le monde sussent  
« la vérité de tout ce qui se passoit dans cette af-  
« faire , dans laquelle tout le Royaume et une si  
« grande partie du monde étoient si intéressés. Si  
« l'on avoit consulté les coutumes et les lois d'An-  
« gleterre , ou l'équité naturelle , dans les circon-  
« stances des préparatifs nécessaires pour l'accou-  
« chement de la Reine , le premier conseil qu'ils  
« auroient dû prendre auroit été d'avertir de bonne  
« heure Vos Altesses et les autres que la succession  
« de la Couronne peut regarder un jour , du temps  
« que la Reine espéroit accoucher d'un Prince , et  
« du lieu où elle feroit ses couches en ce temps-là ;  
« afin que les matrones de qualité et les autres dames  
« se fussent préparées pour s'y trouver , pour lui  
« rendre ses services et obvier à tous les soupçons  
« de fraude et d'imposture.

« Mais on ne peut pas le nier : non - seulement  
« on a manqué à en donner avis à Son Altesse  
« Royale ( la princesse d'Orange ) et à tous ses pa-  
« rents ; non - seulement on n'en a pas averti une  
« seule des nobles maisons d'Angleterre ; mais on  
« s'est servi de tous les artifices imaginables pour  
« cacher le temps et le lieu des couches prétendues :

« car le Roi et la Reine publioient le temps de la  
« conception supposée, de manière que ni Son Al-  
« tesse Royale, ni aucune personne de qualité ne  
« pouvoient prévoir le temps naturel auquel la comé-  
« die qui s'est jouée devoit commencer.

« Le lieu où l'on vouloit que Sa Majesté accou-  
« chât étoit tenu dans une si grande incertitude, et  
« souvent publié si diversement, tantôt pour Riche-  
« mond, quelquefois à Windsor, tantôt pour Hamp-  
« toncourt, qu'aucune des amies ou parentes de l'hé-  
« ritière présomptive, ni aucun des nobles Protes-  
« tants ne pouvoient savoir comment ni quand ils  
« se devoient préparer à se trouver près de Sa Ma-  
« jesté, comme leur devoir envers Leurs Majestés,  
« envers Son Altesse Royale et envers le Royaume,  
« les y obligeoit.

« De même, l'on changeoit souvent le nom du  
« lieu, comme si l'on avoit appréhendé que la place  
« ne fût surprise. Aussi, à la fin, la Reine, un jour  
« ou deux avant ses prétendues couches, prit en ap-  
«arence une si précipitée résolution de les faire à  
« Saint - James (quoique le terme fût alors indiqué  
« à plus de trois semaines), et l'on donna ordre de  
« préparer les chambres avec une telle promptitude,  
« que le vendredi, quand Sa Majesté annonça qu'elle  
« accoucherait le samedi, et qu'il lui fut répondu que  
« les chambres ne pourroient pas être en état, elle  
« dit qu'elle accoucherait dans la place.



« Touts les Protestants espéroient que la princesse  
« de Danemark y auroit l'œil de fort près, pour son  
« propre intérêt, quand le temps des prétendues  
« couches seroit venu ; et l'on croyoit qu'il seroit im-  
« possible d'éviter qu'elle ne fût présente. Mais on  
« avoit ordre que les médecins lui prescrivissent les  
« eaux de Bath, pour la tenir à quatre-vingts milles  
« de Londres, jusqu'à ce que le prétendu Prince  
« fût né.

« Quand nous apprîmes que Sa Majesté avoit dé-  
« claré qu'elle vouloit aller coucher au palais de  
« Saint-James, le samedi au soir, on ne s'imagina  
« pas que c'étoit pour mettre au jour un Prince pré-  
« tendu, le dimanche : on n'en avoit pas dit le moindre  
« mot, et l'on ne s'aperçut pas même d'aucun de ces  
« signes qui ordinairement précèdent un accouche-  
« ment. Sa Majesté joua bien avant dans la nuit aux  
« cartes, sans qu'on remarquât alors aucune indispo-  
« sition. Mais nous jugeâmes bien, par l'événement,  
« dimanche au matin, que Sa Majesté avoit résolu  
« d'aller coucher au palais Saint-James le samedi  
« au soir, pour mettre au monde un Prince, le di-  
« manche.

« L'on jugea que le temps le plus propre pour exé-  
« cuter ce dessein seroit entre les neuf et dix heures  
« du matin, quand toutes les dames protestantes,  
« ou du moins la plupart, sont à l'Église ; et l'on  
« résolut en même temps que l'affaire seroit faite

« avant leur retour, afin que la sage-femme, Ma-  
 « dame Labany, et Mademoiselle Touraine son amie  
 « intime, qui avoient ordre de mettre au monde ce  
 « Prince supposé, pussent mieux prendre leurs me-  
 « sures.

« On choisit une chambre, assez propre pour nous  
 « jouer ce tour, mais non pour prévenir les soup-  
 « çons. Il y avoit une porte secrète au dedans de la  
 « ruelle du lit de la Reine, sans que pas un de ceux  
 « qui étoient auprès de la Reine, même au pied de  
 « son lit (personne n'entrant dans la ruelle), pût s'en  
 « apercevoir; et par cette porte, la sage-femme, Ma-  
 « dame Labany, et Mademoiselle Touraine, glissèrent  
 « dans le lit de la Reine tout ce qu'elles voulurent,  
 « sans qu'on les pût voir.

« Si l'on n'eût pas eu besoin de cette porte pour  
 « faire réussir le dessein, on auroit dû la fermer de  
 « manière à ne pas donner au peuple un nouveau  
 « sujet de soupçon. Mais il parut par l'événement  
 « que cette porte étoit nécessaire, pour faire réussir  
 « le dessein qu'on avoit de nous tromper, comme le  
 « savent assez les seigneurs du Conseil, qui furent  
 « appelés, non pas pour voir ce qui s'étoit passé,  
 « mais pour être vus dans la chambre de la Reine  
 « avec le Roi, et pour que le peuple les crût témoins  
 « oculaires de la naissance du prétendu Prince.

« Lorsqu'une femme doit mettre au monde un *en-*  
 « *fant posthume*, qui pourroit exclure l'héritier pré-

« somptif, la *Loi civile* a ordonné que la chambre  
« où cette femme doit accoucher n'auroit qu'une  
« porte, et que, s'il y en a plusieurs, on les tienne  
« bien fermées après y avoir mis le scellé des deux  
« parties. Elle ordonne aussi qu'on mette des gardes  
« à la porte qui est ouverte, et qu'on ne laisse en-  
« trer aucune femme sans être fouillée, de peur  
« qu'elle n'apporte un enfant à la femme qui est  
« en couches. Quoique nous n'ayons aucune loi ex-  
« presse qui nous prescrive ce qui est à faire dans  
« la circonstance actuelle, notre *Loi commune* n'en  
« témoigne pas moins une horreur extrême pour  
« toute sorte de fraude en matière d'héritage. Elle  
« veut que douze des plus habiles d'entre les voisins  
« prennent connoissance de l'imposture, et en jugent  
« même sur des présomptions, pour rejeter l'héritier  
« prétendu, quand ils trouvent quelque fondement  
« pour cela. De plus, chacun, selon la loi, doit évi-  
« ter de faire soupçonner qu'il a formé le dessein de  
« tromper le monde par un héritier supposé. »

Les auteurs du mémoire étoient déjà entrés dans une fort savante discussion sur les usages et sur les formalités qui, chez tous les peuples, et particulièrement en Angleterre, servent à constater la naissance des Princes et à préserver ainsi les nations de tous les dangers d'une succession douteuse ou contestée. Ils continuent à présenter à leur manière les circonstances qui ont immédiatement précédé et suivi

l'accouchement de la Reine d'Angleterre. Ils disent comment aucune de ces précautions que l'on emploie, même pour les femmes d'une médiocre condition, ne fut mise en usage. Les médecins même ne furent pas avertis. « On jugea, par tous ces procédés, » disent-ils, « que la grossesse n'étoit qu'une feinte, » « et on en fut entièrement convaincu par la suite. » « Sa Majesté étant couchée, les rideaux tirés de tous » « les côtés, et tout ce qu'il falloit pour mettre au » « monde un enfant supposé étant préparé dans l'autre » « chambre, Elle commença à contrefaire une femme » « en travail d'enfant. Aussitôt les sages-femmes, ma- » « dame Labany et mademoiselle Touraine, appor- » « tèrent, par la porte qui étoit ouverte dans la mu- » « raille près du lit de la Reine, l'enfant et tout ce » « qui étoit nécessaire dans une conjoncture de cette » « nature. Ce fut alors que la sage-femme et ses con- » « fidentes firent leur devoir, avec grand empresse- » « ment en apparence, à l'entour de la Reine, dans » « l'obscurité : de sorte que personne ne put voir ce » « qu'elles faisoient. Elles disposèrent l'enfant le mieux » « qu'elles purent à dormir pour empêcher qu'il ne » « criât, devant qu'on l'eût glissé dans le lit ; et de » « crainte qu'il ne fût étouffé dans un lit qui étoit si » « bien fermé de tous côtés, on mit au jour sans » « délai le prétendu Prince, plus tôt qu'on n'auroit pu » « l'espérer par le secours de Notre Dame de Lorette » « ou d'aucun autre saint....

« Tout ce qu'on devoit contrefaire sur le champ  
« fut expédié dans le moment. La sage-femme ayant  
« donné l'enfant enveloppé dans des langes à ma-  
« dame Labany, elles passèrent ensemble par la porte  
« secrète, de la ruelle du lit, en grande hâte, à la  
« chambre voisine, ce qui est une marque évidente  
« de la feinte : autrement elles n'auroient jamais  
« laissé Sa Majesté dans un moment si dangereux,  
« et lorsqu'elle avoit le plus de besoin de leur se-  
« cours.

« Au lieu de faire voir à tout le monde que la  
« Reine étoit en effet accouchée d'un fils, on fit  
« toutes choses dans l'obscurité, les rideaux tirés, et  
« sous la couverture du lit. Les confidentes seules  
« ( et nul autre, soit homme, soit femme ) furent  
« les témoins oculaires de ce qu'on emporta du lit  
« de la Reine par la porte secrète de sa ruelle.

« Tout le monde s'attendoit que l'enfant, par ses  
« larmes, donneroit des signes, comme il arrive  
« d'ordinaire, qu'il étoit en vie; mais plusieurs sei-  
« gneurs du Conseil, qui se trouvèrent dans la  
« chambre, ont assuré qu'on n'y entendit aucun bruit,  
« quoique la sage-femme ne voulût pas d'abord dé-  
« clarer que ce fût un prince.

« Nous n'avons rapporté ici aucune circonstance  
« à Vos Altesses, qui ne soit de publique notoriété,  
« qui ne puisse être prouvée, dans toutes les Cours  
« de justice où l'on veut agir sans partialité. Quant

« à ce qui s'est passé autour de ce prétendu prince,  
« dans cette chambre d'où on l'apporta, et dans la-  
« quelle, avant de le montrer aux seigneurs du  
« Conseil, ou d'annoncer que la Reine étoit accou-  
« chée d'un fils, on le rapporta, il n'est pas néces-  
« saire de vous dire nos conjectures. Mais nous sa-  
« vons certainement, par la déposition des personnes  
« présentes, que, durant tout le temps de ce pré-  
« tendu travail d'enfant, le Roi voulut que les sei-  
« gneurs du Conseil fussent toujours au pied du lit  
« de la Reine, sans néanmoins qu'ils pussent ni en-  
« tendre ni voir quelque chose que ce soit, qui leur  
« pût faire croire la naissance du prétendu prince :  
« d'où il faut conclure qu'on ne les peut regarder  
« comme des témoins légitimes, et qui soient selon  
« les lois d'Angleterre. Néanmoins les acteurs de  
« cette farce eurent l'impudence de publier, immé-  
« diatement, et par ordre du Roi, que plusieurs  
« seigneurs et dames de qualité avoient assisté à  
« l'accouchement de la Reine : insinuant par cette  
« équivoque de jésuites, que ces seigneurs et ces  
« dames avoient été en effet témoins oculaires, et  
« en la manière que nos lois l'ordonnent, de la nais-  
« sance d'un prince ; et cependant on sait assurément  
« que les seules personnes qui étoient intéressées  
« dans l'heureux succès de cette imposture, savoient  
« ce qui se passoit dans la ruelle du lit, et que les  
« autres qui étoient dans la chambre en étoient aussi

« peu instruits que ceux qui étoient à dix milles de  
« là. Le Roi enfin les quitta, et se retira dans l'an-  
« tichambre, où il trouva mademoiselle Labany et  
« ses confidentes avec l'enfant supposé. Peu de temps  
« après, on fit dire aux seigneurs qu'un prince étant  
« né, ils pouvoient s'en aller, à quoi plusieurs obéi-  
« rent. Il est inutile de dire à Vos Altesses ce qui  
« se passa ensuite, quand on fit voir l'enfant à ceux  
« qui restèrent..... »

Tels sont les faits et les conjectures sur lesquels on établissoit la dénonciation du crime le plus odieux qui puisse exciter la juste colère de Dieu et des hommes. On demandoit enfin, d'une part, que le Roi et la Reine fussent tenus de prouver légalement la naissance de leur fils; en second lieu, que le prince et la princesse d'Orange prêtassent efficacement à la nation leur secours contre les usurpations de Jacques II, sur le libre gouvernement d'Angleterre, établi par les anciens usages et par les lois.

Les faits allégués dans la requête n'étoient pas les seuls dont le public étoit préoccupé. La rumeur devint si universelle que, dans l'intérieur des provinces, les royalistes les plus fermes, et les Catholiques eux-mêmes, ne savoient que penser ou que répondre. Avant l'événement, les esprits vifs et ardents s'étoient échappés en menaçantes jactances. Leur foi intime dans un miracle qu'ils sembloient

prophétiser, et cette manière insensée d'associer Dieu lui-même à des projets de vengeance et de domination, n'avoient que trop autorisé des suspicions qui bientôt allèrent jusqu'au fanatisme de la crédulité. Divisée en cabales ombrageuses, la Cour elle-même s'attachoit à scruter et tourmenter les faits les plus simples qui, en d'autres circonstances, n'auroient pas même excité l'attention : à peu près comme dans les temps de grandes calamités, le vulgaire attache des présages funestes à des phénomènes qui lui échappent quand il est heureux ou tranquille. Ainsi, pendant la grossesse de la Reine, tout fut épié, observé, dénaturé. Aux fêtes de Pâques, la Reine croyoit avoir fait une fausse couche, et Barillon l'annonce lui-même dans sa lettre du 25 avril. Le hasard voulut alors que la comtesse de Clarendon, qui devoit s'absenter de Londres, vint prendre inopinément congé de la Reine. Elle entre sans se faire annoncer, en sa qualité de dame d'honneur de la Reine douairière. Elle entend la Reine qui s'écrie de son lit : *Je suis perdue*. A ce moment, la comtesse de Powes entre et congédie incivilement la comtesse de Clarendon, puis ensuite la fit supplier de garder le secret sur ce qu'elle avoit vu enlever du lit de la Reine. De là, on assura que la Reine avoit fait une fausse couche, et que l'enfant né le 20 juin étoit un enfant supposé. Mais alors on convient donc que la



Reine étoit devenue grosse à l'époque même qui est contestée dans la requête au prince d'Orange. Le docteur Burnet, qui a certainement travaillé à la rédaction de cette requête, raconte dans ses mémoires des bruits et des faits auxquels il paroît croire, et qui cependant détruisent ceux mêmes qu'il a concouru à établir comme indubitables. D'abord on parla beaucoup de l'introduction de l'enfant, par une grande bassinoire d'argent, dans le lit de la Reine; et comme le 20 juin étoit un des jours les plus chauds de l'année, on insista gravement sur le mystère de cette bassinoire. Mais le soir même, dit-il, on vint annoncer, d'un air tout éfaré, à un *Papiste zélé, frère du vicomte de Montagu*, que le prince de Galles étoit mort. Cette nouvelle fut le lendemain rapportée aux Prélats prisonniers à la Tour, par un apothicaire nommé Héming, qui avoit entendu, à travers un mur mitoyen, annoncer la mystérieuse et fatale nouvelle. Peu d'instants après, la comtesse de Clarendon vint dire aux Prélats qu'on lui avoit refusé l'entrée dans l'appartement du prince de Galles. Donc l'enfant introduit dans le lit de la Reine, par la bassinoire d'argent, étoit mort, et celui qui parut le lendemain, frais et vigoureux, étoit un nouvel enfant de l'imposture. Quelque temps après, ce second enfant est envoyé à Richmond où l'air est plus salubre qu'à Windsor. Il y fut très-malade, et ce

fut là que l'on se décida enfin à lui donner une nourrice. Le Roi exprime d'une manière fort touchante, dans ses mémoires, la crainte qui l'agitoit de ne pas retrouver son fils, et sa joie de le trouver respirant encore. Mais voici la manière dont s'explique le docteur Burnet : « Le petit Prince eut  
« des symptômes fâcheux qui firent penser à quatre  
« médecins qu'il ne tarderoit pas à expirer. On fit  
« savoir son état au Roi et à la Reine qui mon-  
« tèrent d'abord en carrosse. Les médecins, qui  
« étoient allés prendre leur repas, surpris qu'on les  
« laissât dîner à l'aise, ne doutèrent pas que leur  
« petit malade ne fût mort. Mais quel fut leur éton-  
« nement lorsqu'après avoir fini, au lieu d'un petit  
« corps pâle et décharné, dont les yeux presque  
« éteints sembloient dire adieu pour jamais à la  
« lumière, ils trouvèrent un enfant dont l'œil vif et  
« le teint vermeil marquoient une santé d'athlète!  
« Quand on le leur montra, ils s'entre-regardèrent :  
« il n'eût pas fait bon pour eux de s'exprimer au-  
« trement que par quelques sourires et un profond  
« silence. On voulut leur persuader que les principes  
« de la vie s'étoient tout-à-coup ranimés. Ils n'ajou-  
« tèrent pas grande foi à cette espèce de résurrec-  
« tion prétendue. Quelques-uns d'entre eux dirent à  
« Lloyd, Évêque de Saint-Asaph, qu'il leur étoit  
« impossible de penser que ce dernier fût le même  
« que celui dont ils avoient, un moment aupara-

« vant, prononcé l'arrêt. » Ainsi donc, et d'après la requête au prince d'Orange, et d'après les récits du docteur Burnet, le Roi et la Reine d'Angleterre auroient supposé d'abord une grossesse qui n'existoit point. Cependant la Reine auroit fait une fausse couche dans la semaine sainte, et de ce moment on auroit encore annoncé que la grossesse continuoit heureusement. Le 20 juin, jour de fête solennelle, pour profiter du moment où la princesse de Danemark étoit à Bath, où les dames de la Cour étoient à l'office, et le Primat du Royaume, témoin nécessaire, étoit en prison, la Reine se seroit hâtée d'accoucher un mois avant le terme présumé. Un enfant très-vigoureux auroit été supposé. Cet enfant seroit mort dans la nuit même, et un autre lui auroit été substitué. Quelque temps après, ce second enfant supposé seroit mort à Richemond, et un troisième auroit été subitement substitué au défunt, pendant que les quatre médecins de celui-ci di-  
noient tranquillement à l'arrivée du Roi. Que de miracles d'impostures il faut croire quand on veut être l'esclave d'une faction ! Voilà cependant ce que le docteur Burnet, depuis évêque de Salisbury, a écrit ; ce que les grands, ce que l'Église Anglicane, ce que le prince d'Orange, ce que les deux filles du Roi ont voulu croire, parce qu'il leur importoit que le peuple fût imbu de ces révoltantes absurdités. Il faut dire cependant que le Roi, que la Reine,

que les seigneurs catholiques et les prêtres qui les conduisoient ont trop donné lieu à des soupçons naturels par leurs discours, leurs promesses mystiques et leur fastueux mépris de tout ce qui auroit pu convaincre l'incrédulité la plus obstinée pendant et après la grossesse de la Reine : tant il est vrai que le respect et l'observance religieuse des formes établies par le temps ou par les lois ne sont pas moins la sauve-garde des Rois que des plus humbles citoyens <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Il ne faut pas s'étonner que Sa Majesté n'ait pas songé aux  
 « précautions qu'il auroit fallu prendre, pour déjouer dans cette  
 « occasion la malice de ses ennemis. Cette malice étoit trop pro-  
 « fondément cachée, pour qu'il fût facile de la découvrir. D'ail-  
 « leurs, comment auroit-elle prévu leur intention de nier la  
 « grossesse de la Reine ? Un pareil crime devoit paroître aussi  
 « étrange que le parricide aux anciens *Romains* ( il falloit dire  
 « *Athéniens* ). Mais les hommes inventent journellement de nou-  
 « veaux forfaits, qu'on n'avoit pas cru possibles avant de les  
 « avoir vus. Le Roi pressa beaucoup, à la vérité, la Princesse de  
 « différer son voyage à Bath jusqu'après les couches de la Reine ;  
 « mais en cela il n'avoit d'autre but que l'agrément que son  
 « épouse devoit éprouver par les secours et les conseils d'une si  
 « proche parente ; et la Princesse, qui s'étoit préparée d'avance  
 « à éluder les demandes du Roi, prétendit que son médecin  
 « avoit déclaré que sa santé couroit du danger, si elle différoit  
 « de prendre les eaux. Le Roi, qui étoit le plus tendre père qu'il  
 « y eût, mettoit beaucoup plus d'intérêt au bien de ses enfants  
 « qu'à sa propre satisfaction. Il lui dit en conséquence que, puis-

La requête des mécontents au prince et à la princesse d'Orange contenoit un reproche assez vivement exprimé, d'avoir en quelque sorte reconnu la légitimité du prince de Galles, en autorisant des prières publiques pour cet enfant, dans la chapelle de la princesse. Ce grief des mécontents fut écarté avec empressement, et les prières furent supprimées. Aucune insulte ne pouvoit être plus grave, et ne

« qu'il s'agissoit de sa santé, toute autre considération devoit céder à celle-là; et que d'ailleurs, la Reine n'étant pas bien sûre de son calcul, il se pouvoit qu'elle n'accouchât qu'après le retour de la Princesse. Ce fut aussi ce qui engagea le Roi à céder plus facilement aux raisons de sa fille. De sorte que ce qu'elle avoit elle-même combiné, joint à la tendre condescendance de son père, fut cause qu'on fit courir plus tard le bruit que son absence avoit été forcée, afin qu'elle ne fût pas présente à l'imposture. Cette abominable calomnie ayant été aussi publiée à l'égard de l'archevêque de Cantorbéry, donna lieu de soupçonner que son absence avoit été arrangée pour le même motif, quoique, selon toute apparence, il n'y ait point concouru; car, bien que foible, c'étoit un homme d'un caractère droit et sincère. » ( Vie de Jacques II, tome III, page 232 ).

La phrase ci-dessus est la plus singulière apologie qui se puisse imaginer. Le Roi dit que l'absence de l'Archevêque a été concertée pour le même motif que l'absence de la princesse Anne; il ajoute que, selon toute apparence, l'Archevêque n'y a pas concouru. Or, quelle étoit cette absence! Jacques II avoit fait mettre l'Archevêque en prison le 18 juin, et la Reine accoucha le 20.

devoit plus vivement éclairer le Roi sur ses dangers comme sur la nécessité d'agir avec une sage fermeté. Mais, toujours séduit par cette idée fatale, que le Prince n'étoit réellement en état de faire aucune entreprise sérieuse, il chargea d'Albeville de déclarer à la Princesse qu'il ne se représenteroit ni chez elle, ni chez le prince d'Orange, si l'on ne reprenoit les prières d'usage. Aux premières réclamations du marquis, la princesse avoit dit que probablement c'étoit un oubli de l'aumônier de sa chapelle; mais, aux nouvelles plaintes faites par ordre du Roi son père, elle répliqua froidement que, n'étant point accoutumée aux affaires publiques, elle ne savoit que répondre; il falloit s'adresser à son mari lui-même.

D'Albeville, qui étoit sur le point de revenir en Angleterre, voulut, dans cette entrevue, justifier le Roi de divers reproches avancés par Dykvelt et Bentink, favori du Prince, et en particulier, sur ce que Jacques II n'avoit jamais donné à sa fille aucune marque effective de son amitié paternelle, depuis son avènement à la Couronne. Il étoit vrai, en effet, que la Princesse ne recevoit de pension ni de son père, ni de l'État, quoique héritière présomptive. Elle répondit avec une sorte de ressentiment : « Je n'ai jamais demandé au Roi mon père  
« qu'une seule chose, c'étoit de s'employer auprès  
« du Roi de France, pour empêcher la saisie de la

« principauté d'Orange. Mais mon père a mieux  
« aimé se liguier avec le Roi de France contre mon  
« mari. » S'il est quelquefois permis d'assigner de  
petites causes à de grands événements, il est certain  
que le séquestre de la principauté d'Orange, et  
l'économie parcimonieuse de Jacques II, qui s'étendit  
jusqu'à sa fille aînée, n'ont pas peu contribué à la  
révolution qui va s'accomplir. Le Prince, déjà hai-  
neux contre Louis XIV, jura de venger l'outrage  
qu'il avoit reçu quand les remparts d'Orange furent  
démolis; et la Princesse ne recevant du Roi son  
père aucune de ces libéralités délicates ou géné-  
reuses qui entretiennent l'affection par la recon-  
naissance, prit l'habitude insensible, mais douce  
pour elle, de voir uniquement dans son mari un  
père, un maître, un Roi. Quant aux prières pour  
le Prince de Galles, Guillaume répondit d'abord à  
d'Albeville qu'il ignoroit ce qu'on vouloit dire. A de  
nouvelles instances, il répondit encore qu'il ne se  
mêloit pas de ces choses-là. Cependant il ordonna  
les prières peu de jours après, et la Cour d'Angle-  
terre en tira de merveilleuses conclusions sur la  
foiblesse du prince d'Orange. Elle envoya aussi le  
lord Howard à la Cour de Rome, pour solliciter le  
Saint-Père, en faveur du cardinal de Furstemberg,  
contre le prince Clément de Bavière. C'étoit s'oc-  
cuper d'étranges et inutiles soins : le Pape étoit  
déjà décidé.

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Offres et conseils de Louis XIV à Jacques II. — Déclaration de la France aux États-Généraux. — Le comte Davaux découvre tous les secrets du Prince d'Orange. — Incrédulité de Jacques II. — Traité secret pour réunir une escadre Française avec la flotte Anglaise. — Le Roi désavoue toute alliance avec la France. — Sédition du régiment de Berwick. — Le Roi persiste dans son incrédulité sur les projets de Guillaume. — Louis XIV fait attaquer Philisbourg. — Proclamation pour convoquer le Parlement. — Suite des préparatifs du Prince d'Orange.

---



## LIVRE XXII.

1688. — (SUITE).

LOUIS XIV étoit bien informé de ce qui se passoit en Hollande, et les habiles conjectures du comte Davaux lui faisoient apercevoir tous les mouvements du prince d'Orange. Il étoit prévenu et d'une levée de neuf mille matelots, et d'une revue très-prochaine de sept mille hommes près de Nimègue, et des levées conclues secrètement avec le Landgrave de Hesse, l'Électeur de Saxe et le Duc de Wurtemberg. Ne pouvant pas douter que la guerre ne fût sur le point de s'allumer contre lui en Europe, il se hâta d'envoyer le maréchal d'Humières en Flandres, pour observer de près les troupes des États-Généraux. Mais en se disposant ainsi lui-même à la guerre, s'il ne pensoit pas encore que le prince d'Orange tournât ses armes directement contre l'Angleterre, il prévoyoit avec raison que le Roi Jacques II auroit des révoltes à réprimer. Aussi fut-il étrange-

ment surpris d'apprendre la singulière inertie de ce Prince, et particulièrement l'espèce d'affectation qu'il mettoit à vouloir se faire un mérite auprès des États-Généraux d'avoir refusé l'offre d'une escadre française. Il chargea donc Barillon d'éclairer Jacques II, et de l'exciter à mettre très-promptement ses magasins, ses vaisseaux et ses troupes en état de repousser toute agression. Peu de jours après ce conseil salutaire, le 29 août, il prévint encore son Ambassadeur de l'activité de plus en plus menaçante que développoit le prince d'Orange. Un nouvel armement de vingt-sept vaisseaux devoit se joindre aux quarante-quatre déjà en mer; on dispoit tout pour embarquer des armes nécessaires à des corps d'infanterie et de cavalerie. En un mot, Louis XIV ne doutant plus alors qu'il ne s'agît enfin de l'Angleterre même, chargea Barillon expressément d'exciter Jacques II à faire venir promptement les troupes catholiques d'Irlande, pour les placer dans les postes où le prince d'Orange pourroit débarquer.

Jacques II, à ces nouvelles, se répandit en démonstrations de reconnoissance pour les avis et les conseils de Louis XIV; mais il répondit que, malgré les mauvaises intentions du prince d'Orange, sur lesquelles il ne s'abusoit pas, une invasion en Angleterre étoit peu probable, et que d'ailleurs ce Prince venoit de se décréditer, auprès des factieux, en ordonnant de prier pour le prince de Galles après

l'avoir défendu. Cependant trois jours étoient à peine écoulés, que le marquis d'Albeville arriva de La Haye lui-même, et confirma toutes les nouvelles, toutes les conjectures déjà communiquées au Roi par l'Ambassadeur de France. Alors Jacques II, un peu plus inquiet, sans prendre pour cela de résolution plus active, pria Barillon de rappeler à Louis XIV l'offre d'une escadre françoise. Il ne pouvoit pas dire précisément s'il en auroit besoin cette année; mais le Roi de France lui rendroit un très-grand service, à tout événement, si les vaisseaux destinés à le secourir pouvoient se trouver à Brest tout préparés pour se réunir à la flotte angloise. En donnant ces nouvelles, Barillon ajoutoit que la Commission Ecclésiastique alloit se réunir le jour même, et délibérer sur la désobéissance des Évêques et des Curés qui avoient refusé de lire dans leurs Églises la déclaration du Roi sur la tolérance.

Louis XIV ne pouvoit revenir de sa surprise; et quoiqu'il eût mandé à Barillon que les vaisseaux dont Jacques II avoit éludé le secours n'étoient plus actuellement disponibles, il envoya cependant Bonrepaus en Angleterre pour savoir enfin ce que vouloit Jacques II, et pour traiter, s'il le croyoit convenable. En attendant, il ordonna une levée de quarante mille hommes *d'infanterie et de dix-huit mille chevaux*, pour imposer également à ses ennemis et à ceux du Roi d'Angleterre. Il fit plus : il

donna l'ordre au comte Davaux de déclarer solennellement aux États-Généraux qu'il ne pouvoit attribuer qu'à un projet d'invasion contre l'Angleterre les immenses préparatifs qui se faisoient en Hollande avec une activité si remarquable; et que, dans ce cas, ses liaisons *d'amitié et d'alliance* avec le Roi de la Grande-Bretagne l'obligeroient, non-seulement à le secourir, mais encore à considérer comme une rupture avec la Couronne de France les entreprises que pourroient faire contre ce Roi leurs armées de terre et de mer.

Cet ordre de Louis XIV fut provoqué par Skelton, Ambassadeur d'Angleterre, mais à l'insu du Roi son maître, soit que ce ministre fût frappé de l'aveuglement et des périls de Jacques II, soit qu'il y fût déterminé tout à la fois par ce motif et par les conseils du Ministère de Louis XIV. Une telle démarche d'un Ambassadeur est inouïe dans les fastes de la diplomatie, car Louis XIV faisoit notifier une alliance qui n'existoit pas; et si elle eût existé, jamais Jacques II n'eût osé l'avouer lui-même. Aussi le Roi d'Angleterre en fut-il très-irrité, plus par vanité que par le sentiment de sa grandeur offensée. Il est vrai de dire cependant que cette démarche hardie de Skelton eût sauvé Jacques II, si lui-même l'eût soutenue avec vigueur, et si Louis XIV eût porté ses armes dans les Provinces-Unies, au lieu d'attaquer Philisbourg, comme il le fit peu de temps après.

A la réception des ordres de Louis XIV, Davaux requiert et obtient une audience solennelle des États-Généraux, le 9 septembre. La veille, le marquis d'Albeville, qui étoit retourné précipitamment à La Haye, venoit de présenter un Mémoire pour demander le motif des armemens des États, et pour annoncer que le Roi d'Angleterre se voyoit par là obligé d'augmenter ses forces de mer.

En ce moment le prince d'Orange étoit à Minden, dans les États de Brandebourg. L'audience du comte Davaux avoit réuni une affluence extraordinaire, et l'on étoit généralement persuadé qu'il y venoit faire des propositions d'accommodement sur le commerce, pour mettre de la mésintelligence entre les amis de la paix et la faction d'Orange. Son discours et la déclaration qui le terminoit agitèrent diversement les esprits; mais il se fut à peine retiré, que le Grand-Pensionnaire, qui entra immédiatement après lui, proposa très-vivement de réunir le Conseil des affaires secrètes, pour délibérer sur les moyens de lever de nouvelles forces et d'augmenter le nombre des vaisseaux. Le Président prit des conclusions plus modérées, et le Mémoire de l'Ambassadeur fut communiqué aux États particuliers des Provinces, pour avoir leur avis. Le même jour, le comte Davaux envoya aux États-Généraux une seconde déclaration, pour leur notifier que le Roi de France soutiendrait le Cardinal de Furstemberg et le Chapitre de Co-

logne dans leurs droits et privilèges, contre tous ceux qui les y voudroient inquiéter. Il étoit trop tard : la ville de Cologne alloit recevoir les troupes commandées par le maréchal de Schomberg.

Immédiatement après cette audience, on envoya un courrier au prince d'Orange, à Minden. La veille, on avoit déjà résolu de renvoyer Vau-Citers à Londres, pour mieux endormir le Roi d'Angleterre. Cependant les États-Généraux n'avoient point encore donné leur assentiment aux desseins du prince d'Orange, qui n'étoient connus que des principaux personnages du Gouvernement.

Jusqu'à ce moment, ce Prince avoit continué ses préparatifs avec une activité qui ne pouvoit être surpassée que par la hardiesse, la prudence et le secret de ses démarches. Vainement le comte Davaux avoit employé toutes les ressources de son habileté pour entourer le Prince de ses observateurs : il lui fut impossible de corrompre un seul domestique intime. Le frère du Pensionnaire écrivoit de sa main tout ce qui étoit relatif au service des États ; Guillaume écrivoit aussi de sa propre main toutes les lettres qu'il ne communiquoit point au Gouvernement ; en un mot, tout restoit concentré entre lui, le Grand-Pensionnaire et le favori Bentink. Le comte Davaux ne pouvoit donc connoître que ce qui étoit confié aux États-Généraux ; mais sur ce point il s'étoit ménagé les intelligences les plus étendues, parce

qu'il existoit toujours un parti qui redoutoit, dans la puissance et l'ambition du Prince, un écueil funeste pour la République.

C'étoit par ce moyen qu'il avoit appris la plupart des mesures qui s'exécutoient secrètement. Les Républicains ne voyoient pas sans ombrage que l'on préparât des levées de soldats et de matelots, que l'on armât incessamment de nouvelles escadres, qu'il se fit des emprunts, que des troupes étrangères se missent en mouvement, et que l'autorité des États-Généraux fût oubliée ou éludée dans ces grandes mesures. Mais ce parti, qui n'étoit soutenu que par la France, n'avoit lui-même aucune force depuis que, par ses réglemens de commerce, la France avoit aliéné les esprits du peuple et surtout de la ville d'Amsterdam. D'ailleurs le peuple étoit depuis un an tout entier au prince d'Orange, excité merveilleusement en cela par ses haines contre Louis XIV et par les prédicateurs. Tout le Corps Évangélique étoit venu récemment encore adresser de magnifiques remercîments au Prince pour son zèle à défendre la Religion protestante ; et le Prince, qui avoit sans doute préparé cette démonstration publique, n'avoit pas manqué de lui répondre d'un air grave et solennel : que la Princesse et lui étoient fermement résolus de se dévouer à la cause de Dieu. « Mais, » ajouta-t-il, « je « dois vous en prévenir ; jamais elle ne s'est vue ex-  
« posée à de plus grands périls. Redoublez donc vos

« prières à l'Éternel et vos remontrances aux fidèles,  
« pour empêcher son entière destruction. »

A la faveur du fanatisme populaire, le Prince avoit pu impunément agir en souverain, et ne présenter ses actes de souveraineté à la ratification des États-Généraux que dans le moment opportun. Il avoit donné les ordres de faire un camp de vingt mille hommes, entre Grave et Nimègue. Cet ordre avoit trompé tout à-la-fois et Louis XIV, et surtout Jacques II, parce qu'il sembloit annoncer uniquement des préparatifs pour le Continent. Mais le comte Davaux, qui soupçonnoit d'autres desseins, n'étoit pas resté dans une longue erreur. En apprenant que l'on devoit envoyer cinquante pièces de canon au camp nouvellement ordonné, il pressentit que le camp pouvoit bien avoir été imaginé uniquement pour avoir une occasion plausible de retirer l'artillerie des arsenaux de la province de Hollande, afin de la placer dans un lieu où le Prince étoit le maître. Cette conjecture fut bientôt fortifiée, quand il sut que l'on travailloit jour et nuit à augmenter la flotte, à préparer le biscuit nécessaire à des troupes d'embarquement; que l'on fabriquoit à Utrecht des mousquets, des pistolets, des selles, des brides et autres objets nécessaires à la cavalerie. « Tout cela, » écrivoit-il le 21 août à Louis XIV, « donne assez lieu  
« de croire que le prince d'Orange *veut armer des*  
« *peuples qui ne le sont point.* »



Bientôt encore il avoit appris que l'on travailloit à un manifeste ; que les Anglois avoient envoyé de l'argent ; que les vaisseaux d'Amsterdam alloient se réunir au Texel ; que l'on devoit y mettre des vivres seulement pour un mois ou six semaines, et que les ouvriers de tous les arsenaux travailloient trois heures de plus par jour qu'à l'ordinaire. Ce fut donc sur ces renseignements successifs que Louis XIV envoya Bonrepaus à la Cour de Jacques II , et chargea le comte Davaux de faire aux États-Généraux la déclaration dont on vient de parler. Mais avant même d'avoir reçu ces ordres, l'Ambassadeur apprit qu'à Delf, arsenal de la province de Hollande, l'on travailloit à embarquer du canon, des mortiers, des boulets, des bombes et du plomb à balles ; qu'une quantité prodigieuse de munitions étoit transportée à petit bruit par les différents canaux qui sillonnent le pays en tout sens ; qu'au lieu d'envoyer réellement l'artillerie au camp de Nimègue, on en laissoit la plus grande partie dans les barques, avec ordre aux bateliers de se tenir prêts à remonter le Rhin. Mais la découverte la plus importante, celle enfin qui révéla tout le plan du prince d'Orange au comte Davaux, eut lieu dans le temps même où cet habile ministre alloit faire aux États-Généraux la déclaration dont Louis XIV venoit de le charger.

Un ancien Bourguemestre de Rotterdam, nommé Ugurze, s'étoit naturellement attaché à la France,

par suite d'un acte de justice qu'il avoit obtenu jadis à Paris, pour une affaire d'un intérêt majeur. Cette circonstance, unie au chagrin que lui inspiroit l'ascendant du prince d'Orange sur le Gouvernement de la République, l'avoit porté à user de tous ses moyens et de la confiance de ses amis, pour surprendre les projets du Stathouder. Il apprit donc et découvrit sur-le-champ au comte Davaux que le prince d'Orange devoit s'embarquer le 15 octobre pour l'Angleterre.

Il y avoit aussi une Mission de religieux Carmes à La Haie pour les Catholiques. Le comte Davaux se plaignoit de ce que leur crainte continuelle d'être chassés, réunie à *leur peu d'intelligence et à leur défaut de savoir faire*, ne lui donnoit aucune occasion d'apprendre ce qu'il désiroit savoir. Cependant, il fut plus heureux qu'il n'avoit osé l'espérer. Le valet de chambre du prince d'Orange étoit tout à-la-fois zélé Catholique, François et dévoué à son maître. Jamais le comte Davaux n'avoit songé à le séduire. Mais cet homme eut occasion de voir des lettres et d'entendre de secrètes conférences. Il sut par là et les intrigues du colonel Cornwall, qui étoit l'agent des Anglois auprès du Stathouder, et, ce qui étoit décisif, l'assurance donnée que la flotte du Roi d'Angleterre non-seulement ne combattroit pas, mais encore se réuniroit à la flotte du prince d'Orange. Tourmenté de ces importants secrets, excité

par son zèle pour la Religion catholique , et indigné des trahisons méditées par les Anglois contre leur Souverain , il ne put résister aux inquiétudes de sa conscience , et il révéla tout à son confesseur qui étoit un des Carmes de la Mission française. Le comte Davaux, sans dire alors par qui tous ces mystères lui étoient dévoilés , en prévint Louis XIV, le jour même qu'il fit sa menaçante déclaration aux États-Généraux.

Ainsi la conjuration fut réellement découverte avant le 9 septembre 1688 , dans son ensemble comme dans ses détails et dans son but ; elle pouvoit être déjouée par sa seule publicité ; elle pouvoit l'être surtout par la France , puisque les États-Généraux n'y avoient point encore donné leur assentiment ; puisque enfin ni le Pape , ni l'Empereur , ni le Roi d'Espagne , n'eussent osé , à la face de la chrétienté , concourir au renversement d'un Roi catholique , pour élever sur son trône un Prince calviniste. Mais par une mystérieuse fatalité , la conjuration réussit précisément par les mesures mêmes qui avoient pour but de la renverser. Or, voici ce qui arriva.

Louis XIV étoit résolu de déclarer la guerre à l'Empire ; et malgré la déclaration qu'il fit faire aux États-Généraux par le comte Davaux , ce n'étoit point sur les frontières de la Hollande qu'il vouloit porter ses armes , puisque peu après il attaqua Philisbourg. Cependant , aussitôt qu'il eut connu les

véritables desseins du Stathouder, il falloit être conséquent à la déclaration déjà faite, c'est-à-dire, poster réellement une armée d'observation sur les provinces-Unies, et faire mouvoir toutes les forces navales de la France. Le salut du Roi d'Angleterre n'étoit qu'à ce prix : car jamais les États-Généraux n'eussent livré leur flotte et leur armée au prince d'Orange, s'ils eussent redouté l'invasion de leur propre territoire. Mais en attaquant Philisbourg, il attaqua l'Empire même, et ce fut ainsi que le Pape, l'Empereur et le Roi d'Espagne furent entraînés à ne voir encore dans le prince d'Orange que le défenseur de la paix de l'Europe contre Louis XIV.

Quoi qu'il en soit, lorsque le comte Davaux lut sa délibération aux États-Généraux le 9 septembre, l'assemblée se trouvoit présidée, ce jour-là, par un député de la Frise, nommé Skeltinga. C'étoit ce député qui l'avoit engagé à insérer dans cette déclaration le détail des diverses mesures qui avoient été prises par le prince d'Orange sans le consentement des États-Généraux. Cette insinuation étoit de nature à jeter une grande division dans l'assemblée des États, et à relever le courage affoibli du parti de la République.

En effet, ni les villes, ni les provinces, ni les États-Généraux n'avoient été consultés. Seulement le Stathouder s'étoit concerté avec six personnes des plus considérables de la République. A elles seules

il avoit communiqué ses moyens de réussir en Angleterre. Il leur avoit montré que là étoient tous les maux à craindre pour la Religion protestante. Il leur avoit persuadé, aux uns l'illégitimité du prince de Galles, aux autres l'illégitimité actuelle du Roi régnant, comme Catholique. La Princesse et lui avoient donc des droits actuels à la Couronne d'Angleterre. Ses mesures d'ailleurs étoient si bien prises, qu'il ne lui falloit que les vaisseaux de la République; il pourvoiroit aux dépenses nécessaires, et les États-Généraux n'auroient besoin d'y concourir par aucune dépense extraordinaire. Ayant ainsi gagné les uns, intimidé les autres, il avoit obtenu leur consentement tacite. Alors, comme Amiral général, il avoit donné des ordres aux amirautés et levé des matelots; comme Prince, il avoit traité avec d'autres Princes pour avoir des soldats; et comme héritier présomptif de la Couronne britannique, il avoit traité avec les Anglois. C'est de cette manière qu'il avoit éludé le concours, légal du Gouvernement à tous ses préparatifs.

Cependant, la déclaration du comte Davaux vint tout-à-coup porter la lumière sur ses projets dans l'assemblée des États. La grande majorité des députés croyoit que l'ambassadeur de France alloit proposer des moyens d'accommodement sur le commerce des deux puissances. A peine eut-il commencé à parler du Roi d'Angleterre, ainsi que des mesures qui

avoient été prises sans le concours des États, un embarras visible se manifesta sur le visage des confidens du Stathouder; et lorsqu'il se retira, l'assemblée fut livrée à une vive agitation. A l'instant même paroît le Grand-Pensionnaire; il saisit la déclaration, la relit avec un extrême empressement. A chaque phrase il s'écrie : « Voilà qui est faux!... observation « insolente! Nous laisserons-nous menacer de la sorte? « Il faut lever de nouvelles recrues, augmenter nos « escadres! » Il demande enfin que l'on délibère sur-le-champ; mais le Président répond qu'à lui seul appartient le droit de proposer les sujets de délibérations; et qu'il ne jugeoit pas à propos, dans une affaire aussi grave, de prendre ainsi l'initiative sur les provinces dont les députés n'étoient que les mandataires. Il fit donc décider que le mémoire de l'Ambassadeur seroit communiqué aux provinces : on attendroit leur avis.

Tandis que l'on envoyoit en grande hâte chercher le prince d'Orange à Minden, le Président des États, qui étoit Député de la Frise, convint avec le comte Davaux et le Député de Groningue que celui-ci porteroit lui-même ce mémoire aux deux provinces, pour y expliquer verbalement les entreprises du Stathouder, et pour montrer l'abîme où alloit se jeter la République. Ils parlèrent aussi aux Députés de Leyde, qui prirent l'engagement de s'opposer aux desseins du Prince; mais en même temps ils se pro-

noncèrent pour des mesures vigoureuses sur le commerce, c'est-à-dire pour l'interdiction de toutes les denrées de France. « Il ne faut rien attendre, même  
« des mieux intentionnés, » ajoute le comte Davaux,  
« à moins qu'ils n'aient satisfaction sur ce point; et  
« dans ce cas-là même, le prince d'Orange ne se  
« désistera pas de son entreprise. Il est maître de  
« leur flotte, et de leurs troupes de terre; il a de  
« l'argent suffisamment; et les Lords d'Angleterre  
« le menacent de prendre d'autres mesures, s'il ne  
« se décide promptement. »

Avant de connoître d'une manière aussi certaine les véritables desseins du prince d'Orange, Louis XIV avoit envoyé Bonrepaus en Angleterre. Il s'agissoit encore des offres d'une escadre française, que Jacques II avoit éludées quelques mois auparavant. Dès le 29 août, le Ministre de France en avoit prévenu Barillon; et deux jours après, le marquis de Seignelay écrivit aussi à Bonrepaus de la manière suivante :

« Il est bien certain que ce grand armement ne  
« peut regarder que l'Angleterre. Cependant Sa Ma-  
« jesté Britannique ne demande aucun secours au  
« Roi, et n'a pas encore fait signer le traité qui doit  
« précéder la jonction des flottes. Il a même dit à  
« M. de Barillon qu'il ne savoit pas encore s'il au-  
« roit besoin du secours des vaisseaux du Roi cette  
« année. Enfin il paroît dans une léthargie surpre-

« nante. Le Roi a fait parler sur cela à M. Skelton,  
« par M. de Croissy. Il paroît, par la réponse de cet  
« Envoyé, que le Roi d'Angleterre prétend être sûr  
« de ceux qui commandent ses vaisseaux, mais qu'il  
« n'a nulle sûreté à l'égard des officiers et des troupes  
« de terre : et sur ce qu'on l'a pressé sur les dispo-  
« sitions du Roi d'Angleterre, et sur le peu de me-  
« sures qu'il prend dans une conjoncture aussi ter-  
« rible, ledit sieur Skelton a répondu nettement que  
« cette grande sécurité lui faisoit craindre avec beau-  
« coup de raison que son maître ne fût trahi; qu'il  
« étoit informé des liaisons secrètes que quelques-  
« uns de ses principaux Ministres avoient avec des  
« gens entièrement dévoués au prince d'Orange, et  
« il a même en quelque manière désigné mylord  
« Sunderland.

« Je ne vous dis toutes ces choses que pour vous  
« ouvrir l'esprit sur les éclaircissements que vous  
« avez à prendre, pendant que vous serez en Angle-  
« terre, et pour vous dire que chaque pas que nous  
« faisons nous jette dans de nouvelles incertitudes  
« et de nouveaux embarras. Par exemple, qui peut  
« comprendre que le Roi d'Angleterre, à la veille  
« de voir l'armée de Hollande sur ses côtes, fasse  
« quitter Douvres à ses vaisseaux et donne ordre à  
« celui qui les commande de s'en aller à Portsmouth?  
« Qu'il n'ait donné aucun ordre pour fortifier les  
« équipages qui sont de beaucoup trop foibles, et



« qu'il ne paroisse faire d'autre disposition que de  
« les augmenter de quinze hommes par vaisseau? Je  
« vous avoue que le peu de soin de ce Prince me fait  
« tout craindre en cette conjoncture. Il est bien  
« important que vous m'éclaircissiez promptement  
« sur tous les points contenus dans votre instruction,  
« et que vous preniez avec diligence les lumières  
« qui doivent précéder votre retour en ce pays-ci,  
« que je crois très-important de hâter. »

Si l'on se rappelle les conversations de Jacques II avec Bonrepaus à Portsmouth, sur les fortifications de ce port, on comprendra ce qui faisoit le juste étonnement du marquis de Seignelay, sur l'ordre donné à la flotte anglaise. Si, dès l'année précédente, le Roi prévoyoit une révolte et la nécessité pour lui de se retirer à Portsmouth, que ne devoit-il pas craindre ou prévoir dans sa position actuelle? On voit dans cette lettre de Seignelay, que l'ambassadeur Skelton croyoit le Roi trahi par Sunderland; mais comme le Roi, dans son expédition d'Irlande en 1689, commettra les mêmes fautes, suivra le même système, doutera perpétuellement de sa fortune, et ne s'occupera secrètement que de sa retraite, même dans ses triomphes éphémères, on peut dire ici avec certitude que si, dans la révolution qui va s'accomplir, Jacques II fut trahi, ce fut par lui-même.

Quoi qu'il en soit, au moment où le marquis de

Seignelay écrivoit à Bonrepaus, Jacques II ne croyoit pas possible que le prince d'Orange osât tenter une invasion en Angleterre, si les États-Généraux craignoient la guerre du côté de la Meuse et du Rhin. Il n'osoit pas lui-même songer à faire venir des troupes irlandaises, pour ne pas irriter sa propre armée, qui, depuis l'affaire des Évêques, lui étoit enfin suspecte. Il osoit encore moins accepter le secours d'une escadre française, parce que le chevalier Strikland, qui commandoit la sienne, ayant voulu, comme on l'a dit, faire célébrer le service divin à bord, suivant les rites catholiques, s'étoit vu forcé de renoncer à son projet, dans la crainte d'une révolte générale. Cependant le Roi commença, dès les premiers jours de septembre, à prendre quelques mesures. Il donna l'ordre d'armer huit vaisseaux du troisième rang, pour aller renforcer l'escadre qui étoit aux Dunes. Quant à ses troupes, il en plaça aux environs de Londres, d'autres vers Chatam, et un plus grand nombre vers Portsmouth, comme si déjà il songeoit à se retirer. Mais il expliquoit ces dispositions, en disant qu'il étoit impossible de garder les côtes d'Angleterre; qu'il ne falloit pas même prétendre empêcher une descente, et que l'on pouvoit seulement se mettre en mesure pour marcher tout d'abord contre les troupes qui débarqueroient. D'ailleurs on avoit encore tout le temps convenable. Certainement le prince d'Orange, s'il

avoit les desseins qu'on lui suppose, ne débarqueroit pas avant la fin de novembre. En attendant, le marquis d'Albeville, qui étoit revenu de Hollande à la fin du mois d'août, y fut renvoyé dès le 3 septembre. « Ses ordres, » dit Barillon, « étoient d'agir « en tout de concert avec M. Davaux; de ne rien « omettre pour pénétrer le véritable dessein ( quelle « obstination d'aveuglement volontaire ! ) de l'ar- « *mement qui se prépare, et de faire connoître à* « ceux des États - Généraux qui ne sont pas entiè- « rement dévoués au prince d'Orange à quel point « ce Prince les expose. » Voilà ce que Barillon mandoit à Louis XIV : on verra bientôt les tristes négociations du marquis d'Albeville.

Jacques II prit aussi la résolution de convoquer le Parlement pour la fin de novembre. Il l'avoit promis dans sa déclaration sur la liberté de conscience; et, malgré les immenses changements survenus depuis cette déclaration, il crut cette convocation nécessaire pour maintenir les Non-Conformistes dans les bonnes dispositions qu'il leur supposoit. « On « croit aussi à la Cour, » disoit Barillon, « que cette « proclamation d'un Parlement plaît toujours à la « nation, et plus odieuses rendra les entreprises que « M. le prince d'Orange pourroit faire. D'ailleurs « la proclamation d'un Parlement n'engage pas à la « tenir; et il sera toujours au pouvoir du Roi d'An- « gleterre, selon ce qu'il croit, de ne le pas assem-

« bler, et de remettre la séance aussi long-temps qu'il  
« le jugera à propos. » Ainsi le Roi étoit toujours  
dominé par ce système dangereux autant qu'absurde  
de promesses illusoires et de restrictions mentales.  
Mais dans les conjonctures présentes, l'assemblée  
d'un Parlement qui eût été le fruit des élections,  
telles qu'il les avoit préparées, ne pouvoit être que  
funeste à sa cause personnelle comme à la cause de  
la Royauté : car c'eût été le parti des Anabaptistes,  
des Puritains et des Quakers qui eût seul dominé  
dans la Chambre des Communes. Si, au contraire,  
le parti anglican eût maîtrisé les élections, le Roi  
eût-il osé insister sur la révocation du Test ? Mais le  
Roi ne vouloit pas du Parlement ; et dans la conjonc-  
ture présente il avoit raison, puisqu'il ne vouloit pas  
encore, et que peut être il ne le pouvoit plus, ras-  
surer la nation par des élections libres qui eussent  
amené à la Chambre élective les défenseurs de la  
Royauté parlementaire et de la Religion du pays.

Barillon ayant renouvelé ses instances pour ap-  
peler les troupes irlandaises, Sunderland, qui parut  
d'abord partager cet avis, lui répondit que « le Roi  
« ne croyoit cette mesure ni sage ni nécessaire pour  
« le moment. Les troupes d'Irlande ne pourroient  
« venir assez tôt pour servir à repousser les pre-  
« miers efforts du prince d'Orange. Leur passage  
« causeroit de trop grandes alarmes, et donneroit  
« aux officiers malintentionnés un prétexte pour se

« déclarer. Cela même nuirait aux desseins du Roi  
« quand le Parlement seroit assemblé. Enfin le prince  
« d'Orange peut avoir des desseins sur l'Irlande  
« même; et, avant d'en retirer les troupes, il faut  
« savoir ce qu'il veut entreprendre. »

Cependant les nouvelles se succédoient rapidement, et le Roi restoit toujours ferme dans ses irrésolutions et dans son apparente incrédulité. Il venoit d'apprendre la déclaration faite aux États-Généraux par le comte Davaux. Tout en faisant remercier Louis XIV de sa promptitude à faire ce que l'ambassadeur Skelton avoit demandé, il s'étonna justement que ce ministre eût pris sur lui seul une démarche si hardie, n'étant pas même dans le secret des liaisons de son Roi avec la Cour de France. Mais Bonrepaus arriva le 8 septembre, et cinq jours après, un traité fut conclu et signé pour la jonction des vaisseaux de France avec ceux d'Angleterre.

En pressant la conclusion de ce traité, Bonrepaus étoit bien plus convaincu de son urgente nécessité que le Roi d'Angleterre; car le nombre des vaisseaux à fournir par les deux puissances, le temps et le lieu de la jonction furent laissés en blanc. Seulement l'article 6 portoit que le Roi de France feroit venir son escadre à la rade de Bertheaume, qui est à l'entrée de Brest; et que de là cette escadre se porteroit au rendez-vous, soit à Portsmouth, soit

aux Dunes, selon qu'on en conviendrait ultérieurement. Les vaisseaux anglois et françois, réunis, formeroient trois escadres, sous le commandement de l'Amiral du Roi d'Angleterre.

Mais alors Jacques II, qui étoit encore en correspondance avec sa fille, à La Haie, venoit d'être informé par elle que le prince d'Orange étoit allé à Minden, ce qui étoit vrai, comme on l'a dit plus haut. Il pensa que ce voyage avoit pour but d'engager l'Électeur d'Hanovre et les autres Princes protestants à faire marcher leurs troupes du côté du Rhin, ce qui étoit vrai encore. Mais il en tiroit cette conséquence, qu'à raison des préparatifs militaires de Louis XIV, le Stathouder s'occupoit beaucoup plus de prémunir la Hollande contre toute agression de la France, que d'un projet véritable sur l'Angleterre. C'étoit là effectivement ce que le prince d'Orange parvint à persuader au Pape, à l'Empereur et à la Maison d'Autriche espagnole. Mais, après tous les renseignements que Jacques II recevoit incessamment et de La Haie et de Versailles, il falloit en lui une prodigieuse fascination pour caresser volontairement et obstinément une erreur si grossière. Cependant il fut convenu verbalement, avec Bonrepaus, qu'à tout événement la flotte angloise seroit portée à trente-deux vaisseaux de guerre et dix brûlots, ce qui fait supposer que Jacques II ne croyoit avoir besoin que de seize vaisseaux français,

puisque la flotte combinée devoit former trois escadres.

Le lendemain de ce traité, le Roi reçut du marquis d'Albeville une dépêche extraordinaire qui annonçoit formellement que tous les préparatifs de Hollande étoient dirigés contre l'Angleterre. Le même jour, Barillon reçut du comte Davaux les détails circonstanciés que celui-ci avoit déjà transmis à Louis XIV, le jour de son audience à l'assemblée des États-Généraux. Malgré tous ces avis, le Roi persista dans son opinion que tous ces préparatifs ne menaçoient pas l'Angleterre. « Le prince d'Orange, » disoit-il, « a trop à craindre sur les bords du Rhin et de la Meuse, pour s'occuper des affaires de la Tamise. » Il crut aussi devoir dissimuler avec Barillon son mécontentement de la déclaration faite par le comte Davaux à l'assemblée des États. Mais, avec ses confidens intimes, il demandoit si le Roi de France croyoit pouvoir le traiter comme le cardinal de Furstemberg.

Il est vrai que les ministres de l'Autriche, surpris de la subite arrivée de Bonrepaus, et de ses conférences multipliées avec les deux Ministres d'État, mirent l'empressement le plus actif à découvrir le sujet de ce voyage et de ces conférences. Don Pedro de Roquillo, ministre d'Espagne, pressa vivement le comte de Sunderland de s'expliquer. « Il s'agit ou non, » dit-il, « d'une alliance avec la

« France, et par conséquent d'une rupture avec vos  
 « alliés. Si vous refusez de dire ce qui en est, vous  
 « laissez aux parties intéressées le champ le plus  
 « vaste aux conjectures, et la liberté d'aviser à leur  
 « propre sûreté. » Roquillo ne se borna pas à ces réflexions. Il demanda une audience au Roi; et, dans une conférence de deux heures, il s'attacha surtout à lui persuader que les États-Généraux n'avoient aucune intention hostile contre l'Angleterre, et que, dans ce moment où le Parlement étoit convoqué, une alliance avec Louis XIV produiroit sur la nation les impressions les plus dangereuses. Jacques II parut adhérer pleinement à ces réflexions; il se plaignit même avec amertume de l'arrivée inattendue de Bonrepaus; et, rejetant bien loin tout soupçon d'alliance avec Louis XIV, il témoigna enfin le plus vif désir d'être en bonne intelligence avec les États-Généraux.

De son côté, Van-Citers, que les États venoient de renvoyer en Angleterre, étoit arrivé le 16 septembre. Il obtint immédiatement deux audiences du Roi. Il y justifia les armemens extraordinaires des États-Généraux, par la crainte que la République devoit naturellement éprouver d'une attaque simultanée de la France et de l'Angleterre. Il s'étendit en plaintes fort vives sur la déclaration du comte Davaux, et sur l'alliance formelle que cette déclaration annonçoit, puisque le mot s'y trouvoit textuellement.



« Comment Louis XIV s'engageroit-il si ouvertement, » disoit-il, « s'il n'étoit assuré du concours de Votre Majesté dans la guerre qu'il prépare? » Jacques II désavoua tout engagement particulier avec Louis XIV; aucun traité n'existoit au préjudice des États-Généraux; et, si l'Ambassadeur de France avoit parlé, ce n'étoit ni par ses ordres, ni de sa part. Enfin, pour donner une preuve non équivoque du mécontentement que lui faisoit éprouver la déclaration du comte Davaux, il donna ordre à Skelton, qui l'avoit provoquée auprès de Louis XIV, de venir rendre compte de sa conduite. Skelton, à son arrivée à Londres, fut envoyé à la Tour.

Pendant cet intervalle, c'est-à-dire dans le court espace de quelques jours, car maintenant les jours sont des années pour l'histoire, le Lord Maire de Londres, qui étoit Presbytérien, vint à mourir, et le Roi le remplaça immédiatement par un Anabaptiste de la Cité, dans l'espérance d'attacher les sectaires à sa fortune.

Mais l'opinion du public et de l'armée se manifesta dans une circonstance fortuite qui, en temps ordinaire, eût été fort indifférente. Un colonel, qui avoit levé un régiment pour l'Irlande, se trouvoit avoir engagé quarante Irlandois de plus qu'il ne lui en falloit. Il les proposa au duc de Berwick qui voulut en compléter les compagnies de son régiment à Portsmouth. Son lieutenant-colonel et cinq capi-

taines refusent de les recevoir, sous le motif qu'ils ne peuvent admettre des étrangers. Le duc de Berwick mit d'abord aux arrêts les officiers opposants, et fit les plus grands efforts pour que cette affaire fût arrangée sans éclat. Mais les officiers restèrent inébranlables, et offrirent de remettre leurs commissions. La Cour, déterminée à ne pas céder, ordonna que les officiers fussent amenés à Londres, désarmés et prisonniers. Le 20 septembre, ils furent dégradés dans un Conseil de guerre. Cependant le duc de Berwick étoit retourné immédiatement à Portsmouth, pour incorporer les quarante Irlandois; mais les lieutenants et les enseignes des compagnies vacantes imitent l'exemple de leurs capitaines, et sont cassés comme eux. Alors la désertion commença parmi les sergents et les soldats. Cependant les portraits des officiers licenciés étoient exposés et distribués à Londres, comme dans l'affaire des Évêques; et ce symptôme d'agitation dans l'armée ne justifia que trop la résistance du Roi ou de ses ministres à faire venir les troupes irlandaises en Angleterre.

Le Roi, qui n'avoit pas encore publié sa proclamation pour l'assemblée du Parlement, prit la résolution de créer un grand nombre de Lords, pour obtenir dans la Chambre Haute, à la majorité des voix, l'abolition des Lois pénales et du Test. Cette résolution annonce qu'en ce moment il croyoit encore possible de suivre son précédent système, ou

qu'il cédoit encore aux conseils des Catholiques exaltés, puisque peu de jours après il y renonça solennellement.

Il est vrai qu'il reçut bientôt des avis nouveaux qui ébranlèrent un peu son incrédulité sur les projets du prince d'Orange. Si l'on en croit Barillon, à la date du 20 septembre, le Roi convenoit qu'il y avoit des raisons de penser que le Prince pouvoit avoir le dessein de venir en Angleterre. Mais un débarquement ne réussiroit pas. Les troupes feront leur devoir. Il en sera comme de l'expédition de Monmouth, où personne d'un peu qualifié n'osa risquer sa fortune et sa vie. Telles étoient les illusions de ce Roi malheureux ! « Ceux qui l'approchent de plus près, » disoit Barillon, « le flattent ; et les moins attachés « à ses intérêts paroissent les plus zélés. » Cependant on prit quelques mesures pour la flotte. On ne pensoit pas qu'elle fût capable de combattre celle de Hollande, mais du moins, disoit-on, elle observera ses mouvements, et même elle pourra combattre les escadres séparées. Quant à l'armée, on marchera au premier signal vers le lieu du débarquement. Sept mille hommes resteront aux environs de Londres et du côté de Chatam. La cavalerie sera postée de manière à pouvoir se réunir en deux fois vingt-quatre heures, et n'a rien à craindre de celle du prince d'Orange. Des régiments d'infanterie sont distribués dans le nord. Les troupes seront augmentées de

six mille hommes, en ajoutant vingt hommes à chaque compagnie d'infanterie et dix aux compagnies de cavalerie. Quant aux troupes d'Irlande, rien ne seroit plus capable, disoit le Roi, d'ébranler la fidélité des Anglois, si on les faisoit paroître; mais s'il y a une guerre un peu longue, on les fera venir. Enfin, au premier avis certain de l'arrivée du prince d'Orange, on arrêtera les principaux seigneurs d'Angleterre que l'on soupçonne de son parti, tels que mylord Halifax, Danby, Shrewsbury, Nottingham, et tous ceux que l'on présueroit capables de se déclarer à son arrivée.

Ce plan de défense que Barillon exposoit à Louis XIV, le 23 septembre, paroît bien puéril, si on le compare à la grandeur du péril, au caractère du prince d'Orange, à l'idée que Jacques II avoit tout à la fois de ce Prince et de son parti, enfin aux ressources même que le Roi pouvoit employer s'il avoit eu la volonté de s'en servir. Mais peut-on hasarder une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance, quand on compare ce que Jacques II dit à Bonrepaus dans la rade de Portsmouth avec sa conduite présente, avec celle qu'il va tenir, et surtout avec celle qu'il tiendra plus tard en Irlande, et à Saint-Germain? C'est qu'il croyoit réellement à l'invasion projetée par le prince d'Orange; c'est qu'il voyoit l'impossibilité actuelle ou très-prochaine de soutenir ses propres desseins, qui furent toujours de substituer au Gouvernement

parlementaire la prérogative de la royauté absolue; c'est qu'il songeoit dès-lors même à se retirer en France, et que déjà il se ménageoit pour cela une retraite à Portsmouth; c'est qu'en abandonnant ainsi l'Angleterre au désordre et à l'anarchie d'une invasion armée, il croyoit pouvoir relever sa fortune en Irlande avec les forces de la France, et se rétablir en Angleterre avec l'armée d'Irlande et les secours de Louis XIV. Cette conjecture, qui peut seule absoudre Jacques II du juste reproche de lâcheté que l'histoire lui doit imputer, si elle le juge par sa conduite extérieure au moment du péril, se concilie naturellement avec sa bravoure naturelle qui ne fut jamais contestée, avec ses idées fixes sur la nature du Gouvernement royal, avec le fait de son arrivée en Irlande au mois de mars suivant, avec le système qu'il y adopta, et, ce qui est plus décisif, avec le système qu'il rapportoit cinq ans plus tard en Angleterre après ses désastres d'Irlande et de la Hogue, lorsque le maréchal de Bellefonds le devoit ramener avec une armée françoise. Alors en effet il avoit traité avec les Torys et le parti anglican; il avoit promis par des actes publics de protéger et défendre l'Église Anglicane; avant de signer cette promesse, il avoit consulté la Sorbonne, Bossuet et la Cour de Rome; Louis XIV n'avoit lui-même promis une flotte et une armée qu'à ce prix. Il alloit partir!... et cependant, toujours dominé par ses idées fixes



pouvoir absolu, il ne se proposoit rien autre chose que de recommencer le plan absurde qui déjà l'avoit perdu en Angleterre et en Irlande. Son plan de Gouvernement, trouvé après sa mort dans ses papiers, en est la preuve irréfragable.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est certain qu'au moment où Barillon rendoit compte à Louis XIV du système défensif de Jacques II, c'est à dire le 23 septembre, Portsmouth étoit secrètement le point d'appui de toutes les opérations du Roi. « On a mis quelques régiments dans Portsmouth et aux environs, » dit Barillon, « *non pas que l'on craigne la descente de ce côté-là.* » C'étoit donc une retraite que l'on se ménageoit. Avec une telle prévoyance, Jacques II devoit succomber. Lorsque Guillaume le Conquérant descendit autrefois en Angleterre, il commença par brûler ses vaisseaux.

Dans les quatre jours suivants, le Roi reçut du marquis d'Albeville deux courriers extraordinaires, qui lui annoncèrent successivement que le prince alloit s'embarquer dans huit jours. Ces dépêches causèrent à la Cour une impression profonde. « *Mais cet avis,* » dit Barillon, « *on ne le tient pas encore sûr;* » et l'on imagina que si le prince d'Orange s'embarquoit réellement, ce pouvoit être pour l'Écosse. Et comme on apprit en même temps la marche d'une armée française sur Philisbourg, le Roi se rassura en pensant que cette diversion feroit faire aux

États-Généraux de sérieuses réflexions. Mais le comte de Sunderland n'y fut pas trompé. Il comprit sur-le-champ que ce n'étoit pas à Philisbourg, mais à Cologne ou dans les Provinces-Unies, que l'armée françoise pouvoit affermir la couronne chancelante du Roi d'Angleterre.

Louis XIV ne s'étoit pas contenté de faire faire aux États-Généraux la déclaration menaçante dont le comte Davaux avoit été l'organe, le 9 septembre, à La Haie : il avoit donné les mêmes ordres à son ministre dans les Pays-Bas Espagnols. Mais, chaque jour, étonné davantage de l'engourdissement où restoit Jacques II, offensé même de son incrédulité, comme de son indifférence aux conseils et aux offres de secours qu'il lui prodiguoit, blessé enfin du rappel de l'ambassadeur Skelton, et presque indigné de ne pas apprendre, ce sont ses propres expressions, que le Roi d'Angleterre eût pris la résolution de marcher à la tête de ses troupes, il prit lui-même une résolution dans laquelle l'intérêt de Jacques II n'étoit plus que très-secondaire; et, le 25 septembre, il chargea Barillon d'annoncer que son armée assiégeoit Philisbourg. Il lui envoya en même temps le manifeste qui devoit justifier cette irruption sur le territoire de l'Empire. « Je suis persuadé, » dit-il, « que le Roi d'Angleterre et tous ceux qui aiment la tranquillité publique approuveront les offres que je fais pour l'affermir, et n'imputeront

« qu'à ceux qui les refuseront tous les malheurs que  
« la guerre pourra causer. Si l'on vous demande  
« pourquoi je ne fais aucune mention dans mes offres  
« de ce qui regarde l'Espagne et les États-Généraux  
« des Provinces-Unies, *vous répondrez qu'il n'y a*  
« *rien jusqu'à présent qui m'oblige à leur faire*  
« *la guerre*; et que s'ils veulent convertir le traité  
« de trêve avec l'Espagne en un traité de paix défi-  
« nitif, j'y consentirai de même que pour l'Empereur  
« et l'Empire : ayant d'ailleurs des traités de paix et  
« de commerce avec les États-Généraux, qui sub-  
« sistent et auxquels je ne prétends pas contrevenir,  
« tant qu'ils les suivront de leur part. »

Ce changement subit de politique fait un contraste bien frappant avec la déclaration du comte Davaux. Lorsque Louis XIV ordonna de la présenter aux États-Généraux, il n'avoit encore que des soupçons contre le prince d'Orange. Mais lorsqu'il écrit à Barillon quinze jours après : « vous répondrez  
« qu'il n'y a rien jusqu'à présent qui m'oblige à leur  
« faire la guerre, » il avoit la certitude que le Stathouder alloit s'embarquer incessamment pour l'Angleterre. Le 10, le 14, le 16, le 17 et le 18 septembre, le comte Davaux lui avoit annoncé tous les détails de l'invasion préparée. Pourquoi donc Louis XIV, qui, dès la fin du mois d'août, avoit envoyé le maréchal d'Humières observer les Pays-Bas, changea-t-il subitement et résolut-il d'attaquer sur la



rive droite du haut Rhin le boulevard de l'Empire? Il croyoit sans doute qu'il suffisoit de commencer la guerre sur le continent, pour forcer le prince d'Orange de ne pas s'en éloigner. C'étoit ce Prince qui avoit formé la ligue d'Augsbourg, sous le prétexte spécieux de garantir la paix de Nimègue; c'étoit lui qui en étoit le chef naturel, une fois la guerre allumée; dans cette conjoncture, les États-Généraux et leur Stathouder iroient-ils compromettre l'existence même de la République par une entreprise aventureuse contre l'Angleterre? Louis XIV ne pouvoit pas le supposer ou feignit de ne le pas croire. Vaines illusions de la prudence humaine! Ce fut cette prudence même qui réunit Rome, l'Empire et l'Espagne contre le Roi d'Angleterre, parce qu'elle n'étoit pas dégagée de toute vue ambitieuse. Ainsi l'Europe même Catholique voulut enlever l'Angleterre à la France, pour l'attacher à la ligue d'Augsbourg contre la France; elle seconda de son silence, et peu après de ses armes, le prince d'Orange dans tous ses projets, parce que son ambition personnelle étoit encore un levier de plus contre le colosse de la France.

Voilà donc Jacques II resté seul pour lutter avec un homme dont le génie patient, tranquille et audacieux tout ensemble, n'a plus à craindre peut-être que les hasards de la fortune; et encore, s'ils surviennent, son âme intrépide saura s'en prévaloir contre son malheureux adversaire. Jacques II n'a

plus d'alliés, pas même cette France dont il ambitionnoit en rougissant la protection, devenue fatale pour lui, et dont il répudie les secours, maintenant qu'ils sont nécessaires. Est-ce par grandeur d'ame? Alors il trouvera encore des forces dont il ne soupçonnoit pas l'étendue; car un Roi qui veut être Roi ne meurt pas détrôné. Mais hélas! il marche au hasard sur un terrain qui remue de toutes parts; il n'ose invoquer ni son peuple, ni son armée, ni ses enfants, ni lui-même. Il a encore des flatteurs; car il n'est pas encore tombé. Il entend aussi des adulations pieuses : la Providence abandonneroit-elle un Roi qui fait si généreusement le sacrifice de trois Couronnes pour la Religion? Hélas! il entend même les jactances d'une fermeté factice qui déguise vainement sa frayeur, en disant qu'il est bon quelquefois de céder un peu à la tourmente des flots populaires. Ce fut par un tel argument que la convocation du Parlement fut enfin publiée pour le mois de décembre.

*Le Roi fit expédier, en effet, sa proclamation pour les élections, et dans ce moment même une terreur panique avoit saisi l'Angleterre. Il se répandoit partout qu'une armée française s'embarquoit à Boulogne, et que, si les États-Généraux faisoient des préparatifs de guerre, c'étoit uniquement pour protéger l'Angleterre contre l'invasion imminente des François. La frayeur fut si vive, que plusieurs habitants de*

Londres prirent la fuite; et comme on assuroit que Portsmouth seroit certainement livré par le duc de Berwick, le Roi dut penser que sa proclamation et le mouvement donné à la nation par les élections feroient une diversion salutaire.

Dix jours auparavant, il se berçoit encore du vain espoir d'obtenir la révocation du Test, puisqu'il s'étoit résolu à nommer un grand nombre de Pairs nouveaux, pour briser l'opposition de la Chambre haute : mesure qui eût ébranlé jusque dans sa base le principe essentiel de l'État, en affaiblissant l'aristocratie angloise, et en fortifiant cet essor des Communes qui, depuis cinquante ans, cherchoient à prévaloir contre la Couronne. Quoi qu'il en soit, les dix jours qui venoient de s'écouler avoient donné un autre cours à ses réflexions et à sa politique. Puisqu'il avoit refusé les secours de la France, il lui falloit absolument ramener le parti de l'Église anglicane, la seule force réelle de la monarchie angloise, et par conséquent revenir à ces propositions mêmes que le prince d'Orange avoit faites avant la grossesse de la Reine, et que les Catholiques modérés avoient toujours inutilement soutenues.

La proclamation étoit du 30 septembre. Elle contenoit un passage d'une obscurité profonde, qui donna lieu aux controverses les plus animées. C'étoit cependant un point essentiel, qui devoit être le plus clair et le moins équivoque. Les uns assuroient qu'il

contenoit une négation de trop, les autres qu'il en falloit une de plus; et il est très-vrai que ce fameux passage ne peut être compris que par voie d'interprétation, en le prenant dans le sens le plus général de la proclamation même.

A part les obscurités du texte littéral, le Roi disoit d'abord que son royal dessein étoit de faire un établissement légal en faveur de tous ses sujets pour une liberté universelle de conscience, tout en maintenant inviolablement l'Église anglicane. Ces deux propositions sembloient contradictoires, puisqu'il parloit de maintenir l'Église par la confirmation des *actes d'uniformité*, et par une confirmation *telle, qu'ils ne pussent jamais être altérés que par la voie de la révocation des clauses pénales.*

Mais le Roi enveloppoit sa pensée, en laissant entrevoir que ces clauses pénales seroient limitées aux seuls sujets qui possédoient ou prétendroient à posséder les dignités et bénéfices de l'Église : ce qui, réduit à sa plus simple expression, signifioit que, pour être Anglican, il falloit être Anglican.

Il ajoutoit que, pour donner une plus ferme garantie à l'Église anglicane et à la Religion protestante en général, il consentoit à ce que les Catholiques restassent incapables d'être élus à la Chambre des Communes. « Par là, » disoit-il, « seront « dissipées toutes les craintes que l'on a témoignées « de voir les Catholiques s'emparer de l'autorité lé-

« gislative et la tourner contre les Protestants. »

On voit ici l'espace immense que Jacques II venoit d'abandonner. Il ne parloit pas du pouvoir de dispenser, mais il reconnoissoit que l'autorité législative devoit seule révoquer les lois pénales ou les modifier. Il ne parloit pas des Lords catholiques, exclus de la Chambre haute par le fait de la loi du Test; mais il reconnoissoit l'existence légale du Test, comme nécessaire à la sûreté de l'Église anglicane, puisqu'il déclaroit que les Catholiques restoit incapables d'être élus à la Chambre des Communes.

Pour peindre dans son véritable aspect la situation du Roi d'Angleterre, qui se trouve maintenant subordonnée à la nouvelle politique de la France et à celle de tout le continent, il faut pénétrer jusqu'au foyer même de tous les mouvemens qui vont se développer, c'est-à-dire au cabinet même du prince d'Orange.

C'est le 8 septembre que le marquis d'Albeville avoit demandé aux États quels étoient les motifs des armemens extraordinaires de la République; et ce fut le lendemain que le comte Davaux lut et remit en audience publique sa déclaration au nom du Roi de France.

Le 10 septembre, Davaux avoit intercepté une lettre du maréchal de Schomberg à Sidney; il y trouva la preuve que le maréchal étoit dans les secrets du prince d'Orange et des Anglois mécontents;

et, dans la juste prévoyance que ses propres lettres pourroient se trouver aussi interceptées, il écrivit en propres termes à Louis XIV qu'il falloit compter sur une descente du prince d'Orange en Angleterre, comme si on le savoit déjà embarqué.

Mais la question étoit encore de savoir si les États-Généraux prêteroient leur flotte et leur armée à leur Stathouder; cette question alloit se décider sous peu de jours. La déclaration du comte Davaux en avoit provoqué la solution : il ne s'agissoit plus que de connoître la réponse des Provinces. L'Ambassadeur de France ne comptoit plus sur la résistance du parti républicain.

En attendant l'arrivée du prince d'Orange, auquel on avoit écrit de revenir sur-le-champ de Minden, le comte Davaux avoit appris successivement par ses affidés qu'un nombre considérable de vaisseaux de transport avoit été loué secrètement dans la Nord-Hollande, dont l'amiral Herbert venoit d'être nommé Amiral; que le maréchal de Schomberg s'embarqueroit avec le Prince; que la flotte devoit être de soixante-dix vaisseaux de guerre; que l'amiral Van-El-Monde avoit reçu l'ordre de croiser sur les hauteurs de Calais et de Dunkerque, pour observer l'escadre françoise; que quatorze vaisseaux suédois amenoient sept mille hommes de troupes; que l'Électeur de Brandebourg ajoutoit six mille hommes au corps de six mille hommes qu'il avoit déjà promis

par un traité ; que la Saxe fournissoit également six mille hommes, Zell et Volfenbuttel quatre mille, Hesse-Cassel trois mille, et que le prince administrateur de Wirtemberg levoit aussi des troupes dont le nombre n'étoit pas connu.

Toutes ces nouvelles firent justement croire à Louis XIV que le prince d'Orange ne feroit pas une tentative désespérée comme celles de Monmouth et d'Argyle ; qu'il emmèneroit avec lui des forces capables de le maintenir, même contre une sérieuse résistance ; et que si le prince d'Orange, une fois descendu en Angleterre, pouvoit être rappelé sur le continent, ce devoit être par une guerre continentale. On doit croire aussi que la politique françoise, en menaçant d'abord les États-Généraux, et en déclarant quinze jours après qu'il n'y avoit aucune raison de leur faire la guerre, comptoit sur l'appui du parti républicain pour forcer le prince d'Orange à revenir au secours de la patrie en péril : du moins le changement subit de son langage autorise à le penser. Jacques II d'ailleurs dédaignoit ou craignoit les secours de la France ; il falloit pour le moment sans doute l'abandonner à ses propres conseils, et sa fortune dépendroit ensuite des triomphes de la France. Louis XIV envoya donc le Dauphin au siège de Philisbourg, et, dans le même temps, le maréchal de Schomberg entroit à Cologne avec les troupes de Brandebourg.

Le prince d'Orange arriva le 16 septembre de Minden à La Haye. Il donna sur-le-champ à trente bataillons d'infanterie l'ordre de se porter au camp de Nimègue. Cet ordre pouvoit annoncer qu'il n'étoit nullement question de l'Angleterre, et c'étoit l'intention du Prince de le persuader : mais ces troupes, que l'on mettoit sur des barques pour gagner la Meuse et atteindre leur destination apparente, pouvoient remonter cette rivière dans un jour ou deux, aller même jusqu'à Nimègue, puis redescendre tout à coup à Rotterdam, pour s'embarquer ensuite à la Brille sur la flotte d'expédition. Telle étoit réellement l'intention du prince d'Orange.

Cependant l'Assemblée de la province de Hollande, à qui le Grand-Pensionnaire proposoit d'ordonner une levée de soldats, voulut avoir des éclaircissements sur la cause et le but de tant de préparatifs. Le prince d'Orange se hâta d'arrêter ce premier mouvement d'opposition ; et, sans entrer dans le moindre détail de toutes ses démarches, il parla fort vivement de tout ce que l'on avoit à craindre tant de la France que de l'Angleterre. Tous les députés se répandirent en magnifiques remerciements. L'Assemblée de cette Province consentit plus tard à la recrue proposée, que toutes les autres Provinces adoptèrent simultanément. Il n'y eut même de résistance que dans le Conseil de ville d'Amsterdam. Mais cette résistance auroit pu avoir de grands ré-



sultats, si elle avoit été soutenue ou mieux dirigée.

Il s'agissoit tout à-la-fois de faire une levée extraordinaire, et de prendre des mesures vigoureuses contre la France, par rapport au commerce que les prohibitions de Louis XIV ruinoient entièrement. On vouloit opposer à ces prohibitions l'interdiction absolue des productions et marchandises françaises. Le Conseil de ville d'Amsterdam délibéra sur toutes ces questions; et Marsevènes, l'un des Bourguemestres, parla très-vivement contre la Régence actuelle de la province, qui, disoit-il, avoit mis en péril l'existence même de la République. Il proposa donc de ne pas interdire absolument le commerce de France, de ne pas consentir à la recrue proposée, et principalement de demander la raison des préparatifs de guerre. Un autre Bourguemestre, nommé de Fris, éclata aussi avec beaucoup de véhémence, et interpella personnellement le Bourguemestre Witsen, qui passoit pour être dans la confiance intime du Stathouder. Mais le Premier Bourguemestre à qui Dykvelt avoit persuadé qu'il s'agissoit uniquement de prendre une attitude imposante, et que le Prince ne pouvoit attirer rien de fâcheux sur la République, fit prévaloir son avis qui étoit mitoyen, c'est-à-dire, d'accorder le recrutement, de s'opposer à l'interdiction du commerce de France, et de requérir des éclaircissements sur les armemens actuels.

Le prince d'Orange, qui comprenoit le danger pour lui d'une opposition commencée dans la ville d'Amsterdam, et qui s'aperçut de l'impression que Marsevènes avoit produite dans la délibération, fit réunir sur-le-champ les députés des dix principales villes de Hollande, pour les informer, disoit-il, de ce que la ville d'Amsterdam vouloit apprendre. Cette réunion eut lieu le 18 septembre.

Marsevènes étoit le beau-frère d'un gentilhomme fort riche, nommé *Tiniermente*, qui n'avoit point d'enfant et dont il espéroit la succession. Ce gentilhomme, qui appartenoit au parti républicain, avoit des liaisons assidues avec l'Ambassadeur de France, qui le faisoit agir sur l'esprit de Marsevènes; et c'est par lui que Marsevènes s'étoit montré si vivement au Conseil de ville.

Or, le prince d'Orange, qui vouloit effrayer ce parti dans ses chefs, ne laissa pas échapper l'occasion, qui d'ailleurs étoit pressante. Aussitôt que les députés des villes de Hollande sont réunis, Marsevènes étant présent pour Amsterdam, le Prince, d'un ton irrité, se plaint amèrement que les secrets de l'État sont livrés aux plus dangereux ennemis de la République. « N'est-il pas honteux, » dit-il, « que, « dans les premiers magistrats des premières villes « de l'Union, il se rencontre des hommes assez foibles « pour découvrir à leurs parents toutes les mesures,

« tous les secrets du Gouvernement; et cela, pour  
« capter leur bienveillance et leur héritage? Ces pa-  
« rents ne sont que trop bien connus. On voit chez  
« eux l'Ambassadeur de France délibérer au milieu  
« des festins, avec les membres infidèles de nos ré-  
« gences, et fomenter les divisions de la République.»  
Pendant qu'il s'exhaloit en menaces, les autres dé-  
putés avoient les yeux tournés sur Marsevènes, qui  
enfin partit brusquement pour Amsterdam, et son  
beau-frère se retira également dans ses terres, où  
il se tint caché. Après cette scène, Amsterdam  
n'osa plus élever le moindre mot d'opposition. Le  
Conseil s'engagea même à payer la solde de treize  
mille hommes des troupes étrangères appelées au  
service des États. Quant aux assemblées des Pro-  
vinces, à qui la déclaration du comte Davaux avoit  
été envoyée, elles déférèrent aux volontés du Prince.  
Gueldre, Zélande, Utrecht et Over-Issel, montrèrent  
un assentiment unanime. Celle de Hollande vota  
par animosité contre Louis XIV, à cause du com-  
merce. La Frise et Groningue opposèrent seules  
quelques difficultés.

Van-Citers venoit de mander aux États que le  
Roi d'Angleterre dénioit formellement toute alliance  
avec la France; que Bonrepaus étoit venu, de la part  
de Louis XIV, proposer quatre millions pour la  
flotte, et un traité de ligue offensive et défensive;

mais qu'il étoit retourné en France immédiatement, sans rien conclure. Il avoit déjà écrit aux États que le Roi lui avoit témoigné un vif ressentiment des démarches de la France, et lui avoit dit à lui-même : « Je n'ai pas besoin de protecteur, et je ne prétends pas être traité à la manière du cardinal de Furstemberg. »

Malgré cette assurance, les États, qui avoient différé de répondre au mémoire du marquis d'Albeville, présenté le 8 septembre, lui remirent enfin, à la date du 21, une réponse toute dérisoire. Ils demandoient communication des traités d'amitié et d'alliance dont avoit parlé l'ambassadeur de France, afin, disoient-ils, que, sur cette communication, il fût possible de donner au marquis d'Albeville telle réponse qui seroit jugée convenable.

Par ces subterfuges, le prince d'Orange vouloit gagner du temps, tromper le Roi d'Angleterre et les Cours alliées des États-Généraux. Il fit même quelques démarches publiques auxquelles Louis XIV lui-même fut trompé. C'est ainsi qu'à son arrivée de Minden, il s'emporta violemment au sujet d'un libelle nouvellement publié par un ministre protestant, réfugié de France en Hollande. Ce libelle très-violent avoit pour titre : *La Couronne usurpée, ou le Prince supposé*. L'auteur, nommé Levoyer, prit la fuite, et l'imprimeur fut mis en prison par

ordre des États-Généraux. Il est vrai que ce libelle tendoit à prouver que le Roi Jacques II possédoit la Couronne malgré les lois, et que le prince d'Orange y avoit des droits légitimes, comme petit-fils de Charles I<sup>er</sup>, à l'exclusion même de la Princesse, fille aînée de Jacques II. Guillaume pensoit avec raison que de telles insinuations ne feroient que le rendre odieux à l'Angleterre, et contrarier ses desseins actuels. Quoi qu'il en soit, tous ses partisans s'efforçoient de persuader au public et aux Envoyés des diverses puissances que l'Ambassadeur de France lui attribuoit des projets bien éloignés de la vérité. Le Grand-Pensionnaire, surtout, s'attachoit à détruire les justes soupçons du Ministre de l'Empereur, et à tenir le marquis d'Albeville dans une perfide espérance, que le comte Davaux parvenoit difficilement à dissiper.

L'Ambassadeur de France le voyoit effectivement s'attacher avec une singulière affectation à répéter sans cesse à Dykvelt, à Fagel et aux principaux membres des États, que, sous très-peu de jours, on alloit acquérir la certitude que le Roi d'Angleterre n'avoit aucune *alliance* avec Louis XIV, malgré la fameuse déclaration du 9 septembre. Ce langage déplaisoit fort au comte Davaux, qui suspendit un moment la pension du marquis d'Albeville; mais il reçut l'ordre de la continuer. On voit dans une

lettre du 30 septembre que Louis XIV partageoit alors les incertitudes de Jacques II. « L'application  
« que donne le prince d'Orange, » dit-il, « à faire  
« assembler les troupes des États-Généraux vers Ni-  
« mègue, peut faire douter si son dessein a été de  
« passer en Angleterre, ou si la déclaration que vous  
« avez faite de ma part y apporte quelque change-  
« ment. » Si Louis XIV, après tous les renseigne-  
ments que lui avoit procurés son Ambassadeur, tenoit ce langage le 30 septembre, comment Jacques II ne se seroit-il pas laissé entraîner aux déceptions du prince d'Orange, et aux illusions de son propre cœur? Jacques II étoit père, et il répugnoit surtout à penser que la Princesse sa fille fût réellement complice d'une conjuration directe contre lui.

Cependant il arrivoit perpétuellement en Hollande des Anglois de qualité, qui pressoient le prince d'Orange de prendre enfin son parti. Parmi eux, on distinguoit le fils du comte de Devonshire, le fils du marquis de Winchester, et surtout le lord Lovelace, qui avoit le secret des Anglois et du Prince. Le moment parut décisif; et, comme plusieurs villes et provinces avoient donné à leurs députés, par suite de la déclaration du comte Davaux, les pouvoirs nécessaires *pour résoudre avec le Stathouder tout ce qui seroit jugé nécessaire, sans en rendre*

*compte à leurs supérieurs*, c'est à ce moment qu'il faut rapporter le consentement tacite des États-Généraux à une invasion formelle, consentement qui depuis fut notifié authentiquement à leurs Ministres établis auprès des diverses puissances, excepté la France et l'Angleterre.

En effet, dès le 29 septembre, le Grand-Pensionnaire ne dissimuloit plus avec Campriccio, Envoyé de l'Empereur, homme très-zélé pour la Religion Catholique. Ce ministre lui dit qu'il venoit d'apprendre une mission extraordinaire donnée récemment à un Envoyé des États à Vienne. « Mais cet Envoyé sera fort mal reçu de l'Empereur, » ajouta-t-il, « si les États prétendent s'interposer entre Sa Majesté Impériale et le Grand-Seigneur. » — « L'Empereur, votre maître, » dit Fagel, « reconnoitra, par le siège de Philisbourg, la nécessité pour lui de s'allier aux Princes de l'Empire contre la France. » — « Non, non, » répliqua vivement Campriccio, « jamais l'Empereur ne fera d'alliance avec des gens qui veulent détrôner un Roi légitime. » Il insista si fortement sur cette idée, que le Pensionnaire lui avoua enfin l'entreprise du prince d'Orange, en y donnant toutefois une interprétation favorable. « Son Altesse, » disoit-il, « ne songe nullement à rien attenter contre Sa Majesté Britannique. Outre que Jacques II est Roi, il est oncle

« et beau-père du Prince. Mais les Anglois sont in-  
« quiets sur leur religion et sur leurs libertés; ils  
« craignent que le Roi ne les détruise; ils appellent  
« avec instance le prince d'Orange, pour rétablir  
« et affermir leur véritable Gouvernement; ils lui  
« disent enfin que, s'il refuse de céder à leurs vœux,  
« ils prendront d'autres mesures, et proclameront  
« une république. Le prince d'Orange ne va donc  
« en Angleterre que pour prévenir toute violence  
« contre le Roi son beau-père, et empêcher la disso-  
« lution de l'État. »

Le Chef du Conseil du prince d'Orange, nommé Petkum, ne gardoit pas plus de mesure avec cet Envoyé. Il lui dit le même jour : « Vous gâtez toutes  
« les affaires par vos déclamations. » — « Je parle  
« en homme d'honneur, » repartit Campriccio, « et  
« selon les véritables sentiments de l'Empereur mon  
« maître. » — « Mais, » disoit Petkum, « ne seroit-  
« ce pas un immense avantage pour l'Empereur et  
« pour le Roi d'Espagne, qu'il y eût un Roi d'An-  
« gleterre parfaitement d'accord avec la maison  
« d'Autriche contre la France? » — « Oui, sans  
« doute; mais l'Empereur ne voudroit pas qu'un si  
« grand avantage fût le prix d'une action aussi noire  
« que celle d'un Prince qui veut détrôner son oncle  
« et son beau-père. » — « Eh! qu'importe cependant  
« à l'Empereur que le Roi d'Angleterre se nomme



« Jacques ou Guillaume ? » L'Envoyé de l'Empereur  
*faisoit connoître ces conférences au comte Davaux,*  
par l'Envoyé de Pologne, qui recevoit une petite  
pension de la France.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Louis XIV décidé à la guerre contre les États-Généraux. — Il se désiste de sa résolution, par pitié pour Jacques II. — rapprochement du Roi et de l'Église Anglicane. — Dernières dispositions du Prince d'Orange. — Il part pour l'Angleterre. — Dispositions de Jacques II. — Concessions équivoques.

---

## LIVRE XXIII.

1688. — (SUITE).

TOUTS ces détails étoient parvenus à Louis XIV, qui se décida un moment à déclarer immédiatement la guerre aux *États-Généraux*. Cette mesure eût certainement sauvé le Roi d'Angleterre. On ne peut faire que des conjectures sur les motifs qui tout à coup firent abandonner cette résolution; mais voici la preuve qu'elle fut réellement prise.

Le comte Davaux avoit donné, le 1<sup>er</sup> octobre, à Louis XIV de nouveaux détails sur les préparatifs du prince d'Orange. Ce Prince étoit arrivé à La Haie, la veille à 9 heures du soir. Toute la journée du 1<sup>er</sup>, il s'étoit tenu renfermé avec le Grand-Pensionnaire et Dikvelt. Il avoit ordonné l'augmentation des équipages de la flotte, parce qu'il venoit d'apprendre que Jacques II avoit augmenté le nombre de ses vaisseaux. Ces nouveaux préparatifs causoient

du retard dans les projets d'embarquement, et Davaux ajoutoit avec raison que le Prince n'oseroit pas tenter son expédition, si le Roi d'Angleterre eût accepté l'offre d'une escadre française. Enfin, il terminoit ainsi sa dépêche :

« Sire, depuis ma lettre écrite, je viens d'appren-  
« dre, d'une personne bien informée de ce qui se  
« passe chez le prince d'Orange et en qui je puis  
« prendre confiance, qu'il ne savoit pas encore lui-  
« même, ce matin, le jour de son embarquement, et  
« s'il ira au camp, ou s'il ira monter sur la flotte.  
« Cela dépend de quelque chose dont il attend in-  
« cessamment des nouvelles. »

Louis XIV n'avoit pas encore reçu cette lettre du 1<sup>er</sup> octobre, lorsqu'il écrivit lui-même, le 7, « que les  
« levées extraordinaires des États-Généraux ne lui  
« laissoient plus de doute sur leur dessein de lui faire  
« la guerre. » Il chargeoit en conséquence le comte Davaux de prendre ses mesures pour être exactement informé de tout ce qui se passeroit de plus considérable dans les Provinces-Unies, *lorsqu'il seroit obligé de le rappeler.*

Louis XIV ne croyoit-il plus à l'expédition d'Angleterre? Ce qui est certain, c'est que la minute de cette lettre au comte Davaux contient un paragraphe rayé tout entier, où il lui annonçoit que, « résolu  
« de faire la guerre aux États-Généraux et de faire  
« saisir leurs vaisseaux et marchandises, il l'enga-

« geoit à prendre ses dispositions pour la sûreté de  
« son retour. »

En marge de ce paragraphe, qui est rayé sur la minute, on lit le mot *changer* écrit au crayon. Ce *changement*, qui eut des suites si considérables pour l'Angleterre, pour la France et pour toute l'Europe, ne peut être attribué qu'aux dépêches reçues de Londres, au moment même où Louis XIV alloit signer cette lettre à Davaux. Il reçut aussi alors la dépêche de ce ministre, du 1<sup>er</sup> octobre, et il y répondit, en substituant au paragraphe rayé sur la minute, ces simples mots : *Il n'y a plus qu'à attendre l'événement.*

Le même jour 7 octobre, Louis XIV répondit à des dépêches de Barillon des 27 et 30 octobre. Il lui disoit en général qu'il ne voyoit pas que le Roi d'Angleterre prît les mesures convenables. Mais recevant à l'instant même deux lettres successives, que Barillon avoit expédiées le 3 octobre par deux courriers extraordinaires, il fit à sa lettre déjà écrite une addition qui exprime tout à-la-fois ce qu'il y avoit de véritablement grand dans l'ame de Louis XIV, et le motif qui sans doute l'empêcha tout-à-coup de suivre sa résolution de déclarer la guerre aux États-Généraux. Ce fait historique, inconnu à tous les historiens, doit inspirer de la vénération pour Louis XIV, si l'on compare son langage et sa résolution nouvelle aux tristes démarches de Jacques II,

dont Barillon lui donnoit avis; et cependant (à quoi tiennent les destinées des Empires!) ce fut cette magnanimité même de Louis XIV qui compléta la ruine du Roi d'Angleterre.

Le Roi de France ajouta donc ce qui suit à sa lettre déjà écrite du 7 octobre : « Non-seulement je  
 « ne trouve pas mauvais que le Roi d'Angleterre tâche,  
 « par toutes sortes de moyens, de retarder l'exécution  
 « des desseins du prince d'Orange; mais au contraire  
 « je souhaiterois le pouvoir tirer entièrement de peine,  
 « et avoir, dans mes ports les plus voisins d'Angle-  
 « terre, tout le nombre de vaisseaux qui seroient  
 « nécessaires pour le secourir dans ses plus pressants  
 « besoins, sans m'être arrêté au refus qu'il en a fait  
 « lorsque je les ai offerts.... Je ne pense pas que la  
 « déclaration que d'Albeville a été chargé de faire  
 « arrête le prince d'Orange.... C'est un dessein formé  
 « depuis la naissance du prince de Galles.... Les né-  
 « gociations avec les Princes protestants d'Allemagne  
 « n'ont eu d'autre but que ce dessein.... Faites-moi  
 « savoir ce que le Roi d'Angleterre croira que je puis  
 « faire pour l'assister utilement.... »

Or, voici l'explication de cette lettre et du changement subit de Louis XIV. En publiant sa proclamation pour le Parlement, Jacques II s'étoit concerté avec les principaux Catholiques. Tous n'avoient pas été d'avis de renoncer aussi manifestement aux projets qu'avoit d'abord encouragés la naissance du

prince de Galles. Mais il falloit ramener le parti anglican qui étoit la nation même, et l'on espéroit retenir un grand nombre de seigneurs et de propriétaires, qui, quoique fortement prévenus contre les Catholiques, avoient un attachement sincère pour l'État. Les ordres furent donnés aux Lieutenants des Comtés de rétablir dans les corporations et communautés, ainsi que dans les bénéfices ecclésiastiques, ceux des anglicans qui montreroient de bonnes intentions. Quant aux évêques, on espéroit qu'ils adopteroient la nouvelle déclaration, et ceux d'entre eux qu'elle ramèneroit au Roi devoient reprendre leur place dans le conseil.

Ces mesures, quoique tardives, pouvoient rassurer la nation, et donner au Gouvernement les moyens de se garantir d'une complète révolution, s'il étoit possible encore de retenir les États-Généraux, et de prévenir ou du moins retarder leur assentiment formel aux projets du prince d'Orange, quels qu'ils fussent. Jacques II croyoit certainement à l'ambition de son gendre, mais il doutoit que les États-Généraux eussent la témérité de confier à leur premier citoyen leurs trésors, leur flotte, en un mot, toutes les destinées de leur République, pour des dissentiments de famille qui ne les touchoient pas directement. Ce fut donc cette espérance qui préoccupoit l'esprit du Roi autant que ses ministres. Ceux-ci voyoient sans illusion l'état et la disposition de tous

les ordres du Royaume en cas d'invasion ; ils surent effrayer la Reine. On lui fit comprendre sans peine que, la guerre civile une fois engagée, ou le Parlement devenu violemment le maître des affaires, on lui demanderoit compte de l'ascendant qu'elle-même, le P. Piter et les Catholiques exaltés avoient pris sur le Roi pour lui faire violer toutes les promesses royales. La Reine fut donc la première à précipiter le mouvement rétrograde qui déjà se manifestoit par la proclamation d'un prochain Parlement. Le parti de la Cour accusa ensuite le comte de Sunderland d'avoir lui-même entraîné Jacques II à refuser les secours de la France, et de l'avoir trahi. Cependant Sunderland disoit avec raison qu'un foible secours ne feroit qu'irriter la nation et ne la dompteroit pas, tandis qu'une armée françoise, capable de soumettre toutes les volontés, ne feroit que soumettre le Roi lui-même à la dépendance humiliante d'un monarque dont la grandeur et la fierté affectoient la domination universelle. Jacques II, qui avoit peut-être plus de vanité que de fierté, n'étoit pas étranger cependant aux véritables sentiments de sa dignité personnelle. Sa jalousie sur la grandeur de Louis XIV se manifestoit naturellement dans les occasions les plus indifférentes ; et d'ailleurs s'il vouloit usurper les libertés de la nation, ce n'étoit ni pour l'humilier, ni pour exercer la tyrannie, mais pour s'élever lui-même à la hauteur des grands Rois, et rendre



son peuple puissant, à sa manière. Il étoit donc très-porté à désavouer la démarche hardie de Skelton, et la déclaration du comte Davaux, qui en avoit été la suite. Le reste fut un effet de la nécessité qui l'entraînoit rapidement, et de l'incohérence de ses propres idées comme des conseils contradictoires dont il étoit environné ou obsédé.

La Cour de France devoit être indignée que le comte de Sunderland son pensionnaire s'opposât ainsi à ses désirs, à ses desseins et à ses ordres : elle l'accusoit de trahir Jacques II, quoique rien ne soit moins prouvé. Sunderland d'ailleurs n'étoit pas le seul ministre qui adoptât le système que suivit Jacques II, en désavouant les démarches de la France. Le comte de Middelton, Secrétaire d'État, écrivoit dans le même sens au marquis d'Albeville; cependant Middelton, qui avoit les affaires d'Écosse, étoit dévoué au parti catholique. Le Roi et ses ministres répétoient sans cesse que Louis XIV, en portant ses forces contre Philisbourg plutôt que sur Cologne, avoit beaucoup plus songé à ses propres intérêts qu'aux intérêts présents de Jacques II; et ce fut dans cette disposition qu'ils envoyèrent au marquis d'Albeville des instructions et des ordres qui détournèrent sur-le-champ Louis XIV de déclarer la guerre aux États-Généraux. La connoissance de ces instructions et de ces ordres lui fut donnée par les deux dépêches successives de Barillon,

du 3 octobre. Voici la première lettre de Barillon.

« Le Roi d'Angleterre a envoyé un Exprès en Hol-  
 « lande, avec des ordres positifs de déclarer aux États-  
 « Généraux que non-seulement il n'y a point de traité  
 « ni d'alliance avec Votre Majesté à leur préjudice, mais  
 « qu'il leur offre même d'entrer avec eux dans une  
 « liaison étroite, et de se déclarer ouvertement contre  
 « Votre Majesté, jusqu'à lui faire actuellement la  
 « guerre. Je suis averti que l'on me dira : Ceux qui  
 « se noient s'accrochent à tout ce qu'ils peuvent  
 « trouver, etc. »

Quelques heures après cette première lettre, Barillon dépêcha un autre courrier. Il prévenoit Louis XIV que *l'affaire n'étoit pas tout-à-fait* comme on la lui avoit dite le matin; que Sunderland, par ordre du Roi, lui avoit remis une copie du mémoire dont le marquis d'Albeville étoit chargé pour les États-Généraux. « On a eu l'intention, » continue Barillon, « d'empêcher ou de retarder par  
 « là le départ de M. le prince d'Orange, et d'intro-  
 « duire une négociation qui ne finira pas sitôt. Le  
 « marquis d'Albeville n'a ordre que d'entrer en con-  
 « férence sur les moyens de conserver la paix. On a  
 « évité de prendre aucun engagement formel par  
 « les termes du mémoire. On espère ici que Votre  
 « Majesté ne trouvera point à redire que, dans une  
 « extrémité comme celle où le Roi d'Angleterre est  
 « réduit, il ait cherché un moyen de jeter quelque

« division entre les États-Généraux et M. le prince  
« d'Orange; ni que, s'agissant de sa ruine entière,  
« il ait fait présenter un mémoire *qui recevra dans*  
« *la suite l'interprétation qu'il lui voudra don-*  
« *ner.* Le marquis d'Albeville a ordre d'offrir que le  
« Roi son maître enverra quelqu'un en France pour  
« y faire des propositions à Votre Majesté, qui ten-  
« dent à la conservation de la paix. Si cet envoi a  
« lieu, ce sera le sieur Carel, Secrétaire de la Reine,  
« qui en sera chargé.

« Mylord Sunderland m'a dit qu'il étoit obligé  
« de me faire remarquer que ce qui se fait ici n'est  
« rien et ne peut avoir d'effet dans la suite, pourvu  
« que Votre Majesté veuille bien ne rien faire dire de  
« sa part qui puisse rendre suspecte la démarche du  
« Roi son maître, dont l'unique motif a été de con-  
« jurer l'orage dont il est menacé; que ses affaires  
« sont réduites à une extrémité à laquelle il est fort  
« difficile de remédier; qu'il faut l'excuser s'il prend  
« les chemins les plus propres à le sauver; que le  
« prince d'Orange sera dans quatre jours et peut-  
« être plus tôt en Angleterre; et que, s'il est battu, le  
« Roi ne sera pas pour cela en volonté ni en pouvoir  
« de se déclarer contre Votre Majesté; que si, au  
« contraire, M. le prince d'Orange a un bon succès  
« en ce pays-ci, il ne sera pas question de ce qui a  
« été proposé à La Haye. »

A cette lettre se trouvoit une copie chiffrée du mé-

moire que devoit présenter le marquis d'Albeville. Ce mémoire étoit terminé ainsi : « Sa Majesté, afin  
« de montrer la grande considération qu'Elle a pour  
« l'amitié et les alliances qui sont entre elle et Vos  
« Seigneuries, et son désir de les continuer, a or-  
« donné audit Envoyé extraordinaire d'assurer en  
« son nom Vos Seigneuries qu'il n'y a aucun traité,  
« entre Sa Majesté et le Roi Très-Chrétien, que ceux  
« qui sont publics et imprimés; et de plus, que comme  
« Sa Majesté souhaite fort la conservation de la  
« paix et du repos de la Chrétienté, elle seroit bien  
« aise de prendre avec Vos Seigneuries les mesures  
« les plus convenables pour maintenir la paix de Ni-  
« mègue et la trêve de vingt années conclue en  
« 1684. »

C'étoit indirectement, mais formellement, proposer des'unir à la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, qui venoit tout à la fois de rompre et la paix de Nimègue et la trêve de 1684, par le siège de Philisbourg. Mais à la réception de ces étranges nouvelles, Louis XIV changea subitement ses résolutions actuelles de déclarer la guerre aux États - Généraux, comme on l'a déjà expliqué. Il fut moins indigné que touché; et sa réponse à Barillon, que l'on a déjà fait connoître, est un noble témoignage de sa magnanimité naturelle.

Mais quelle imposante et terrible leçon doit donner le résultat de cette politique foible et tortueuse,

de ces restrictions mentales développées dans la seconde dépêche de Barillon. Louis XIV, touché de la déplorable position de Jacques II, s'arrête au moment même où il va déclarer la guerre aux États-Généraux, et Jacques II est perdu tout à la fois par ses combinaisons pusillanimes et par la pitié de Louis XIV! Tant il est vrai que, dans l'extrémité même de l'infortune, le seul, le véritable asyle se trouve dans les nobles inspirations du courage et de la vérité.

Hélas! ce n'est pas tout encore. Barillon, qui avoit atténué ses premières dépêches du matin par celles du soir, avoit été trompé par les Ministres du Roi et par le Roi lui-même, sur les ordres donnés à d'Albeville. Barillon s'en doutoit lui-même, ainsi que l'atteste sa dépêche du 4; cependant le Roi lui disoit ce jour-là : « Quand l'orage sera passé, « il nous sera aisé d'agir de concert en tout, et « de nous entendre comme nous avons fait. » De son côté, Sunderland répondoit aux reproches et aux soupçons de l'ambassadeur de France, en lui donnant pour preuve de son dévouement à Louis XIV « qu'il ne se pouvoit sauver qu'avec le Roi son « maître; que le prince d'Orange ne lui pardonne- « roit jamais d'avoir eu d'étroites liaisons avec la « Cour de France, de s'être déclaré Catholique « après la naissance du prince de Galles, et d'avoir « fait décider le rappel des troupes de Hollande,

« première démarche qui a produit toutes les autres. »

A l'époque du 30 septembre, on comptoit généralement à La Haye que l'embarquement commenceroit dans la première semaine d'octobre. Les troupes avoient reçu l'ordre de se tenir prêtes à monter sur leurs vaisseaux le 6. Une immense quantité de chaloupes armées, de galiotes, de bâtimens de toute espèce avoit été louée à grand prix, et payée d'avance. Quatre-vingt-dix galiotes étoient préparées pour la seule cavalerie. Toutes les combinaisons de précautions avoient été si bien calculées, que chacune de ces galiotes pouvoit recevoir, au premier signal, son chargement de cavalerie en trois heures de temps. L'artillerie que l'on avoit tirée des arsenaux de Dort, de Delf et de Schidam, et que l'on avoit ostensiblement fait remonter sur le Lech, étoit secrètement retenue dans un canal détourné auprès de Delfshaven; et plus de trente-six barques chargées de munitions y furent découvertes par un des agents que le comte Davaux envoyoit sans cesse à la découverte. Enfin, pour profiter de toutes les circonstances favorables, le prince d'Orange avoit donné des ordres, tels que toute cette immense embarcation devoit mettre à la voile et partir à la pleine lune qui étoit le 7 octobre.

Ce fut dans la nuit du 4 au 5 que le marquis d'Albeville reçut les dépêches de Jacques II. Il s'empressa de les communiquer aux États-Généraux, et s'ex-

pliqua fort précisément sur la résolution du Roi son maître, de s'unir à eux pour le maintien de la paix de Nimègue et de la trêve de 1684. Mais la vivacité de ses instances, de ses explications, de ses promesses verbales, n'eut d'autre effet que de constater les frayeurs du Roi et d'augmenter la confiance de ses ennemis. Il se répandit même publiquement à La Haye, comme pièces authentiques, une lettre sous le nom du Roi d'Angleterre à la date du 1<sup>er</sup> octobre, et un mémoire attribué au marquis d'Albeville, dans lesquels Jacques II, pour preuve de ses intentions actuelles, offroit aux États-Généraux vingt mille hommes et quarante vaisseaux pour faire la guerre à Louis XIV.

Ces deux pièces sont évidemment supposées, quant à ce qui regarde Jacques II; mais elles sont parfaitement dans le style du marquis d'Albeville, et conformes à la légèreté téméraire de son imagination. On ne voit pas dans quel but le prince d'Orange les auroit fait publier, puisque dans le fait Jacques II dénioit toute alliance avec le Roi de France et offroit en quelque sorte de prendre des engagements contre lui. D'Albeville au contraire pouvoit penser qu'il convenoit aux intérêts de son maître de persuader fortement au peuple que la République n'avoit plus de motifs d'armer contre le Roi d'Angleterre. C'étoit un bien foible moyen, puisque déjà, dans toutes les Églises, les Prédicants faisoient des

prières pour l'heureux succès du prince d'Orange. Mais d'Albeville eut certainement le projet de conseiller à Jacques II ce qui étoit annoncé dans les deux pièces qui circuloient dans le public. Il en parla aux Envoyés de l'Empereur et de l'Espagne; il en parla même à quelques membres des États, qui lui dirent que rien au monde ne pouvoit empêcher l'expédition du prince d'Orange, à moins que Jacques II ne déclarât la guerre à Louis XIV. Il consulta enfin le comte Davaux lui-même, car il avoit le désir d'imiter dans un sens contraire la démarche de Skelton. « Si le Roi, » dit-il à Davaux dans une note confidentielle, « ne se trouve pas en « état de résister, s'il craint d'être abandonné de « son armée et de sa flotte, dont le prince d'Orange « paroît bien assuré, le Roi de France même devrait « souhaiter cette déclaration de guerre, avant que « l'expédition ne mette à la voile. Par ce moyen on « pourroit mettre de la jalousie entre les États et le « prince d'Orange; le Roi d'Angleterre seroit par « là maître des entreprises, des ordres, des nomina- « tions d'officiers, etc. Si au contraire le prince d'O- « range met pied à terre, et que le Roi se trouve « abandonné, comme cela est fort à craindre, le « prince d'Orange et le Parlement feront les entre- « prises, donneront les ordres, nommeront les offi- « ciers et feront tout. *Enfin ce pourra être une « occasion favorable au Roi pour se défaire*



« *des factieux et de ses ennemis.* Envoyez - moi,  
 « Monsieur, vos sentiments là-dessus, et s'il ne se-  
 « roit pas convenable d'en donner incontinent avis.  
 « On se moque de la déclaration que le Marquis vient  
 « de faire, et avec raison. »

Très-surpris de cette proposition, le comte Davaux ne négligea rien pour dissuader le marquis d'Albeville, et il sut par le Ministre danois que cette idée avoit été suggérée par le Secrétaire de la princesse d'Orange. Croyoit-elle que ce moyen arrêteroit son mari et sauveroit son père? Il est douteux qu'en ce moment le Prince eût rétrogradé. Toutes les démarches de Jacques II ne faisoient que démontrer ses craintes, sa foiblesse et l'irrésolution de ses conseils.

En effet, on venoit d'apprendre que Louis XIV, par l'effet de sa résolution première de faire la guerre aux États, avoit fait saisir les vaisseaux des Provinces - Unies, dans tous les ports de France. Mais la nouvelle du siège de Philisbourg fit en même temps comprendre au prince d'Orange et aux États, non-seulement que le théâtre de la guerre seroit éloigné de leur pays, mais encore que l'Empereur et plusieurs Princes de l'empire s'engageroient nécessairement dans cette guerre. Aussi le Prince dit-il aux Ministres espagnols : « Gardez seulement Ostende,  
 « Mons et Namur. Je saurai bien reprendre les au-  
 « tres places dont les Français pourroient s'emparer. »

Cependant le vent devient favorable, et Herbert s'embarque le 6 à Helvoestluys; les vaisseaux de guerre sortent du Texel pour se joindre à lui, et son intention est d'aller au-devant de la flotte de Jacques II. Il dit au Prince en partant qu'à son aspect la plus grande partie des vaisseaux anglois se réunira certainement aux siens, et qu'il combattra le reste. Mais dans la nuit du 7 au 8, une tempête violente et prolongée se déclare heureusement pour le Roi d'Angleterre, et force l'amiral Herbert de relâcher au lieu même d'où il étoit parti.

Dans cet intervalle, le comte Davaux cherchoit à démontrer à Louis XIV la nécessité pour lui et pour le Roi d'Angleterre de déclarer immédiatement la guerre aux États-Généraux. Il lui représentoit, et l'évènement l'a justifié, qu'une fois maître de l'Angleterre, le prince d'Orange, devenu Roi, déclareroit la guerre à la France. Il n'hésita point à dire que, s'il y avoit quelque moyen de retenir les États-Généraux qui ne s'étoient point encore déclarés publiquement, il osoit en indiquer deux : « Ce seroit, » disoit-il, « de leur donner satisfaction sur les affaires du commerce; l'autre, de les contraindre par la force des armes à s'attacher aux intérêts de la France. » Louis XIV ne s'offensa point de ces remontrances; il daigna même convenir que l'attaque et la prise des plus fortes villes de Flandres eût donné plus d'appréhension aux États-Généraux que l'attaque

de Philisbourg et des autres places du Rhin. « Mais « la nécessité, » ajoutoit-il, « de prévenir les mauvais desseins de la Cour de Vienne, ne m'a pas « laissé d'autre parti à choisir que celui que j'ai pris « et qui m'a paru le plus juste. Ainsi ceux que vous « me proposez sont impraticables. » En écrivant ainsi, Louis XIV n'étoit pas éloigné de croire aux bruits qui se répandoient à Rome, comme à La Haye, que Jacques II lui feroit la guerre, si les États-Généraux l'exigeoient.

Sur ces entrefaites, le prince d'Orange se livroit à une prodigieuse activité, ne laissant rien à la fortune de ce qu'il pouvoit lui ravir par la prévoyance, le courage et l'habileté. Les immenses détails de son immense entreprise, les négociations avec les Anglois, avec les États, avec toutes les puissances du continent dans un moment si critique, rien ne paroissoit troubler cette ame dont l'expression extérieure étoit toujours froide et sévère. Jamais homme plus maître de lui ne s'étoit montré dans les temps modernes, véritable moyen pour un Prince de maîtriser les hommes et les évènements. Aussi, tous les obstacles sembloient s'évanouir. Ce qui est préparé par une sagesse magnanime pour le perdre conspire même au succès de ses vœux. Louis XIV menace de la guerre : alors il sait persuader que tout ce qu'il a fait en silence étoit nécessaire pour préserver la patrie. Louis XIV s'arrête par pitié pour

Jacques II et marche sur le Rhin : il sait persuader à l'Empereur que l'Angleterre répond pour Philisbourg, à Charles VI que l'Angleterre répond pour Bruxelles, au Souverain Pontife que l'Angleterre encore répond pour l'Italie menacée comme pour la Maison d'Autriche, et que, par cette illustre Maison, les intérêts de la Religion Catholique sont hors de péril.

Cependant les États-Généraux n'avoient point répondu encore au premier mémoire du marquis d'Albeville, qui remontoit au 8 septembre. Ils attendirent au 14 octobre, pour s'expliquer sur les dernières démarches du Roi et de son Envoyé. En ce moment, la flotte de l'amiral Herbert, battue par la tempête, venoit à peine de rentrer au Texel. Ce fut dans l'intervalle du départ et de la rentrée des vaisseaux, c'est-à-dire du 6 au 14, que le prince d'Orange manda aux Provinces d'envoyer à la Haie des Députés de chacun des membres de l'État de leur province. Ainsi, par exemple, la Zélande a sept Députés, un pour chacune des six villes de la Zélande, et un pour l'ordre de la noblesse : c'est là ce que l'on nommoit l'Assemblée des États-Généraux, et les Députés ordinaires forment le Conseil de la République. Le Prince demanda que ces Députés fussent obligés au serment du secret, et qu'ils eussent les pouvoirs nécessaires pour statuer sur des affaires importantes qui exigeoient leur convocation.

Ces Députés réunis, il ne crut pas devoir les assembler en commun, et ne leur parla que séparément. Il leur déclara donc son dessein d'aller en Angleterre. Cette expédition étoit devenue nécessaire pour le maintien de leur Religion, et son absence ne pouvoit en rien compromettre la sûreté du pays. D'ailleurs il avoit pourvu à tous les hasards de la guerre par ses alliances, et par les troupes allemandes qu'il avoit su acquérir au service des États. Il se borna, en un mot, à des explications générales que chacun des Députés reçut avec de grandes démonstrations d'attachement et de reconnaissance. Quant aux Députés qui forment le Conseil d'État, il ajouta qu'il étoit sollicité d'aller en Angleterre par les Évêques et la noblesse ; que le prince de Danemark, auquel les Anglois auroient pu recourir, n'étoit pas capable de porter le poids des affaires ; que, si lui-même se refusoit à leurs instances, ils prendroient d'autres mesures, et se constitueroient en République, ce qui ruineroit entièrement le commerce des Provinces-Unies. Enfin, ne trouvant nulle part de résistance, excepté dans la ville d'Amsterdam, qui continuoit toujours son opposition à l'interdiction du commerce de France, il décida les États, qui répondirent alors aux dernières propositions du Roi d'Angleterre. « Puisque Sa Majesté britannique, » disoient-ils dans leur résolution du 14 octobre. « désavoue l'alliance annoncée par

« M. Davaux au nom du Roi de France, Leurs  
 « Hautes Puissances déclarent n'avoir eu et n'avoir  
 « aucune intention d'entrer en guerre avec Sa Ma-  
 « jesté ou avec la nation angloise.... Elles ne sou-  
 « haitent rien tant que de voir détruits sincèrement  
 « et entièrement tous sujets de mécontentement  
 « entre le Roi et le peuple, maintenues et assurées  
 « la Religion réformée et la liberté de la nation,  
 « afin que Sa Majesté et la nation puissent rentrer  
 « en bonne intelligence, et avoir une confiance ré-  
 « ciproque. Leurs Hautes Puissances protestent sin-  
 « cèrement et en vérité n'avoir d'autre but que le  
 « repos désiré des royaumes de Sa Majesté.... »

Ce langage, si équivoque dans les expressions, ne laissoit rien à deviner sur la substance des choses ; et puisque l'on ne répondoit en rien aux offres précises du Roi sur les moyens à prendre en commun pour garantir la paix de Nimègue et la trêve de 1684 rompue en ce moment par Louis XIV, l'acte des États-Généraux étoit une véritable déclaration de guerre, non pas à l'Angleterre, mais à Jacques II. Dans cet acte, la république des Provinces-Unies admettoit implicitement le droit d'une puissance à intervenir dans le gouvernement d'une autre puissance : exemple dangereux que nul souverain ne peut reconnoître, et surtout que les Gouvernements plus ou moins populaires doivent repousser avec énergie, s'ils ont le moindre sentiment de la dignité

et de la liberté des nations. L'intervention terrible de Philippe II dans les affaires de France, d'Écosse et d'Angleterre, aux temps de Henri III, de Marie Stuart et d'Élisabeth, n'étoit pas si éloignée encore qu'ils dussent en avoir perdu le souvenir.

La tempête duroit depuis plus de douze jours, et la populace commençoit à dire que le vent étoit *Papiste*, ce qui donna quelques inquiétudes au prince d'Orange. Un édit public défendit de prononcer ce mot, sous peine d'amende. On ordonna aussi des prières dans toutes les Églises, et un jeûne universel. Avant le jour indiqué, le ministre d'Espagne fit faire des prières dans sa chapelle, pour obtenir de la miséricorde divine un temps plus favorable, les mêmes prières sans doute qui, en 1588, furent adressées au Ciel, pour la grande *armada* de Philippe II contre l'Angleterre; mais alors ce n'étoit pas un Roi catholique à détrôner, c'étoit la Reine Élisabeth. Quelle dérision des lois divines et humaines!

Le marquis d'Albeville reçut bientôt du Roi son maître un ordre de répondre au dernier mémoire des États; et son langage exprimoit une déplorable foiblesse. Aux actes d'hostilité commis sur quelques vaisseaux anglois, il opposa le soin que Jacques II avoit pris de faire relâcher, avant toute réclamation, les vaisseaux de Hollande qui avoient été saisis. Il disoit enfin que le Roi feroit *touts les pas néces-*

*saires* pour être en bonne intelligence avec les États, et il demandoit des éclaircissements sur les griefs qu'ils pouvoient encore avoir. Dans le même temps, Jacques II prioit le ministre d'Autriche d'écrire à l'Empereur qu'il étoit prêt à faire un traité pour le maintien de la trêve, et par conséquent à faire la guerre à Louis XIV, s'il le falloit.

Cependant le prince d'Orange mettoit à profit la tempête même qui continuoit toujours avec violence, résolu de partir au premier retour du calme. Les troupes qu'il devoit embarquer se composoient d'Allemands et de Catholiques des Pays-Bas. Ceux-ci disoient hautement que si l'on faisoit la guerre pour la Religion Protestante, ils passeroient sous les drapeaux du Roi d'Angleterre; mais on changea promptement leurs dispositions, en leur faisant comprendre qu'il s'agissoit, par la conquête de l'Angleterre, de défendre les Pays-Bas espagnols et l'Empereur. L'Envoyé d'Espagne, qui avoit ordonné des prières dans sa chapelle pour le prince d'Orange, donna un dîner aux principaux membres des États, et porta un toast en ces mots : « Au prince « d'Orange! Puisse-t-il, Roi d'Angleterre, entrer « dans un an à Paris, avec cent mille hommes. »

Le maréchal de Schomberg s'étoit attaché à la fortune du Prince, et devoit commander sous lui. L'armée se composoit de onze mille cent deux hommes; la cavalerie, deux mille sept cent quarante-



cinq; les dragons, mille trois cents, et une compagnie de cent cadets. Total, quinze mille deux cent quarante-sept hommes, parmi lesquels il faut compter sept cent trente-six officiers français et soixante volontaires que la révocation de l'édit de Nantes avoit éloignés du service de France. Ils furent distribués dans les corps de toutes armes. L'un d'eux commandoit le génie, un autre l'artillerie, et Schomberg lui seul valoit une armée. Il emportoit avec lui les instructions particulières de la princesse d'Orange, sur ce qu'il devoit faire en son nom, si le Prince venoit à mourir. Outre les troupes d'embarquement, il y avoit des armes pour trente mille hommes d'infanterie et sept mille hommes de cavalerie. Toutes ces armes avoient été fabriquées aux dépens des mécontents anglois.

Ceux-ci envoyoient perpétuellement leurs affidés au prince d'Orange, pour le presser de mettre un terme à leurs inquiétudes par son arrivée. Shrewsbury et Russel étoient revenus à La Haie au mois de septembre; ils furent bientôt suivis de Sidney et de Johnston, qui apportèrent un plan d'opérations à suivre, et un projet de manifeste que Danby avoit rédigé. Tout récemment, le lord Lovelace, qui avoit apporté les dernières instructions, venoit de repartir pour l'Angleterre, deux jours avant l'embarquement de l'amiral Herbert. Mais la tempête ayant fait rentrer les vaisseaux, le fils du marquis d'Halifax et le lord

Lorn, fils du comte d'Argyle, revinrent successivement d'Angleterre en Hollande, pour presser de nouveau l'expédition. Celui-ci, qui s'étoit déclaré Catholique, avoit cependant quitté Jacques II à White-hall, au moment même où ce malheureux Prince alloit se mettre à table; et s'embarqua en plein jour à Greenwich : tant le secret des conjurés étoit religieusement observé, ou, pour mieux dire, tant le Roi prenoit peu de précautions, même dans un moment si critique.

Autour du prince d'Orange, il avoit fallu, dans ces derniers instants, régler les affaires du Gouvernement, et arrêter d'une manière décisive le plan de ce qui seroit fait en Angleterre. Le Prince avoit seul son secret pour lui-même; aussi le pensionnaire Fagel s'attachoit-il à répandre partout que Guillaume n'avoit aucun dessein hostile contre le Roi son beau-père, et qu'aussitôt après son arrivée il feroit trois seules demandes qui ne pouvoient déplaire à Sa Majesté Britannique: le rétablissement des lois et la sûreté de l'Église anglicane, la convocation d'un Parlement libre, et l'accomplissement des offres que Sa Majesté faisoit elle-même de concourir au maintien de la paix de Nimègue et de la trêve. Le marquis d'Albeville s'empressa d'en avertir Jacques II, comme d'un secret important qu'il avoit découvert.

Mais du côté des Anglois, la diversité des opinions et des partis se manifesta violemment, quand

il fallut examiner et décider quel rôle joueroit le Prince en Angleterre, quelle faction il favoriseroit, et sur quel point il débarqueroit. Les seigneurs anglois, suivant les lettres apportées par Sidney, vouloient que le Prince emmenât seulement six ou sept mille hommes; ils vouloient de plus qu'il descendît lui-même dans la province d'York avec la moitié de ses troupes, et qu'il envoyât le reste dans l'ouest avec le maréchal de Schomberg. Le comte Danby étoit l'auteur de ce projet, et l'amiral Herbert l'appuyoit fortement. Par ce moyen, les seigneurs anglois qui désiroient une révolution n'avoient pas à craindre de se voir opprimés par celui qu'ils nommoient leur libérateur. Le comte Danby exerçoit d'ailleurs une grande influence dans ce paÿs; la noblesse y étoit ardente pour un changement, et les libertés publiques avoient peu à craindre d'une petite armée de trois ou quatre mille hommes. Quant au maréchal de Schomberg, c'étoit encore les seigneurs qui avoient conseillé au Prince de le demander à l'Électeur de Brandebourg et de l'emmener avec lui. En adoptant un guerrier d'une si haute réputation, ils pouvoient espérer qu'une fois en Angleterre, le Maréchal leur appartien-droit autant qu'à Guillaume lui-même, et qu'il aimeroit mieux leur devoir sa fortune et sa gloire, si Guillaume pouvoit songer à établir la puissance absolue sur les ruines du trône de Jacques II. Ils

firent donc adopter leur idée au Prince, mais par un autre motif. « Il vous faut, » lui disoient-ils, « ce grand Général autant pour vous secondér que pour vous remplacer, en cas de perfidie ou de revers. « Le prince d'Orange, qui le premier fonda la liberté, ne périt-il pas sous les coups d'un assassin? « On songera moins à des pratiques ténébreuses, quand il faudra s'occuper à-la-fois de frapper deux têtes au lieu d'une. » Le Prince adopta cette idée, mais il repoussa constamment le projet de diviser ses forces, et doubla le nombre de soldats qui lui étoit demandé.

Ceux au contraire qui désiroient moins une réforme qu'une révolution complète, insistoient pour que le débarquement s'effectuât dans les provinces de l'ouest. Là se trouvoient les anciens partisans de Monmouth, plus enclins aux maximes républicaines et presbytériennes, qu'à celles de l'épiscopat et de la monarchie. Mais l'amiral Herbert et tous les gens de mer soutinrent fortement le plan du comte Danby. « La flotte, » disoient-ils, « ne peut long-temps sans péril côtoyer l'Angleterre par un vent d'est un peu vif. La saison n'en fait pas espérer d'autre. Il faut d'ailleurs intercepter les secours que Jacques II pourroit recevoir de la France. » Le prince étoit secrètement de cet avis, et pour les concilier tous en apparence, il ordonna qu'après avoir débarqué dans l'Yorkshire, la flotte iroit croiser dans la Manche.

L'affaire du manifeste n'éprouva pas moins de contradiction. Chaque parti vouloit dominer. Les Anglois fugitifs ou proscrits étoient les plus violents. Ils s'étoient rendus en foule au premier soupçon de son entreprise. Parmi eux se distinguoit Wildman, ancien fanatique et prophète dans l'armée de Cromwell. Pour jeter la division entre les partisans de l'Église anglicane, il attaqua violemment la partie du manifeste proposé, où l'on reprochoit au Roi ses prétentions au pouvoir de dispenser et le procès des Évêques. Le point étoit d'autant plus délicat que Wildman, fougueux sectaire, paroissoit défendre la prérogative royale. Plusieurs lords, entre autres Mordaunt et Macclesfield, le soutenoient vivement. D'un autre côté Sidney, Russel et Shrewsbury disoient que le moindre mot contre Jacques II révolteroit la noblesse, la haute Église et l'armée. Enfin, les Écossois vouloient un manifeste au moins presbytérien, s'il n'étoit puritain. Le Prince eut l'art de tout concilier, grâce à la souplesse du docteur Burnet, dont la subtile dialectique satisfit pour le moment et les Torys, et les Whigs, et les Anglicans, et les Sectaires. « Un manifeste, » leur répétoit-il sans cesse, « est inutile, dangereux même, « s'il n'a pas pour but de réunir. Toutes les questions « d'ailleurs seront décidées dans un Parlement libre. » C'est ainsi que se déclaroient déjà, même avant le combat, les premiers symptômes des factions qui

agitèrent si fortement Guillaume, quand il fut le maître, et qui, après lui, se perpétuèrent durant cinquante années.

Après ces arrangements, le Prince fit régler les affaires de la République pour le temps de son absence. Il prétendoit conserver le droit de nommer aux emplois militaires. Le prince de Nassau le lui dispuoit avec chaleur, et les députés de quelques provinces appuyoient cette opposition. Le prince de Waldek, qui restoit chargé du soin des affaires, ne réclamoit pas cette prérogative. La question fut partagée au profit de tous; et pour étouffer ce germe naissant de discorde, il fut convenu que les nominations se feroient par les princes de Nassau et de Waldek, conjointement avec deux députés des États. Enfin, ayant pourvu à la sûreté des frontières, et laissant à la solde des États soixante-dix mille hommes qu'il s'étoit assurés par l'activité mystérieuse de ses alliances, il ne lui restoit plus qu'à faire confirmer, par une résolution authentique, le tacite consentement des États-Généraux à son entreprise, et il l'obtint. Cette importante résolution fut notifiée à tous les ministres étrangers, excepté ceux de France et d'Angleterre. Le Prince écrivit lui-même au Roi d'Espagne le jour même de son départ. Il espéroit, disoit-il, que Sa Majesté Catholique approuveroit son dessein. Il ne vouloit faire aucun tort à Sa Majesté Britannique, ni à ceux

qui avoient droit de lui succéder; il vouloit encore moins chasser les Catholiques romains; il emploieroit au contraire tout son crédit à leur procurer la liberté de conscience et l'exercice de leur Religion, pourvu néanmoins qu'ils en fissent usage avec modération et dans l'intérieur de leurs familles. Enfin, son but unique étoit de rétablir les lois du Royaume, et de rendre à l'Angleterre, avec sa liberté, les moyens de concourir à la prospérité commune des Nations et du Christianisme.

La déclaration des États-Généraux énonçoit les mêmes intentions. Mais le manifeste particulier du Prince contenoit expressément le grief de la supposition d'un prince de Galles ce qui renfermoit nécessairement un dessein personnel contre le Roi. Du reste, il annonçoit que tous les griefs de la Nation et les siens seroient soumis à un Parlement libre, et qu'il ne descendoit en Angleterre qu'après en avoir été prié instamment par un grand nombre de seigneurs, tant spirituels que temporels, de nobles et autres sujets de toute condition.

Indépendamment de ce manifeste, qui étoit particulier au Prince, la pétition des Anglois fut imprimée à quatre-vingt mille exemplaires. Elle contenoit, comme on l'a déjà vu, tous les griefs reprochés à Jacques II, et l'assemblage le plus artificieusement tissu de tous les faits et conjectures qui pouvoient porter les peuples à l'incrédulité sur la naissance

véritable d'un prince de Galles. Des lettres furent envoyées à la flotte angloise par l'amiral Herbert ; et, pour le succès de cette universelle conspiration, il ne falloit plus que le retour d'un vent favorable.

Dans la nuit du samedi 23, le vent, si ardemment souhaité, se tourne contre l'Angleterre. Aussitôt les bâtimens de transport qui se trouvent au Texel et dans le Zuyderzée vont rejoindre la flotte, réunie à Gorée sous le commandement de l'amiral Herbert. Le maréchal de Schomberg se rend lui-même le 26 à la flotte. Le même jour, le prince d'Orange, déjà présent à La Brille, se porte à Helvoestluys. Le rendez-vous général étoit à Putte, près de Schonnevelde. Tout ce qui étoit resté à Rotterdam se dirigeoit vers ce point ; et du haut de la tour de La Haye on vit passer cent cinquante voiles qui alloient du Texel au point fixé pour le départ général.

Pendant ce mouvement si actif, et dans cette espèce de transport et d'enivrement inséparable d'une entreprise grande et hasardeuse, l'imagination des peuples étoit exaltée par les prédications dans toutes les Églises. Un jeûne extraordinaire et des prières solennelles avoient été indiqués pour le 27. Déjà le Prince étoit sur son vaisseau, et la Princesse, réunie au peuple dans les Églises, invoquoit le Dieu des armées contre son propre père. Les sermons durèrent, à trois reprises de peu d'intervalle, depuis dix heures et demie du matin jusqu'à sept heures et demie du



soir. La Princesse y assista sans interruption, et le visage calme, si son cœur ne l'étoit pas. Les Catholiques en furent indignés; les Républicains gémissaient en silence. Au milieu de ces démonstrations pieuses, on distingua surtout les vœux solennels qui se firent pour les États et pour le prince d'Orange dans la chapelle du Ministre de Sa Majesté Catholique.

Avant de quitter La Haye, le Prince avoit pris congé des États et des personnages les plus considérables de la République. Les adieux furent graves et affectueux. Il les remercia du soin qu'ils avoient pris de lui dès sa plus tendre enfance, et de toutes les preuves qu'ils lui avoient données de leur affection et de leur confiance. Il ne quittoit pas la République, disoit-il, sans l'avoir mise en état de ne rien craindre de ses ennemis. Il laissoit après lui un grand capitaine; le prince de Waldek les défendrait au-dehors. Mais ils avoient un ennemi toujours de plus en plus redoutable; c'étoit Louis XIV, qui cherchoit à les diviser pour les détruire. Jamais cependant ils ne succomberont à ses efforts, s'ils se maintiennent fermes contre les factions intestines. Pour ce qui le regardoit en particulier, aucune ambition n'excitoit son cœur; il n'avoit le dessein d'attenter aux droits légitimes de personne; il prenoit Dieu à témoin qu'il ne songeoit qu'à l'affermissement de la Religion et au salut de sa chère patrie. S'il succomboit, s'il venoit à

mourir, il recommançoit à Leurs Hautes Puissances la princesse d'Orange; il imploroit pour elle cette généreuse et paternelle protection qu'ils lui avoient accordée à lui-même dès son berceau.

Le Grand-Pensionnaire Fagel lui répondit au nom des États. Son éloquence douce et facile émut sans peine des cœurs déjà subjugués ou dévoués. Cet homme d'état ne devoit pas voir l'accomplissement d'une entreprise à laquelle son nom, son habileté, son immense crédit avoient contribué d'une manière constamment heureuse pour son héros. Si la force de son ame avoit pu surmonter la violence des maux qui assiégeoient incessamment sa frêle existence, il semble que sa destinée fut accomplie au moment même où le Prince alloit s'abandonner à la sienne. Il mourut le 15 décembre.

Cependant, arrivé à son bord, Guillaume fait déployer les pavillons. Ses armes et celles de la princesse d'Orange sont au milieu, avec les supports d'Angleterre, et la couronne presque fermée. Au-dessus des armes, on lit, en caractères grands de trois pieds, ces deux lignes : *Pro Relligione protestante.* — *Pro libero Parlamento.* Au-dessous des armes, on lisoit encore ces paroles magiques et sacramentelles pour l'Angleterre : *Je maintiendrai.* Au-dessus du pavillon, flottoit la flamme d'Angleterre, la croix rouge sur un carré blanc, et la pointe, orangé, blanc et bleu. Trois escadres composent la flotte.

A celle d'avant-garde commande Herbert ; l'arrière-garde est confiée à Eversen, amiral de Zélande : Guillaume a gardé le corps de bataille. A trois heures du matin , le 30 octobre, Herbert lève l'ancre avec la première escadre. Guillaume, sur une frégate légère, veut voir partir le dernier des vaisseaux, et ne lève l'ancre lui-même que le soir, à quatre heures. Un vent de sud-ouest s'étoit levé à minuit, qui les portoit sur le nord d'Angleterre par les côtes de Hollande. Ainsi toute la flotte, composée de cinquante vaisseaux de guerre et de six cents voiles, en y comprenant les transports, défila sous les yeux mêmes d'une immense population qui se pressoit sur le rivage. Tel partit jadis Alcibiade pour la Sicile, au milieu des transports d'Athènes, enivrée d'ambition et de gloire ! Tel encore ce fameux Guillaume de Normandie, qui alloit aussi conquérir l'Angleterre ! Auquel de ces deux grands capitaines ressemblera, pour sa fortune, Guillaume, prince d'Orange ? A neuf heures du soir la flotte vogoit en pleine mer. Le Dieu qui commande aux vents et à la mer de s'apaiser ou de s'élever peut seul maintenant sauver le Roi d'Angleterre, si son peuple l'abandonne, et surtout s'il s'abandonne lui-même.

Depuis que Jacques II avoit donné au marquis d'Albeville ses ordres du 1<sup>er</sup> octobre pour désavouer toute relation intime avec la France et pour offrir même de s'unir aux puissances confédérées, il avoit

pris quelques mesures pour augmenter la flotte et l'armée. Mais il apprit le 7, par une dépêche extraordinaire, que les troupes hollandoises étoient déjà embarquées. A ces nouvelles, qui étoient exactes, puisque l'amiral Herbert avoit levé l'ancre, Jacques II donna des marques sensibles d'un grand découragement; toutes ses illusions étoient évanouies. Mais bientôt il parut prendre la résolution de marcher lui-même à la tête de ses troupes, quoiqu'on lui suggérât sans cesse le conseil de ne pas abandonner la ville de Londres.

Il publia une proclamation, et annonça que le Royaume étant menacé d'une invasion étrangère, il ne pouvoit plus songer à l'assemblée du Parlement pour l'époque précédemment indiquée; il engageoit les peuples à se prémunir contre toutes vaines rumeurs, contre les calomnies par lesquelles on cherchoit à ébranler leur fidélité; il ordonnoit, avec le ton de la confiance et du courage, à tous ses sujets de se préparer généreusement à combattre pour le pays, et défendoit, sous peine de haute trahison, toute espèce de complicité, adhésion et correspondance quelconque avec l'ennemi.

Dans les premiers moments d'alarmes, Jacques II avoit envoyé le lord Darmoult prendre le commandement de la flotte, et avoit confié celui de l'armée au lord Feversham. Il résolut aussi de donner satisfaction au peuple et à tous les ordres de l'État, sur

différents griefs de la nation. Il envoya le Lord Chancelier Jefferyes à l'Hôtel-de-Ville reporter la Charte de ses anciens privilèges, qui lui avoit été enlevée dans les derniers temps de Charles II. Le peuple, à cette nouvelle, témoigna sa joie bruyante par des feux allumés sur les places publiques. Mais le Lord Maire qui avoit été dépossédé, lorsque la Charte fut enlevée, et deux Aldermen refusèrent de rentrer dans leurs fonctions : ils déclarèrent que cette Charte ayant été abolie par un jugement, il falloit un second jugement pour la rétablir. Cependant le Corps de Ville vint remercier le Roi et protester de sa fidélité, tandis qu'une foule de mécontents disoient hautement que ce n'étoit pas le Roi, mais le prince d'Orange, qu'il falloit remercier de la restitution des Chartes.

Le parti épiscopal faisoit paroître de bonnes dispositions. L'archevêque de Cantorbéry et les six Évêques dont le procès avoit causé tant d'émotion entrèrent en conférence avec le Roi, qui leur promit satisfaction. Alors l'Évêque de Londres envoya lui-même sa promesse de fidélité. Un grand nombre de Gentilshommes des provinces firent connoître leurs dispositions de rester dans l'obéissance. Le duc de Newcastle se hâta de répondre de toute la province; et parmi les Seigneurs qui vinrent en grand nombre à White-hall protester de leur dévouement, on remarqua les lords Danby et Nottingham, qui baisèrent aussi

la main du Roi, en signe de fidélité. Le marquis d'Halifax eut plus de pudeur ; il désiroit être mandé à la Cour, mais il disoit hautement qu'il n'avoit aucune part à l'entreprise du prince d'Orange. Il est vrai que la tempête, qui contrarioit le premier départ de la flotte hollandoise, devoit inspirer aux conspirateurs des démonstrations de fidélité pour leur souverain. Parmi les Seigneurs qui se présentèrent, se trouvoit le lord Warton ; et dans ce temps même son fils fut trouvé et arrêté à Portsmouth, dont il examinoit trop curieusement les fortifications.

Cependant les Catholiques exaltés étoient alarmés du mouvement rétrograde imprimé aux affaires. Persuadés que le parti anglican ne leur pardonneroit jamais, ils ne pouvoient croire aux promesses que leur faisoit le Roi de ne consentir à aucune concession qui leur fût essentiellement nuisible. Jacques II, qui les avoit rassemblés le 14, n'avoit ce jour-là reçu encore aucune nouvelle de Hollande, depuis les dépêches d'Albeville du 5. Il leur déclara donc la nécessité où il se trouvoit de se rallier au parti anglican. « Les Non-Conformistes n'étoient, » disoit-il, « ni « assez puissants pour défendre en ce moment l'au-  
« torité royale, ni assez dégagés de maximes répu-  
« blicaines pour le vouloir sincèrement et toujours.  
« Le seul Parti épiscopal avoit été le soutien de la  
« royauté sous Charles I<sup>er</sup>, ou du moins il étoit tombé  
« avec lui. C'est d'ailleurs un proverbe en Angleterre,

«ajouta-t-il, *point d'Évêques, point de Roi.* » En adoptant trop tard ces maximes, Jacques II prouvoit que le temps de l'adversité est celui des promesses. Charles II, son frère, en montant d'une manière inespérée sur son trône renversé, avoit montré qu'il en étoit ainsi dans les premiers jours d'une prospérité inattendue. La véritable grandeur d'ame d'un Roi est de ne rien promettre qu'il ne puisse accomplir, et d'accomplir ce qu'il a promis. « Si la bonne « foi, » disoit un descendant de saint Louis, « étoit « bannie de la terre, elle devoit se retrouver dans le « cœur d'un Roi. »

Pour affermir les esprits chancelants, retenir l'émigration en Hollande, et tranquilliser les personnes qui auroient pu directement ou indirectement se trouver compromises dans le parti du prince d'Orange, un acte de pardon ou amnistie fut publié. Il comprenoit « toute sorte de trahisons, félonies, at-  
« teintes de trahison ou félonie, paroles séditeuses,  
« ou libelles seditieux et illégaux, assemblées ou con-  
« venticules, offenses pour lesquelles on pourroit  
« être chargé de la peine ou danger de *præmunire*,  
« émeutes, vacarmes, offenses, contumaces, transgres-  
« sions, conduite criminelle, tous jugements et con-  
« victionns pour ne pas fréquenter l'Église, et toutes  
« les amendes et peines pour cela, etc. »

La généralité de cette amnistie étoit enveloppée d'une foule d'exceptions qui la rendoient presque

nulle, en sorte que l'on disoit assez hautement que, la nation exceptée, le Roi pardonnoit à tous ses ennemis. On y reconnut l'œuvre du chancelier Jefferyes. Le Clergé anglican y aperçut quelques phrases douteuses; et comme alors le Roi s'attachoit à le rattacher à la cause royale, il publia une seconde déclaration où les expressions qui avoient blessé le Clergé disparurent.

La tempête duroit toujours et donnoit à la Cour le temps de se fortifier. Les recrues se faisoient avec facilité; de nouveaux régiments se formoient avec zèle, et le Roi accordoit des commissions à tous ceux qui offroient de lever des compagnies franches. La garnison de Portsmouth venoit d'être changée. Le duc de Berwick y avoit placé entre autres un régiment d'Irlandois nouvellement organisé; le Roi enfin, résolu de marcher lui-même à la tête de ses troupes, avoit donné l'ordre de faire venir une partie des armées d'Écosse et d'Irlande. Il avoit quarante mille hommes, et sa cavalerie étoit très-supérieure à celle que pouvoit emmener le prince d'Orange; enfin les troupes de Guillaume étoient en grande partie composées d'Allemands, et les Anglois avoient naturellement ces corps étrangers en aversion, dans la crainte du pillage. Le Roi pouvoit donc, avec de l'habileté, avec de la résolution surtout, tenir au moins la fortune égale, pendant l'hiver qui approchoit.

Il avoit instamment prié l'ambassadeur de France



de lui obtenir promptement de Louis XIV des secours en argent; mais Louis XIV; dans ses dernières lettres, avoit témoigné presque du mépris pour la conduite de ce malheureux Prince. « Il faut, » disoit-il, « toute la force de l'amitié que j'ai pour lui et « du grand intérêt que je prends à sa conservation, « pour n'être pas rebuté des raisonnements que fait « la Cour où vous êtes sur les prétendus secours « que je lui aurois procurés, si j'eusse employé « mes armées contre la ville de Cologne. » Rappelant ensuite le refus des vaisseaux offerts et toutes les déclarations de Jacques II aux États-Généraux : « Je ne veux pas, cependant, » dit-il, « examiner les « *justes raisons que j'ai de me plaindre, lorsque le* « Roi d'Angleterre demande mon assistance; » et il envoya 300,000 livres.

« Mais, » ajoute-t-il ( 17 octobre ), « comme il se-  
« roit d'un grand préjudice à mes intérêts que cette  
« somme ne fût employée à augmenter les troupes  
« du Roi d'Angleterre, que pour lui faciliter un ac-  
« commodement avec le prince d'Orange, et réunir  
« ensuite leurs forces contre ma Couronne, *ainsi*  
« *qu'on en a déjà répandu le bruit*<sup>1</sup>, mon intention  
« est que, si, à l'arrivée de ce courrier, la révolte

---

<sup>1</sup> Il y avoit dans la minute de la lettre de Louis XIV ces mots qui ont été rayés : *ainsi que ses ministres s'en sont déjà expliqués.*

« étoit si générale, qu'il n'y eût pas lieu d'espérer  
 « que le Roi se pût maintenir, et d'empêcher de faire  
 « ce que le prince d'Orange et les révoltés désirent  
 « de lui, vous disiez seulement qu'on fait de ma  
 « part toutes les diligences possibles pour trouver des  
 « lettres de change... Mais si, au contraire <sup>1</sup>, il y a  
 « quelque apparence qu'avec quelque secours d'ar-  
 « gent la Cour où vous êtes pourra se maintenir,  
 « non-seulement vous pourrez délivrer ladite somme,  
 « mais même vous assurerez ce Prince que je con-  
 « tinuerai à lui donner des marques effectives de mon  
 « amitié, et que vous concerterez avec ses Ministres  
 « les mesures qu'il y aura à prendre pour lui don-  
 « ner, au printemps prochain, des forces de mer  
 « supérieures à celles de ses ennemis... »

En écrivant ainsi, Louis XIV ne doutoit pas que Jacques II, pour éviter une invasion ou pour en arrêter les suites, n'acceptât, aux dépens de la France, toutes les conditions qui lui seroient proposées ou imposées. L'accession de l'Angleterre à la ligue d'Augsbourg étoit certaine, si le prince d'Orange montoit sur le trône; et la Cour de Versailles ne pouvoit se faire illusion sur cette double hypothèse. En appre-

---

<sup>1</sup> La minute portoit ces mots qui ont été rayés : « *Mais si au contraire le Roi d'Angleterre se dispose à aller combattre le Prince d'Orange.* »

nant, par les dépêches de son Ambassadeur, les nouvelles propositions que le marquis d'Albeville avoit été chargé de faire, Louis XIV avoit changé ou du moins suspendu subitement, le 7 octobre, sa résolution de déclarer la guerre aux États-Généraux : changement honorable dans son principe, puisqu'il étoit inspiré par une pitié magnanime. Cependant les démarches du marquis d'Albeville n'ayant pas arrêté un seul moment le premier départ de la flotte hollandoise, Louis XIV comprit que l'Angleterre alloit incessamment lui faire la guerre, soit par la foiblesse de Jacques II, soit par l'usurpation du prince d'Orange. Aussi revint-il promptement à son premier avis, de déclarer lui-même la guerre aux États-Généraux. On en trouve la preuve dans une lettre du marquis de Croissy au comte Davaux, du 28 octobre. Le Ministre prévenoit l'Ambassadeur que le Roi ne tarderoit pas à le rappeler. C'étoit bien tard, sans doute, pour affermir la fortune du Roi d'Angleterre. Mais du moins, en finissant par où il falloit commencer, Louis XIV pouvoit encore espérer que Jacques II ne céderoit pas sans combat ou se retrancheroit dans une de ses places maritimes pendant l'hiver, en attendant des secours extérieurs. Alors le prince d'Orange se verroit forcé de retourner défendre, sur le continent, sa république enyahie ou menacée; et l'Angleterre, en proie aux factions, ne seroit d'aucun poids dans la ligue d'Augsbourg,

qui alloit déployer ses forces contre Louis XIV.

Toujours défendu par la tempête qui repoussoit la flotte hollandoise, et ne voyant aucune sédition sur aucun point de ses États; recevant au contraire quelques démonstrations inattendues de soumission et même de fidélité, Jacques II prit une meilleure opinion de sa situation présente qu'il ne l'auroit dû; et ceux à qui la première frayeur d'une irruption imminente avoit inspiré la prodigalité des concessions comme un moyen de salut, commencèrent à lui faire entendre que ces concessions étoient une trahison de ses Ministres. De là une double marche en sens contraire.

En effet, les Évêques témoignoit du zèle, ou du moins de la bonne volonté. Le Roi les consultoit; ils avoient avec lui de fréquentes entrevues. L'objet de ces conférences étoit grave en effet; et comme la défiance étoit réciproque, les Évêques vouloient obtenir actuellement ce que le Roi vouloit renvoyer à un temps plus opportun, tout en engageant sa parole. Ils lui demandèrent formellement par écrit :

1° De remettre toutes choses dans l'état où Sa Majesté les avoit trouvées à son avènement à la couronne, c'est-à-dire de ne confier les affaires et les emplois du Gouvernement qu'à des personnes qui possédoient les qualités requises par les lois;

2° D'annuler la Haute Cour ou Commission ecclésiastique;

3° De révoquer les dispenses accordées aux Catholiques ;

4° De rétablir les universités dans leurs privilèges, et de réparer les atteintes portées aux lois dans l'affaire de Cambridge et d'Oxford ;

5° De supprimer les écoles ouvertes par les Jésuites ;

6° De défendre aux Vicaires apostoliques de Rome l'exercice de la juridiction qu'ils s'attribuoient, et qui n'appartenoit par les lois qu'aux Évêques de l'Église Anglicane ;

7° De rendre aux Corporations et Communautés leurs anciennes chartes et leurs légitimes privilèges ;

8° De nommer, aux Évêchés vacants d'Angleterre et d'Irlande, des personnes qualifiées selon les lois ;

9° De laisser au Parlement à décider la question du pouvoir de dispenser des lois ;

10° De convoquer un Parlement libre pour redresser les griefs, pour établir les affaires tant de l'Église que de l'État sur une juste base, et pour accorder une liberté légale de conscience ;

11° Enfin, « de permettre à quelques-uns de ses « Évêques, » disoient-ils, « de lui représenter des « motifs et arguments capables, sous la bénédiction « de Dieu, de ramener Sa Majesté dans la Commu- « nion de notre sainte Église Anglicane, *dans la*

« *foi Catholique*<sup>1</sup> de laquelle Elle avoit été baptisée,  
 « dans laquelle Elle avoit été élevée, et à laquelle  
 « leurs prières les plus ardentes et journalières au  
 « Tout - Puissant étoient que Sa Majesté pût être  
 « réunie. »

Le Roi n'hésita point sur l'abolition de la Cour Ecclésiastique. Il rétablit les collèges des Universités dans leurs libertés et privilèges ; il révoqua les professeurs Catholiques installés de force à Oxford, il rendit aux Corporations et Communautés les chartes qu'elles avoient perdues depuis 1679, et révoqua toutes les commissions qu'il avoit données en contravention à ces anciennes chartes. Par là se trouvoit rétablie de fait et de droit la liberté des élections pour la Chambre des Communes comme pour les charges municipales. D'ailleurs les Catholiques prudents se retiroient d'eux-mêmes. Ceux d'entre eux qui étoient gouverneurs ou lieutenants des Provinces donnèrent leur démission ; et le Roi reconnut qu'il falloit fermer à Londres les chapelles et les écoles des Jésuites.

L'acte de restitution des chartes fit d'abord une sensation très-vive. Mais cette restitution qui pa-

---

<sup>1</sup> Il est sans doute inutile de dire ici que le mot *Catholique* est pris dans le sens grec d'*universel*, et non pas dans le sens attaché aux mots *Foi de l'Église Cathol., Apostol. et Rom.*

roissoit pleine et entière ne l'étoit pas. Le Roi ne rendoit que celles dont la soustraction n'avoit pas encore été enregistrée à la Chancellerie; une exception nominative en comprenoit trente-huit, sous le prétexte que l'annihilation étoit consommée par l'enregistrement. Au nombre de ces trente-huit se trouvoit la charte de Londres, qui cependant venoit d'être restituée. Pourquoi ne fit-il pas pour les autres ce qu'il fit pour Londres? Cette manière de donner aux uns, de retenir aux autres, dans une concession qui paroissoit générale et qui devoit l'être, excita peu de reconnoissance dans les corps et les Communautés qui recevoient le bienfait de la restitution, beaucoup de mécontentement dans les autres, et une défiance universelle dans le public. On répétoit sans cesse et tout haut à Londres que ce n'étoit pas *Sa Majesté*, mais *Son Altesse*, à qui l'on devoit des remerciements. Tel est l'effet inévitable des concessions faites par la crainte ou par la nécessité. La même défiance fut propagée par rapport aux professeurs Catholiques installés dans l'université d'Oxford. On apprit bientôt qu'ils avoient reçu des autorisations particulières pour attendre sous divers prétextes. Si les concessions publiques étoient dues au prince d'Orange, les restrictions secrètes paroissoient aussi s'accorder aux nouvelles que l'on recevoit des effets de la tempête.

On avoit fait circuler à Londres une liste des

propositions que devoit faire le prince d'Orange. Elles étoient conçues en ces termes insidieux :

« Son Altesse n'a aucune prétention à la Couronne ;

« Que l'on fasse le procès à ceux qui ont fait mourir le feu Roi ( Charles II ) ;

« Que l'imposteur soit rendu à ses père et mère ;

« Que six<sup>r</sup> personnes soient nommées pour veiller à la sûreté de la succession, et que mylord Halifax en soit une ;

« Que l'Église établie par les lois soit maintenue comme elle est ;

« Qu'il y ait liberté de conscience pour tout le monde, hors pour les Papistes ;

« Qu'on assemble un Parlement libre ;

« Qu'on fasse le procès à tous les coupables ;

« Que le pouvoir de dispenser soit laissé au Parlement. »

Telle étoit la violence des préventions justes et injustes de l'Angleterre contre le Roi, qu'il lui étoit impossible de ramener la nation autrement que par le parti anglican, qui seul hésitoit devant les périls d'une révolution. Aussi les concessions qu'il avoit demandées au Roi et qu'il avoit obtenues, pour apaiser des défiances devenues presque invincibles, firent-elles sur le prince d'Orange et sur son parti une impression très-forte. Bien informé de tout ce qui se passoit à la cour de Londres, il comprit toutes



les conséquences d'une réconciliation entre le Roi et l'Église Anglicane. Si Jacques II redressoit les griefs de la nation; si le Clergé se portoit médiateur et garant de ces réformes, si enfin ces réformes étoient effectuées, que devenoient les plaintes du prince d'Orange? Il vouloit, disoit-il, que l'Église fût affermie? elle rentroit dans ses privilèges : le renvoi des Catholiques? le Roi l'avoit ordonné : un Parlement libre? le Parlement seroit élu sous l'autorité des anciennes chartes : la tolérance des cultes dissidents? le Clergé demandoit lui-même, comme le Roi, qu'elle fût accordée par acte du Parlement, sauf les droits de l'Église Anglicane. L'invasion du prince d'Orange n'avoit donc plus de motif spécieux, surtout si le Roi se monroit ferme et sincère. Guillaume, quatre jours après la date de son premier manifeste, qui étoit du 20 octobre, signa une déclaration additionnelle, dont la violence monroit assez la crainte qu'il concevoit des changements opérés par le Roi d'après le conseil des Évêques

« Après avoir fait dresser et imprimer notre déclaration, » disoit-il, « nous avons appris que les destructeurs de la Religion et les infracteurs des lois de ces Royaumes, sur ce qu'ils ont ouï dire de nos préparatifs pour secourir le peuple contre eux, ont rétracté une partie de leur despotisme, et annulé quelques-unes de leurs injustes décisions et déclarations; que le sentiment de leur crime et le peu

« de confiance qu'ils ont en leurs forces les ont  
« portés à présenter à la ville de Londres une appa-  
« rence de soulagement, par la suspension de leurs  
« oppressions violentes : espérant par là mettre les  
« peuples en repos, et les détourner de la demande  
« d'un rétablissement assuré de leur Religion et de  
« leurs lois par le secours de nos armes; qu'ils ont  
« aussi répandu le bruit que nous nous propositions  
« d'envahir l'État et de réduire la nation en servitude :  
« sur quoi, nous avons jugé à propos, etc. » Le Prince  
protestoit d'abord que l'on outrageoit son caractère  
par de telles imputations. Il n'avoit, disoit-il, d'autre  
dessein que de rétablir les libertés publiques sur une  
base à jamais inébranlable; et il donnoit pour garant  
de ses loyales intentions ce grand nombre de per-  
sonnes de la première noblesse qui l'appeloient au  
secours de la nation, ou qui déjà se préparoient à  
le suivre, toutes connues par leur intégrité, leur fidé-  
lité inébranlable à la Religion, au Gouvernement  
et à la Couronne d'Angleterre. Il attaquoit ensuite  
la sincérité des nouveaux actes du Roi. Les promesses  
passées, disoit-il, doivent faire juger les promesses  
récentes. « Aussi le prétendu redressement que l'on  
« offre aujourd'hui prouve manifestement toutes les  
« infractions que nous avons signalées. Mais ils n'ac-  
« cordent rien qu'ils ne puissent révoquer à leur bon  
« plaisir, puisqu'ils se réservent tous leurs prétextes,  
« toutes leurs prétentions, pour les faire revivre au

« moyen du pouvoir arbitraire, qui a été la source  
« de toutes les oppressions. Il est aussi très-certain  
« que nulle satisfaction ne peut être offerte que dans  
« un Parlement, par une déclaration authentique,  
« touchant les droits des sujets qui ont été violés,  
« et non par de prétendus actes de grace, à quoi ils se  
« réduisent dans l'extrême nécessité de leurs affaires.  
« Nous avons donc cru nécessaire de déclarer que nous  
« voulons référer de toutes choses à une assemblée  
« libre de la Nation dans un Parlement légitime. »

Ce nouveau manifeste, que le Prince alloit emporter avec lui comme le premier, prouvoit assez tout ce qu'il redoutoit des changements déjà effectués. On doit y remarquer surtout qu'en invoquant le témoignage des Anglois qui l'accompagnoient ou des hauts personnages qui sollicitoient son intervention, le Prince ne parloit plus des seigneurs spirituels. Il est difficile de conjecturer tout ce que pouvoit produire une marche droite et sincère dans le nouveau système de Gouvernement ; mais il ne faut pas demander à la nature humaine ce qu'elle ne peut accorder. Si les événements changent, les caractères ne changent point : ni les fleuves ne remontent à leur source, ni les Princes ne brisent volontairement la coupe où ils se sont enivrés du pouvoir absolu, ni les peuples ne reviennent subitement à cette vive et naturelle confiance qui ne s'accorde qu'à l'autorité loyale, juste, et invincible dans ses justes droits.

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Baptême du Prince de Galles. — Enquête faite par le Roi sur la naissance de son fils. — La flotte du Prince d'Orange, dispersée par la tempête. — Second départ pour l'Angleterre. — Conduite de la Cour et du Roi, en apprenant les désastres de la flotte ennemie. — Le comte de Sunderland, disgracié. — Nouveau ministère. — Nouvelles offres de Louis XIV. — Débarquement du Prince d'Orange. — Indécisions du Roi. — Conduite de Louis XIV. — Situation de Londres. — Armée royale, et désertion du Lord Cornbury. — Pétitions pour un Parlement libre. — Le Roi va prendre le commandement de l'armée.

---

## LIVRE XXIV.

1688. — (SUITE).

LES nouvelles de la Hollande, arrivées le 22 octobre, annonçoient que, dans la nuit du 15 au 16, la flotte, dont le premier départ s'étoit effectué le 6, avoit éprouvé d'immenses dommages. La Cour en conçut de grandes espérances; et tous ceux qui ne pouvoient empêcher le Roi de céder aux conseils des Évêques, s'attachèrent peu à peu à le retenir dans cette voie rétrograde, et surtout à lui rendre au moins suspecte la conduite du comte de Sunderland. Le 18 octobre, Barillon mandoit à Louis XIV que les Catholiques étoient violemment irrités contre ce ministre. Cependant le Roi suivoit encore ses conseils, et lui témoignoit toujours la même confiance. Mais lorsque les Évêques insistèrent sur la nécessité de faire sortir du Conseil le P. Piter, pour ne pas ébranler le peu de confiance que ramenoit au Roi la restitution des chartes, la

disgrace de Sunderland fut secrètement résolue. Jacques II dit le 25 octobre à Barillon que la conduite de ce ministre lui déplaisoit singulièrement : « Je ne peux pas, » disoit-il, « le soupçonner de trahison ; mais, depuis quelque temps, je lui trouve « un défaut de fermeté qui nuit à mes intérêts, et « qui décourage les bien intentionnés. Cependant « je suis forcé de dissimuler.... » Le Roi rejeta ensuite sur Sunderland tout ce qui s'étoit fait à l'égard de Skelton et du mémoire envoyé aux États-Généraux. Il ajouta qu'il avoit été entraîné malgré lui, et demanda un secret inviolable à l'égard des principaux Catholiques.

Sunderland, de son côté, se plaignoit de ceux-ci à l'Ambassadeur, et voyoit sa disgrace imminente. « Je ne crois point qu'il l'évite, » disoit Barillon, « et je ne sais même s'il ne la désire pas plus qu'il « ne la craint. Les principaux Catholiques parlent « contre lui ouvertement, et il le sait. Cela ne change « rien à ses discours ; mais il s'est plaint à moi de « ce qu'on lui impute à crime de voir les affaires « comme elles sont, et de ne pas flatter le Roi son « maître, dans un temps où il est si dangereux pour « lui d'être flatté. » Il étoit évident qu'aux premières nouvelles favorables le comte de Sunderland seroit renvoyé.

Des prières publiques avoient été indiquées par les Évêques, et l'on remarqua, dans une des oraisons

qu'ils avoient prescrites, un grand zèle pour l'Église Anglicane. Barillon, qui paroît s'en étonner, ajoute que les Évêques ne sont pas de bonne foi dans leurs nouvelles démonstrations de fidélité au Roi. Mais, au moment où il écrivoit ainsi, le Roi, qui venoit d'apprendre les dommages éprouvés dans la nuit du 15 au 16 octobre par la flotte hollandoise, recevoit aussi du lord Darmouth l'assurance que son armée navale témoignoit beaucoup de zèle et d'ardeur pour combattre l'amiral Herbert et le prince d'Orange. Aussi Jacques II se montra-t-il rempli de confiance. Il choisit ce moment pour faire baptiser le prince de Galles, qui fut nommé Jacques-François-Édouard. La cérémonie se fit dans la chapelle de St.-James, le 25 octobre. La Reine douairière fut la marraine du Prince, avec le Pape, représenté par le Nonce.

Cette cérémonie fut bientôt suivie d'un acte des plus extraordinaires qui se puisse imaginer dans l'histoire des maisons royales. Jacques II avoit dédaigné, ainsi que la Reine, tous les bruits outrageants qui s'étoient répandus sur la grossesse de cette Princesse, et contre la légitimité de l'enfant qu'elle avoit mis au jour. Il n'imaginait pas cependant que le prince d'Orange osât en faire un grief public pour la nation, et un sujet de recherche pour lui-même. Quel fut donc son étonnement, lorsqu'il reçut du marquis d'Albeville, avec la nouvelle des dommages éprouvés par la flotte hollandoise dans

la nuit du 15 au 16 octobre, un exemplaire, imprimé à la Haie, de la Requête présentée au prince d'Orange, sous le nom des seigneurs spirituels et temporels de l'Angleterre! On a déjà fait connoître ce qui étoit relatif à la naissance du prince de Galles. Mais le Roi, qui avoit pourvu aux autres griefs, crut important de prévenir les conséquences de celui-ci dans l'esprit des peuples, pour le moment où le prince d'Orange, une fois débarqué, répandroit ses manifestes dans toute l'Angleterre. Il réunit donc à White-hall les Lords du Conseil, les Lords temporels et spirituels d'Angleterre, qui étoient présents à Londres, au nombre desquels se trouvoient le Primat, Archevêque de Cantorbéry, les Chefs de justice et les Juges, le Lord Maire et les Aldermen ou Échevins de Londres. Ce jour-là, 1<sup>er</sup> novembre, on n'avoit reçu, depuis le 22 octobre, aucune dépêche de Hollande, et la Cour en attendoit avec une impatience extrême; car, dans la nuit du 30 au 31, une tempête violente avoit dû faire éprouver à la flotte du prince d'Orange, si elle s'étoit remise en mer, le même sort qu'avoit subi cette *flotte invincible* de Philippe II, destinée aussi à renverser de son trône la Reine Élisabeth, précisément un siècle auparavant.

Le Roi ouvrit cette assemblée solennelle par le discours suivant :

« Je vous ai convoqués pour une affaire qui n'a



« point d'exemple. Mais aux maux extraordinaires  
« il faut opposer des remèdes extraordinaires.

« La malice de mes ennemis a tellement empoi-  
« sonné l'esprit et les sentiments de quelques-uns de  
« mes sujets, que, si j'en crois les rapports qui me  
« parviennent de tous côtés, ils ne veulent pas  
« croire que le Prince qui m'a été donné de Dieu  
« soit né de moi, et prétendent que c'est un enfant  
« supposé. Mais je puis dire que, par une providence  
« particulière, la naissance d'aucun Prince n'a eu  
« autant de témoins que la sienne.

« Ce n'est pas sans raison que j'ai choisi ce mo-  
« ment pour faire examiner cette affaire en votre  
« présence. Je m'attends, en effet, qu'au premier  
« vent d'est qui soufflera, le prince d'Orange se  
« mettra en mer pour venir envahir ce Royaume.

« Si donc, avant de monter sur le trône, j'ai sou-  
« vent hasardé ma vie pour la nation, aujourd'hui  
« que je suis Roi, je m'y crois encore plus obligé.  
« Ma résolution est de marcher en personne contre  
« le prince d'Orange. Mais, avant de m'exposer aux  
« dangers qui peuvent m'atteindre, j'ai cru néces-  
« saire de détruire tous les soupçons et de faire  
« cette enquête, pour empêcher qu'après ma mort ce  
« Royaume ne soit livré au sang et à la confusion. C'est  
« ainsi que j'ai toujours désiré le repos et le bien-  
« être de mes sujets. Je l'ai prouvé en établissant  
« la liberté de leurs consciences, et en leur assurant

« la jouissance de leurs privilèges ; c'est ce que j'ai  
« résolu de faire toute ma vie.

« J'ai demandé à la Reine douairière qu'il lui plût  
« de venir ici, pour déclarer ce qu'elle sait de la  
« naissance de mon fils. Quant aux ladys, aux lords  
« et autres personnes qui étoient présentes, elles dé-  
« poseront aussi par serment ce qui leur est connu.»

Après ce discours, les témoins furent appelés successivement, et prêtèrent serment. Ils étoient de l'un et de l'autre sexe, de l'une et l'autre Religion. La Reine douairière, le Chancelier, le comte de Sunderland, Secrétaire d'État et Président du Conseil, le comte de Middleton, Secrétaire d'État, le comte de Mulgrave, Lord Chambellan, le Garde des Sceaux, lord Arundel, les comtes de Craven et de Péterborough, les docteurs Scarborough et Wetherly, mylady Sunderland, toutes les dames d'honneur de la Reine, ses femmes de chambre, en un mot, tous les témoins appelés, au nombre de quarante-deux personnes, donnèrent des détails si positifs, si manifestes, que la crédulité la plus malicieuse et la plus obstinée devoit se rendre à l'évidence de la vérité. La seule princesse Anne s'étoit refusée à venir entendre les dépositions, et déposer elle-même. Elle prétendit que sa santé ne lui permettoit pas de sortir : refus terrible, sans doute, si la Princesse croyoit à une imposture réelle, mais bien criminelle, puisque sa conduite envers le prince de

Galles, quand elle eut succédé à la princesse d'Orange, et ses dernières paroles, à son dernier moment, prouvèrent qu'elle reconnoissoit un frère dans ce malheureux Prince.

Après l'enquête, le Roi, qui eut la bonté d'excuser et de justifier sa fille, dit à l'assemblée :

« Je n'ai jamais douté, Mylords, que toutes les  
« personnes ici présentes ne fussent bien persuadées  
« de la vérité; mais, par tout ce que chacune d'elles  
« vient d'entendre, elles peuvent encore mieux qu'au-  
« paravant la faire connoître au public. Ajouterai-je  
« que, si Moi et la Reine nous avons pu concevoir  
« une si coupable intention d'imposer à la na-  
« tion un enfant supposé, la chose même eût été  
« impossible? Pour ce qui m'est personnel, je pou-  
« vois encore moins être trompé moi-même, n'ayant  
« jamais quitté la Reine, et pendant la grossesse,  
« et pendant les douleurs de l'enfantement. Je me  
« flatte encore que parmi vous, qui m'avez vu tant  
« souffrir pour ne pas mentir à ma conscience, il n'est  
« personne qui me croie capable d'une action aussi  
« noire, au préjudice de mes propres enfants. Tous  
« ceux qui me connoissent savent très-bien, et j'en  
« rends grâces à Dieu, que j'ai toujours eu pour prin-  
« cipe de faire à autrui comme je voudrois que l'on me  
« fit à moi-même. C'est ainsi que parlent la loi et les  
« prophètes; et j'aimerois mieux mourir de mille morts  
« que de faire le moindre tort à mes enfants.

« Après cela, Mylords, si vos Seigneuries jugent  
« nécessaire de faire venir la Reine, on l'enverra  
« chercher. »

L'assemblée ne permit pas que la Reine fût abaissée à une si grande humiliation. Lorsque le Roi parla ensuite de faire imprimer le procès-verbal, mylord Halifax dit vivement que, si cette précaution étoit nécessaire pour la populace, les gens d'honneur n'en avoient pas besoin. Cependant le procès-verbal fut enregistré à la Chancellerie, où les témoins furent appelés de nouveau, pour y donner leurs noms et reconnoître leurs dépositions. L'assemblée envoya aussi une députation à la princesse Anne, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. « Il ne falloit, » répondit-elle, « que la parole du Roi. »

La Princesse avoit raison sans doute; mais telle étoit la singulière et déplorable situation de ce Prince, que toutes ses démarches, dans une telle affaire, ne pouvoient que le déconsidérer. Le public s'occupoit beaucoup plus de ces bruits dangereux qu'il ne l'auroit fait dans le mouvement actuel des affaires. On disoit que les témoins n'étoient que des Catholiques ou des personnes attachées à la maison du Roi, ce qui rendoit nul leur témoignage. On ajouta de nouvelles particularités qui s'accréditèrent d'autant plus, qu'elles paroissoient plus extraordinaires. « A quoi bon, » disoit-on encore, « produire des témoins et des preuves, devant des personnes qui n'ont aucun

« droit pour informer, aucune autorité pour juger ? » Les hommes les moins prévenus remarquoient avec raison que cet acte donnoit à un Parlement le droit d'évoquer à lui cette affaire, d'examiner les preuves, de les admettre ou de les rejeter. N'étoit-ce pas là reconnoître précisément ce que le Prince paroissoit exiger ? Louis XIV le jugea ainsi, quand il fut informé de cette vérification : « La requête des Pro-  
« testants, adressée au prince et à la princesse d'O-  
« range, » dit-il à Barillon, « établit en principe, que  
« c'est au Roi de prouver la légitimité du prince de  
« Galles ; et le Roi d'Angleterre vient de confirmer  
« cette prétention ! »

Le jour de cette mémorable assemblée, on igno-  
roit encore si le prince d'Orange avoit profité des  
vents favorables qui avoient succédé à la première  
tempête. Mais une nouvelle tempête s'étoit élevée,  
comme on l'a déjà vu, dans la nuit du 30 au 31  
octobre, et la Cour d'Angleterre en tiroit les pré-  
sages les plus heureux. Guillaume, en effet, après  
avoir vu passer devant son bord les cinq cents vais-  
seaux de sa flotte jusqu'au dernier, depuis trois  
heures du matin, avoit levé l'ancre à quatre heures  
du soir ; et cette immense armée, voguant à pleines  
voiles, par un vent de sud-ouest, le long des côtes  
Bataves sur le nord de l'Angleterre, se développoit  
majestueusement sur deux immenses colonnes. L'une,  
composée des vaisseaux de guerre, tenoit la gauche

du côté de l'Angleterre; l'autre, sous la protection de la première, tenoit la droite, composée des bâtimens de transport. A dix heures du soir, tous ces vaisseaux étoient en haute mer. Mais bientôt le vent tourne pleinement à l'ouest et au nord-ouest; une horrible tempête s'élève, qui dure toute la nuit et la journée suivante. Le Prince, qui n'étoit pas encore sorti des bancs, au moment où elle commença, n'avoit pas voulu communiquer ses ordres généraux, et par conséquent le secret de sa pensée aux officiers de la flotte, avant que tout ne fût en pleine mer. La flotte se trouva donc inopinément surprise par la tempête, sans que les chefs ni les officiers eussent encore des instructions sur ce qu'ils avoient à faire. Le 31 au matin tous les vaisseaux de transport étoient déjà dispersés. Mais les bâtimens de guerre tinrent long-temps, et le signal fut enfin donné de regagner les ports de Hollande. Qui pourroit peindre la consternation qui saisit tout-à-coup les Provinces-Unies! Déjà l'on croyoit cette flotte, naguère si superbe, ensevelie dans les abîmes avec toutes les ressources de la République. Mais les vaisseaux rentrèrent peu-à-peu, et dès le 1<sup>er</sup> novembre deux cents navires se réfugièrent à Helvoestluys avec le prince d'Orange. Le lendemain, une partie de la seconde et de la troisième escadre vint se rallier à Schouvelde et à Gorée. Le 3 au soir seulement, le maréchal de Schomberg descen-

dit à Helvoestluys ; mais le 4 il manquoit encore plus du tiers de la flotte, qui se retrouva plus tard. Herbert, l'intrépide Herbert, avoit toujours lutté contre la mer en courroux, et s'étoit porté jusques sur l'Angleterre, d'où il ne revint à Helvoestluys que le 9, ne sachant plus ce qu'étoient devenus et les vaisseaux et le prince d'Orange. Enfin, chaque jour, jusqu'à la fin du mois, ramenoit quelques navires que l'on croyoit perdus sans retour. Les uns, qui avoient été poussés jusque sur les côtes de Norwège, revinrent à Gorée. Un de ceux-là portoit le régiment de Fagel. D'autres, dispersés en sens contraire, avoient été jetés sur l'île de Wighth, et ramenèrent le régiment de Walstein, que l'on n'espéroit plus revoir.

Dans les premiers moments, on dut croire la perte immense et irréparable. Mille chevaux furent trouvés étouffés, parce qu'il avoit fallu tenir les vaisseaux fermés contre les vagues. On crut aussi que deux régiments avoient péri ; mais ils avoient été jetés, comme on vient de le dire, l'un sur les côtes de la Norwège, et l'autre sur l'île de Wighth. Le bâtiment qui portoit les chevaux du Prince échoua, et celui qui portoit une partie des gardes fut submergé. Les soldats étoient découragés ; et les premiers auxquels on permit de descendre s'étant échappés, on retint les autres à bord. Mais les vivres n'avoient été préparés que pour le temps présumé

nécessaire au passage ; et comme la tempête qui se prolongeoit toujours agitoit violemment les vaisseaux, toute l'armée tourmentée du mal de mer, mal nourrie, serrée et comme étouffée dans ses embarcations, étoit en proie aux souffrances du présent et aux inquiétudes de l'avenir. Bientôt les murmures s'élevèrent, et Wildman qui le premier avoit jeté le germe de la division dans les esprits au sujet du manifeste, répandoit les alarmes les plus sinistres. « Tout est perdu, » s'écrioit-il ; et ses partisans s'écrioient après lui : « Tout est perdu ! » Il ne fallut rien moins que la fermeté stoïque et toujours impassible du Prince, unie à l'autorité du nom de Schomberg, pour empêcher une sédition.

Guillaume, arrivé le 1<sup>er</sup> novembre à Helvoestluys, ne quitta pas un seul moment la flotte, quoique livré aux douleurs d'un asthme qui le suffoquoit et auxquelles il étoit sujet. Mais la force de son caractère surmontoit toutes les souffrances de l'esprit et du corps. A la première nouvelle de son arrivée, les États-Généraux lui envoyèrent des députés : tel autrefois le Sénat de Rome, alloit au devant du Consul après le désastre de Cannes. Guillaume, avant de s'embarquer, leur avoit demandé sept vaisseaux pour fortifier sa flotte ; il les demanda encore avec sept frégates de plus ; tout fut accordé. Une levée de quatre mille chevaux est ordonnée, quatre régiments hollandois sont ajoutés aux troupes restées sur la



flotte. Il falloit renouveler les fourrages et les provisions de vivres, réparer les avaries, assurer les frontières et le territoire des Provinces-Unies : toutes les mesures sont résolues avec dévouement, exécutées avec un zèle rapide. C'est vainement que Guillaume est rejeté deux fois par la tempête, Guillaume veut vaincre la nature même. Ses vaisseaux ne sont pas encore tous ralliés, et il partira au premier souffle des vents favorables. Huit jours après son retour, le vent se tourne enfin vers l'Angleterre, objet de sa passion indomptable. Tout n'est pas encore prêt pour lui, mais déjà tout est réglé pour la sûreté du pays et pour la guerre contre la France. Une armée est en marche vers Duysbourg. Les troupes de Brandebourg se portent vers le Rhin; le duc d'Hanovre sollicite la déclaration de la guerre contre Louis XIV. Neuf régiments hollandois et mille Suédois sont en réserve si Guillaume a besoin de les appeler. Le 12 novembre enfin, la flotte réunie à Putte près de Schounevelde, n'attend plus que le signal de lever l'ancre. Le signal est donné.

Le vent d'est souffloit avec force, et dirigeoit la flotte droit en face de l'Angleterre. On s'efforça d'abord de louvoyer vers le nord, suivant le plan convenu de débarquer dans la province d'York, soit à la baie de Burlington, soit au-dessous de Hull. Mais il fallut céder à la vigueur du vent d'est qui pousoit à l'ouest. Le 13 novembre la flotte passa

donc entre Douvres et Calais, et le soir elle étoit à la hauteur de l'île de Wighth. Le lendemain, anniversaire de la naissance du Prince et de son mariage, fut célébré avec transport, comme un heureux présage. Ce jour-là étoit aussi la veille de l'anniversaire de la conspiration des poudres. Ces sortes de rapprochements, qui agissent avec tout l'empire de la superstition sur l'imagination des peuples, sont toujours préparés ou saisis avec habileté par les hommes qui ont de grands desseins et qui ont la volonté de les exécuter. C'est alors qu'ils se montrent comme des ministres de la Providence à qui rien ne peut résister. L'amiral Russel, au nom du Prince, donne au pilote l'ordre de conduire la flotte de telle sorte, que le lendemain matin elle fût à la hauteur de Darmouth, où quelques vaisseaux déposeroient des troupes, tandis que le reste iroit débarquer à Torbay.

Le lendemain donc, le pilote reconnoît qu'il s'est trompé : il a passé Darmouth. Le vent les pousse toujours à l'ouest sur la langue étroite et stérile de Cornouailles qui termine l'Angleterre. Il est impossible de rétrograder; une seule ressource peut encore être essayée, c'est de relâcher à Plymouth. Mais y sera-t-on reçu? Et comment soutenir la campagne dans une contrée douteuse et stérile? Russel au désespoir s'écrie : « Tout est fini! » et déjà il montoit sa chaloupe, pour aller communiquer au

Prince l'erreur du pilote. Mais le vent s'apaise subitement, bientôt il tourne de l'est au midi, et pousse doucement la flotte vers le but qu'elle ne pouvoit plus espérer d'atteindre. En moins de quatre heures, elle entre dans la baie d'Exeter et descend à Torbay. A peine descendue, le vent retourne à l'est et suscite une nouvelle tempête qui eût certainement jeté les vaisseaux dispersés dans l'océan Atlantique ou les eût brisés sur l'Irlande. A quoi tiennent donc les destins des empires!

La Cour ne connoissoit point encore le réembarquement du prince d'Orange, mais elle savoit le désastre de la flotte ennemie. Le Roi, qui avoit fait venir enfin des troupes d'Écosse et d'Irlande, se voyoit d'ailleurs en quelque sorte protégé par le Ciel même. Une première tempête, au commencement d'octobre, avoit forcé son rival à des retards que tout autre peut-être eût jugés irrémédiables. La nouvelle tempête du 31 octobre au 8 novembre augmenta la confiance de Jacques II, qui en reçut le premier avis à table. « Faut-il s'en étonner, » dit-il, « puisque le « Sacrement de l'autel se trouvoit exposé ces jours-  
« là! » Parole pieuse sans doute et qui exprime toute la foi de Jacques II; mais la foi sans les œuvres ne suffit pas, et les miracles de la Toute-Puissance ne s'accordent ni à l'imprudence, ni à la foiblesse, ni aux vœux de la vengeance ou de l'ambition purement humaine. Cette parole de Jacques II, consi-

dérée sous le point de vue politique, convenoit mieux au duc de Mayenne au milieu des Seize, qu'au Roi d'Angleterre au milieu d'un peuple protestant. Quoi qu'il en soit, il parloit ainsi, recevant déjà les conseils de révoquer ses promesses récentes. Mais les troupes irlandaises qu'il avoit mandées se voyoient l'objet de l'aversion du peuple. Chaque instant étoit marqué par des querelles entre les soldats et les Anglois. On chantoit dans toutes les rues de Londres une chanson populaire, dont le refrain étoit précisément le mot qui servit de signal, en 1641, au massacre des Protestants en Irlande. Vainement il fut défendu de la chanter, tous les édits ne servirent qu'à la faire chanter avec une affectation plus insolente et plus séditieuse.

Deux courriers successifs du marquis d'Albeville avoient appris au Roi, le même jour 5 novembre, et l'embarquement effectué le 30 octobre, et la tempête qui avoit dispersé la flotte, et la rentrée d'une partie des vaisseaux. D'Albeville avoit sans peine exagéré les pertes du prince d'Orange; et cette exagération n'avoit rien que de naturel, en ne consultant même que le sentiment d'effroi qui avoit saisi la Hollande. Cette nouvelle étoit trop inespérée pour ne pas relever la confiance du Roi, mettre à l'épreuve ses véritables sentiments sur les concessions qu'il venoit de faire, et donner aux Catholiques une occasion de reprendre l'ascendant qu'ils avoient perdu si ra-

pidement. Le lendemain, le comte de Sunderland fut disgracié. Il étoit chez la Reine quand on vint l'avertir que le comte de Middleton l'attendoit chez lui. C'étoit pour lui demander son portefeuille, au nom du Roi.

Deux jours auparavant, deux personnages s'étoient présentés de la part du marquis d'Albeville, qui les signaloit comme bien pensants et comme devant découvrir de grandes trahisons. Il se trouva que l'un d'eux, nommé Gran-Houd, étoit un embaucheur du prince d'Orange, autrefois repris de justice, comme faux monnoyeur. Le second étoit un moine apostat, nommé Wikstoad, qui avoit quitté le froc et la haire, pour le mousquet et la cuirasse. Introduit au Conseil du Roi pour faire ses révélations, il affecta de ne rien dire d'abord; il déclara ensuite qu'il n'osoit parler, à cause d'un des premiers Seigneurs de la Cour qui étoit présent; enfin, sollicité et sommé de s'expliquer, il désigna mylord Sunderland, comme étant d'intelligence avec le prince d'Orange. Le premier mot du Roi fut que cet homme étoit un misérable et ne méritoit pas d'être écouté. Mais Sunderland exigea qu'il fût arrêté pour donner suite à ses révélations. Le Roi n'y consentit qu'avec peine, et le remit à la garde d'un messenger du Conseil, qui le laissa immédiatement échapper. Ce dernier incident, fort suspect, fit croire à Sunderland que cet homme étoit manifestement suscité

par ses ennemis; cependant il ne croyoit pas encore à sa disgrâce, qui l'attendoit le surlendemain. En sortant de chez le comte de Middleton, il eut une audience du Roi. « Ne me rendez pas, Sire, » lui dit-il, « le plus malheureux Gentilhomme de l'Angleterre, en refusant de déclarer que vous n'avez aucun soupçon de ma fidélité. » Le Roi lui promit de faire cette déclaration, l'assura que ce n'étoit point pour un tel sujet qu'il l'éloignoit de ses Conseils, et dit deux jours après à Barillon qu'il ne pouvoit croire à l'infidélité de Sunderland. « Mais, » ajouta-t-il, « je l'ai trouvé bien changé depuis l'affaire des Évêques; et les intimes liaisons de sa femme avec Sidney ont donné trop de prise contre lui à ses ennemis. » Le comte de Middleton eut sa place, et mylord Preston monta à celle de Middleton. Ainsi les deux Secrétaires d'État d'Angleterre étoient Écossois. Le premier n'étoit pas sans éloignement pour la France; mais sa femme étoit très-proche parente du P. Piter, qui restoit toujours au Conseil. L'éloignement de Sunderland laissa le ministère bien au-dessous de ce qu'il devoit être dans ce moment critique. Pâle et terne, se défiant de lui-même comme de la fortune, et, suivant le mot déjà cité de Bonrepaus, croyant toujours voir le prince d'Orange aux portes de White-Hall, il ne présentoit plus que des hommes d'affaires quand il falloit des hommes d'État. Le lord Godolphin seul étoit l'un et

l'autre; mais, dès le temps de Charles II, sa cauteleuse prudence l'avertissoit qu'un homme d'État ne convenoit ni à un tel Prince, ni au parti qui le subjuguoit. Le moment pour Godolphin n'étoit pas venu d'être un grand Ministre. Il l'attendoit avec conviction, mais il ne fit rien contre son devoir, si c'est rester fidèle que de donner uniquement à son Prince l'exactitude ponctuelle et mathématique de son devoir. Godolphin se retranchoit alors comme autrefois dans ses fonctions de la trésorerie, où il ne craignoit ni rival ni accusateur. En un mot, il attendoit.

Quant au lord Sunderland, il pria Barillon de demander pour lui à Louis XIV un asyle en France, dans le cas où les succès du prince d'Orange ne lui permettroient pas de rester en Angleterre, protestant qu'il resteroit fidèle au Roi. En attendant, il se retira dans une maison qu'il avoit à Windsor, et qui avoit appartenu jadis au prince Robert. Ses créanciers ne tardèrent pas à l'y poursuivre. Il descendit pauvre, ou plutôt ruiné, du faite des honneurs et du poste le plus somptueux de l'Angleterre. Magnifique au jeu, à sa table, dans ses amusements, dans les embellissements de sa maison, il avoit englouti, malgré ses emplois brillants non moins que lucratifs, le fonds de trois mille livres sterling de rente; ce qui explique, sans l'excuser, le salaire qu'il recevoit de la France. La surprise du public fut extrême, et le motif de cet éloignement subit ne fut pas connu

alors. Pourquoi, disoit-on, se contenter d'un simple renvoi, s'il est coupable de trahison? Si l'on veut satisfaire aux plaintes de la nation sur la marche du Gouvernement, ce n'est pas à lui seul qu'il faut s'arrêter. Il est d'autres Ministres qui n'ont pas moins encouru la haine publique. Si l'on veut céder au flot des conjonctures présentes, est-ce la première fois que Sunderland fut disgracié? Ou l'on craint de le punir, s'il a trahi le Roi; ou les Papistes le font punir, parce qu'il ramène Jacques II à de plus sages conseils, après l'avoir suivi jusque sur les bords de l'abîme.

Dans le même temps, Louis XIV faisoit renouveler à Jacques II les promesses de le soutenir, et fit d'abord mettre à sa disposition un secours de cent cinquante mille livres à Calais. En prévenant Barillon de cet envoi, il le chargea d'exciter le Roi d'Angleterre à prendre un parti vigoureux, à déclarer sur-le-champ la guerre au prince d'Orange et aux États-Généraux, à déclarer coupables de haute trahison tous ceux qui favoriseroient le Prince, à prendre toutes les mesures qui pourroient affermir dans son parti les Anglicans et les Non-Conformistes, à quitter enfin sa résidence de Londres, pour se mettre à la tête de son armée. « Plus un Roi, » disoit-il, « marque  
« de grandeur d'ame dans le péril, plus il affermit la  
« fidélité de ses sujets. Que le Roi d'Angleterre s'a-  
« bandonne à l'intrépidité qui lui est naturelle, et il



« se rendra redoutable à ses ennemis, qu'il fera re-  
« pentir de leur entreprise. »

Louis XIV écrivoit ainsi le 1<sup>er</sup> novembre; il apprenoit à l'instant même que, le 29 au soir, Philisbourg demandoit à capituler, et que Manheim étoit sur le point de succomber. Il prévoyoit aussi que la tempête qui duroit depuis la nuit du 30 octobre ne permettroit pas au Prince de débarquer en ce moment. D'autres accidens de mer peuvent encore, dans une saison avancée, contrarier ses desseins. « Je vous répète, » ajoutoit-il, « que le seul parti de  
« salut pour le Roi d'Angleterre est de déclarer sur-  
« le-champ la guerre tant aux États-Généraux qu'au  
« Prince, et de l'attaquer lui-même au plus tôt, pour  
« lui enlever le temps de séduire les peuples et  
« l'armée. »

Louis XIV donnoit ces conseils salutaires le jour même que Jacques II s'abaissoit jusqu'à vouloir prouver que ni lui ni la Reine n'étoient coupables d'avoir imposé à la nation un faux prince de Galles, et qu'il n'avoit pu lui-même, sur ce point, être trompé par sa femme, si elle eût osé concevoir un projet si détestable. La grande ame de Louis XIV en fut indignée autant qu'humiliée pour la majesté royale.

Lorsque ses propositions arrivèrent à la Cour d'Angleterre, le comte de Sunderland étoit déjà disgracié. C'étoit le 10 novembre, et l'on ne savoit point encore si le prince d'Orange étoit rembarqué.

Mais le vent d'est, qui souffloit avec vigueur depuis le 8, avoit rempli les ministres d'effroi et le peuple d'audace. Dans les repas, on portoit publiquement des toasts *au vent d'est!* L'ordre de fermer les chapelles des Jésuites, des Carmes et des Bénédictins n'étoit pas exécuté. La populace, dès la journée du 8, s'étoit portée en tumulte à la chapelle des Carmes et l'avoit dévastée. Ce symptôme de l'agitation populaire intimida le Roi; et lorsque l'Ambassadeur de France lui parla de déclarer la guerre aux États-Généraux, il éluda cette proposition. Alors on venoit d'apprendre cependant, par le comte Davaux, que le prince d'Orange mettroit à la voile probablement le 10 ou le 11.

Ce jour-là, le Manifeste du prince d'Orange fut connu pour la première fois. Il venoit d'être apporté par un officier, dans un ballot de marchandises. Le Roi fut frappé d'y voir que le prince d'Orange se disoit appelé par les Seigneurs spirituels comme par les Seigneurs d'Angleterre, et qu'il prétendoit faire vérifier la naissance du prince de Galles. Barillon saisit cette occasion pour reproduire les conseils de Louis XIV. « Il seroit trop dangereux pour moi, » répondit Jacques II, « de paroître l'agresseur. D'ailleurs, tant que les vaisseaux hollandois ne prendront pas les vaisseaux anglois, les revenus des douanes iront toujours! »

C'étoit donc avec de telles pensées que le Roi d'An-

gleterre s'imaginait surmonter un Prince que les éléments conjurés venoient d'éprouver inébranlable ! « Le Roi, » continuoit Barillon, « se contentera de « répondre d'une manière convenable au Manifeste « du prince d'Orange. Mylord Melfort ( secrétaire « d'état pour l'Écosse ) est prévenu des mêmes idées. » Le Roi, en effet, pour ne pas donner lieu de faire soupçonner qu'il eût la moindre intelligence avec Louis XIV, n'osa pas envoyer chercher les 150,000 fr. qui étoient déposés pour lui à Calais. Il demanda des lettres de change, quoique les banquiers lui eussent déjà fait l'affront d'en refuser pour les 300,000 fr. que Barillon avoit remis précédemment à sa disposition.

Cependant il venoit d'apprendre que la flotte hollandaise avoit passé le 13 entre Douvres et Calais, et qu'elle prenoit la route de Portsmouth et de l'ouest. Il crut Portsmouth menacé. On lui fit entendre que le prince d'Orange vouloit certainement lui couper toute retraite, ainsi qu'à la Reine et au prince de Galles. Déjà donc il songeoit à la retraite ! Ici encore se retrouve l'explication du mot qui lui échappa l'année précédente, à Portsmouth même, devant Bonrepaus. « D'autres pensent avec raison, » continue Barillon, « que le prince d'Orange ne peut « songer à faire un siège, surtout avec des troupes « déjà fatiguées par la tempête. » Cependant le Roi envoya sur-le-champ à Portsmouth le duc de Ber-

wick avec des troupes nombreuses, quoiqu'il y eût déjà dans cette place une forte garnison d'Irlandois et de Catholiques dévoués.

Il sut bientôt après le passage de la flotte hollandoise devant l'île de Wighth; et les nouvelles de la flotte angloise lui firent espérer que mylord Darmouth atteindroit l'ennemi avant que celui-ci pût effectuer son débarquement. Darmouth, en effet, suivit le prince d'Orange; mais le vent, qui avoit ramené d'une manière inespérée la flotte de ce Prince dans la baie de Torbay, étoit par cela même contraire à la flotte angloise, qu'il repoussa vers les Dunes. Darmouth ne put pas aller plus loin que les côtes de Sussex, ou peut-être craignit-il que sa flotte ne passât tout entière à l'ennemi.

Les vaisseaux hollandois avoient traversé le détroit de Douvres et Calais au bruit des fanfares militaires, qui célébroient la naissance du Prince. La population des deux rivages de France et d'Angleterre étoit accourue à ce grand spectacle de six cents vaisseaux courant à pleines voiles; tandis que le peuple de Londres, qui calculoit tous les progrès possibles de la flotte sur la direction du vent, préludoit à la révolte par de nouvelles agressions contre les Chapelles catholiques. Celle des Récollets eût été démolie sur la place de Lincoln, si la force publique ne fût intervenue. Le lendemain étoit l'anniversaire de la conspiration des poudres.

Le Roi ne pouvoit plus douter de la marche des ennemis vers l'ouest. Cependant il ne prit encore aucune mesure, ni pour se mettre en mouvement, ni pour faire marcher ses troupes. Il vouloit auparavant savoir précisément sur quel point de l'Angleterre descendroit le prince d'Orange; ou plutôt il avoit une arrière-pensée, qui étoit ou de transiger avec le prince d'Orange par une déclaration de guerre à Louis XIV, ou de se retirer en France par Portsmouth, avec la Reine et son fils, en désespoir de cause. Le P. Piter, saisi d'effroi, lui donnoit le funeste conseil de ne pas quitter Londres; et la Reine, non moins effrayée, tournoit déjà ses regards vers la France.

En attendant les nouvelles certaines du débarquement, il manda les Lords qui étoient aux environs de Londres, tels que le marquis d'Halifax, les comtes de Clarendon, Nottingham, Pembrock, Burlington, etc. Il les pressa de s'expliquer sur cette assertion du prince d'Orange, dans son Manifeste : qu'il venoit en Angleterre, à la requête de plusieurs Lords spirituels et temporels. Ceux-ci désavouèrent toute participation personnelle aux projets du Prince, et protestèrent de leur fidélité. Le Roi, qui ne crut pas devoir exiger cette déclaration par écrit, n'agit pas de même avec l'Archevêque de Cantorbery, et quatre ou cinq autres Évêques, parmi lesquels étoient ceux de Londres et de Winchester. Il leur demanda s'ils

avoient invité le prince d'Orange à venir en Angleterre, comme ce Prince l'annonçoit des Évêques, sans les nommer personnellement. Il crut remarquer du trouble à cette question; ils répondirent cependant que jamais ils ne reconnoîtroient d'autre Roi que lui, tant que Sa Majesté vivroit. Alors il les pressa de publier un acte *d'abhorrence* contre les projets du prince d'Orange, et ils éludèrent cette proposition, en donnant pour raison qu'ils étoient obligés de réunir les autres Évêques, afin de faire une déclaration générale et uniforme. Le Roi oublioit que, dans les grands périls, on ne trouve que de l'hésitation quand le Prince hésite lui-même, et que les plus timides se montrent les plus fidèles quand le Prince est résolu de marcher droit à ses ennemis.

Le 13, il avoit publié une Proclamation pour défendre de lire, distribuer, recevoir, garder ou cacher les déclarations du prince d'Orange, sous peine d'être poursuivi dans toute la rigueur des lois. Trois jours après, il publia une nouvelle Proclamation en réponse au Manifeste. « Les termes, » dit Barillon, « en sont assez forts; mais il n'y a point de conclusion telle qu'un pareil attentat le requiert. « On en doit publier une autre *quand M. le prince d'Orange aura commencé d'agir hostilement*. « Celle-ci est fondée seulement sur son Manifeste. » Le Roi, qui attendoit que le Prince eût commencé les hostilités, ne parloit des États-Généraux ni di-

rectement ni indirectement. Il s'élevoit avec horreur contre une entreprise que repoussent également le christianisme et la nature. Il s'attendrissoit sur les calamités qu'alloit causer une armée d'étrangers et de rebelles. Le prince d'Orange n'aspiroit qu'à la Royauté ; il s'attribuoit déjà l'autorité royale , puisqu'il osoit requérir les Pairs du royaume de l'assister et de lui obéir. Pour preuve que son ambition démesurée ne peut être satisfaite que par la possession immédiate de la Couronne, il met en question la légitimité de l'héritier présomptif, le prince de Galles : telles étoient les idées principales qui précédoient la déclaration des intentions du Roi dans cette conjoncture.

« Pour exécuter ses desseins, » continuoit le Roi, « ce Prince ambitieux paroît désirer de se soumettre « à un Parlement libre, espérant par là se concilier « nos peuples. Cependant rien n'est plus certain qu'un « Parlement ne sauroit être libre, si une armée d'é- « trangers est dans le cœur de nos royaumes. Il est « donc lui-même un obstacle à un tel Parlement. « Nous l'avions cependant déjà déclaré : nous som- « mes absolument résolus, dès que nous serons dé- « livrés de cette invasion, par la bénédiction de Dieu, « à convoquer un Parlement que l'on ne pourra en « aucune manière soupçonner de n'avoir pas été li- « brement choisi, puisque nous avons remis actuel- « lement les Corporations et Communautés de ce

« Royaume dans leurs anciens droits et privilèges,  
« sur lesquels nous serons prêts, non-seulement à  
« recevoir et redresser les justes plaintes et griefs de  
« nos bons sujets, mais aussi à confirmer nos pro-  
« messes et assurances de les maintenir dans leur  
« religion, leurs libertés, leurs propriétés, et tous  
« autres justes droits et privilèges.

« Par ces considérations, et par les obligations  
« de leur devoir et de leur allégeance naturelle, nous  
« ne doutons point que tous nos fidèles et aimés  
« sujets ne veuillent concourir promptement et de  
« bon cœur avec nous pour supprimer et chasser  
« totalement ces ennemis et sujets rebelles, qui  
« ont si injurieusement et déloyalement envahi et  
« troublé la paix et tranquillité de nos Royaumes.»

Cette Proclamation est du 16, et ce fut ce jour-là au matin que Jacques II apprit l'arrivée de la flotte hollandaise dans la baie de Torbay. Le soir, il sut que le Prince avoit mis pied à terre avec deux mille hommes, et que le reste des troupes devoit débarquer à Torbay même et à Darmouth. Le peuple des environs prenoit la fuite et se retiroit dans les terres; aucune disposition hostile contre le Roi ne se monroit dans la noblesse; et le souvenir des malheurs que l'invasion de Monmouth avoit appelés sur cette contrée sembloit trop vif, trop récent, pour ne pas retenir tous les cœurs dans la crainte et dans la soumission. Cependant le comte de Bath, qui com-



mandoit à Exeter pour le Roi, ne se crut pas en état de résister au prince d'Orange, qui ne pouvoit pas se dispenser de marcher sur cette place, ouverte de toutes parts. Il se retira donc à Plymouth, d'où il manda immédiatement que les mineurs du pays de Cornouailles offroient de quitter leurs mines et de défendre le Roi, si on leur donnoit des armes.

Le Roi, qui à la première apparition de la flotte hollandoise vers Douvres et l'île de Wighth, s'étoit hâté d'envoyer des forces assez considérables à Portsmouth, leur donna l'ordre de se diriger à l'ouest, vers Salisbury. Vingt escadrons de cavalerie et dix de dragons furent mis en mouvement. L'artillerie et les chevaux d'équipage ne sortirent de Londres que le 20 novembre. L'infanterie consistoit en dix-huit bataillons. La cavalerie et les dragons d'Écosse et d'Irlande devoient rester en arrière; enfin on laissoit à Londres six bataillons et six escadrons. L'armée royale étoit beaucoup plus forte en cavalerie que celle du prince d'Orange, et tous les corps de l'armée devoient se porter à Salisbury, à Marlboroug et à Warminster, resserrer le Prince dans une étroite enceinte, et empêcher toute communication entre lui et les Provinces. Mais la grande question étoit toujours de savoir si le Roi iroit ou n'iroit pas à l'armée.

Touts les plans de campagne subissoient des modifications continuelles. Les ordres et les contre-

ordres, les marches et les contre-marches se multiplioient. Le commandement général étoit en apparence donné au comte de Feversham, guerrier plus dévoué qu'habile, mais qui avoit déjà commandé l'armée royale dans le même pays, pendant l'invasion de Monmouth. Le comte de Roye, son beau-frère, officier-général françois, avoit la confiance entière de Jacques II, qui avoit voulu lui confier le commandement en chef. Il le refusa; mais il lui fit entendre qu'il pouvoit le servir comme volontaire et lui donner ses conseils. C'en étoit assez pour exciter la fière jalousie des officiers anglois, qui supportoient impatiemment cette préférence. Le comte de Roye fut constamment d'avis que le Roi devoit se mettre à la tête de l'armée, mais sans trop s'éloigner de Londres, afin de contenir cette ville, et qu'il valoit mieux attendre le prince d'Orange que de l'aller chercher à l'extrémité du Royaume. Cet avis retint le Roi jusqu'au 27 à Londres, tandis que le comte de Feversham marchoit avec l'armée sur Salisbury.

Pendant ces incertitudes, Louis XIV faisoit toujours conseiller à Jacques II les résolutions vigoureuses, et surtout une déclaration de guerre immédiate aux États-Généraux. Jacques II avoit éludé cette proposition, en disant qu'il falloit savoir si Louis XIV y étoit lui-même déterminé. « Vous pouvez, » répondit le Roi de France, « donner ma parole au Roi d'Angleterre que je ne différerai

« plus cette déclaration qu'autant de temps qu'il le  
 « jugera convenable au bien de ses affaires, et que  
 « je la ferois dès à présent, si vous m'aviez mandé  
 « qu'il le désiroit. »

Louis XIV écrivit ainsi le 18, et Barillon lui répondit le 22 : que le Roi d'Angleterre ne pensoit plus qu'une telle démarche lui devînt nuisible dans l'esprit des Anglois; que jusqu'à présent il n'avoit su à qui se confier pour un traité d'alliance offensive et défensive avec la France; que l'on regardoit généralement à la Cour le lord Godolphin comme un homme qui désiroit vivement la possibilité d'un arrangement quelconque entre le Roi son maître et le prince d'Orange; enfin que Jacques II alloit charger mylord Melford de se concerter avec lui, Barillon, sur le nombre d'hommes et de vaisseaux auxiliaires qui pourroient devenir nécessaires à Sa Majesté Britannique.

A la réception de cette lettre, Louis XIV déclara la guerre, le 26 novembre, aux États-Généraux, qui, de leur côté, venoient eux-mêmes de la provoquer directement par une résolution du 20, contenant l'ordre aux Amirautés d'expédier des commissions contre les vaisseaux françois. Mais cette résolution n'ayant été connue du comte Davaux que le 25, il est évident que Louis XIV fut décidé principalement par les affaires d'Angleterre. Cependant, comme la réponse de Barillon marquoit toujours de l'hésitation

dans les conseils de Jacques II, l'acte de déclaration de guerre ne contenoit rien qui fît allusion au prince d'Orange et à Sa Majesté Britannique. Elle fut motivée uniquement sur ce que les États-Généraux avoient envoyé une armée, sous le commandement du prince de Waldek, à l'armée des Princes de l'Empire, ligués contre les intérêts du cardinal de Furstemberg. Peu de jours après, le comte Davaux informa Louis XIV que le marquis d'Albeville comptoit sur une dernière ressource, qui restoit toujours au Roi d'Angleterre, disoit-il, en se réunissant au prince d'Orange pour déclarer la guerre à la France.

Louis XIV envoya sur-le-champ ses instructions à son ambassadeur Barillon, sur les moyens de faire une ligue offensive et défensive avec le Roi d'Angleterre. Il le chargea d'examiner à fond tout ce qui pouvoit rendre son intervention salutaire à Jacques II, et prévenir les embarras qui se pouvoient rencontrer tant sur terre que sur mer. « Car, » ajoutoit Louis XIV, « quoique la déclaration de guerre que je viens de « faire aux États-Généraux et celle que j'ai faite ci- « devant à l'Empereur et à ses adhérents m'obligent « à des efforts extraordinaires pour forcer mes enne- « mis à désirer la paix, néanmoins la part que je « prends aux intérêts du Roi d'Angleterre fera tou- « jours un des principaux objets de mes soins; et, « pourvu que mes secours lui soient utiles, je n'épar- « gnerai point la dépense qui absolument sera néces-

« saire. » D'après ces principes, Louis XIV charge son ministre de bien examiner : si le Roi ( d'Angleterre ) peut et veut entretenir sa flotte tout l'hiver ; s'il y peut prendre une entière confiance ; comment on y pourra joindre une escadre françoise , sans que la flotte hollandoise le puisse empêcher ; le danger de tenter cette réunion , tant que la flotte hollandoise sera mouillée entre celle du Roi d'Angleterre et l'escadre française qui seroit à Brest ; quelles sont les dispositions des officiers qui commandent , et même des subalternes ; jusqu'où les vaisseaux anglois iroient à la rencontre de l'escadre ; quelle navigation ils feroient pour tromper la vigilance des Hollandois....

« Et comme je suis persuadé , » continuoit Louis XIV , « qu'avant de songer à envoyer aucun secours de troupes françoises , qui auroient peine à s'accorder aux manières de la nation angloise , il faut tenter premièrement de battre la flotte hollandoise , vous devez vous appliquer , avec les ministres de la Cour où vous êtes , à chercher tous les moyens imaginables pour venir à bout de ce dessein.... En un mot , je veux bien faire tout ce qui sera raisonnablement possible ; mais je ne veux pas donner le plaisir au prince d'Orange ni aux États-Généraux de perdre mes vaisseaux et mes troupes , sans que le Roi d'Angleterre en puisse tirer aucun avantage. »

Louis XIV regrettoit le retard que Jacques II mettoit à se mettre à la tête de l'armée ; il lui faisoit

conseiller encore de s'abandonner à son courage naturel, et de repousser tous les conseils timides. Enfin, sachant très-bien que Jacques II n'avoit personne auprès de lui qui eût assez d'expérience et d'habileté pour lutter contre deux grands capitaines tels que Guillaume et le maréchal de Schomberg, il chargeoit Barillon d'offrir au Roi, sous le titre d'Envoyé extraordinaire, un Maréchal de France ou un Lieutenant-général de ses armées.

Cette lettre, qui est du 29 novembre, supposoit deux choses bien essentielles : que Jacques II fût capable de prendre un parti décisif; et, en cas de revers, de se maintenir assez pour attendre les suites d'une véritable alliance avec Louis XIV. Mais tandis que le magnanime roi de France ouvroit à Jacques II l'unique et dernière porte de salut, le Roi et les ministres britanniques perdoient les moments les plus précieux en de stériles conférences, comme en absurdes projets. « Les affaires, » disoit Barillon, le 25 novembre, « ont été traitées à fond avec le Roi et mylord Melford. L'on reconnoît l'impossibilité d'éviter une guerre ouverte et déclarée avec les États-Généraux et le prince d'Orange. On se servira des déclarations les plus fortes à l'égard du prince d'Orange et de ses adhérents, *qui y seront qualifiés de traîtres et de rebelles.* ( Quel effort de courage!...) *Mais on voudroit que les États-Généraux déclarassent les premiers la guerre*

« *dans les formes*, ou que leur flotte fît quelques  
« actes d'hostilité, en prenant des vaisseaux Anglois.  
« Le Roi croit que cela lui seroit utile à l'égard de  
« ce pays-ci... Néanmoins il propose une liaison en-  
« tière avec la France, qui ait pour fondement de  
« repousser l'insolence que les États-Généraux et le  
« prince d'Orange font en Angleterre, et de se ven-  
« ger par la suite. Sa Majesté Britannique prendra  
« pour cela tous les engagements nécessaires. Mais  
« on ne voudroit pas de traité par écrit et dans les  
« formes. On craint les inconvénients qui en résul-  
« teroient, s'il étoit découvert. Le Roi veut se mé-  
« nager à l'égard de ses sujets, *et pouvoir dire*  
« *avec vérité, à quelques-uns de ceux qu'il croit*  
« *le plus à lui, qu'il n'a point de traité avec la*  
« *France!* »

L'embarras du style de Barillon représente assez bien son propre embarras à dire que Jacques II vouloit pouvoir mentir en sûreté de conscience par ses restrictions mentales; mais la vérité dans cette déplorable négociation, c'est que Jacques II vouloit de l'argent. « Il ne feroit pas de difficulté, » poursuit Barillon, « de recevoir des troupes françoises, et il ne  
« seroit pas impossible de les faire passer de Calais à  
« Dunkerque. Le trajet seroit trop court pour que la  
« flotte Hollandoise s'y opposât. Mais en ce moment  
« c'est surtout de l'argent qui est nécessaire. » A ces tristes délibérations des Conseils de Sa Majesté Bri-

tannique, le Roi de France vit clairement que Jacques II alloit se perdre sans ressources.

Déjà, depuis dix jours le prince d'Orange étoit sur le sol britannique, et Jacques II restoit toujours à Londres. On lui faisoit entendre qu'il ne devoit pas quitter cette capitale avant d'avoir vu passer la journée du 27, qui étoit l'anniversaire de la naissance d'Élisabeth, journée que l'on redoutoit, parce qu'il étoit d'usage dans le peuple de la célébrer par la cérémonie burlesque d'une procession de l'effigie du Pape. Quatre anniversaires bien redoutables se succédoient dans le seul intervalle de quatorze jours : la naissance et le mariage du prince d'Orange, la conspiration des poudres et la naissance d'Élisabeth. Réprimer le tumulte de ces fêtes populaires n'étoit pas moins dangereux que les tolérer. Déjà le siège de quelques chapelles avoit signalé les dispositions du peuple. Le 21, les apprentis de Londres s'étoient portés sur la chapelle des Bénédictins, et furent dispersés par les gardes ; mais le soir, ils se rassemblèrent autour de Newgate, et l'on y parloit de délivrer l'officier qui avoit apporté le manifeste du prince d'Orange. Ce rassemblement fut encore dissipé. Le lendemain, nouveau tumulte. La chapelle des Bénédictins fut démolie malgré les gardes, et les meubles des religieux furent emportés et brûlés, hors de la juridiction de Londres. Le soir, les apprentis s'étant réunis encore au même lieu fu-



rent chargés par la force armée, qui en tua et blessa plusieurs. Il y eut aussi des gardes de tués. Le 23 et le 24, les rassemblements furent peu considérables. Mais on avoit des craintes pour le 27, jour anniversaire d'Élisabeth. « On présume, » dit Barillon, « que le peuple voudra renouveler la cérémonie de « brûler l'effigie du Pape, ce qui avoit été empêché « ces dernières années. Le Roi ne souffrira pas ces « rassemblements et tient des troupes prêtes pour « les charger. Il n'a pas voulu partir pour Salisbury « avant d'avoir vu ce qui se passera. »

Il eût mieux valu sans doute aller attaquer la populace de Londres dans le camp du prince d'Orange. Mais le P. Piter ne vouloit pas que le Roi partît de Londres. « Charles I<sup>er</sup>, votre père, » lui disoit-il, « perdit la couronne et la vie pour en être sorti au « commencement des troubles. En votre absence, « ni la Reine, ni le prince de Galles n'y seront en « sûreté. Le prince d'Orange ne peut-il pas d'ail- « leurs, si vous marchez sur Salisbury, quitter son « armée, venir avec peu de suite et se montrer à « Londres? Le mal deviendrait sans remède. Il faut « avant tout mettre le prince de Galles en sûreté. Il « faut l'envoyer en France. Alors l'Angleterre verra « qu'elle s'engage dans une guerre qui peut durer « plusieurs générations, si elle ne se rattache pas à « l'autorité légitime. » « Bien des gens, » dit Barillon, « pensent comme le P. Piter, et peut-être lui-

« même craint-il d'être exposé, si Sa Majesté Britannique abandonne la ville de Londres. C'est  
« contre lui que l'on est principalement animé. Le  
« bruit même s'est répandu qu'il s'étoit retiré. »

Depuis le 16 novembre que Jacques II apprit l'arrivée du prince d'Orange à Torbay, jusqu'au 25, il ne recevoit que des nouvelles qui, absolument parlant, étoient favorables à sa cause, puisque le peuple des provinces restoit calme ou du moins incertain. A l'arrivée de la flotte, toute la population riveraine avoit pris la fuite. Le prince d'Orange n'étoit entré que le 18 à Exeter. Le Maire de cette ville avoit refusé d'aller au devant de lui. L'Évêque s'étoit retiré. Aucun personnage de la haute noblesse ne s'étoit présenté. Le Prince, qui savoit apprécier les acclamations de la basse multitude, s'étonnoit de la solitude qui l'environnoit dans une province qui s'étoit levée tout entière pour le duc de Monmouth. A la vérité, le lord Lovelace étoit parti de ses terres avec une suite de soixante ou quatre-vingts chevaux. Mais les milices du pays de Circester avoient pris les armes, avoient tué douze de ses gens et l'avoient fait prisonnier lui-même. Il est vrai que le chef des milices et son fils avoient donné un noble exemple, en chargeant des premiers. Ils furent tués tous deux ; mais, dans une telle conjoncture, quelle immense victoire c'étoit avoir remporté, que d'avoir engagé les milices par une action sanglante, ou même

de leur avoir fait tirer un premier coup de feu ! La fortune du Roi et de Guillaume étoit là tout entière. Le Roi ne sut pas apprécier ce grand événement. Il restoit à Londres, il y vouloit rester encore pour protéger des chapelles, qu'il avoit ordonné de fermer, qu'il laissa imprudemment ouvertes, malgré ses ordres publics, et que la crainte de l'anniversaire de la naissance d'Élisabeth lui fit enfin pour la dernière fois ordonner de fermer, mais seulement le 25 novembre.

En voyant le peu de progrès du prince d'Orange pendant ces neuf jours, on se demandoit pourquoi les provinces restoient si calmes ; et l'on se disoit tout bas que les chefs des mécontents, qui peut-être craignoient autant le Prince que le Roi, trouvoient un autre moyen que la force des armes pour obtenir ce que la crainte seule pouvoit arracher de Jacques II. C'étoit de faire venir des pétitions, de toutes parts, *pour un Parlement libre*. Déjà le comte de Danby étoit parti, dans ce dessein, pour la province d'York. On se disoit également que l'armée alloit être sollicitée d'émettre son vœu pour que le Roi transigeât avec le prince d'Orange. Sur cela, Jacques II dit tout haut, devant les ambassadeurs, qu'il traiteroit comme coupable de haute trahison quiconque lui parleroit d'accommodement. Un langage si fier ne convenoit à sa dignité que s'il eût été à la tête de son armée.

Tout à coup, dans la soirée du 25 novembre, un conseil de guerre extraordinaire se tient à Whitehall. On y décide que les troupes qui s'avançoient vers Salisbury rétrograderont vers Stanes sur la Tamise, et Windsor.

Cette résolution étoit la suite de la terreur que venoit d'inspirer le retour subit de Ramsay, lieutenant-colonel du régiment du Roi, commandé par le duc de Berwick. Il arrivoit en grande hâte de Salisbury. Trois des principaux régiments venoient, disoit-il, de passer à l'ennemi. C'étoit mylord Cornbury, fils de mylord Clarendon, avec le chevalier Compton, qui les y avoit conduits lui-même. A soixante milles de Salisbury, ces régiments avoient trouvé des troupes de Hollande qui les attendoient. Cent soixante cavaliers seulement et cinq ou six officiers étoient revenus au camp lorsqu'ils s'aperçurent de la trahison. Tout le reste avoit marché avec les étendards. Tel étoit le rapport de Ramsay, et sur ce rapport, on avoit donné l'ordre de faire replier l'armée sur la Tamise, en avant de Londres.

Mais Ramsay, qui étoit parti au premier moment de la frayeur inspirée par cette défection, n'avoit pu savoir les détails ni les suites de cette affaire. Le lord Cornbury, sous le prétexte d'un ordre qu'il prétendoit avoir reçu, avoit effectivement fait monter à cheval le régiment du Roi, celui de Saint-Alban et un régiment de dragons, pour se porter

sur Exeter. Ils avoient marché tout le jour, excepté une halte d'une heure. Le soir, étant parvenu à l'entrée d'un défilé, Cornbury avoit proposé d'aller se réunir au prince d'Orange. Alors les officiers du régiment du Roi, qui marchaient les premiers, se crurent livrés à une embuscade du prince d'Orange; et soupçonnant que les dragons qui les suivoient alloient les charger, ils se retirèrent tous, entre autres le chevalier Compton, et le lendemain ils rentrèrent à Salisbury avec les deux tiers du régiment. Deux cents dragons revinrent aussi avec plusieurs de leurs officiers; le seul régiment de Saint-Alban suivit Cornbury avec le reste des dragons. Cependant, arrivés au quartier du Prince, un assez grand nombre d'officiers et cavaliers de Saint-Alban refusèrent de servir, et furent renvoyés à l'armée royale.

Ces nouveaux détails arrivèrent dans la nuit du 25, et le Roi donna sur-le-champ à l'armée un nouvel ordre de retourner à Salisbury. Il prit aussi la résolution de s'y rendre enfin lui-même, et de quitter Londres le 27. Le comte de Roie étoit d'un avis contraire, et croyoit plus sage d'attendre quelques jours encore, pour se régler sur les mouvements du prince d'Orange. On vouloit d'ailleurs que Sa Majesté attendît au moins que la nuit du 27 au 28 fût passée; mais le Lord Maire et les Aldermen promirent formellement que la bourgeoisie seroit mise

sous les armes pour maintenir la tranquillité publique. Deux bataillons du régiment des gardes, quatre autres bataillons et six escadrons devoient aussi rester à Londres. Quant à la flotte, mylord Dartmouth reçut l'ordre de chercher celle du prince d'Orange et de l'attaquer. Enfin, il fut résolu d'envoyer le prince de Galles à Portsmouth, où le Roi fit passer de nouvelles troupes avec un régiment Irlandois. Mylord Dower eut la garde du jeune Prince et le commandement de cette place importante.

Ayant ainsi réglé ses mesures, le Roi témoigna hautement sa résolution d'écarter toute proposition d'accommodement; et le comte de Melford disoit aussi que le premier pas vers une négociation quelconque mèneroit à une ruine complète.

Les Prélats que Jacques II avoit sollicités de signer un acte d'abhorrence pour démentir cette partie du manifeste, où le prince d'Orange se disoit appelé par plusieurs Lords spirituels et temporels, s'étoient contentés de faire un désaveu personnel, mais verbal. Cependant ils lui avoient dit, que Sa Majesté pouvoit s'en servir et le faire connoître, en attendant qu'ils eussent concerté avec les autres Évêques une déclaration uniforme et authentique, au nom de l'Église anglicane. Soit qu'il n'eût pas encore été possible de faire en huit jours une réunion générale des Évêques du royaume, soit que l'Archevêque de Cantorbery et les Prélats auxquels s'étoit adressé le

Roi voulussent éviter la guerre civile et la guerre étrangère par un accommodement, ils se réunirent à trois autres Évêques et à douze Pairs du royaume, le duc de Grafton, neveu du Roi, le duc d'Ormond, le comte de Dorset, le comte Clare, les comtes de Rochester et de Clarendon, beaux-frères du Roi, les comtes d'Anglesey et de Burlington, le Vicomte de Newport, les lords Paget, Chandois et Osulston, pour présenter une pétition à Sa Majesté. L'Archevêque d'York, l'un des signataires, étoit précisément cet Évêque d'Exeter qui avoit abandonné sa ville épiscopale, quand le prince d'Orange s'y présenta. Le Roi, que l'on soupçonnoit d'avoir laissé vacant pendant long-temps le siège d'York pour le donner au P. Piter, venoit tout récemment d'en récompenser la fidélité de l'Évêque d'Exeter. Sa surprise fut extrême quand il vit arriver, la veille de son départ, à dix heures du soir, l'Archevêque de Cantorbery, Primat du royaume, le nouvel Archevêque d'York, l'Évêque d'Éli et l'Évêque de Rochester qui lui présentèrent la requête suivante :

« SIRE,

« Nous ne pouvons considérer les tristes effets de  
« cette guerre qui est près d'éclater dans le centre  
« même de ce royaume, le danger manifeste auquel  
« est exposée Votre Majesté, ni les murmures du  
« peuple qui se juge opprimé, sans nous croire obligés

« de vous dire ouvertement qu'à notre avis il ne  
« reste plus d'autre moyen visible de salut pour ce  
« royaume qu'un Parlement régulier, dans toutes  
« les formes qui en garantissent la liberté.

« Nous prions donc très-humblement Votre Ma-  
« jesté de vouloir convoquer un tel Parlement ; et  
« nous ferons tous nos efforts pour assuser l'État  
« et l'Église, et pour calmer les esprits des peuples  
« irrités.

« Nous supplions aussi Votre Majesté, Sire, de  
« prendre les mesures que vous jugerez les plus con-  
« venables pour empêcher l'effusion du sang de vos  
« sujets, et nous prierons pour votre prospérité. »

La présentation de cette adresse avoit été l'objet d'une nombreuse assemblée ; mais un grand nombre de Seigneurs, entre autres le duc de Norfolk, le comte d'Oxford, le marquis d'Halifax et le comte de Nottingham, ne la jugèrent pas assez forte et refusèrent de la signer. Ils vouloient y faire insérer que les Pairs d'Angleterre qui se trouvoient déjà auprès du prince d'Orange devoient pouvoir librement venir siéger à leur place dans la Chambre Haute.

Le Roi répondit avec agitation :

« Ce que vous exigez de moi, Mylords, je le  
« souhaite passionnément. Je vous promets, foi de  
« Roi, que j'assemblerai un Parlement, et tel que  
« vous le demandez, aussitôt que le prince d'Orange  
« aura quitté ce royaume. Comment seroit-il possible



« qu'un Parlement fût libre, quand un ennemi est  
« dans le royaume et qu'il peut y envoyer près de  
« cent voix? »

L'Ambassadeur de France ne fut pas informé de cette présentation, car le lendemain 27 il écrivoit à Louis XIV : « Le Roi part dans une heure.... Il y  
« a une requête pour demander le Parlement. Elle  
« est signée par l'Archevêque de Cantorbery, l'Évêque  
« de Londres (qui ne la signa point), les comtes de  
« Clarendon et Rochester, le duc d'Ormond et quel-  
« ques autres. Ils ne l'ont point encore présentée. »

Avant de recevoir cette adresse, mais le jour même, le Roi fit assembler tous les Officiers-généraux qui n'avoient point encore quitté Londres et qui devoient l'accompagner. Après avoir protesté qu'il donneroit satisfaction au peuple sur les libertés, les privilèges et la Religion britanniques : « Avez-  
« vous, » leur dit-il, « quelque chose de plus à me  
« demander? S'il en étoit parmi vous, » ajouta-t-il,  
« qui me servissent à regret, j'accepterai leur dé-  
« mission, je leur donnerai toute liberté d'aller où  
« ils voudront. Je vous regarde tous comme gens  
« d'honneur; aucun de vous ne suivra l'exemple du  
« lord Cornbury, ou du moins je veux leur épargner  
« la honte de la désertion. » Émus à ce discours, ils promirent de défendre leur Souverain jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Grafton et Churchill furent les premiers et les plus vifs dans leurs pro-

testations. Kerk, Trelawny et plusieurs autres les imitèrent. Cependant Grafton avoit déjà signé l'adresse que les Évêques devoient présenter le soir même. « Je l'ai signée, » dit-il au Roi, « parce que « je l'ai cru nécessaire à vos intérêts et à ceux du « pays. D'ailleurs, je vais accompagner Votre Ma-  
« jesté. Je me battrai pour Elle partout et contre  
« tous. Mais, » ajouta-t-il, « si, comme on l'assure,  
« Votre Majesté fait venir ici des Français, Dieu me  
« damne si personne voudra vous servir. » Le duc de Grafton, qui avoit espéré de commander la flotte, avoit été jaloux et mécontent de la nomination du lord Darmouth; et, quoique colonel des Gardes, il étoit allé en qualité de volontaire à Portsmouth, pour combattre sous les ordres de son rival. Toutes les courses de la flotte angloise ayant été inutiles, Grafton étoit revenu auprès du Roi, non pas sans être soupçonné d'avoir voulu ébranler la fidélité de l'armée navale.

Enfin, Jacques II réunit le Lord Maire de Londres et les Aldermen, renouvelant sa parole royale de donner, s'il étoit vainqueur, toutes les sûretés possibles pour la Religion et les libertés du pays. Il leur dit en même temps qu'ils devroient s'adresser, en cas d'événements extraordinaires, à son Conseil, qu'il laissoit composé du lord Chancelier, du lord Preston, secrétaire d'État, des lords Bellassis, Arundel et Godolphin.

« Les deux premiers <sup>1</sup>, » dit le Roi (en parlant de Bellassis et d'Arundel), « étoient Catholiques, « et n'étoient pas très-agréables au peuple. Le der- « nier (Godolphin), qui avoit la plus grande in- « fluence, n'étoit pas très-fidèle au Roi. L'intention « de Sa Majesté étoit aussi d'envoyer le duc d'Ha- « milton en Écosse, pour examiner l'état des affaires « et pour lui amener des renforts, s'il étoit néces- « saire. Mais Elle réfléchit que ce choix pourroit bien « ne pas être meilleur que la plupart des autres « qu'Elle avoit faits. » Le Roi auroit pu ajouter que si les lords Bellassis et Arundel n'étoient pas agréables à la nation, le lord Chancelier Jefferyes lui étoit en horreur.

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II, tom. III, p. 324.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Résolution d'envoyer le Prince de Galles en Angleterre. — Situation du Prince d'Orange. — Situation de l'armée royale et du Roi. — Retraite du Roi et de l'armée. — Négociation avec le Prince d'Orange. — La Reine et le Prince de Galles sont envoyés en France. — Départ secret du Roi.

---

## LIVRE XXV.

1688. — (SUITE).

Cependant on avoit résolu d'envoyer la Reine et le prince de Galles à Portsmouth; mais, le 26 au soir, il fut décidé que la Reine resteroit à Londres. Le Prince fut seul conduit à Windsor, de là à Winchester et à Portsmouth. Quant à la Reine, le Conseil à qui le Roi laissoit le soin des affaires devoit la consulter; et il suffisoit de trois de ses membres pour délibérer. C'étoit par le fait donner le Gouvernement au P. Piter, qui maintenant se tenoit dans l'ombre. Il avoit constamment détourné le Roi de quitter Londres. On peut justement croire qu'il ne fut pas étranger à la résolution qui fut prise de séparer la Reine et le Prince. Tant que la Reine seroit à Londres, on y laisseroit assez de troupes pour la préserver, elle et par conséquent le P. Piter, de tous les périls du moment. D'ailleurs le Roi pouvoit toujours y revenir avec une partie de l'ar-

mée. Cependant Jacques II s'affoiblissoit de tout ce qu'il laissoit à la garde de la Reine à Londres, et de son fils à Portsmouth. C'étoient d'ailleurs les régiments les plus sûrs, les plus fidèles. Qui dira tout ce que leur courage pouvoit empêcher dans les plaines de Salisbury, ou produire, si Jacques II eût combattu à leur tête? Mais la Reine éperdue jetoit déjà les yeux sur la France, et ne vouloit pas se séparer du Roi. Enfin Jacques II partit de Londres le 27, et l'Ambassadeur de France l'accompagna, pour traiter avec lui au nom de Louis XIV.

Ainsi venoient de s'employer par Jacques II ces onze jours si précieux, déjà écoulés depuis l'arrivée du prince d'Orange à Torbay. Jacques II marche enfin à son ennemi. Jadis il signala son courage à côté de Turenne, et depuis contre les Tromp et les Ruyter, dont il se montra le digne émule. Va-t-il imiter l'exemple qui lui fut donné, un siècle auparavant, par une femme? En 1588, cette femme étoit aussi sur le trône d'Angleterre, que Philippe II vouloit usurper. Rome l'en avoit déclarée indigne, et l'avoit donné à ce Philippe II qui, à l'empire des Espagnes et des Indes, aux royaumes de Sicile et de Naples, aux Provinces Beligiques et aux deux Bourgognes, vouloit joindre l'empire des anciennes Gaules et des Iles Britanniques. L'Angleterre recevra-t-elle pour Souverain cet homme que nulle domination ne peut rassasier, qui a suscité les fureurs

de la Ligue en France, conduit le poignard du fanatisme sur le sein de Henri III, et le prépare déjà contre le noble cœur de Henri IV? Toute l'Angleterre se lève à la voix d'Élisabeth qui s'écrie : Liberté! Élisabeth, sur un cheval belliqueux, se montre à ses peuples comme à ses guerriers. Elle inspire tout à-la-fois et le courage qui l'anime et l'enthousiasme de la liberté. Aussi l'invincible *Armada* de Philippe se dissipe comme une vaine fumée, et ne rapporte à Philippe que l'humiliation de ses fureurs trompées. Hélas! Jacques II, dont le trône est menacé comme celui d'Élisabeth, fera vainement entendre comme elle ce cri salutaire de liberté! On ne croit plus à ses promesses, et les peuples lisent déjà, sur les étendards de Guillaume, ces redoutables mots : *Parlement libre! Je maintiendrai!* Feroit-il entendre le cri si puissant de la Religion menacée? Mais ce n'est pas lui, c'est Guillaume encore qui a écrit sur ses drapeaux : *Pour la Religion Protestante!* Et cependant il marche, et il marche accompagné du moine ambitieux qui l'a perdu, qui le suit mystérieusement et en fugitif, parce qu'il n'ose plus rester à Londres. Le P. Piter enfin accompagne à l'armée son malheureux disciple (car on ne peut plus dire son Roi), et c'est avec cet homme, dont l'Institut est proscrit par les lois subsistantes, que le Roi va exciter l'Angleterre protestante à la défense de son trône qui s'écroule!

A peine débarqué à Torbay, le prince d'Orange s'étoit porté sur Exeter. Il y entra, parce que la ville étoit sans défense. Mais ni le corps de ville, ni le clergé, ni le peuple même, ne se déclara pour lui. Tout ce qui étoit riche, et attaché à quelque fonction de l'État ou de l'Église, s'étoit retiré. L'ami du feu lord Russel, Guillaume Courtney, chez qui logea le Prince, parce qu'il comptoit sur lui, n'osa pas même se déclarer. Burnet, qui prêcha dans l'Église Cathédrale, ne put y réunir aucun Ecclésiastique; et les Presbytériens même refusèrent les clés du lieu où ils tenoient leur assemblée, à Fergusson qui vouloit y prêcher. « Je prendrai donc, » dit ce Prédicant, « le royaume des Cieux par violence; » et il ouvrit lui-même la porte. Les historiens du parti prétendent que les cœurs étoient encore glacés par le souvenir des scènes sanglantes qui avoient suivi l'expédition de Monmouth. Mais soit terreur, ou prudence, ou fidélité des habitants, le prince d'Orange ne se vit environné que de ses officiers et des mécontents qui l'avoient accompagné. Il resta près de dix jours à Exeter, sans que personne du pays ni des provinces voisines vînt le joindre : inquiet de cette froideur, répétant sans cesse qu'il étoit venu en Angleterre uniquement parce qu'on l'y avoit appelé, disant même publiquement qu'il alloit repartir et laisser aux Anglois eux-mêmes le soin de démêler leurs affaires avec le Roi. Enfin il voit arriver le



major Barrington, et plusieurs Gentilshommes des comtés de Dévon et de Sommerset, entre autres Édouard Seymour, qui appartenoit au parti des Torrys. « Je crois, » lui dit le Prince, « que vous êtes « de la famille du duc de Sommerset. » « Non, Mon- « sieur, » répliqua fièrement Seymour, « c'est le duc « de Sommerset qui est de la mienne. » Le Prince put juger, par cette réponse, à quels caractères il auroit à faire. Bientôt après parut le lord Abington, l'un des plus riches Seigneurs d'Angleterre, et le lord Colchester, Lieutenant des Gardes. Colchester, fils de mylord Rivers, Catholique, avoit abjuré la Religion de son père. Quatre soldats aux gardes de sa compagnie seulement l'accompagnèrent dans sa désertion. Le frère du feu lord Russel, le lord Warton et quelques autres Seigneurs d'un nom distingué, arrivèrent aussi de différentes povinces, et l'exemple une fois donné, l'ébranlement devint général.

Ces défections partielles firent peu d'impression sur le Roi. Cependant il est une vérité que l'histoire démontre dans les grandes crises politiques. Lorsqu'une révolution se trouve, pour ainsi dire, accomplie dans tous les esprits il n'est qu'un moyen d'en éviter la consommation, et peut-être il n'est qu'un moment pour prévenir une défection générale: c'est d'empêcher une première défection. Mais pour cela il faut vouloir vaincre et ne pas douter de sa victoire. Dans ces périlleux instants, il se trouve, dans le

cœur de tous les hommes, un sentiment vif et juste qui montre la force et la foiblesse, où elles sont et telles qu'elles sont, car les peuples comprennent surtout que c'est la force qui protège ou qui opprime. Que ceux donc qui ont pour eux le droit et la justice arrêtent, répriment, par l'exemple d'un généreux courage, cet instinct naturel de foiblesse ou de lâcheté qui n'attend que le premier exemple de la défection. Mais trop long-temps irrésolu, Jacques II montra précisément qu'il se défioit de lui-même comme de son peuple. Cependant un peuple, pas plus qu'un rocher dont la base est ébranlée ou déplacée, ne peut rester immuable. Le premier mouvement donné, il cède, il se précipite. Tel est l'effet d'une première défection, encouragée par l'hésitation de ceux qui doivent donner l'exemple de la magnanimité. Telle fut ici l'histoire de Jacques II. Son ennemi étoit resté dix jours dans une solitude absolue; mais lui-même étoit resté à Londres pour protéger des Chapelles. Cependant le lord Abington donna le signal aux provinces, et Colchester à l'armée: on sut alors que la force n'étoit plus autour du trône. Bientôt la noblesse accourt en foule. Chacun, dit un historien, prend le courage de son voisin pour le sien; et si Colchester commence par une désertion clandestine avec quatre de ses Gardes, le neveu même du Roi (le lord Cornbury) ose bientôt vouloir entraîner trois régiments.

C'est dans cette situation des choses que Jacques II étoit parti de Londres le 27. Il arriva le 29 à Salisbury. Mais si la défection de Cornbury avoit jeté le désordre et la défiance dans l'armée, la requête présentée au Roi, le 26, pour un Parlement libre, avoit donné le signal à toutes les provinces. Tous les ordres de l'État et celui du peuple comprirent qu'ils avoient un moyen légal de ne pas même prononcer le nom du prince d'Orange, et cependant de se déclarer ouvertement contre le Roi. Ceux qui avoient conseillé ce moyen, qui fut accueilli partout avec enthousiasme, étoient dirigés par une politique profonde. La crise de l'État étoit imminente. Si Jacques II étoit vainqueur, la victoire l'eût dégagé de ses promesses, comme après la défaite de Monmouth. S'il étoit vaincu, le prince d'Orange affecteroit-il les droits de la conquête, comme jadis Richemond, après avoir vaincu Richard III? Si la lutte se prolongeoit, la guerre civile alloit donc dévorer l'Angleterre, en attendant que les troupes de France vissent affermir Jacques II sur le trône, et renverser les libertés du royaume. Toute l'Angleterre saisit avec rapidité ces réflexions, et s'émut pour demander un Parlement libre.

En arrivant à Salisbury, le Roi n'y trouva pas encore réunies toutes les troupes de l'armée : il leur falloit encore deux jours. C'étoit un effet des ordres et contre-ordres qu'il leur avoit donnés le 25, de se

replier sur la Tamise, et le 26, de retourner sur leurs pas. Ces mouvements contraires avoient causé une grande confusion. Churchill, Grafton, Kerke et les autres officiers supérieurs portoient sur leur visage un air chagrin qui ne pouvoit échapper aux soldats. « S'ils ne sont pas capables d'une trahison, » écrivoit Barillon, dès le lendemain de l'arrivée du Roi, « on voit pourtant bien qu'ils ne combattront pas de bon cœur, et toute l'armée le sait : cela met les affaires du Roi dans un grand péril. »

Les marches et contre-marches qui venoient de se multiplier, rendoient impossible l'exécution des premiers plans du Roi. Il espéroit d'abord porter sa cavalerie et ses dragons sur Axminster, Chard et Lamport, afin d'empêcher le prince d'Orange de s'étendre vers Bristol et la Savern. La difficulté des chemins, le temps qui s'étoit perdu, le peu de confiance qu'il prit dans son armée, ne le permirent pas. D'ailleurs l'ennemi se portoit lui-même sur Axminster et sur Sherborne, d'où il pouvoit également s'avancer sur Bristol ou sur Londres. Dans cette perplexité, le Roi tint un Conseil de guerre.

Le lord Dumbarton, qui commandoit trois mille Écossois, se proposa pour aller attaquer avec eux les ennemis. Graham, qui depuis se rendit immortel en Écosse, sous le nom de vicomte de Dundee, conseilla au Roi ou de livrer bataille, ou d'aller de

sa personne demander au prince d'Orange ce qu'il venoit faire en Angleterre. Churchill appuya vivement l'avis généreux du lord Dumbarton : soit qu'il crût plus digne de son courage naturel de décider sur le champ de bataille la grande question de l'Angleterre, que de donner ou de suivre l'exemple d'une défection toujours honteuse, quel qu'en puisse être le motif; soit qu'il voulût dissiper réellement les ombrages du Roi; soit qu'enfin, d'après cette maxime : *Celui qui délibère est déjà résolu*, il devinât les intentions du Roi pour la retraite, et qu'il espérât justifier sa défection prochaine par ce refus d'un parti vif et décisif. Quoi qu'il en soit, le duc de Grafton fut du même avis que mylord Churchill; mais Feversham et le comte de Roie firent prévaloir l'avis de la retraite.

Comme les historiens sont peu d'accord entre eux sur la marche des événements qui vont maintenant se succéder si rapidement, et que les mémoires même du Roi se ressentent de la confusion de ses souvenirs, on ne peut mieux faire ici que de fixer l'ordre des faits par l'ordre des dates authentiques. Ainsi Barillon annonçoit de Salisbury, le 3 décembre, à Louis XIV, que Jacques II avoit pris la résolution de se retirer et de rapprocher ses troupes de Londres, *comme il en avoit eu l'intention d'abord*. Sa lettre se termine en ces termes : « Le Roi « m'a dit, ce matin, que je voyois quelle résolution

« il se voyoit obligé de prendre; que sa plus grande  
 « raison étoit de conserver ses troupes, et de main-  
 « tenir Londres dans le devoir; qu'il espéroit faire  
 « l'un et l'autre en se rapprochant de la ville de  
 « Londres. Ce Prince s'attend toujours que Votre  
 « Majesté lui donnera les secours qu'il attend. Ceux  
 « d'argent sont les plus utiles présentement. Il es-  
 « père pourtant encore que les secours d'hommes  
 « pourront être envoyés, et croit que Votre Majesté  
 « fera de grands efforts pour ne pas laisser M. le  
 « prince d'Orange devenir maître absolu de l'Angle-  
 « terre. »

Cette lettre annonce bien formellement, non pas seulement la retraite sur Londres, mais encore le projet antérieur de cette retraite, avant qu'elle ne fût décidée en Conseil de guerre. Cependant le Roi, dans ses Mémoires, reproche amèrement au lord Churchill de s'être opposé formellement « à l'avis de  
 « concentrer l'armée du côté d'Andover, pour le-  
 « quel, » dit-il, « mylord Feversham, le comte de  
 « Roze et mylord Dumbarton avoient opiné. »

Le lendemain, 4 décembre, la retraite fut ordonnée précipitamment, et le Roi se rendit à Andover, d'où l'Ambassadeur de France écrivit le soir à Louis XIV. Mais la veille, le Roi et Barillon igno- roient encore ce qui venoit d'arriver. « La retraite de  
 « l'armée, » dit Barillon, « a été avancée d'un jour,  
 « d'après ce qui s'est passé hier à Warminster. »

Le Roi dit, dans ses Mémoires <sup>1</sup>, que, dans la même nuit qui suivit la décision du Conseil de guerre, « le duc de Grafton et mylord Churchill, « qui paroissoient fort troublés de la résolution prise « ( de se concentrer à Andover ), désertèrent au « Prince. Il est probable, » ajoute-t-il, « que ce lord, « ayant échoué dans son projet de s'emparer de la « personne du Roi, et voyant que Sa Majesté ne « vouloit pas rester dans un lieu où l'occasion auroit « pu *s'en présenter de nouveau*, profita de l'avan- « tage que lui procuroit la proximité de l'ennemi, « et passa de son côté. »

La conjecture du Roi est plus que hasardée contre Churchill, qui abandonna effectivement l'armée avec le duc de Grafton, non pas dans la nuit qui suivit la décision du Conseil de guerre, mais dans la nuit qui précéda la retraite. Churchill laissa une lettre pour Jacques II, non moins inquiétante par la substance des choses, que respectueuse dans les expressions. En cherchant à justifier sa défection, il promettoit avec chaleur de ne pas manquer à ce qu'il devoit au Roi. « Pourrois-je, » disoit-il, « espérer d'*aucun autre Gouvernement* des faveurs « aussi grandes que celles dont j'étois comblé par « Votre Majesté? » En couvrant ainsi l'ingratitude envers son Roi par les motifs spécieux de ses de-

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 327.

voirs envers la patrie, Churchill parloit *d'un autre Gouvernement*. Celui de Jacques II alloit donc finir? Triste sujet de réflexions pour le malheureux Prince! Le duc de Grafton avoit déserté avec Churchill.

Le major-général Kerke avoit le commandement des troupes qui occupoient Warminster, poste le plus avancé de l'armée royale. Ayant appris qu'une partie de l'armée du prince d'Orange s'étoit portée à Burton, il y envoya un détachement qui battit et poursuivit l'ennemi. En de telles conjonctures, c'étoit une bataille gagnée que d'avoir fait le coup de feu. Mais l'adversité, qui poursuivoit Jacques II jusque dans les moindres détails de sa vie, se manifesta précisément dans cette occasion. Il avoit résolu de se porter de sa personne à Warminster, et d'encourager les troupes par sa présence. Un saignement de nez, qui devint une hémorragie continuelle, empêcha ce projet salutaire; et la résolution déjà prise, de se retirer sur Londres, acheva d'enlever le peu de confiance et de bonne volonté qui pouvoit encore animer le soldat. Quant aux officiers supérieurs, ils prirent leur parti, si déjà ils n'étoient pas réellement décidés à se réunir au prince d'Orange. Ceux qui, à l'arrivée du Roi, s'étoient le plus fortement prononcés contre la désertion du lord Cornbury, s'adressèrent au comte de Feversham, commandant-général de l'armée. Ils lui dirent qu'en toute autre occasion que celle-là ils seroient



disposés à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le service de Sa Majesté; mais il leur étoit impossible de tirer l'épée contre un Prince qui ne demandoit qu'un Parlement libre, la sûreté de la Religion, et le maintien des libertés publiques. Ainsi, dans la nuit du 3 décembre, on vint apprendre au Roi que, dans le quartier avancé de Wartminster, le colonel Barkley, premier écuyer de la princesse Anne, avoit fait monter à cheval son régiment de dragons, et lui avoit proposé de passer au prince d'Orange; que la plupart des dragons avoient refusé, mais que le colonel avoit emmené ceux qui l'avoient voulu suivre. On ajoutoit que les grenadiers à cheval de la compagnie des Gardes, de Churchill, étoient aussi montés à cheval dans le même dessein; que le major-général Kerke s'étoit, il est vrai, mis à leur poursuite, dans la résolution de les charger; enfin que Churchill et Grafton avoient passé à l'ennemi.

Cette terrible nouvelle porta le plus grand trouble dans l'ame du Roi. Il ne douta pas un moment que le major-général Kerke, sous le prétexte de poursuivre les troupes infidèles, n'eût passé lui-même au prince d'Orange avec les régiments que les autres officiers n'avoient pas emmenés. Il est certain cependant que les soldats restoient fidèles; mais le Roi s'imagina que le complot avoit été formé par Churchill, Grafton, Kerke et Trelawny, de s'empa-

rer de sa propre personne, s'il eût visité le quartier d'Axminster. Il crut que, par une faveur spéciale de la Providence, il ne devoit sa liberté qu'au saignement de nez qui l'avoit retenu à Salisbury.

La frayeur augmenta naturellement la confusion et les sinistres pressentiments. Le Roi nomma sur-le-champ colonel des Gardes le lord Leichfield, à la place de Grafton, et le fit recevoir à la tête du premier bataillon. Il harangua les officiers et les soldats, qui le saluèrent de leurs acclamations et jurèrent de rester fidèles. Il ordonna ensuite au lord Dumbarton, qui commandoit les Écossois, de poursuivre et d'arrêter le major-général Kerke. Enfin la retraite sur Londres fut ordonnée pour le lendemain. Faversham devoit conduire l'armée sur la rive droite de la Tamise; par là on protégeoit tout à la fois Londres et Portsmouth. Le Roi partit le 4 de Salisbury, coucha le soir à Andover, le lendemain à Alterot, et le 6 à Londres.

L'Ambassadeur de France écrivit le 4 d'Andover à Louis XIV : « *On ne sait point encore précisément ce qui s'est passé à Warminster. Si Kerke a emmené les troupes sous ses ordres, c'est une défection irréparable.* » Mais s'il ne les a pas emmenées! la défection du Roi lui-même, dans sa propre cause, n'étoit-elle pas encore plus irréparable? En effet, Jacques II apprit à Alterot, le 5 décembre, que Barklay n'avoit pu se faire suivre par aucun de

ses dragons. Son lieutenant et deux autres officiers avoient été les seuls compagnons de sa désertion. Le bruit courut encore, ce même jour, que le Major-général Kerke étoit allé trouver le prince d'Orange, et que Trelawny, colonel du Régiment de la Reine, avoit pris le même parti; mais que pas un seul de leurs soldats ne les avoit suivis. Ils n'avoient emmené que des officiers. Ce fut à cette occasion, et seulement à Alterot, que le Roi dit au Ministre de France qu'il eût infailliblement été arrêté à Warminster, si son saignement ne l'eût empêché à propos d'aller visiter ce quartier. Cependant ces conjectures étoient fausses. Les régiments étoient restés fidèles; Kerke n'étoit point passé à l'ennemi; et le lord Dumbarton eut tout le loisir nécessaire pour l'arrêter, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. « Kerke, » dit Barillon, « avoue « qu'il est assez malheureux pour avoir des amis qui « ont manqué à leur devoir, mais qu'il est fort éloigné « de faire une méchante action. »

Le 5, au moment de partir d'Andover, Jacques II apprit que le prince de Danemark et le duc d'Ormond (fils du Vice-Roi) étoient partis secrètement à minuit pour aller se réunir au prince d'Orange. Ils avoient l'un et l'autre soupé avec le Roi, qui ne connut leur départ qu'à huit heures du matin. Le prince de Danemark étoit un homme presque nul d'esprit et de caractère. Depuis quelques jours, il se faisoit remarquer par une exclamation presque ha-

bituelle : *Est-il possible!* s'écrioit-il, quand il apprenoit que le Roi étoit abandonné de quelque personnage qui avoit reçu des faveurs et des bienfaits de Sa Majesté. A la nouvelle de son départ, Jacques II se contenta de dire : *Est-il possible* est donc parti aussi! Outre le jeune duc d'Ormond, qui venoit d'être tout récemment décoré de l'ordre de la Jarretière, le lord Drumlanring, fils aîné du duc de Queensbury, et le chevalier Boyle, fils du comte de Burlington, un cornette et vingt-trois cavaliers du régiment de Fenik passèrent à l'ennemi ce jour-là.

Mais une nouvelle plus triste pour le cœur du Roi l'attendoit le lendemain. Sur le chemin de Staines à Londres, il apprit que sa fille, sa propre fille, celle qu'il aimoit de prédilection et sur qui naguère encore il se complaisoit à porter ses plus chères espérances pour la Religion catholique et pour lui-même, venoit de quitter Londres, sans doute aussi pour aller rejoindre le prince d'Orange. « Mes enfants, « mes propres enfants, » s'écria le malheureux père, « m'ont abandonné! Oh! si mes ennemis seuls, » dit-il encore comme jadis le Roi Prophète, « m'a-voient maudit, j'aurois pu le supporter! »

Il arrive à Londres, accablé de toutes les fatigues du corps et de l'esprit, que venoit d'aggraver ce dernier coup porté à sa tendresse. Mais ce n'étoit pas tout encore. A son arrivée à Londres, il trouva le peuple dans une grande émotion. « Quand on sut, »

dit Barillon, « que la princesse de Danemark ne se  
« trouvoit point dans son appartement, on commen-  
« çoit à dire, dans Londres, que la Reine l'avoit fait  
« tuer; et il s'assembla du peuple autour de son lo-  
« gement pour la demander. Mais la force de la vérité  
« prévalut. Cela est arrivé par la faute ou par la  
« négligence de mylord Preston; car les ordres de  
« mettre des gardes chez la Princesse étoient arrivés  
« à temps.... » Les Mémoires du Roi <sup>1</sup> disent que la  
nourrice de la Princesse et mylady Clarendon cou-  
roient dans les rues comme des femmes hors de sens,  
et qu'elles ne cessoient de crier : « Les Papistes l'ont  
« assassinée! » Heureusement on sut bientôt quelle  
étoit sa retraite. En apprenant la défection du prince  
de Danemark, elle avoit dit qu'elle se jetteroit plutôt  
par la fenêtre que de l'aller joindre. Mais la femme  
de Churchill en prévint l'Évêque de Londres, qui se  
tenoit caché. Alors ce Prélat et mylady Churchill  
la déterminent, et l'entraînent par un escalier dérobé  
chez la comtesse de Dorset. De là elle se rendit, non  
pas auprès de son beau-frère, le prince d'Orange,  
mais à Northampton, où plusieurs Seigneurs allèrent  
la joindre; et bientôt il se forma autour d'elle comme  
une petite armée de volontaires, dont l'Évêque de  
Londres prit le commandement, marchant à cheval,  
l'épée nue à la main, devant la Princesse.

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 331.

L'Ambassadeur de France avoit suivi le Roi ; et, dans ces dix jours, il fut peu question entre lui et Sa Majesté des offres de la France. Tout se bornoit, de la part de ce Prince, à des paroles vagues sur les secours qu'il espéroit trouver, en temps et lieu, dans l'amitié de Louis XIV et dans les intérêts bien entendus de la politique françoise. Louis XIV avoit renouvelé ses instructions et ses instances. Le 25 novembre il avoit envoyé pour 150,000 liv. de lettres de change. Le 29, comme on l'a déjà vu, il avoit proposé d'envoyer un Maréchal de France en Angleterre, et indiqué les moyens de faire un traité d'alliance offensive et défensive. Le 2 décembre il s'expliquoit en ces termes :

« Je ne m'étonne pas que, dans l'état incertain où  
 « sont à présent les affaires de cette Couronne, le  
 « Roi d'Angleterre ne veuille pas faire un traité par  
 « écrit avec moi, puisqu'il ne sait pas lui-même s'il  
 « sera long-temps en état d'exécuter ce qu'il aura  
 « promis. Mais après que vous m'aurez donné les  
 « éclaircissements que je vous ai demandés par ma  
 « dernière dépêche, je prendrai les mesures que je  
 « croirai les plus justes et les plus convenables pour  
 « le secourir utilement..... Je ne différerai pas aussi  
 « de donner les ordres pour faire armer dix ou douze  
 « de mes vaisseaux, et les joindre aux siens, aussitôt  
 « qu'on aura fait voir une sûreté pour cette jonction.  
 « En un mot, pourvu que les mesures soient bien

« prises, il me trouvera toujours disposé à lui donner  
 « toute l'assistance qu'il pourra raisonnablement dé-  
 « sirer..... La conduite qu'ont tenue jusqu'à présent  
 « les pays voisins d'Exeter, le peu de mouvement  
 « qu'ont fait aussi toutes les autres provinces du  
 « Royaume en faveur du prince d'Orange, doit faire  
 « voir à la Cour où vous êtes que, si ce Prince eût  
 « été vivement poussé par les troupes du Roi d'An-  
 « gleterre, il auroit bien pu être réduit à la nécessité  
 « de se rembarquer..... »

Enfin Louis XIV écrivoit encore, le 6 décembre, ces réflexions pleines de sagesse, mais déjà inutiles :  
 « Le Roi d'Angleterre a d'autant plus de raison d'é-  
 « loigner toute négociation, qu'il n'y en a point qui  
 « ne lui soit pernicieuse, après la déclaration que le  
 « prince d'Orange a faite sur le sujet de la naissance  
 « du prince de Galles; et d'ailleurs il ne doit pas  
 « compter sur la bonne foi des propositions d'un  
 « Prince qui renverse toutes les lois divines et hu-  
 « maines pour lui venir ôter la Couronne. Je suis  
 « surpris d'apprendre que le Roi d'Angleterre laisse  
 « un si grand corps de troupes à Londres, dans le  
 « temps qu'il marche contre le prince d'Orange. Il  
 « pourroit en avoir un besoin plus pressant, contre  
 « un ennemi si dangereux, que dans une ville qu'il  
 « ne peut conserver que par la fidélité des habitants  
 « et par le bon succès qu'il aura contre ledit Prince. »

Barillon ne reçut les lettres de Louis XIV, qui

précèdent celles du 6 décembre, que sur le chemin d'Alterot à Londres. Il représente les Ministres en qui Jacques II a placé sa confiance comme hors d'état de traiter et de négocier dans les règles ordinaires; « songeant bien plutôt, » dit-il, « à reculer  
« leur perte qu'à l'empêcher. Ils prétendent pourtant, » continue-t-il, « l'empêcher en la reculant. Quoique  
« j'aie toujours été auprès de la personne du Roi  
« d'Angleterre, sans le quitter de vue, et que j'aie  
« passé tous les jours et la plupart des nuits avec  
« ceux en qui il se fie, depuis qu'il est parti de Lon-  
« dres, je n'ai pu encore rien savoir au vrai de l'état  
« de l'armée du prince d'Orange et de ce qu'il fait.  
« Je ne sais point encore que personne ait été envoyé  
« dans son camp, et soit venu en rendre compte.  
« Cela paroîtra incroyable à Votre Majesté, mais  
« rien n'est plus véritable; et Votre Majesté jugera  
« de là combien il est difficile que le Roi d'Angleterre  
« prenne les résolutions qui lui seroient utiles, n'ayant  
« aucune connoissance de ce que fait son ennemi.  
« Nous n'en étions pas mieux informés à Salisbury.  
« Ce n'est pas manque de le dire au Roi d'Angleterre  
« et à ses Ministres; mais ils ont peine à rien faire  
« promptement de ce qui leur est proposé. » Après  
beaucoup d'autres détails sur les irrésolutions per-  
pétuelles du Roi, sur ses ordres et ses contre-ordres,  
sur l'inexpérience absolue de tous ses officiers géné-  
raux, sur sa propre ardeur, qui le porte à se consu-



mer dans une infinité de détails inutiles ou qu'il devrait laisser à des subalternes, il démontre qu'il n'est pas possible de travailler régulièrement à un traité salulaire, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir. Toutes les conférences de Barillon, avec le Roi ou ses Ministres de confiance, ne se terminent qu'en disant : « Il faut que le Roi votre maître nous sauve, ou nous sommes perdus ! Il a intérêt d'empêcher que le prince d'Orange ne soit le maître en Angleterre. » S'il leur parle des vaisseaux auxiliaires et des moyens nécessaires pour leur jonction avec la flotte angloise, la réponse, dit Barillon, est qu'il faut armer, et qu'on trouvera bien le moyen d'opérer la jonction. « J'ai proposé, » ajoute-t-il, « un traité de ligue offensive et défensive ; la réponse a été qu'un traité de cette nature mettroit la personne du Roi en péril, et qu'il n'est pas en état de signer un traité. » Le Roi disoit aussi que l'envoi d'un Maréchal de France lui feroit perdre le peu de gens qui lui restoit fidèles. « Aussi, » concluoit Barillon, « il faut que Votre Majesté le sauve, sans qu'il y contribue lui-même que par des prières verbales. »

Avant d'arriver à Londres, Jacques II avoit appris les nouvelles de ce qui se passoit dans l'intérieur. Le Lord de la Mère avoit pris les armes dans la province de Chester, et proclamé les déclarations du prince d'Orange ; de là il étoit entré dans le

comté de Derby, où le comte de Devonshire, avec plusieurs autres Lords, provoquoient des pétitions pour un Parlement libre. La noblesse de Nottingham s'étoit réunie dans le même dessein, et le comte de Danby avoit déjà soulevé toute la province d'York, où primitivement le prince d'Orange devoit descendre. Cependant plusieurs gentilshommes de cette dernière province avoient pris les armes pour le Roi ; et dans celle de Lancastre, le lord Molineux, Catholique, avoit armé les Catholiques, pour faciliter l'arrivée des secours qui pouvoient être envoyés d'Irlande. Quant à la flotte, le lord Darmouth, qui avoit reçu l'ordre d'aller attaquer les vaisseaux du prince d'Orange, s'étoit vu contrarié par les vents. Poussé au-delà de Torbay, il étoit retourné à Portsmouth, et n'avoit fait qu'une course inutile. On ne peut pas savoir précisément si l'armée navale se seroit battue contre les Hollandois. Cependant, Darmouth écrivit qu'il auroit brûlé la plus grande partie de leur flotte, si les vents ne lui eussent été contraires. A cette occasion, le docteur Burnet assure, dans ses Mémoires, que les Anglois se seroient battus, et que le parti du prince d'Orange s'étoit trompé sur leurs dispositions véritables.

De plus en plus consterné, irrésolu et poussé incessamment à des mesures timides, sans but comme sans résultat, et ne voyant plus d'espérance pour sa conservation personnelle, que dans les moyens d'é-

luder une action décisive, Jacques II appelle autour de lui ceux des Lords qui avoient le plus d'attachement à la Religion anglicane. Leur avis fut que Sa Majesté assemblât les Lords spirituels et temporels qui se trouvoient à Londres, et que, réunis au Conseil privé, on délibérât sur la crise présente. Mais dix jours auparavant, ces Lords et les Évêques avoient demandé la convocation du Parlement, que Jacques II avoit refusée. L'accordera-t-il, maintenant que la nécessité ne lui laisse plus de liberté, puisqu'il n'ose ou ne peut employer la seule force qui lui reste, celle des armes?

Mais Jacques II n'écoutoit alors que les conseils de ses affidés, et ne songeoit plus qu'à mettre sa personne en sûreté. Tout ce qu'il va faire n'aura plus d'autre but que ce dessein. Les Lords, et les Évêques, et le Conseil privé, sont d'avis de convoquer le Parlement; ils insistent sur le renvoi immédiat de tous les Catholiques, avec un pardon général, pour rendre le Parlement libre; la convocation du Parlement est proclamée pour le 25 janvier; l'amnistie est publiée pour tous ceux qui se sont réunis au prince d'Orange; Skelton, qui avoit été mis à la Tour, pour la fameuse déclaration du comte Davaux, est nommé Gouverneur de cette forteresse, afin de rassurer le peuple à qui l'on faisoit croire que le Gouverneur actuel, qui étoit Catholique, se préparoit à bombarder la ville; enfin, il est résolu

que trois députés seront envoyés au prince d'Orange, de la part des seigneurs qui ont conseillé et obtenu la convocation du Parlement, et ils seront chargés secrètement par le Roi de déterminer le Prince à suspendre sa marche. « Le Roi, » dit Barillon, « me parla hier soir ( 8 décembre ), et me dit qu'il « ne voyoit plus de remède pour lui que de convo-  
« quer un Parlement; que cela pouvoit lui donner  
« quelque temps, pour prendre ses mesures et se ga-  
« rantir d'une ruine entière.... Ses plus affectionnés  
« serviteurs lui conseillent de mettre sa personne en  
« sûreté, parce que s'il diffère, cela ne sera plus en  
« son pouvoir... Il m'a répété qu'il ne se laissera aller  
« à rien qui soit contraire aux intérêts de Votre  
« Majesté. »

Cependant la flotte étoit rentrée à Portsmouth. Lorsque le duc de Berwick eut quitté ce port pour aller à Salisbury, aux premières nouvelles de la défection de Cornbury, mylord Dower avoit été envoyé à sa place, avec de nouvelles troupes et des instructions secrètes sur la destination du prince de Galles. Mylord et myladi Powes avoient été chargés avec lui du précieux dépôt de ce royal enfant. Aussitôt que le Roi, dans sa retraite précipitée de Salisbury, fut arrivé, le 4 décembre, à Andover, son premier soin fut d'envoyer à mylord Dower l'ordre de tout préparer pour conduire le prince de Galles en France, et d'attendre les dernières résolutions.

Le lord Darmouh mit en conséquence un vaisseau à sa disposition. Quatre jours après son retour à Londres, Jacques II leur envoya l'ordre de partir avec le prince de Galles, et s'occupa des moyens de faire aussi partir la Reine qui étoit à Londres. Aussi dès le 11 décembre, deux yachts étoient préparés sur la Tamise. « On presse également le Roi « de se retirer, » disoit Barillon ce jour-là, « mais il a « une grande répugnance à sortir d'Angleterre avant « d'avoir tiré l'épée, quelque inégal que puisse être « le combat. » Ces démonstrations belliqueuses n'étoient que simulées, si l'on en juge par la lettre même où elles sont exprimées. « Le Roi, » continue Barillon, « n'a consenti à envoyer des députés « que pour se donner le temps de pourvoir à la « sûreté de sa femme et de son fils.... Quand ils se- « ront en sûreté, il prendra le parti de se retirer « ou en Irlande, ou en Écosse ; mais s'il ne le peut « faire sans ruiner davantage ses affaires, il deman- « dera une retraite en France. » D'autres petites précautions, dont la suite des événements découvrit le secret motif, prouvent encore que Jacques II n'avoit plus qu'une seule pensée, qui étoit sa retraite. Le P. Piter venoit de quitter Withehall pour s'évader en France, et le Roi donna son appartement au Chancelier. « Son intention en cela, » dit Barillon (11 décembre), « est d'avoir auprès de « lui le Grand Sceau, pour l'emporter au besoin.

« Par les lois d'Angleterre on ne peut rien faire sans  
« le Grand Sceau; et avec le Grand Sceau, le Roi  
« peut empêcher beaucoup de choses que ses enne-  
« mis voudroient faire. On croit par ce moyen jeter  
« du trouble et de la division dans le Gouvernement  
« qu'il faudra établir. »

Quelque intérêt qu'inspirent les infortunes augustes, le cœur se resserre quand on découvre ces raffinements de pusillanimité, dans des ames à qui la Providence a imposé le devoir de protéger les peuples par la justice, ou de les sauver par le courage. Mais le secret des révolutions n'est pas autre chose que le secret de la foiblesse présomptueuse, ou de l'injustice inhabile des Princes. Le Roi, en effet, ne s'occupoit plus des affaires que dans la seule intention de gagner du temps, pour exécuter ses projets personnels, qui n'avoient plus rien de commun avec les intérêts de l'Angleterre. Les députés étoient partis le 12; c'étoient les lords Halifax, Nottingham et Godolphin. Celui-ci avoit le secret des propositions du Roi; mais Jacques II ne pensoit pas que le prince d'Orange suspendît sa marche, et ne s'occupoit que du prochain départ de la Reine. Le comte de Lauzun, si connu en France par ses amours et par son mariage secret avec Mademoiselle, étoit chargé de la conduire. Un officier de la Marine françoise, le chevalier de Pointis, devoit faciliter l'embarquement et procurer des matelots françois.

Mais une réflexion, très-grave à la vérité, faisoit encore suspendre l'ordre du départ, et tenoit le malheureux Roi dans une violente et interminable perplexité : c'est que la retraite en France de la Reine et du prince de Galles, au moment même où l'on envoyoit des négociateurs au prince d'Orange, alloit rendre ou les négociations impossibles, ou les conditions plus dures. Consultant sans cesse, et recvant les avis les plus contraires, voulant tout à-la-fois conserver quelque dignité extérieure et méditant lui-même sa fuite prochaine, il consumoit tout le temps, ce temps si rapide, en délibérations toujours stériles, toujours sans décision. « Les avis « de ceux qu'il consulte, » disoit Barillon (13 décembre), « sont partagés. Les uns croient qu'il doit « demeurer. S'il se résout à contenter les Anglois sur « la sûreté de leurs lois et de la Religion protes- « tante, il en est beaucoup qui se déclareront pour « lui, et qui ne souffriront pas que l'on fasse vio- « lence à sa personne. Il faut que ce soit un Parle- « ment qui règle les affaires d'Angleterre et qui donne « une forme au Gouvernement. » Tel étoit l'avis des lords Bellassis (Catholique modéré), Halifax, Godolphin et des Secrétaires d'État, Preston et Middelton. Mais le lord Melford et les autres Catholiques soutenoient une opinion toute opposée. « En « se retirant, » disoient-ils, « le Roi conserve son droit « et ses espérances. Il est quelquefois de la prudence

« de céder au temps. Plusieurs Rois d'Angleterre se  
« sont retirés , qui ensuite sont rentrés dans leurs  
« États et ont régné paisiblement. Les Anglois re-  
« viendront de leur emportement. Il sera trop diffi-  
« cile au prince d'Orange d'établir un Gouvernement  
« au gré de tous et de satisfaire à l'ambition de ceux  
« qui l'auront servi. Cependant, les Princes Catho-  
« liques feront la paix , et le Roi de France assis-  
« tera puissamment alors un Prince chassé de son  
« royaume sous un faux prétexte de Religion. »

Soit que le comte de Melford connût la secrète inclination du Roi , soit qu'il désespérât de la fortune de son Prince, il n'attendit pas l'effet de ses conseils ; il se retira immédiatement en France, emportant avec lui un acte de pardon, muni du Grand Sceau d'Angleterre. Ce fut lui qui peu de temps après se retrouva ministre à la Cour fugitive de Saint-Germain.

Le départ de la Reine étoit fixé pour la nuit du 14 au 15 décembre. Toutes les dispositions étoient faites. Un ordre de tout suspendre fut donné tout-à-coup, même pour le prince de Galles qui devoit partir de Portsmouth. Cette nouvelle inattendue surprit également la Cour et l'ambassadeur de France, à qui Jacques II en cacha d'abord les motifs, et auquel ensuite il ne dit qu'une partie de la vérité. Cependant on savoit que les provinces se déclaroient de plus en plus pour un Parlement libre, c'est-à-dire



pour le prince d'Orange, quoique ce Prince restât, pour ainsi dire, immobile à Salisbury, comme pour attendre que le Roi se détronât lui-même, ou pour observer les effets de ce mouvement imprimé à la nation pour un Parlement. Le lord Shrewsbury s'étoit emparé de Bristol, où le duc de Beaufort, Gouverneur de la province, ne pouvoit ni ne vouloit l'empêcher d'entrer. A Hull, le peuple soulevé venoit d'arrêter le lord Langdon, Gouverneur, et de désarmer les Catholiques du régiment du lord Montgomméry. Le comte de Bath, Gouverneur de Cornouailles, celui-là même qui, à l'arrivée du prince d'Orange à Exeter, proposoit d'armer les mineurs, venoit aussi de se déclarer à Plymouth pour la révolution. Il avoit désarmé les Catholiques et reçu dans le port la flotte du Prince. Enfin, le lord Barkley, Capitaine de vaisseau, étoit venu témoigner au Roi, de la part du lord Darmouth, la joie et l'enthousiasme qu'avoit éprouvé la flotte royale à Portsmouth, en apprenant qu'il avoit plu à Sa Majesté de convoquer un Parlement libre. « Ce compliment, » disoit Barillon, « signifie au fond que la flotte n'a pas « envie de se battre. » Ces nouvelles successives rendoient inexplicable pour cet Ambassadeur l'ordre donné subitement de suspendre le départ de la Reine et du prince de Galles. Aussi soupçonnoit-il que le Roi comptoit sur un accommodement, et que Sa Majesté ne refuseroit pas de fonder cet accom-

modement sur une alliance avec les ennemis de la France.

Barillon proposoit donc à Jacques II de s'occuper des affaires de l'Irlande, d'y envoyer des armes et de la poudre, de s'y ménager un asyle pour les dernières extrémités, et de préparer, en attendant, les moyens sûrs de garder Portsmouth et de s'y maintenir jusqu'au printemps. Jacques II éludoit ces propositions, par des promesses générales de pourvoir à tout, et de se concerter en toutes choses avec lui. Mais il le trompoit sur ses véritables intentions, puisqu'il lui cachoit ce qui venoit d'empêcher le départ de la Reine et de son fils, puisque enfin il paroissoit croire à des protestations de fidélité qui venoient récemment d'arriver de la part de Grafton, Churchill et Abington. « Le Roi, » dit Barillon, « croit que tout cela « se fait par la permission du prince d'Orange, et « il en conçoit quelque espérance de se pouvoir ga-  
« rantir d'une ruine entière. »

Le Roi cependant étoit décidé, non-seulement à faire partir la Reine et le prince de Galles, mais encore à partir lui-même. En effet, Barillon, qui n'en doutoit plus, demandoit, le 15 décembre, à Louis XIV quels conseils il devoit donner; quelle conduite il auroit, dans cette supposition, à tenir. « Touts ceux « qui approchent le Roi, » disoit-il, « lui conseillent « de ne pas combattre... Il a délibéré touts ces der-  
« niers jours, s'il se retireroit ou non. Le duc d'Ha-

« milton lui a proposé de se retirer en Écosse, et af-  
« firme qu'il y sera en sûreté assez de temps pour  
« recevoir des secours étrangers. Mais il faudroit  
« pour cela ne se point servir de Catholiques, et  
« quitter le parti du Chancelier et de mylord Melford.  
« Le duc de Tyrconnel prétend qu'il se pourroit dé-  
« fendre en Irlande, si on y avoit des armes et de la  
« poudre suffisamment... Le Roi n'est pas entré si  
« avant avec moi que de consulter s'il se retirera  
« ou non... Mais il m'a plusieurs fois assuré que rien  
« ne peut l'obliger à déclarer la guerre à Votre Ma-  
« jesté, contre toutes les règles de la conscience et de  
« l'honneur. » Tout en communiquant ces assurances  
à Louis XIV, l'Ambassadeur croyoit apercevoir dans  
Jacques II l'espoir d'un arrangement avec le prince  
d'Orange. Mais le Roi ne songeoit qu'à la fuite.

Sur ces entrefaites, il donna l'ordre à deux ré-  
giments catholiques de marcher sur Portsmouth,  
avec un détachement de dragons anglois. Le public  
pensa qu'il s'agissoit de fortifier la garnison de ce  
port, et que le Roi songeoit à s'y retirer : c'étoit  
seulement pour protéger l'arrivée du jeune Prince  
à Londres. Le lord Darmouth, à la communication  
des premiers ordres transmis d'Andover à mylord  
Dower, n'y avoit d'abord trouvé aucune difficulté,  
mais bientôt il fit d'autres réflexions. En effet, par  
les lois d'Angleterre, le Prince héréditaire ne pou-  
voit passer à l'étranger, sans une autorisation légale

et authentique. Darmouth opposa donc au lord Dover la terrible responsabilité qui pèseroit un jour sur sa tête, si sa condescendance attiroit la guerre étrangère sur son pays, si la vie ou la liberté du jeune Prince étoit livrée témérairement aux périls de la mer et de la flotte hollandaise. Il adressa enfin au Roi les prières les plus vives pour déterminer Sa Majesté à écarter des projets si dangereux pour elle-même, pour sa Couronne et pour le Royaume. Telles furent les raisons, d'abord mystérieuses, qui arrêtèrent tout-à-coup le départ de la Reine, fixé pour la nuit du 14 au 15. Mais sur de nouveaux ordres du Roi, le Prince fut retiré secrètement de Portsmouth et arriva le 18 à Withe-Hall. « Le retour du prince de Galles, » dit Barillon, « fait croire que le Roi n'a pas envie de se retirer. » Barillon étoit mal informé. Quoi qu'il en soit, le Prince, dès la nuit du 19 au 20 décembre, fut embarqué secrètement avec la Reine, sur la Tamise, sous la conduite du comte de Lauzun, qui les conduisit heureusement à Calais.

Cependant les Commissaires, qui étoient partis le 12 pour l'armée du prince d'Orange, avoient obtenu pour le 15 une entrevue à Ramsbury, poste où le Prince devoit être ce jour-là. Sa marche sembloit annoncer qu'il se dirigeoit sur Oxford; mais quoique l'armée royale occupât toujours Réading et la rive droite de la Tamise, on ne pensoit pas

que l'ennemi voulût abandonner réellement tout le côté de la mer, et laisser les communications toujours libres entre Portsmouth et Londres. On croyoit donc que le Roi iroit se mettre à la tête de l'armée, si le Prince avançoit vers Londres. « Mais on lui fait « entendre, » dit Barillon, « qu'il n'y a aucune sû- « reté pour lui. »

Sous divers prétextes, le prince d'Orange différa de trois jours l'entrevue indiquée aux Commissaires. Ils furent admis enfin le 18 à Hungerford, et lui remirent la pièce suivante :

« MONSIEUR,

« Le Roi nous commande de vous dire qu'il a re- « marqué que tous les sujets de plaintes allégués par « V. A., semblent devoir être référés à un Parle- « ment libre.

« S. M. étoit résolue, avant ceci, d'en convoquer « un, ainsi qu'Elle l'a déjà déclaré. Mais Elle a jugé, « que dans l'état présent des affaires, il étoit à pro- « pos d'en différer la convocation, jusqu'à ce que les « choses fussent plus tranquilles.

« Néanmoins, voyant que ses peuples continuent « toujours de la demander, Elle a fait publier sa « proclamation et fait expédier ses mandemens cir- « culaires pour cette convocation : et afin de pré- « venir toutes les causes d'interruption qui pour- « roient survenir, Sa Majesté donnera les mains à « toutes les choses qui pourront être raisonnable-

« ment demandées pour la sûreté de tous ceux qui  
« voudront y assister.

« En conséquence, Sa Majesté nous a envoyés  
« vers V. A., afin de régler ce qui sera jugé néces-  
« saire, tant pour la liberté des élections, que pour  
« la sûreté des membres qui seront nommés au Par-  
« lement : Elle est prête à entrer immédiatement en  
« négociation d'un traité pour y parvenir.

« En attendant, Sa Majesté propose que les armées  
« respectives soient retenues en des limites et à une  
« distance de Londres, suffisantes pour prévenir  
« toute appréhension que le Parlement pourroit  
« avoir d'être troublé en quelque manière que ce  
« soit : Sa Majesté désirant que l'assemblée n'en  
« puisse pas être différée plus long-temps que ne  
« l'exigent les formes accoutumées et nécessaires. »

Les commissaires avoient ordre d'exiger que l'armée du prince d'Orange restât éloignée à trente ou quarante milles de Londres. Le Roi leur avoit dit qu'il regarderoit comme un refus de traiter, le rejet de cette proposition; et, dans ce cas, il leur avoit recommandé de lui faire connoître la réponse du Prince, le plus tôt qu'il seroit possible, afin de régler lui-même sa conduite ultérieure.

Lorsque Jacques II avoit convoqué autour de lui les Lords, les Évêques et le Conseil Privé, pour délibérer s'il convenoit de traiter avec le prince d'Orange, le comte de Clarendon s'étoit exprimé avec dureté

contre le Roi, avec insolence même, suivant l'expression de Burnet, qui ne peut être suspect dans cette circonstance. Mais Burnet ajoute que ce lord avoit eu pour but de jeter la discorde dans le parti qu'il embrassoit. Quoi qu'il en soit, Clarendon alla deux jours après trouver le prince d'Orange, qui n'étoit pas encore sorti de Salisbury. Les trois commissaires le trouvèrent avec le Prince à Hungerford, et il fut nommé avec les comtes d'Oxford et de Shrewsbury, pour discuter les propositions du Roi et pour y répondre au nom de Guillaume.

Le docteur Burnet raconte un fait qui mérite de trouver ici sa place, et qui prouve que le parti du Prince comptoit particulièrement sur les fautes de Jacques II. « A l'arrivée des commissaires, » dit-il, « le marquis d'Halifax avoit désiré m'entretenir sans « témoins; et, pour ne pas donner d'ombrage, le « Prince ne le permit pas. Ainsi le marquis ne put « me parler qu'en présence de témoins. Il prit ce- « pendant le moment favorable, pour me demander « tout bas si nous voulions avoir le Roi entre nos « mains? Je lui dis que non, et que l'on n'avoit au- « cun dessein sur sa personne. Mais s'il s'enfuyoit, « reprit le marquis? — Ce seroit pour nous, lui dis-je, « tout ce qu'il y a de meilleur au monde. J'allai in- « continent rapporter à Son Altesse ces deux mots « dits à l'oreille. Il approuva la manière dont j'a- « vois parlé. »

Après plusieurs conférences, le Prince fit remettre sa réponse en ces termes, le même jour, 18 décembre :

« Nous, de l'avis des seigneurs et gentilshommes  
« assemblés, avons fait pour réponse les propositions  
« qui suivent :

« Que tous les Papistes et telles personnes qui  
« n'ont pas les qualités requises par les lois, soient  
« désarmés, licenciés et déposés de tous emplois,  
« civils et militaires ;

« Que toutes proclamations qui font des réflexions  
« sur nous et sur ceux qui sont venus avec nous,  
« ou se sont déclarés pour nous, soient révoquées ;  
« et si quelques personnes ont été mises en prison  
« pour nous avoir assisté, qu'elles soient mises in-  
« continent en liberté ;

« Que, pour la sûreté et sauvegarde de la ville de  
« Londres, la garde et le gouvernement de la Tour  
« soient incontinent mis entre les mains de ladite  
« ville ;

« Que, si Sa Majesté juge à propos d'être à Lon-  
« dres, durant les séances du Parlement, nous puis-  
« sions y être aussi avec un nombre égal de nos  
« gardes ; que, s'il plaît à Sa Majesté d'être en tel  
« lieu que ce soit hors de Londres, et à telle dis-  
« tance qu'elle avisera, nous puissions aussi être à  
« la même distance ; que les armées respectives se  
« tiennent à quarante milles de Londres ; que Sa



« *Majesté ne fasse point venir d'autres troupes dans*  
« *le Royaume, et que, pour la sûreté de la ville de*  
« *Londres et de son commerce, la forteresse de Til-*  
« *béry soit mise entre les mains de ladite ville;*

« *Qu'une partie suffisante des revenus du Roi nous*  
« *soit assignée pour la subsistance et l'entretien de*  
« *nos troupes, jusqu'aux séances d'un Parlement;*

« *Que, pour empêcher le débarquement de troupes*  
« *françaises ou autres troupes étrangères, la ville*  
« *de Portsmouth puisse être mise en telles mains*  
« *qu'il sera convenu entre Sa Majesté et nous. »*

Telle étoit la réponse ostensible du Prince. Il y parloit déjà en maître. Les commissaires l'envoyèrent sur le champ au Roi, et partirent le lendemain pour Londres; mais ils mandèrent à Sa Majesté que le prince d'Orange étoit convenu de s'arrêter à quarante milles de Londres, et de ne pas s'en approcher de plus près jusqu'au vendredi 23; que, pendant ce temps-là, on pourroit traiter des conditions préliminaires d'un Parlement, et que, selon toutes les apparences, les affaires pourroient se concilier. Les députés, dit Burnet, furent charmés de la réponse qui leur fut faite, mais le Roi et la Reine écoutèrent jusqu'au bout les mauvais conseils des plus emportés des Catholiques. On avoit effrayé la Reine, pour la décider à partir avec le prince de Galles, et elle fit promettre au Roi de la suivre.

Ce fut le 18 au soir que le prince de Galles

étoit arrivé de Portsmouth; et c'étoit le même jour que se tenoient les conférences d'Hungelford. Dans la nuit du 19 au 20, la Reine et le Prince mirent à la voile pour Calais, et l'ambassadeur de France écrivoit immédiatement à Louis XIV en ces termes : « Le Roi croit pouvoir maintenant prendre plus librement un parti. Je suis persuadé que ce sera celui de se retirer, quoiqu'on dise tout haut à Whitehall que son dessein est d'aller demain visiter ses troupes, et de combattre à la tête de celles qu'il trouvera bien disposées. »

Barillon disoit, dans la même lettre du 20 décembre, que l'on n'avoit point eu ce jour-là de nouvelle des commissaires. « Il paroît clairement, » ajoutoit-il, « que la négociation n'arrêtera pas le prince d'Orange. On se flatte que, quand il saura la retraite du prince de Galles, il sera plus traitable. Mais il est bien plus vraisemblable qu'il la considérera comme une rupture de tout projet d'accordement, et qu'il s'en servira pour pousser les choses à l'extrémité. »

Il semble, d'après cette lettre, que le Roi n'avoit pas encore reçu les dépêches des commissaires négociateurs; cependant il avoit dit à Barillon que s'il étoit enfin déterminé à faire partir la Reine et son fils, c'est que le prince d'Orange, au sujet du pardon offert pour tous ceux qui avoient pris son parti, s'étoit exprimé en ces termes : « Il n'est

« pas besoin de ce pardon ; ce seroit avouer que  
« l'on a commis un crime , ce qui n'est pas. » Or ,  
les<sup>s</sup> commissaires n'avoient été admis auprès du Prince  
que le 18, et ce fut dans la nuit du 19 au 20, à  
deux heures du matin, que la Reine et le Prince  
traversèrent la Tamise. Ou le Roi savoit alors la  
négociation d'Hungerford, et il la cachoit à l'ambas-  
sadeur de France; ou il ne la sut que dans la nuit  
du 20 au 21, et alors il étoit déjà décidé pour lui-  
même. Quoi qu'il en soit, Barillon soupçonnoit  
toujours Jacques II de ne songer qu'à gagner du  
temps par les négociations, et à se retirer avec plus  
de sûreté. Il lui proposa donc formellement de  
partir avec lui, quelle que fût la retraite choisie par  
Sa Majesté. « Il faut, » répondit Jacques II, « que  
« vous partiez en ambassadeur. Pour ce qui est de  
« moi, je partirai comme je pourrai, et quand je le  
« pourrai faire sûrement. »

Le lendemain 21, l'ambassadeur écrivit à Louis XIV :  
« *Le Roi d'Angleterre est parti cette nuit.* Les  
« commissaires arrivèrent quelques heures après. Le  
« Roi, » continue Barillon, « avoit reçu leur lettre  
« avant que de partir, mais cette lettre ne lui a pas  
« fait changer de résolution, ne se croyant en sûreté  
« ni à Londres, ni à l'armée. »

---

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Le Roi fait licencier l'armée royale. — Gouvernement provisoire, à l'Hôtel de Ville. — Calme et terreur panique à Londres. — Déclaration des Lords assemblés à l'Hôtel de Ville. — Le Roi est arrêté à Feversham. — Le Conseil Privé lui envoie ses gardes et les officiers de sa maison. — Le Roi revient à Londres. — Pitié du peuple, et acclamations. — Embarras et conduite habile du Prince d'Orange. — Il force le Roi de quitter White-hall. — Le Roi se retire à Rochester.

---

## LIVRE XXVI.

1688. — (SUITE).

SI le Roi fut déterminé à prendre la fuite par la réponse officielle du prince d'Orange à ses propositions, la dureté des conditions qui lui étoient imposées devoit être un motif pour relever son ame abattue. Certes il ne pouvoit accepter, sans déshonneur, ni de licencier ses régiments fidèles, ni de recevoir à Londres son rival impérieux, ni d'abandonner la Tour de Londres et la place de Portsmouth. Mais, puisqu'il avoit encore des régiments dévoués, il devoit en placer dans la Tour qui est le Palladium de la Royauté angloise, et se retirer à Portsmouth avec le reste. Là, du moins, s'il lui eût fallu capituler, il n'eût capitulé que les armes à la main. La suite des événements montrera que, jusqu'au dernier moment, il a pu rester sur le trône, malgré les énormes fautes qu'il avoit com-

prises. Mais tel est le caractère de la faiblesse, et le caractère des partis qui ont la conscience de la réprobation publique. Tout ce qui les environne leur est suspect; tout ce qui n'est pas ardent, violent, insensé, est infidèle ou ne songe qu'à le devenir. Tant qu'ils ont l'autorité, ils la soutiennent par la violence et la présomption. Mais lorsque les ressorts se relâchent ou se brisent entre leurs mains, ils comprennent que la foi n'est plus donnée à leur parole; ils se trouvent seuls, parce qu'ils ont voulu l'être, et ils n'osent plus croire à des sentiments généreux, parce qu'ils ne les ont jamais trouvés dans leur faible cœur. J'ai nommé Portsmouth, et l'on a vu que, depuis long-temps, et dans l'orgueil même d'une puissance que Jacques II affectoit de croire insurmontable, il songeoit bien plus à fortifier Portsmouth *du côté de la terre* que du côté de l'Océan. Mais cette ressource qu'il se préparoit dans le silence de sa raison défiante, il n'ose plus y penser. Darmouth est là, et sa flotte a félicité le Roi d'avoir proclamé un Parlement; Darmouth est donc un traître, et la flotte est rebelle; cependant Darmouth étoit vertueux et fidèle. Jacques II le reconnut trop tard, lorsque, sur le sol étranger, il reçut de Darmouth ces plaintes patriotiques et touchantes : « J'avois espéré, » écrivoit-il au Roi, « que mes respectueuses prières, jointes à vos propres réflexions, » « changeroient l'intention que Votre Majesté avoit

« manifestée, de faire partir le prince de Galles; et  
« je croyois tout-à-fait impossible qu'il pût entrer  
« dans la pensée de quiconque se sentiroit le plus  
« léger dévouement pour Votre Majesté, de lui don-  
« ner le conseil pernicieux de partir Elle-même. Ce-  
« pendant, si Votre Majesté avoit été réduite à la  
« cruelle nécessité de s'absenter ( chose qui, selon  
« moi, devoit être moralement impossible ), où pou-  
« vriez-vous, Sire, vous retirer avec plus d'honneur  
« et de sûreté que dans votre propre flotte qui, j'ose  
« le dire, auroit toujours unanimement protégé et  
« défendu votre personne sacrée contre toute vio-  
« lence que des mains profanes auroient voulu exer-  
« cer contre Elle? Mais votre décision semble avoir  
« été dictée par une telle défiance, qu'elle m'a brisé  
« le cœur..... Ma confusion est extrême, et je ne  
« puis que prier le Tout-Puissant de prendre Votre  
« Majesté sous sa protection, et de la délivrer de  
« toutes ses peines. Ce seront là non-seulement les  
« prières, mais les efforts ardents d'un cœur qui n'a  
« jamais rien désiré que votre service, et qui vous  
« restera fidèle jusqu'à la fin de sa malheureuse vie. »

On comprend sans peine que, tout préoccupé de son projet, pour lui, sa femme et son fils, depuis son départ de Salisbury, le Roi n'écoutoit ni les conseils ni les propositions de l'Ambassadeur de France. Aussi, dès le 15 décembre, Louis XIV jugeoit très-bien que Jacques II n'avoit plus de res-

sources dans le Royaume d'Angleterre, ou que, si les députés envoyés au prince d'Orange parvenoient à un arrangement quelconque, la première condition seroit de déclarer la guerre à la France. Il annonça donc formellement à Barillon, ce jour-là, qu'il ne pouvoit envoyer ni troupes ni vaisseaux. Barillon, cependant, lui avoit demandé quels conseils il devoit donner, et quelle conduite il auroit à tenir, si Jacques II quittoit l'Angleterre. Louis XIV répondit, le 20 décembre, que, dans l'incertitude où Jacques II étoit de savoir lui-même s'il resteroit à Londres, s'il courroit les hasards d'une négociation, ou s'il se retireroit en Écosse ou en Irlande, ce seroit une imprudence périlleuse que de lui donner des conseils, auxquels on ne manqueroit pas d'attribuer les funestes événements qui alloient être la suite infaillible de sa situation présente. Louis XIV se borna donc à offrir un asile honorable au prince de Galles et à la Reine, si le Roi prenoit le parti de les envoyer en France. Quant à Barillon, il devoit immédiatement quitter l'Angleterre, si Jacques II l'abandonnoit lui-même, à moins qu'il ne lui permît de le suivre en Irlande ou en Écosse. Toutefois Barillon devoit s'assurer d'un homme habile et bien intentionné pour Jacques II, afin de pouvoir entretenir par son moyen des intelligences avec les membres du futur Parlement, et soutenir le parti qui resteroit à la famille royale, dans



le nouveau Gouvernement qui sans doute alloit s'établir.

La veille du départ de Jacques II, son régiment des Gardes avoit été commandé pour l'accompagner à Uxbridge, et cet ordre sembloit confirmer l'intention qu'il avoit manifestée, de hasarder un combat. Mais le lendemain on apprit avec étonnement que, dans la nuit, il s'étoit mis dans une chaloupe, accompagné seulement de trois hommes : c'étoient sir Édouard Hales, le quartier-maître de celui-ci et un guide. Il se dirigea sur Feversham, où le vaisseau de la douane avoit été loué par un ami de Hales, pour la France.

La nouvelle de son départ fut bientôt connue à Londres; et, comme tout le peuple étoit calme depuis que l'on sembloit négocier avec le prince d'Orange, il n'y eut d'abord ni tumulte ni désordre. Le Lord Maire et les Aldermen se réunirent à l'Hôtel-de-ville, et firent mettre la milice bourgeoise sous les armes, pour maintenir l'ordre public dans un moment aussi dangereux. Quant à la garnison de Londres, les officiers se réunirent pour envoyer une députation au comte de Feversham qui étoit à Uxbridge, et le prévenir qu'ils alloient se mettre sous les ordres du prince d'Orange. Les Catholiques de leurs régiments furent immédiatement congédiés.

Le comte de Feversham étoit à Uxbridge, où se trouvoient les colonels et officiers généraux à qui

l'on avoit annoncé la prochaine arrivée du Roi, lorsqu'il reçut de la part du comte de Roze, son beau-frère, une lettre que Jacques II venoit d'écrire avant son départ. C'étoit moins une lettre au Général qu'une espèce de proclamation à l'armée. Ferversham la communiqua aux colonels, dit qu'il falloit se conformer aux intentions du Roi, les proclamer, et licencier les régiments. Son avis l'emporta, et la lettre du Roi fut publiée en ces termes :

« Les choses étant venues à cette extrémité, de  
« m'obliger à faire sortir du Royaume la Reine et  
« mon fils, le prince de Galles, pour empêcher  
« qu'ils ne tombassent entre les mains de mes enne-  
« mis (ce qui seroit arrivé, s'ils étoient restés plus  
« long-temps), je me vois également forcé de prendre  
« ce parti pour moi-même, et de me mettre en sù-  
« reté, s'il est possible, dans l'espérance qu'il plaira  
« un jour à Dieu, par sa compassion infinie, de  
« toucher cette misérable nation en rétablissant, dans  
« le cœur des peuples, l'honneur et la fidélité.

« Si j'avois pu compter sur toutes mes troupes,  
« je n'aurois pas été réduit à l'extrémité où je me  
« trouve, et j'aurois au moins tenté un combat.  
« Mais, si je suis persuadé qu'il y a parmi vous un  
« grand nombre de sujets fidèles et courageux, tant  
« officiers que soldats, vous n'ignorez pas que vous-  
« mêmes et plusieurs officiers-généraux ou autres  
« personnes de l'armée, vous m'avez dit qu'il n'étoit

« nullement à propos de me hasarder ni de me mettre  
« à leur tête, ni d'entreprendre à me servir d'eux  
« pour combattre le prince d'Orange.

« Il ne me reste donc qu'à vous remercier, comme  
« aussi tous les officiers et soldats qui se sont atta-  
« chés à moi, et qui m'ont été fidèles. J'espère que  
« vous me conserverez toujours la même fidélité.  
« Comme je ne prétends pas que vous exposiez vos  
« personnes en résistant à une armée étrangère et  
« à une nation empoisonnée, je me flatte cependant  
« que vos principes sont trop bien enracinés pour  
« que vous ne repoussiez pas tout acte d'association  
« ou autres choses pareilles. Le temps presse et  
« m'empêche d'en dire davantage.

« JACQUES, *Roi.*

« J'ai encore à dire que, si je vous ai toujours  
« trouvés fidèles, vous m'avez aussi trouvé bon maître,  
« et je serai toujours le même pour vous. »

Il y a dans les infortunes royales quelque chose de vif et de touchant qui remue les cœurs, même les plus endurcis. A la lecture de ces derniers adieux d'un Roi qui annonçoit ainsi l'exil de sa femme, de son fils au berceau, et son propre exil, un cri de douleur s'éleva de tous les rangs de l'armée : officiers et soldats protestoient de leur fidélité. Les uns vouloient rester réunis et sous les armes. L'autorité du Général prévalut, et l'armée, ainsi licen-

ciée, se sépara, chacun errant à l'aventure, où le hasard pouvoit le conduire. Dans le même temps, les lords spirituels et temporels, qui se trouvoient à Londres, s'étoient réunis à l'Hôtel-de-ville, pour délibérer sur la crise effrayante de l'État. Un de leurs premiers soins fut d'écrire au comte de Feversham, pour lui représenter qu'il seroit également imprudent de licencier les troupes, et de s'exposer à l'effusion du sang par une vaine résistance à l'armée de Guillaume. Ils lui conseilloyent d'envoyer recevoir les ordres du Prince.

Feversham reçut leur lettre sur le chemin d'Uxbridge à Londres, et de suite il se rendit à l'assemblée des Lords, réunis à l'Hôtel-de-Ville. « Mylords, » leur dit-il, « les Seigneurs et les Officiers qui soutiennent la cause du Roi ne doivent pas commencer par recevoir les ordres de ceux que sa Majesté a déclarés ses ennemis. Ce qu'il importe le plus de faire en ce moment, c'est de conserver le bon ordre dans cette grande ville, et de se concerter sur tout ce qui peut y contribuer. » Plusieurs Lords soutinrent cet avis, et l'on résolut d'attendre jusqu'au lendemain pour délibérer sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, par rapport au gouvernement de l'État.

Le calme cependant régnoit dans la ville; mais il ne falloit qu'une étincelle pour embraser tous ces éléments de combustion. Ce fut d'une main restée

long-temps inconnue qu'elle partit. D'abord une proclamation<sup>1</sup> fut remise au Lord Maire, sous le nom supposé du prince d'Orange; elle fut également répandue dans la ville. On y faisoit dire au Prince : « Qu'il n'accorderoit point de quartier à ces hommes « exécrables qui ont tout remué pour renverser la « Religion protestante; qu'il traiteroit comme voleurs « et assassins tous les Papistes qui seroient trouvés « avec des armes sur leurs personnes ou dans leurs « maisons; que tous ceux qui assisteroient les Pa- « pistes, qui marcheroient sous leur commandement « ou qui obéiroient à leurs ordres, seroient traités « comme ennemis des lois et de la patrie. » On ajoutoit à ces menaces l'avis qu'un rassemblement extraordinaire de Papistes armés s'étoit formé autour de Londres et de Westminster, pour porter le fer et le feu dans ces deux villes, en attendant les troupes françoises, qui devoient commencer sur l'Angleterre le projet conçu, depuis tant d'années, d'extirper de l'Europe entière la Religion protestante. La conclusion de cette proclamation incendiaire étoit une réquisition aux Magistrats d'arrêter et de désarmer les Papistes. En d'autres termes, c'étoit un appel aux passions les plus puissantes sur une multitude grossière, la peur et la haine, pour le massacre universel des Catholiques.

---

<sup>1</sup> Elle est attribuée à Spèke, auteur d'une *Histoire secrète de l'heureuse Révolution*.

Cette fausse proclamation, qui fut promptement désavouée, se trouvoit déjà répandue dans les provinces : mais à Londres, le Lord Maire, qui l'avoit reçue d'une main inconnue, en présence de deux témoins, eut beaucoup de peine à se débarrasser des instances de quelques magistrats subalternes, qui requéroient son assistance pour la faire exécuter. Cependant, lorsqu'on eut appris à Londres que l'armée royale venoit d'être licenciée à Uxbridge par le comte de Feversham, la terreur s'accrut insensiblement, et s'agrandit surtout au milieu des ténèbres de la nuit. Tout à coup, et sur les deux heures du matin, le peuple se réveille à ces cris lugubres : *Aux armes! les Irlandois!* Tout se lève en tumulte; la ville est soudainement illuminée; les milices prennent les armes; dans chaque quartier l'on se raconte avec horreur et tremblement que le quartier voisin est en proie au massacre et à l'incendie. Les mêmes bruits, les mêmes scènes de frayeur se répètent dans toutes les villes, dans tous les villages de l'Angleterre, et même dans une partie de l'Écosse. Partout des armées d'Irlandois, sorties du sein de la terre sans doute, couvrent le sol britannique de sang et de ruines. Les malheureux Irlandois cependant, qui venoient d'être licenciés et abandonnés sur une terre ennemie, erroient comme des ombres fugitives, craignant de recevoir la mort en demandant un morceau de pain.

Lorsque la lumière eut dissipé ces lugubres fan-

tômes, la populace déchaînée eut son tour, et se précipita sur les Chapelles catholiques, sans respecter même celles des Ambassadeurs dont les Souverains favorisoient le prince d'Orange. Ainsi, après avoir brûlé, en feu de joie, les ornements, le mobilier et la charpente de la chapelle et de la maison des Récollets sur la place de Lincolns-Inn-Fields, elle se porta immédiatement à l'hôtel du Ministre d'Espagne. Là étoient accumulés, comme dans un asyle inviolable, tous les ornements de la Chapelle royale, avec les effets les plus précieux des Catholiques : tout fut livré au pillage, et ce que l'Ambassadeur y regretta le plus, ce fut une bibliothèque enrichie de rares manuscrits. Il en fut ainsi de l'hôtel de Florence. Le Résident de Venise et l'Ambassadeur de France eurent plus de bonheur ou de présence d'esprit ; car ils obtinrent sur-le-champ une garde. Les autres Chapelles catholiques de Londres furent démolies ou brûlées. L'Église et les chambres des Religieux Bénédictins qui logeoient au palais de Saint-James furent également pillées, mais ce fut par les gardes, et sans bruit. Les mêmes scènes se répétèrent dans quelques provinces, et particulièrement dans le midi de l'Angleterre. « Mais il faut le dire à l'honneur de « la nation angloise, » dit le Roi ;<sup>1</sup> « malgré son caractère turbulent et factieux, elle n'est pas d'une

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 381.

« humeur sanguinaire; et l'on n'a pas pu citer un  
 « seul Catholique, ni même un seul Irlandois, qui  
 « ait perdu la vie, par suite de cette invention mali-  
 « cieuse et barbare. » Cette réflexion patriotique d'un  
 Roi si malheureux pénètre le cœur, et montre bien  
 ce qu'il eût été sur le trône, s'il eût cédé à d'autres  
 conseils. Un jour, il dira encore avec fierté : *Ce sont*  
*les Anglois!* lors même qu'ils détruiront la flotte qui  
 le ramenoit en Angleterre.

L'auteur secret de ce tumulte et de la proclama-  
 tion qui l'avoit préparé ne fut pas connu alors. Le  
 parti du prince d'Orange l'a constamment désavoué;  
 « et ce seroit une grande témérité, » continue le Roi  
 dans son *Mémoire*, « que de vouloir en accuser qui  
 « que ce soit. » Mais l'impulsion à l'anarchie étoit  
 donnée. L'exercice de la souveraineté ne se trouvoit  
 nulle part; et s'il restoit à l'Hôtel-de-Ville comme  
 une sorte de foyer d'autorité publique, les amis se-  
 crets ou avoués du Roi étoient sans force pour dé-  
 fendre les droits d'un trône laissé vacant devant celui  
 qui brûloit d'y monter. Les trois Commissaires né-  
 gociateurs étoient rentrés à Londres le jour même  
 que le Roi s'étoit évadé. Ils montrèrent quelque  
 surprise d'un parti aussi désespéré. Ils croyoient ou  
 feignoient de croire à la possibilité d'un arrangement;  
 ils l'avoient mandé au Roi; ils avoient enfin obtenu  
 ce que le Roi leur avoit le plus vivement recommandé:  
 que le prince d'Orange s'arrêteroit à quarante milles



de Londres. Ils avoient obtenu davantage : qu'il ne passeroit pas cette limite avant le 23. Mais maintenant que ni le Roi, ni la Reine, ni l'héritier présomptif ne sont en Angleterre, à qui appartient, même légalement, la régence provisoire de l'État? Celui qui seul a le droit de s'en investir en a aussi la puissance et la volonté. Aucune force humaine ne pouvoit plus empêcher de déférer au prince d'Orange ce qu'il eût saisi lui-même. Aussi les Lords réunis à l'Hôtel-de-Ville publièrent une déclaration en ces termes :

« Le monde ne peut douter que, dans les grandes et  
 « dangereuses conjonctures où se trouve le Royaume,  
 « nous ne nous prononcions de tout notre cœur et  
 « avec zèle pour la Religion protestante, les lois du  
 « pays, les libertés et les propriétés des sujets.

« Nous espérions avec justice que, le Roi ayant fait  
 « expédier sa proclamation et les lettres circulaires  
 « pour un Parlement libre, nous aurions pu demeurer  
 « en assurance dans l'attente de cette assemblée :  
 « mais Sa Majesté s'étant absentée (comme nous l'ap-  
 « préhendons), avec le dessein de sortir du Royaume,  
 « par les conseils pernicieux de personnes malinten-  
 « tionnées pour notre nation et notre Religion, nous  
 « ne pouvons, sans manquer à notre devoir, demeurer  
 « dans le silence, sous ces calamités où le Conseil  
 « *papistique*, qui a prévalu si long-temps, a plongé  
 « ces Royaumes.

« C'est pourquoi nous délibérons unanimement de  
« nous joindre à Son Altesse le prince d'Orange, qui,  
« par sa grande affection pour ces Royaumes, par  
« une si considérable dépense et par tant de périls  
« pour sa propre personne, a entrepris de procurer  
« un Parlement libre, et de nous délivrer des dan-  
« gers imminents de la Papauté et de l'esclavage, avec  
« le moins d'effusion de sang chrétien qu'il a été pos-  
« sible ;

« Et nous déclarons, par ces présentes, que nous  
« assisterons de tout notre pouvoir Son Altesse, pour  
« obtenir en toute diligence un tel Parlement, par  
« lequel nos lois, nos libertés et propriétés seront  
« assurées, en particulier l'Église anglicane, avec une  
« liberté convenable aux Non-Conformistes protes-  
« tants ; et pour qu'en général la Religion protestante  
« et ses intérêts soient maintenus et avancés, à la  
« gloire de Dieu, au bonheur du Gouvernement éta-  
« bli dans ces Royaumes, et à l'avantage des Princes  
« et États de la chrétienté qui s'y trouvent inté-  
« ressés.

« Cependant nous tâcherons de conserver, autant  
« qu'il nous sera possible, la paix et la tranquillité  
« de ces deux grandes et populeuses villes de Londres  
« et Westminster et lieux adjacents, en prenant soin  
« de désarmer tous les Papistes, et de s'assurer de  
« tous les Jésuites et Prêtres romains qui s'y trou-  
« veront ;

« Et s'il se trouve encore quelque autre chose de  
« nécessaire à l'avancement des généreuses intentions  
« de Son Altesse pour le bien public, nous serons  
« prêts à le faire, suivant les occasions qui s'en pré-  
« senteront. »

Cette pièce a pour date le 21 décembre, jour où l'on apprit le départ du Roi. Ainsi elle contrarie, par cette date précise, l'assertion de l'Ambassadeur de France, qui, dans sa lettre du 22 à Louis XIV, dit positivement : « Beaucoup de Mylords furent de  
« l'avis du comte de Feversham, et résolurent d'at-  
« tendre aujourd'hui pour délibérer ce qui se doit  
« faire, dans une occasion si extraordinaire et qui a  
« si peu d'exemples. » Barillon d'ailleurs, à cette date du 22, ne parle pas de cette déclaration, qui n'aurait pu lui être inconnue; il dit, au contraire, que le Maire de Londres prétend avoir toute l'autorité, pendant l'absence du Roi, jusqu'à ce qu'il y ait un Gouvernement établi.

En effet, la date véritable de cette déclaration n'est pas sans importance. Le départ du Roi venoit de déconcerter subitement les espérances des Torys d'Église, qui, très mécontents du gouvernement de Jacques II, vouloient cependant moins encore le précipiter du trône que relever les libertés de leur patrie. Cet esprit se manifesta progressivement jusqu'à la fin, et l'on verra bientôt quels obstacles y trouva le prince d'Orange, quoique si prodigieuse-

ment favorisé par l'absence ou plutôt la désertion du Roi. Les nuances de ce sentiment vont se manifester peu à peu, et ce n'est pas sans dessein qu'on s'attache ici à les faire remarquer. On y verra quelles ressources admirables, inespérées, le Roi pouvoit encore y trouver, s'il eût porté un cœur aussi grand que ses infortunes. Mais l'adversité n'agrandit que les grandes ames.

Il est presque certain que ce fut seulement le 22, et non pas le 21, que fut arrêtée la déclaration des Lords réunis à l'Hôtel-de-ville. Ce jour-là, 22, l'anarchie levoit sa tête effrayante à la lueur des incendies. La nécessité devenoit la loi suprême, et le mot d'*unanimité*, qui se trouve dans la déclaration, atteste que cette nécessité fut reconnue même des lords fidèles au Roi. Ce qui est dit ensuite des Papistes à désarmer, des Jésuites à saisir, et de l'ascendant du *Conseil papistique* sur le Roi, montre évidemment que la délibération n'étoit pas de la veille. L'ordre de l'imprimer et de la publier n'est que du 22, et ce fut encore le 22 que le comte de Pembroke, le vicomte de Veymouth, l'Évêque d'Ely et le lord Culpeper furent députés pour la porter au Prince. La date du 21 pouvoit empêcher que Guillaume ne répétat aux Lords de l'Hôtel-de-ville ce qu'il avoit dit à la noblesse du pays d'Exeter : *Il est bien tard*; mais les torches incendiaires du 22 légitimoient ce qui eût été criminel pour les uns et im-

prudent pour les autres, le 21, quand on ignoroit encore où étoit le Roi, s'il étoit à Portsmouth, ou s'il se rendoit en Irlande.

On parloit cependant, malgré la députation au prince d'Orange, d'envoyer aussi une députation au Roi, pour le presser de revenir, lorsque, dans la matinée du 23, on apprend que le malheureux Prince est arrêté à Feversham. Cette première nouvelle, d'abord sans consistance, est bientôt confirmée par un courrier des magistrats de Cantorbéry. Les Lords et le Conseil Privé se réunissent. Quoiqu'on attendît le prince d'Orange pour le lendemain à Windsor, ils envoient sur-le-champ au Roi les officiers de sa maison, le régiments des grenadiers à cheval, et quarante hommes de chaque compagnie du régiment des gardes. L'ordre donné pour ces troupes portoit : *Le comte de Feversham les commandera et se rendra auprès du Roi.*

L'embarras des Lords et du Conseil Privé s'exprime naturellement par les termes laconiques de cet ordre. Les uns ne vouloient ni violer la Majesté Royale, ni attenter à la liberté personnelle du Roi; les autres craignoient de déplaire au prince d'Orange, soit en le laissant échapper, soit en le laissant revenir; tous se réunirent sur le texte formel de la loi qui déclare que c'est haute trahison d'arrêter le Roi et de lui faire la moindre violence. L'ordre donné au comte de Feversham ne lui prés-

crivoit donc rien de particulier, si le Roi persistoit à partir, ou se décidoit à revenir.

Mais le comte de Feversham ne vouloit pas s'exposer à n'être que le chef apparent des gardes d'un Roi captif. Il exigea des instructions plus précises, et un nouvel ordre lui fut délivré de *faire ce que le Roi lui commanderoit*, et de réprimer toute violence ou contrainte sur la personne de Sa Majesté. Cependant ce nouvel ordre ne portoit pas formellement de laisser sortir le Roi du Royaume. Les Lords et le Conseil ne crurent devoir ni le permettre ni le défendre, craignant également que la contrainte sur ce point ne fût crime de haute trahison contre Sa Majesté, et que leur consentement ne fût imputé à crime de haute trahison contre le pays. Triste et déplorable situation d'un peuple, où une telle distinction devient inévitable!

La ville de Londres se trouvoit toujours agitée. Les apprentis commettoient de grands désordres; et, pour comble de misères, des bandes de soldats licenciés se joignoient à la plus vile populace pour le pillage des Catholiques, malgré la contenance ferme des milices bourgeoises. Dans la nuit du 22 au 23, l'hôtel de l'ambassadeur de France fut attaqué deux fois, et deux fois les assiégeants furent repoussés par la force des armes. Ces désordres faisoient désirer la prompte arrivée du prince d'Orange. Les hommes sages cependant craignoient que ce Prince ne vou-

lût se servir de la multitude pour appuyer ses propres desseins. Dans cette confusion, le lord chancelier Jefferyes, que l'on avoit cru embarqué avec le Roi, fut trouvé déguisé en matelot dans Wapping, qui est le quartier des marins. Il fut conduit, au milieu des clameurs de la multitude, chez le Lord Maire. A l'aspect de cet homme, naguère si redoutable et dont le nom seul inspiroit la terreur, le Maire fut si frappé, soit de frayeur encore, soit de surprise de ces terribles vicissitudes, qu'il resta immobile et tomba comme foudroyé. Il mourut peu de jours après. Le Chancelier fut envoyé à la Tour. William Penn fut également arrêté et conduit au Conseil Privé, qui le mit en liberté sous la caution du lord Brandon.

Lorsque l'on goûtoit ainsi les prémices de l'anarchie, un sentiment presque universel de compassion et de respect se réveilla dans les cœurs sur les infortunes du Roi. Le premier feu de la haine, ou de ce que l'on croit de la haine, étant passé, de plus nobles sentiments commencèrent à prévaloir. On attendoit le prince d'Orange; mais comme on le voyoit déjà vainqueur, c'étoit déjà contre lui que se tournoit cette humeur chagrine, cette opposition si naturelle aux Anglois contre la puissance, quel que soit son nom. Déjà on se demandoit comment un Parlement seroit légitime dans l'absence du Roi. Quand on apprit que Jacques II étoit retenu à Fe-

versham, on s'en réjouit, parce que le prince d'Orange en seroit fâché lui-même, et que dans tous les cas il seroit forcé de garder plus de modération. Il est certain que les Anglois avoient adopté avec enthousiasme la pétition d'un Parlement libre, comme un double moyen de mettre un frein à l'ambition du Prince et de rétablir les libertés du pays; mais pour cela, il falloit la présence du Roi, qui seul pouvoit imposer le sceau de la loi aux actes du Parlement. Quant aux partisans du prince d'Orange, ils ne cessoient de répéter : Que si Sa Majesté ne se fût pas retirée, les affaires se seroient conciliées. Mais le Roi, par son éloignement, disoient-ils, prouvoit à la nation qu'il se défioit d'elle et qu'il ne vouloit aucun traité. Les Royalistes répondoient à ces récriminations par l'exemple de Charles I<sup>er</sup>.

Cependant toutes les personnes qui se rendoient à Feversham, auprès du Roi, disoient hautement qu'elles feroient tous leurs efforts pour l'empêcher de partir une seconde fois. Elles devoient lui représenter le danger d'être encore arrêté, soit par les vaisseaux de la flotte, soit par le peuple de la campagne. D'autres, et en grand nombre, lui écrivirent que sa personne seroit en sûreté à Londres, et que le peuple témoignoit tout à la fois de la douleur et de la compassion.

« La malheureuse condition de ce Prince, » dit



Barillon, « excite les larmes de beaucoup de gens.  
« Il est certain que le peuple de Londres témoigne  
« le plaindre. Mais ceux qui lui donneront le conseil  
« de revenir seront bien hardis. Mylord Godolphin  
« ne l'a pas voulu faire. Il a dit seulement à mylord  
« Feversham qu'il croyoit que sa personne seroit en  
« sûreté; que même, à son avis, M. le prince d'O-  
« range auroit exécuté les conditions apportées par  
« les commissaires, si le Roi, au lieu de partir, les  
« avoit acceptées. »

On dit <sup>1</sup> qu'après le départ de la Reine, le marquis d'Halifax avoit déterminé Jacques II à partir lui-même, en l'informant, par une dépêche secrète, que le prince d'Orange en vouloit à sa vie. Mais cette assertion est contrariée par toutes les circonstances connues de cet événement. Jacques II n'en parle pas dans ses Mémoires; et l'on a vu que dès sa retraite de Salisbury à Andover, il avoit donné ses ordres particuliers à mylord Dower, pour que le prince de Galles fût transporté de Portsmouth en France, tandis que les mêmes préparatifs se faisoient à Londres pour la Reine. L'opposition du lord Darmouth ayant suspendu le départ du prince de Galles, Jacques II fit revenir son fils à Londres, d'où cet enfant, arrivé à White-Hall dans la soirée du 18 décembre, fut embarqué dès la nuit du 19

---

<sup>1</sup> Mém. de d'Alrymple.

au 20. Enfin, le Roi disparut lui-même dans la nuit du 20 au 21. Tous ces faits successifs prouvent que le Roi étoit déterminé pour lui autant que pour sa famille. On l'entendoit souvent répéter cette parole de son père: qu'il n'y a pas loin de la prison d'un Prince au tombeau. Cependant, quand il se fut bien assuré du départ de la Reine et de son fils, il avoit annoncé la résolution d'aller combattre, et donné ses ordres pour l'assemblée du Conseil au lendemain. Même lorsqu'il se retira le soir dans son appartement, il dit avec un air de satisfaction au lord Mulgrave, Chambellan, que les Commissaires lui avoient envoyé d'Hungerfold des nouvelles favorables; mais le lord Mulgrave, qui aperçut de l'affectation, secoua la tête, s'inclina et se retira en silence, d'un air consterné. Aussitôt après, Jacques II avertit le P. Piter et le comte de Melford de pourvoir à leur sûreté, oubliant ou dédaignant de donner le même conseil au lord Chancelier Jefferyes; cependant il prit le Grand Sceau pour l'emporter avec lui, brûla les ordres donnés pour la convocation du Parlement, mit en sûreté ses Mémoires, qu'il rédigeoit exactement depuis sa plus tendre jeunesse; et sur les trois heures du matin, sortit secrètement de Withehall, accompagné du chevalier Édouard Hales et de deux domestiques. Un bateau les attendoit avec deux rameurs. En traversant la rivière il y jeta le Grand Sceau, il trouva de l'autre

côté un carrosse de louage, et bientôt après des chevaux préparés pour le conduire à une terre du chevalier Hales, dans le pays de Kent, sur le bord de la mer. De là il monta un petit bâtiment qui l'attendoit, mais le mauvais temps ne lui permit pas de mettre à la voile; et comme son vaisseau manquoit de lest, il fut obligé de rester sur la côte. Cependant, comme l'inquiétude populaire étoit universelle, plusieurs pêcheurs, qui se tenoient là pour empêcher l'évasion des prêtres et des Catholiques, s'emparèrent du chevalier Hales qu'ils reconnurent aussitôt, et des personnes qui l'accompagnoient. Ils les menèrent à Feversham, situé à deux milles de là. Jacques II et Labadie, son valet de chambre, se tenoient debout devant le chevalier, que l'on croyoit leur maître. Mais dans ce concours nombreux des gens qui entroient dans l'hôtellerie où ils furent déposés, un homme qui reconnut le Roi, se mit à genoux devant Sa Majesté, en pleurant. « Puis-  
« que vous me connoissez, » lui dit le Roi, en le relevant les larmes aux yeux, « faites en sorte que l'on  
« me traite convenablement. » Tout ce qui étoit là tombe, saisi d'étonnement et de respect, aux genoux du malheureux Prince. La foule se grossit et prodigue les mêmes démonstrations de fidélité. Cependant on met des gardes à l'hôtellerie; des courriers sont envoyés à Cantorbéry, et la nouvelle de l'arrestation du Roi parvient rapidement à Lon-

dres. Le prince d'Orange en fut également informé par un courrier que lui envoya sur-le-champ un gentilhomme du pays.

Le comte de Feversham arriva auprès du Roi le samedi matin 24 décembre. Il avoit laissé ses gardes à Sittinburn, où le Roi se rendit avec lui, en se faisant accompagner de deux compagnies de la milice de Feversham. De Sittinburn, où Jacques II trouva effectivement ses gardes, il congédia les deux compagnies de milice, et dans le même jour se rendit à Rochester. De là il envoya le comte de Feversham au prince d'Orange, avec une lettre de créance. Il mandoit au Prince qu'il désiroit conférer avec lui, le surlendemain, à Londres, et qu'il y feroit préparer le palais de Saint-James pour l'y recevoir.

Le Roi songeoit cependant à s'évader encore. Il en fit l'aveu à l'Ambassadeur de France; mais il n'osa pas s'y hasarder. Il prit donc la route de Londres, où il arriva le 26.

« On ne peut exprimer, » dit-il <sup>1</sup> dans ses Mémoires, « les acclamations générales et la joie que le peuple exprima au retour de Sa Majesté. » Le comte de Clarendon avoue lui-même que sa marche ressembloit à un triomphe. « Le peuple, » dit Barrillon, « fit beaucoup d'acclamations, et la foule étoit grande dans les rues et à White-hall. » Ce moment

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 386.

de bonheur ne dura pas long-temps. Le Roi étoit à peine entré à White-hall, que le comte de Roye lui apprit l'arrestation du comte de Feversham par le prince d'Orange : triste présage des événements qui vont se précipiter.

Lorsque ce prince eut d'abord appris le départ de Jacques II, il sut contenir l'expression de sa joie sous les dehors d'un calme froid et sévère. Il ne hâta point la marche de son armée, certain maintenant qu'il lui étoit inutile de paroître usurper à force ouverte ce que la nécessité même alloit lui offrir. En effet, la déclaration des Lords réunis à l'Hôtel de Ville lui fut portée à Henley. Il y reçut également une adresse du Lord Maire et des Aldermen, qui le prioient de venir à Londres et d'y protéger la paix publique. D'un autre côté, les Officiers supérieurs de l'armée lui écrivoient de White-hall qu'ils se prêteroient aux mesures nécessaires pour le rétablissement de l'ordre dans la ville de Londres. Sur-le-champ il publia un édit qui ordonnoit aux différents Officiers d'assembler les régiments, de les placer dans des quartiers convenables, et de les maintenir sous les lois de la discipline militaire.

Arrivé à Windsor, il y apprit l'arrestation de Jacques II à Feversham; et, quoique habitué dès son enfance à maîtriser tous ses mouvements, il ne put retenir l'expression amère de sa surprise ou plutôt de son mécontentement, contre le zèle indiscret de

ceux qui avoient retenu le Roi. Cependant, le comte de Feversham lui apporte la lettre dont il étoit chargé: Guillaume le fait arrêter, donnant pour prétexte qu'il étoit venu sans passe-port, contre les lois de la guerre. Néanmoins il répond à la lettre du Roi, et lui envoie la sienne par le comte de Zulestein. Il invitoit S. M. par cette lettre, à ne pas s'approcher de Londres plus près que Rochester. C'étoit le lui ordonner. Mais le Roi étoit déjà parti de Rochester. Zulestein retourna prendre de nouveaux ordres à Windsor.

Étonné de l'aspect nouveau que sembloient prendre les affaires, et de la résolution que les Lords de l'Hôtel de Ville avoient prise, sans le consulter, pour le retour de Sa Majesté, le prince d'Orange réunit en Conseil les plus distingués des Anglois qui se trouvoient auprès de lui, et demanda leur avis. Il connoissoit assez le cœur humain pour être bien assuré que ceux qui l'avoient appelé, ou qui s'étoient rendus à son armée, ne lui conseilleroient pas de transaction; et si la nécessité des conjonctures présentes imposoit à son ambition un parti tout à-la-fois dur et décisif, il n'étoit pas fâché d'en laisser l'odieux sur les sujets infidèles du Roi, et de s'attribuer à lui-même la générosité sur les rigueurs inutiles. De graves questions en effet s'agitèrent. Il fut convenu d'abord que le Prince ne pouvoit plus traiter avec un Roi qui, au milieu même des négoc-

ciations ouvertes en son nom, avoit par sa fuite exposé l'Angleterre à tous les désordres de l'anarchie. Ce point réglé sans contestation, il fut également reconnu que le Roi ne pouvoit être à Witthall si le Prince étoit à Saint-James. Deux Gardes et deux Cours opposées se trouveroient-elles, si près l'une de l'autre, sans péril ou sans tumulte? D'ailleurs, la voix secrète de la conscience disoit à tous que la multitude, qui cède si facilement à la vivacité des sentiments naturels, ne verroit pas sans émotion un Roi, un père, bravé, assiégé même jusque dans ses foyers domestiques, par un Prince qui étoit tout à-la-fois son gendre et son neveu. Mais que faire du Roi? « Plusieurs, » dit le docteur Burnet qu'il faut en croire, « *parloient d'un mauvais parti, de l'enfermer au moins, en attendant* » que l'on fût assuré de l'Irlande et que le Gouvernement fût rétabli en Angleterre. » Burnet dit aussi, « que le comte de Clarendon appuya la proposition de le reléguer à Breda. » Mais Burnet, très-prévenu contre Clarendon, l'accuse injustement. Le comte, rigoureux Protestant, ne pardonnoit pas au Roi son beau-frère de s'être rendu Catholique, et d'avoir voulu livrer les libertés du pays aux Catholiques. Mais il ne vouloit ni que le Roi fût renversé, ni que l'Angleterre fût opprimée. Il prouva dans la suite ses véritables sentiments, pendant l'exil de Jacques II, en lui offrant son intervention auprès

des Anglicans pour son retour en Angleterre. Ainsi, bien loin de vouloir que Jacques II fût relégué à Breda, Clarendon insista contre le marquis d'Halifax pour que Sa Majesté fût libre de se retirer au moins dans une de ses maisons royales, en province. Halifax l'emporta et fit décider que le Roi seroit prié de se retirer dans un château appartenant à la duchesse de Lauderdale. Halifax, qui venoit de faire prendre cette résolution, demanda qu'elle fût notifiée à Jacques II par le comte de Solmes, qui commandoit les Gardes hollandoises. « Avec votre permission, » répliqua vivement le prince d'Orange, « cette décision est de vous, elle sera portée au Roi par vous. » Et sans attendre de réponse, il chargea de ce dur message les lords De la Mère, Shrewsbury et Halifax.

Guillaume avoit assez d'élévation dans le cœur ou dans le caractère, pour sentir l'indignité du rôle que jouoit ici le marquis d'Halifax ; Halifax, qui avoit été Ministre du Roi, et qui naguère étoit venu négocier la paix au nom du Roi. Ce fut le prince d'Orange qui, dans cette délibération, écarta les conseils violents. « Les motifs qui m'ont amené ici, » disoit-il, « m'autorisent assez, sans doute, à faire une guerre ouverte au Roi, et je ne risque rien ; mais je suis certain que la princesse d'Orange ne souffrira jamais que l'on attente à la liberté de son père. D'ailleurs un Parlement n'y trouveroit-il rien à dire ? »



C'est dans cette disposition des choses que le comte de Zulestein arriva auprès de Jacques II, à White-hall, avec la lettre du prince d'Orange, qu'il n'avoit pu lui remettre à Rochester. Zulestein fut long-temps enfermé avec lui dans son cabinet. Lui ayant dit que le prince d'Orange ne pouvoit paroître à Londres qu'avec des troupes assez nombreuses pour garantir sa personne : « Il peut en amener, » répondit Jacques II, « autant qu'il voudra. Je n'aurai même que « celles qu'il jugera à propos ; ou plutôt, n'étant pas « assuré des miennes, j'aime autant n'en point avoir. » Et de suite il donna l'ordre au lord Craven, qui commandoit les Gardes, de mettre Saint-James à la disposition du prince d'Orange, et de préparer le logement des troupes hollandoises. Tel est le rapport de Barillon. Le Roi témoigna cependant fort vivement au comte de Zulestein sa surprise de l'arrestation du lord Feversham, arrestation qui violoit tout à-la-fois le droit des gens et les lois les plus simples de la nature.

Après cette pénible conférence, le Roi tint sa Cour, comme à l'ordinaire. La foule y étoit considérable. Mais on n'y distinguoit aucun des Seigneurs attachés au parti d'Orange. Quelques Ministres étrangers s'y présentèrent. Le Roi tint aussi un Conseil et soupa en public. Le lendemain il assista au service divin, où se trouvèrent beaucoup de Catholiques.

Cependant, après le souper, il avoit eu avec l'ambassadeur de France une conversation qui mérite d'être citée. « Toute l'Angleterre, » lui dit-il, « est en armes, et  
 « dans chaque bourg ou village on arrête toute per-  
 « sonne qui passe inconnue. A Douvres, un pêcheur  
 « s'est emparé du château; il y commande comme fai-  
 « soit Maz-Aniello à Naples. » Parlant ensuite de l'état  
 des affaires, « Le prince d'Orange, » dit-il, « auroit  
 « mieux aimé que je fusse parti, et va se trouver  
 « fort embarrassé sur la forme de Gouvernement à  
 « établir. La séance d'un Parlement ne peut être lé-  
 « gitime sans les mandements scellés du Grand-Sceau,  
 « et il n'en a été expédié que pour quinze Comtés.  
 « Les autres sont brûlés; le Grand-Sceau *ne se trouve*  
 « *plus*. Le Chancelier me l'avoit remis huit jours  
 « avant mon départ. On n'en peut faire un autre  
 « sans moi. Tout cela formera des difficultés et des  
 « incidents qui me donneront lieu de prendre un  
 « parti convenable... » « Je vois, » ajoute Barillon,  
 « qu'il est encore résolu de chercher les moyens de se  
 « sauver : il en avoit l'intention à Rochester. Il ne  
 « se fie pas aux acclamations d'hier et à quelques  
 « feux de joie allumés dans la ville... Il m'a fait de  
 « nouvelles protestations de ne se laisser engager  
 « à rien contre Votre Majesté. »

Dès le lendemain, les troupes du prince d'Orange étoient en marche sur Londres, et celles du Roi se retiroient dans des quartiers séparés. Jacques II ap-

prenoit aussi que la flotte, sur la nouvelle de son départ, avoit envoyé sa soumission à Guillaume, et que le duc de Tyrconnel avoit été arrêté en Irlande. Cette dernière nouvelle étoit fausse. Tyrconnel, au contraire, prenoit les mesures les plus énergiques pour conserver l'Irlande au Roi, ou du moins pour la rendre absolument indépendante de l'Angleterre, si le Roi n'y vouloit pas chercher un asyle. Mais une ressource honorable restoit encore. Le duc de Berwik étoit allé, dès le 21, à Portsmouth, dont il étoit toujours le maître; et apprenant le retour de Jacques II à Londres, il lui envoya demander ses ordres sur le parti qu'il devoit prendre. « Mais, » ajoute Barillon, « l'on n'est pas en état ici de lui « en donner d'autres que de recevoir ceux de M. le « prince d'Orange. »

Guillaume étoit resté à Sion, qui se trouve à dix milles de Londres; et selon ce qui avoit été convenu entre le Roi et le comte de Zulestein, quatre bataillons des Gardes hollandoises vinrent occuper Saint-James le 28, et relever les Gardes angloises qui en sortirent sur les neuf heures du soir. Mais, ce que le Roi ignoroit encore, ces troupes avoient d'autres ordres; et déjà leur approche avoit jeté dans la ville de Londres une terreur universelle. Cette ville tient surtout à son privilège de ne jamais loger les gens de guerre; et l'approche nocturne des troupes étrangères ne lui causa pas moins de frayeur que

la fausse alarme qu'elle venoit de subir au sujet des Irlandois. Le désordre qui en résulta détermina le comte de Solmes à se rendre à Londres, pour prévenir le lord Craven et lui communiquer les ordres qu'il avoit d'occuper non-seulement Saint - James, mais encore White-hall. D'un autre côté, les lords Delamère, Shrewsbury et Halifax, qui devoient notifier au Roi la résolution prise dans le Conseil du prince d'Orange, n'avoient pas encore paru. Mais le lord Craven sentit son vieux sang bouillonner dans ses veines, en apprenant que des étrangers se proposoient de forcer la Garde angloise d'un Roi d'Angleterre. Craven, qui jadis avoit illustré son courage dans la peste de Londres, en restant infatigable parmi le petit nombre de ceux qui s'étoient dévoués au salut du peuple dans cette grande calamité, répondit fièrement au comte de Solmes qu'il défendrait le palais de son Roi. Alors trois des quatre bataillons déjà maîtres de Saint-James s'avancent dans le parc, en ordre de bataille, et marchent sur White-hall. Le Roi étoit sur le point de se mettre au lit, quand il fut averti par mylord Craven. D'abord il n'en vouloit rien croire, se persuadant qu'il s'agissoit uniquement de Saint-James. Il mande le comte de Solmes, qui lui montre les ordres du prince d'Orange. Après quelques tentatives inutiles auprès du Comte, le Roi finit par donner l'ordre au lord Craven de ne faire aucune résistance. Craven obéit,

la mort dans le cœur; mais il lui fallut répéter à ses Gardes les ordres du Roi. Ce fut d'abord un sourd murmure et bientôt une explosion de courroux. Au second commandement, ils se retirent lentement et retournent souvent la tête vers l'ennemi.

Le Roi s'étoit résigné à tous les outrages. Il se met au lit, malgré les observations de ses serviteurs. « Vous n'avez plus, » lui disoient-ils, « que des Gardes hollandaises. » — « Qu'importe! » répondit le Roi. « Entre ces Gardes et les miens, je serois peut-être embarrassé de choisir <sup>1</sup>. » C'est ainsi qu'une fatale défiance avoit perdu un Prince naturellement courageux; quand il parloit ainsi, Craven et les Gardes étoient indignés de ne pas combattre.

Malgré cette violente scène, le Roi venoit de s'endormir profondément, lorsqu'à une heure de la nuit se présentèrent à son appartement les trois Commissaires du prince d'Orange, les lords Delamère, Shrewsbury et Halifax. Le comte de Middleton, qui couchoit dans la chambre du Roi, ne put obtenir d'eux le moindre délai. Ce qu'ils avoient à communiquer, dirent-ils, ne pouvoit permettre aucun retard. Middleton, pour éveiller le Roi, se met à genoux et parle assez haut à l'oreille de Sa Majesté. « Qu'y a-t-il? » dit Jacques II, reveillé en sursaut.

---

<sup>1</sup> Mém. du Roi, tom. III, p. 390.

Et prévenu sur-le-champ, il donne l'ordre d'introduire les trois Envoyés.

Ceux-ci lui remirent simplement la lettre du prince d'Orange qui leur servoit de commission. Elle étoit conçue en ces termes :

« Nous vous prions, mylord marquis d'Halifax, « comte de Shrewsbury et mylord Delamère, de « dire au Roi que l'on juge convenable, pour la « plus grande tranquillité de la ville, et pour la plus « grande sûreté de sa personne, qu'il se transporte « à Ham, où il sera accompagné de ses Gardes, qui « le défendront de toute insulte. Donné à Windsor, « le 17—27 décembre 1688.

W. PRINCE D'ORANGE. »

Dans cette pénible entrevue où le Roi recevoit ainsi des ordres si durs par l'organe de ses propres sujets, le marquis d'Halifax eut moins d'égards pour la majesté déchuë que le lord Delamère, à qui Jacques II avoit fait subir des persécutions assez vives, surtout dans l'affaire où périrent les trois hommes les plus illustres de l'Angleterre, Essex, Russel et Sidney. Mais cette différence de procédés s'explique par la différence des caractères. Halifax, plus ambitieux d'honneurs que jaloux de la liberté, se précipitoit au-devant de la fortune. Delamère écoutoit moins ses ressentiments que les intérêts de son pays qu'il n'entendoit sacrifier ni à Jacques II, ni au prince d'Orange. Ce fut donc le marquis d'Halifax

qui insista surtout pour que le Roi sortît de Whitehall avant dix heures du matin. Jacques II témoigna vainement sa répugnance pour le château de Ham qui n'étoit point meublé, qui d'ailleurs étoit un séjour peu agréable en hiver. Halifax leva les objections, en disant que les officiers de sa maison auroient bientôt transporté les meubles nécessaires. Alors Jacques II répondit que, puisque son départ étoit résolu, il vouloit s'éloigner davantage, et retourner à Rochester, où déjà le prince d'Orange lui avoit mandé de rester.

Cette proposition agréée par les trois commissaires, ils retournèrent sur-le-champ auprès de leur nouveau maître qui l'approuva, et revinrent à neuf heures. Mais le Prince avoit décidé que le Roi seroit accompagné dans sa marche par les troupes hollandoises, et le comte de Solmes donna les ordres nécessaires. La marche fut encore un objet de contestation où le marquis d'Halifax contraria le Roi, tandis que le lord Shrewsbury accédoit à ses désirs; ce fut Halifax qui l'emporta. Le Roi, pour se rendre à Gravesend, vouloit que son escorte allât l'y attendre, en passant par le pont de Londres et la Cité. Le vent étoit très-fort; l'embarquement de tant de personnes et d'équipages seroit lent, difficile et même dangereux; mais Halifax craignoit que le cortège, à travers la Cité, ne remuât la compassion du peuple: il insista pour l'embarquement au bac de Lambeth.

Le Roi obéit. Il prit congé des ministres étrangers, sans pouvoir rien dire à l'Ambassadeur de France, et des lords et gentilshommes qui l'entouroient. Il monta dans une barque avec les lords Alisbéry, Lichtfield, d'Aran, Dumbarton et sir Graham, depuis vicomte de Dundee, qui alors étoit major du régiment du comte de Bath; une seconde barque étoit destinée à ses autres officiers. Son escorte le précédoit et le suivoit sur un grand nombre de bateaux. Enfin, la marée étant contraire, il n'arriva qu'à sept heures du soir à Gravesend où il coucha. Le lendemain 29, il étoit à Rochester.

« Les Anglois qui le virent partir, » dit Barillon, « étoient fort tristes; la plupart avoient les larmes « aux yeux. Il a paru même de la consternation dans « le peuple, quand on a su que le Roi partoit en- « vironné de gardes hollandoises, et qu'il étoit vé- « ritablement prisonnier.... Il est certain, » dit-il, plus loin, dans la même lettre, « qu'au retour de « Sa Majesté Britannique le peuple de Londres a « témoigné de la joie, et que son départ a causé de « la pitié et de la douleur. Cela pourroit devenir plus « fort, s'il demeueroit en Angleterre; mais, s'il quitte « une seconde fois, on soutiendra qu'il abandonne « son Royaume, et qu'il renonce à la Royauté. »

A Gravesend, le Roi reçut du prince d'Orange un passe-port en blanc qu'il avoit demandé, pour envoyer quelqu'un en France auprès de la Reine.



La garde, qui veilla autour de sa maison pendant la nuit, exerça une surveillance exacte et sévère; mais, à Rochester, cette exactitude, qui n'étoit que simulée, se ralentit. Les sentinelles ne furent posées qu'à la porte de sa maison, qui donnoit sur la rue, et l'on n'en mit point à la porte opposée qui donnoit sur la rivière. Le Roi se persuada fort justement que le prince d'Orange désiroit sa fuite, et il ne le désiroit pas moins lui-même. En politique, cependant, il est une règle sûre : c'est de ne pas faire précisément ce que souhaitent le plus vivement nos ennemis. « Mais, » dit-il dans ses Mémoires <sup>1</sup>, « s'il trompoit l'attente du Prince en ne quittant « pas le Royaume, le Roi étoit persuadé que son « gendre ne manqueroit pas de moyens pour le faire « sortir non-seulement de l'Angleterre, mais encore « du monde. »

Jacques II s'étoit embarqué pour Gravesend à midi. Le prince d'Orange arriva sur les deux heures à Londres. Il n'osa pas triompher de la pitié publique, réveillée en faveur du Roi. Ce fut par le parc de Saint-James qu'il fit son entrée qui fut presque solitaire. Il est vrai que la pluie tomboit par torrents. Le soir, il y eut quelques feux de joie; mais, en général, cette grande ville n'offroit que l'aspect de la tristesse et de l'étonnement. Deux

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 395.

soldats hollandois furent tués par des bourgeois, qui ne vouloient pas souffrir leur insolence. L'Hôtel-de-Ville refusa de loger les troupes dans la Cité, en alléguant la charte de ses privilèges; et Guillaume, surpris de ce refus, ne jugea pas à propos d'insister pour le moment.

Le docteur Burnet, qui attribue à la modestie la précaution que prit son héros, de n'entrer, pour ainsi dire, qu'à la dérobée dans la capitale, convient cependant que les esprits furent choqués de sa conduite. « Quel empressement, » disoit-on, « et « c'est Burnet qui le répète, d'envahir le palais, la « chambre, le lit encore chaud du Roi! Quelle inhu- « manité d'avoir troublé, jusque dans son sommeil, « un Prince résigné à tous les sacrifices! L'infor- « tuné cependant est livré aux gardes de son neveu! « Ce n'est donc pas uniquement à la tyrannie que « l'on aspire! » Et le mot de Charles I<sup>er</sup>, mot fatal que répétoit aussi le Roi son fils déjà captif, revenoit à la mémoire. Les murmures publics se fortifioient encore des murmures de l'armée à qui l'on avoit préféré des troupes étrangères pour garder le Roi.

Dès le surlendemain, 30 décembre, le bruit se répandit à Londres que Jacques II avoit déjà quitté secrètement Rochester, pour se réfugier en France. La nouvelle étoit fausse, mais elle exprimoit le sentiment des uns, le vif désir des autres. La pré-

sence du Roi, sur un point quelconque de l'Angleterre, étoit trop redoutable pour les ambitieux ou les traîtres, dans un pays où l'ombre même de l'illégalité agite simultanément tous les esprits. Guillaume n'étoit pas assez fort pour dire comme Brennus : *Væ victis*, malheur aux vaincus ! La nation étoit trop fière pour reconnoître en lui le droit de la conquête sans victoire et même sans combat. Si Guillaume devoit monter sur le trône, ce ne pouvoit être que sur le trône vacant par une loi ou par un simulacre de loi.

Ce jour-là, il fut harangué au nom du corps de ville. Le *Recorder* (ou greffier), qui portoit la parole, lui donna le nom de Champion de l'Éternel, qui étoit venu délivrer le peuple de Dieu et son héritage. L'Ambassadeur d'Espagne et le Résident de Venise allèrent aussi le féliciter. Cependant soixantedix pairs étoient réunis à Saint-James. Il entra un moment dans leur assemblée, pour leur dire qu'il les prioit de délibérer sur les moyens d'assembler un Parlement libre, et d'arriver au but qu'il s'étoit proposé, suivant son manifeste. Il le déposa sur le bureau en se retirant.

Le Conseil privé avoit déjà envoyé à la Tour prendre les déclarations du Chancelier sur les trois questions suivantes : Ce qu'il avoit fait du grand sceau ? Où se trouvoient les writs ou mandemens pour la convocation du Parlement, et quels étoient

ceux qui déjà étoient expédiés? S'il avoit eu permission du Roi de sortir du Royaume? Le Lord Chancelier répondit, à la première question, que le Roi lui avoit demandé les sceaux, plus de dix jours avant son départ; à la seconde, qu'il avoit remis au Roi les writs qui n'étoient pas encore expédiés, et que les officiers de la Chancellerie étoient mieux que lui en état de savoir ceux qui étoient envoyés; à la troisième, que Sa Majesté lui avoit permis de sortir du Royaume, et qu'il avoit eu des passe-ports des ministres de France et d'Espagne.

Cette réponse constatoit qu'il n'y avoit plus de Gouvernement, puisque le Roi, qui d'ailleurs n'avoit plus qu'un titre nominal, avoit retiré le grand sceau des mains du Lord Chancelier; puisque le grand sceau avoit disparu, et ne pouvoit être apposé aux mandemens nécessaires pour la convocation légale du Parlement; et que, si des mandemens avoient été envoyés dans quelques comtés, il n'en existoit point de certitude légale; enfin que, dans tous les cas, les élections partielles qui en résulteroient légalement ne pouvoient produire la représentation du Royaume. Toutes ces difficultés de forme étoient immenses dans un pays où tout est légal, où tout se fait substantiellement au nom et par le Roi, même ce qui est contraire à la volonté du Roi. Il falloit donc que le Roi quittât

l'Angleterre, pour que le trône, étant déclaré vacant, la magie de la légalité extérieure donnât à la perfidie et à l'usurpation le caractère imposant et nécessaire de l'ordre et de la loi. L'esprit minutieux de Jacques II avoit très-bien compris ces difficultés; mais il falloit aussi comprendre que Guillaume n'étoit venu en Angleterre ni pour s'effrayer de la disparition du Grand Sceau, ni pour reculer devant un trône abandonné.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Assemblée des Lords à Westminster. — Seconde évasion du Roi.  
— Son manifeste. — Le gouvernement provisoire est délégué  
au Prince d'Orange. — Le Roi à Saint-Germain. — Sa con-  
duite politique. — Expédition d'Irlande.

---

## LIVRE XXVII.

1688. — (SUITE).

TANDIS que le Roi étoit à Rochester, les soixante-dix Pairs, à qui le prince d'Orange venoit de remettre son manifeste, au palais de Saint-James, procédoient avec une lente circonspection, dans l'attente des événements. Sans mission et sans titre, ils voyoient très-bien ce que leur demandoit la modération affectée du Prince. Ils commencèrent par se faire donner lecture du manifeste; après quoi, ils résolurent de remercier Son Altesse de son heureuse arrivée en Angleterre. Ils résolurent aussi, pour délibérer sur la forme du gouvernement à établir, de se réunir dans leur salle ordinaire de Westminster; c'étoit par le fait se constituer en Chambre Haute. Ils nommèrent cinq Jurisconsultes, pour assister à

leurs séances, et pour leur expliquer, dans l'absence des juges, les lois du royaume. Enfin ils rédigèrent ce que l'on nomme en Angleterre un acte d'association ; il étoit le même dans les termes que celui déjà dressé, à l'arrivée du Prince, par la noblesse d'Exeter et de Devonshire. C'étoit un usage dans les grandes divisions politiques. La Pologne en offre des modèles dans ses confédérations ; et la France en avoit subi toutes les fatales conséquences dans le fameux *Acte d'union*, ou la Sainte Ligue. Cette nouvelle association angloise étoit conçue en ces termes :

« Nous soussignés, qui sommes à présent réunis  
« avec le prince d'Orange, pour la défense de la Re-  
« ligion Protestante, pour le maintien de l'ancien  
« Gouvernement et des lois et libertés d'Angleterre,  
« d'Écosse et d'Irlande, Nous promettons à Dieu et  
« à Son Altesse le prince d'Orange, et réciproque-  
« ment l'un à l'autre, d'adhérer fortement à cette  
« cause, et l'un à l'autre, pour la défendre ; de ne  
« jamais nous en départir, jusqu'à ce que notre Re-  
« ligion, nos lois et nos libertés soient tellement as-  
« surées, dans un libre Parlement, que nous ne  
« soyons plus en danger de tomber sous le Papisme  
« et l'esclavage ;

« Et d'autant que nous sommes engagés dans cette  
« cause, sous la protection du prince d'Orange, ce  
« qui pourroit mettre sa personne en danger et l'ex-  
« poser aux attentats désespérés et maudits des Pa-



« pistes et autres sanguinaires, nous nous engageons  
« de telle sorte, à Dieu et entre nous, que, si on  
« fait quelques attentats sur lui, Nous poursuivrons  
« non-seulement ceux qui les auront faits, mais en-  
« core tous leurs adhérents et tous ceux que nous  
« trouverons en armes contre nous, avec les plus  
« grandes sévérités d'une juste vengeance, jusqu'à  
« leur entière destruction; que l'exécution de tels  
« attentats (ce que Dieu veuille empêcher par sa  
« miséricorde!) ne nous empêchera point de sou-  
« tenir la cause dont nous prenons actuellement la  
« défense, et nous engagera au contraire à la suivre  
« et soutenir, avec la vigueur que méritera une ac-  
« tion si barbare. »

Cet acte d'association ne fut pas adopté sans quel-  
que résistance; et d'ailleurs chacun restoit libre de  
le signer ou de ne le pas signer. Le lord Wharton  
le discrédita même sur le champ par ses sarcasmes,  
pendant la délibération. Chacun signa cependant,  
excepté le duc de Sommerset, le comte de Pem-  
brock, le comte de Nottingham, le lord Wharton,  
et les Évêques, moins celui de Londres. Déjà l'ar-  
chevêque de Cantorbéry s'abstenoit absolument de  
toute participation à ces réunions des Lords, soit à  
l'Hôtel de Ville, soit à Saint-James, et depuis à West-  
minster.

Le comte de Danby, qui étoit dans la province  
d'York, commençoit à donner des inquiétudes au

parti du prince d'Orange. Il avoit soulevé la province, mais pour demander un Parlement. On lui envoya courriers sur courriers pour l'engager à venir à Londres; et comme il sembloit hésiter, sa lenteur étoit diversement interprétée. Il vint cependant, et Guillaume parut le bien recevoir. En général, toute la noblesse favorisoit les vues secrètes du prince d'Orange. L'attitude nouvelle du Clergé inquiétoit les fauteurs de cette révolution, et la situation du Roi touchoit visiblement le peuple. Dans cette anxiété, les affaires étoient en suspens, et l'on attendoit ce qui arriveroit à Rochester.

Les Évêques et plusieurs seigneurs, attachés également à l'Église Anglicane et à la monarchie, faisoient solliciter Jacques II de se tenir tranquille, soit à Rochester, soit à la campagne, et surtout de rester en Angleterre. Le docteur Brady, médecin en qui Sa Majesté avoit de la confiance, lui fut envoyé avec un mémoire, où étoient développés tous les motifs qui devoient le déterminer à ne pas quitter le Royaume. Brady, qui aimoit le Roi et son pays, joignit ses propres instances à toutes celles dont il étoit l'interprète. Mais le Roi recevoit aussi des avis de Londres, qui entretenoient son esprit dans son incertitude naturelle. Plusieurs officiers généraux, entre autres J. Fenwick, Sackville, sir John Talbot, frère de Tyrconnel, Vice-Roi d'Irlande, les lords Newbourg, Griffin, Balcaras, Litchfield, et des gentilshommes

de qualité l'avoient suivi en assez grand nombre à Rochester. Quant à sir Graham, major du régiment de Bath, qui l'avoit également suivi, et qui depuis fut si célèbre sous le titre de vicomte de Dundee, il se retira dès le lendemain avec deux officiers et sous-officiers de son régiment. Dundee étoit royaliste ardent. Il avoit soutenu vivement la proposition courageuse que le lord Dumbarton avoit faite, au camp de Salisbury, d'attaquer le prince d'Orange avec ses Écossois. Incapable de donner ou de recevoir un conseil timide, il étoit avec le Roi et le lord Balcarras, lorsqu'un lord Anglois vint dire à Jacques II : « Dix mille soldats licenciés sont encore autour de « Londres. Quelques heures suffiroient pour les réu- « nir. Les troupes du prince d'Orange sont disper- « sées dans leurs quartiers. Une attaque imprévue « peut changer la fortune ; et je suis chargé, par un « grand nombre d'officiers, de vous offrir leurs bras « et leurs épées. » — « Mylord, » lui répondit le Roi, « vous avez de l'honneur, mais ceux qui vous en- « voient n'en ont pas. » La proposition étoit délicate, peut-être dangereuse ; et le Roi, qui avoit eu le malheur de ne vouloir pas combattre quand l'armée n'étoit pas encore dissipée, n'étoit pas de caractère à tenter une entreprise aussi périlleuse. Cependant il examina sérieusement avec le comte de Middleton la grande question qui le tourmentoit constamment, de partir ou de rester. Middleton n'osa encourir la

responsabilité d'un conseil décisif, mais il avoua nettement « qu'il se croyoit obligé de dire à Sa Majesté « que, si elle quittoit le Royaume, la porte lui en « seroit fermée sans retour. » Graham, qui étoit Écossois, ne douta pas un moment des intentions réelles du Roi et prit son congé avec quelques officiers. Les deux tiers de son régiment désertèrent sur le champ, ce qui confirma le Roi dans sa pensée secrète de prendre la fuite. Cependant le même jour, le second régiment des gardes vint à Rochester; tous les officiers firent connoître au Roi leur zèle pour son service, et il n'y eut que le major Henson et son gendre qui lui demandèrent leur congé. Le Roi, malgré la garde hollandoise, pouvoit donc se maintenir avec quelque dignité à Rochester, et même tenter la fortune; mais s'il eût été capable d'un parti vigoureux dans cette conjoncture critique, ne l'eût-il pas été dans les circonstances antérieures? C'est là ce que ne considèrent point assez tous ceux qui sont appelés au dangereux office de donner des conseils à des princes foibles et irrésolus. D'ailleurs celui qui délibère dans les conjonctures où il faut du courage d'esprit, est déjà résolu au parti le plus timide.

La Reine avoit écrit à Jacques II une lettre où elle le conjuroit de tenir sa parole de l'aller joindre incessamment. Cette lettre, interceptée, fut renvoyée au Roi par le prince d'Orange. En même temps le

nombre des Gardes fut diminué insensiblement. Leur commandant et la moitié de ses soldats étoient Catholiques. Ils assistoient à l'office divin avec le Roi, qui remarquoit la négligence visible et affectée de ses surveillants. Il fit donc sans gêne tous les préparatifs nécessaires à son départ, qu'il avoit résolu. On a déjà dit que du côté de la rivière sa maison n'étoit point gardée. Or, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, s'étant couché à son heure accoutumée, il descendit dans le jardin, où Macdonnald, officier de marine, l'attendoit. Une barque étoit préparée par un autre officier, nommé Trévanion, qui devoit conduire son illustre fugitif sur son vaisseau, le Harwick, mouillé dans la Swale. Le Roi, Macdonnald, Trévanion, le duc de Berwick et Biddulph, valet de chambre, montent cette barque à minuit. Le vent étoit contraire ainsi que la marée. Plusieurs incidents, plusieurs contrariétés du temps furent compensés par des hasards favorables; et après une navigation qui n'étoit pas sans péril, le Harwick, que le mauvais temps avoit forcé de quitter sa station, se présenta au moment où le Roi, n'ayant pas d'autre ressource, alloit monter à tout hasard sur un autre vaisseau. Enfin les hautes terres de France paroissent à la vue, et le Harwick entre dans la rade d'Ambleteuse, à trois heures du matin, le 5 janvier, qui étoit le troisième jour de l'embarquement du Roi.

Jacques II avoit préparé sa seconde évasion avec mystère, sans prévenir même le lord Dumbarton, qui couchoit dans sa chambre et qu'il laissa endormi. Un peu après soupé, il avoit montré au comte de Middleton un écrit de sa main pour expliquer les motifs de son départ. Il le chargea de le faire imprimer à Londres. Mais en partant, il le laissa, sous enveloppe, adressé au lord Dumbarton, pour que personne ne parût avoir eu connaissance de son projet. Cette dernière expression des sentiments du Roi doit être recueillie par l'histoire.

« Le monde, » disoit Jacques II dans ce manifeste, « ne doit pas être surpris si je me retire une seconde fois. Je m'étois attendu à une conduite plus noble du prince d'Orange, après ce que je lui avois écrit par mylord Feversham, après les instructions que j'avois données à ce Seigneur. Mais, au lieu d'une réponse à mes lettres, quelle a été sa conduite envers moi ? Il a emprisonné le comte de Feversham, contre le droit des gens ; il a envoyé ses propres gardes pour occuper, à onze heures du soir, les postes de White-hall, sans m'en donner le moindre avis ; il m'a fait parvenir, après minuit, quand j'étois déjà couché, une espèce d'ordre, par trois Lords, de sortir de mon propre palais le matin même avant midi. Après tout cela, pourrois-je me croire en sûreté tant que je serois au pouvoir d'un homme

« qui, non-seulement s'est permis envers moi cette  
« conduite, après avoir envahi mes Royaumes sans  
« aucune provocation, mais encore a osé proférer  
« contre moi, dans sa première déclaration, l'accu-  
« sation la plus fausse que jamais la malice des  
« hommes ait pu inventer : je veux dire, en ce qui  
« regarde mon fils? J'en appelle à tous ceux qui me  
« connoissent, j'en appelle à lui-même: qu'ils disent,  
« dans leur conscience, s'ils me croient capable de  
« commettre un crime aussi affreux, ou de me laisser  
« tromper dans une chose de cette nature? Que de-  
« vois-je donc attendre d'un homme qui n'a épargné  
« aucun artifice pour me noircir aux yeux de mon  
« peuple et du monde entier? Chacun sait l'effet de  
« ses calomnies dans mes États, par la défection gé-  
« nérale qu'elles ont causée dans l'armée comme dans  
« toutes les classes du peuple.

« Je suis né libre, et je veux continuer de l'être;  
« et si plus d'une fois j'ai risqué ma vie pour le bien  
« et pour l'honneur de mon pays; si j'espère, malgré  
« mon âge, la risquer encore pour le délivrer de  
« l'esclavage où il est réduit, je ne veux pas m'ex-  
« poser à perdre cette liberté, qui m'est nécessaire.  
« C'est pourquoi je me retire : mais je n'irai pas si  
« loin que je ne sois à portée de revenir, quand la  
« nation ouvrira les yeux, quand elle verra combien  
« elle a été trompée, sous les spécieux prétextes de  
« religion et de propriété.

« Je prie Dieu qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, toucher les cœurs de mes sujets, leur faire sentir le malheur de la position où ils se trouvent, et calmer les esprits, au point qu'un Parlement légal puisse être assemblé. Alors il sera désirable qu'ils accordent la liberté de conscience à tous les dissidents protestants, et qu'ils y fassent participer ceux de ma Religion, en sorte qu'ils puissent vivre paisiblement et tranquillement, comme il convient à des Anglois, à des Chrétiens, et ne soient pas forcés de s'expatrier : condition toujours pénible pour des hommes qui aiment leur pays. Je le demande à tous ceux qui réfléchissent et qui ont de l'expérience : est-il rien qui puisse rendre notre nation plus grande, plus florissante, que cette liberté de conscience dont quelques-uns de ses voisins craignent de la voir jouir ? Je pourrais ajouter beaucoup de choses, pour confirmer ce que je viens de dire ; mais le moment n'est pas convenable. »

Tout le caractère de Jacques II se découvre naïvement dans cet écrit singulier, qui est comme le testament de sa mort politique. D'abord on y découvre cet esprit de vanité puérile qui s'attache à des griefs secondaires contre le prince d'Orange, griefs bien durs sans doute, mais qui, n'étant que le résultat nécessaire de la position respective du Roi et du Prince, doivent faire place à des considérations plus élevées. Le Roi s'exile parce que le Prince le fait ré-



veiller à minuit, et qu'après des procédés si inconvenants il ne se croit plus en sûreté même pour sa vie, ou du moins pour sa liberté! Il étoit plus naturel de penser que le prince d'Orange ne désiroit qu'une seule chose, l'effrayer et le porter à s'éloigner volontairement lui-même. Ensuite il parle de la liberté de conscience pour les Non-Conformistes et pour les Catholiques. Mais le silence qu'il garde sur l'Église anglicane étoit trop affecté pour ne pas laisser entrevoir son ressentiment contre cette Église et l'arrière-pensée, qui lui fut reprochée toute sa vie, de ne vouloir la liberté de conscience que pour élever les Catholiques exaltés sur les ruines de l'Église protestante.

Cependant Jacques II, en prenant la fuite pour la seconde fois, combloit les vœux impatients de son astucieux rival. Pas un vaisseau, pas une barque des deux flottes, angloise et hollandoise, ne visita le bâtiment qui emportoit furtivement ses destinées. Les vents seuls s'opposoient à sa fuite, et la Providence sembloit encore s'attacher à le repousser sur le rivage de la patrie abandonnée. Les évènements vont prouver combien il lui restoit encore de ressources.

Le prince d'Orange fut dans la nuit même informé de l'évasion du Roi, et sur-le-champ il notifia l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures à l'Ambassadeur de France. La dernière lettre de Barillon, à la

date du 2 janvier, annonce à Louis XIV que le prince d'Orange exerce le commandement à Londres comme dans un camp; que ses troupes y font la garde sur toutes les places; que les régiments anglois murmurent hautement de voir Londres, la Tour et les places fortes entre les mains des Hollandois, et que les Lords qui siègent à Westminster ont eu des discussions fort agitées, où la cause du Roi trouvoit des défenseurs.

Ce même jour 2 janvier étoit un dimanche. On observa que presque tous les prédicateurs de Londres retranchèrent, des prières publiques pour le Roi et la famille royale, le nom du prince de Galles, excepté à Westminster et à Lambeth, palais de l'Archevêque de Cantorbery. Quant au prince d'Orange, il entendit l'office anglican et un sermon du docteur Burnet dans la Chapelle protestante de Saint-James, tandis que Mainard, Calviniste français et son chapelain ordinaire, prêchoit et suivoit la liturgie presbytérienne dans la grande Chapelle du même palais, dite de la Reine ou des Bénédictins. Les Anglicans murmurèrent de voir ainsi l'exercice public d'un culte réprouvé par les lois.

Dès le lendemain, les Pairs furent assemblés dans la Chambre haute. Le Gouvernement étoit dissous par l'absence du Roi; il n'existoit ni Parlement, ni moyen légal d'en avoir un légitime. Les rênes de l'État flottoient abandonnées, ou plutôt livrées à

l'homme qui brûloit de les saisir. Mais cet homme sembloit dédaigner de les prendre comme de les recevoir : déguisant sa dictature, déjà commencée, sous la nécessité de maintenir l'ordre extérieur ; sachant très-bien que l'exercice de la souveraineté ne peut être une abstraction métaphysique ; et, dans cette circonstance unique et singulière, imitant, si l'on peut employer cette comparaison, le serpent qui, par une force irrésistible de fascination et comme d'enchantement, attire invinciblement à lui, pour en faire sa proie, le reptile qui se tourmente, se débat vainement, et vient enfin se jeter dans sa gueule ardente et affamée.

L'assemblée des Pairs dura huit heures. La discussion fut orageuse et diverse ; car tous les partis, Torys et Whigs, Anglicans et Presbytériens, qui s'étoient réunis pour se défendre, pour renverser ou pour humilier, reprirent soudainement leur instinct naturel et particulier, dès qu'il fallut délibérer sur le partage des fruits de la victoire. Les jurisconsultes, trop accoutumés alors à trouver un sens légal, même pour l'injustice évidente, proposèrent un moyen sûr mais vif de résoudre toutes les difficultés : Si un Parlement ne peut être légitime sans la convocation du Roi, que Guillaume prenne le titre de Roi ! C'est le droit de la conquête. Guillaume de Normandie en avoit-il un plus certain ? Ce conseil brutal, donné par les légistes, de couper avec l'épée des nœuds

aussi compliqués, ne convenoit ni au génie systématique des Anglois, ni à la froide et silencieuse politique de Guillaume. D'ailleurs les Anglois avoient-ils passé sous les Fourches Caudines ? Cette proposition, qui se produisoit de temps en temps, fut plus tard qualifiée de haute trahison.

Quatre-vingt-sept Pairs formoient cette assemblée, qui alloit décider de si graves questions : divisés eux-mêmes, comme la ville de Londres, en trois partis qui déjà offroient les symptômes des factions que l'Angleterre alloit subir incessamment. C'étoient les Torys, les Whigs, et ceux qui n'étoient ni l'un ni l'autre.

Et d'abord, parmi les Torys, étoient ceux que l'on nommoit Torys d'Église, pour les distinguer des Torys purs ou absolus. Ils formoient le parti de la haute Église. Attachés aux institutions religieuses et politiques, à l'épiscopat et à la monarchie, aux libertés publiques sous l'autorité de la monarchie héréditaire, s'ils vouloient conserver le Gouvernement dans la personne de Jacques II et dans la ligne directe de la succession, ils vouloient aussi que l'autorité royale, réglée par les lois, et toujours puissante pour assurer la dignité de la couronne, restât toujours impuissante contre la Religion et les libertés publiques. Ils avoient demandé un Parlement libre; le prince d'Orange avoit solennellement déclaré qu'il étoit venu pour cela seul en Angleterre : il falloit

donc , disoient-ils , délibérer sur les moyens d'y parvenir , et par conséquent examiner la Déclaration , le Manifeste du Prince qui se proclamoit le défenseur du Gouvernement. Il falloit aussi connoître l'écrit où le Roi , en partant de Rochester , avoit déposé l'expression de ses griefs et les motifs de sa retraite.

Cette manière de remonter des faits actuels aux principes mêmes du Gouvernement alarma les Whigs , qui vouloient seulement partir des faits actuels pour descendre à ses conséquences immédiates , sans se jeter dans les discussions de droit. Ainsi les Whigs , qui s'étoient unis aux Torys contre les Catholiques et contre le système politique de Jacques II , vouloient des formes moins lentes , plus décisives. Ils se trouvèrent naturellement séparés des Torys leurs alliés , dès qu'ils firent entendre que le *contrat social* étoit rompu entre Jacques II et la nation. C'étoit la doctrine de la souveraineté du peuple ; elle conduisoit à l'usurpation. La haute église et la haute aristocratie la repoussèrent sur-le-champ.

Entre ces deux partis , se trouvoient des hommes qui apercevoient dans l'établissement d'une régence provisoire un moyen terme entre l'usurpation ouverte et l'exclusion personnelle de Jacques II. Par ce moyen , ils ne se prononçoient en apparence contre personne. Ne falloit-il pas un Gouvernement dans l'absence du Roi ? C'étoit le besoin du moment.

Dans ce parti étoient également des Torys et des Whigs mitigés. Or, l'indécision de leurs principes ne pouvoit rester flottante au milieu de ceux qui alloient énergiquement aux questions décisives; et, par la seule nature de tout principe équivoque, leur neutralité toute spécieuse devoit aller s'y réunir et les fortifier.

Mais, en dehors de ces trois partis, d'abord dans le premier, puis souvent dans chacun d'eux, on remarquoit ces Torys absolus qui vont être nommés Jacobites. Le souvenir de leurs adversités dans la guerre civile et pendant la République, affermissoit en eux le sentiment de leur fidélité à la cause personnelle de Jacques II; et dans leur fidélité ils entendoient le pouvoir absolu, comme Jacques II l'entendoit lui-même. Une antipathie naturelle contre la liberté les séparoit donc secrètement du parti anglican. A la vérité, les Anglicans vouloient la monarchie légitime, mais ils vouloient aussi que les libertés publiques eussent leurs sources dans les lois, et non pas dans les caprices d'une favorite ou d'un confesseur, sous un Roi voluptueux ou timoré. Les Jacobites, cependant, prenoient de chaque parti l'opinion qui pouvoit le mieux seconder leurs espérances. On les verra donc se réunir même à l'usurpation. Courtisans éternels du pouvoir absolu, ils penseront tour-à-tour que la démocratie des Whigs, poussée à l'excès, et l'usurpation qui aura besoin

du despotisme pour contenir ses nombreux ennemis, sont encore plus favorables au rétablissement d'un Roi détrôné, qu'une transaction qui affermiroit le trône d'un grand peuple sur la base antique de ses libertés.

Toutes ces idées, qui agitoient confusément la nation, se manifestèrent dans la délibération des Pairs. A la vérité, les quatre-vingt-sept lords actuellement réunis n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de statuer sur la forme du Gouvernement. Il s'agissoit seulement de savoir par quelle transition l'Angleterre reviendrait au Roi fugitif, ou seroit livrée au prince d'Orange. Dans cette confusion de pensées secrètes, de craintes, d'ambitions, d'espérances, chacun tendoit à établir et à faire prévaloir la proposition qui devoit conduire son parti au succès de ses vœux. Ceux qui avoient demandé que l'écrit laissé par le Roi au comte de Middleton fût examiné, se désistèrent, parce que le lord Godolphin assura que cet écrit ne contenoit rien qui pût satisfaire aux vœux de la Chambre. Les Anglicans et les Jacobites, croyant que Godolphin étoit dans leurs intérêts, n'allèrent pas plus loin.

Le lord Paget avança que la retraite du Roi étoit une abdication légale, et que la princesse d'Orange, comme héritière présomptive, étoit Reine de droit. C'étoit écarter le prince de Galles, et déclarer sa naissance illégitime. Si les Whigs considéroient

comme une abdication expresse la retraite du Roi, ils n'osoient pas en reconnoître franchement les conséquences, parce que le prince d'Orange n'étoit pas venu probablement pour être le sujet de sa femme. Ils repoussèrent donc l'avis du lord Paget, sous ce prétexte, qu'en précipitant une décision de cette importance, on ne prenoit aucune mesure pour assurer la liberté. Mais le comte de Clarendon, qui tenoit aux principes de la haute église, s'empara de la question du prince de Galles, et demanda une enquête sur les faits qui avoient précédé et suivi sa naissance. « Je suis surpris, » dit le lord Wharton, « qu'il soit ici question de cet enfant, après qu'il a été appelé autrefois le Prince de Galles. »

La confusion des sentiments s'exprimoit par la multiplicité des propositions qui se succédoient sans aucune suite. Les uns vouloient, entre autres, que les députés, qui auroient été nommés dans les comtés, en exécution des mandemens que le Roi n'avoit pu retirer, se réunissent en Chambre des Communes, et fissent procéder aux autres élections. Cet avis fut repoussé par les Jacobites et par les Whigs. Les premiers ne vouloient point de Parlement; les autres ne vouloient point d'un Parlement qui, par le fait, se seroit assemblé encore sous l'autorité du Roi.

Enfin, après huit heures de discussions, la délibération se termina par une résolution qui n'étoit qu'un moyen terme, et qui déferoit le Gouverne-



ment provisoire au prince d'Orange. Cette résolution, en forme d'adresse, fut remise au Prince, dans les termes suivans, par le marquis d'Halifax qui présidoit l'assemblée.

« Nous, les Lords spirituels et temporels, assem-  
 « blés dans cette conjoncture, supplions Votre Al-  
 « tesse de se charger de l'administration des affaires  
 « publiques, tant civiles que militaires; de prendre  
 « la disposition des revenus publics, pour la conser-  
 « vation de notre Religion, des droits, lois, libertés  
 « et propriétés, et de la paix de la nation; et de  
 « vouloir porter un soin particulier à l'état présent  
 « de l'Irlande, pour prévenir promptement le dan-  
 « ger qui la menace.

« Nous supplions aussi Votre Altesse de se charger  
 « de l'administration, jusqu'à l'assemblée d'une *Con-*  
 « *vention* pour le 22 janvier (2 février, style grégo-  
 « rien), dans laquelle nous ne doutons point que  
 « l'on ne prenne les mesures nécessaires à l'établis-  
 « sement de toutes choses sur un fondement sûr  
 « et légitime, afin d'empêcher qu'elles soient jamais  
 « enfreintes à l'avenir.

« Donné dans la Chambre des Lords à Westmins-  
 « ter, le 25 décembre 1688. » ( 5 janvier 1689,  
 style grégorien. )

Le jour où cette adresse fut résolue étoit précieusement celui où Jacques II aborda sur les terres de France. En Angleterre, c'étoit la fête de Noël, et

le prince d'Orange participa solennellement à la Cène de l'Église Anglicane, quoiqu'il fût de la secte des Non-Conformistes. Le lendemain, il reçut l'adresse des Lords, *et répondit qu'il l'examineroit*. N'accepter le pouvoir que des mains de la haute noblesse pouvoit nuire à sa popularité; il falloit que cette offre lui fût portée aussi par un corps qui représentât en apparence l'ordre du peuple. D'ailleurs l'adresse des Pairs laissoit virtuellement toutes les questions indéçises, et les soumettoit à la délibération d'un Parlement, sous le nom de *Convention*. Il importoit à Guillaume de préparer les esprits.

Le Parlement se compose du Roi et des deux Chambres; et sans le Roi il n'existe point de Parlement, quelque nom qui soit donné à la réunion des Lords et des Députés des Communes. Le titre de *Convention* n'exprime que l'assemblée des deux Chambres, sans le concours du Roi. C'est le mot qui fut trouvé et donné à l'assemblée que réunit le général Monk, lorsqu'il préparoit la restauration. A son arrivée à Londres, il n'existoit que les restes d'un Parlement mutilé par Cromwell. Il y adjoignit tous ceux qui avoient été membres de quelques Parlements précédents, et ce fut dans cette assemblée que fut résolue la dissolution du *Rump Parlement* et la convocation de la *Convention* par qui Charles II fut rappelé au trône.

Armé d'un tel précédent qui suffisoit pour imposer aux préjugés des Anglois sur les formes légales, Guillaume assembla sur-le-champ autour de lui tous les nobles et bourgeois, qui avoient été membres des deux derniers Parlements tenus sous le règne de Charles II. Il y adjoignit aussi les aldermen et les membres du Conseil commun de la ville de Londres.

Il leur dit : « Messieurs, qui avez été membres  
« des derniers Parlements, j'ai souhaité de vous as-  
« sembler ici, pour que vous eussiez à considérer  
« les meilleurs moyens d'obtenir les fins que je me  
« suis proposées, telles que le porte ma déclaration,  
« en assemblant un Parlement libre, pour la con-  
« servation de la Religion Protestante, et pour le  
« rétablissement des libertés de ce Royaume, sur  
« des fondements si solides qu'elles ne puissent pas  
« être de nouveau renversées. Et vous, les alder-  
« men et membres du commun Conseil de la ville  
« de Londres, je souhaite la même chose de vous.  
« Mais, parce que vous êtes en grand nombre, vous  
« pouvez vous partager et vous assembler en diffé-  
« rents lieux, si vous le jugez à propos. »

Guillaume agissoit à coup sûr, puisqu'il en appe-  
loit à la majorité seulement des Communes qui,  
sous le règne de Charles II, avoient trois fois porté  
le bill d'exclusion contre le duc d'York. Sa politique  
étoit trop palpable pour échapper à la pénétration

des Anglois. Il avoit dédaigné d'appeler les membres du Parlement réuni sous Jacques II, comme si ce Parlement et Jacques II lui-même eussent été illégitimes. Les Anglicans, qui avoient formé la majorité de ce Parlement, en murmurèrent, et leur ressentiment fut partagé par les hautes classes de la nation.

Quoi qu'il en soit, la nombreuse assemblée que venoit de convoquer le prince d'Orange alla siéger de suite à Westminster, dans la Chambre des Communes; elle nomma son Orateur, et délibéra.

On éleva d'abord cette question : Comment les membres de cette assemblée avoient pu se convoquer eux-mêmes? L'objection fut levée en disant que la réquisition faite par Son Altesse étoit suffisante. Sir Soyer, qui avoit été Procureur-Général, demanda aussi comment le prince d'Orange pouvoit prendre ou recevoir l'administration du Royaume, sans que l'on exprimât le titre de cette nouvelle autorité? Maynard, avocat et vieux Parlementaire, fit tomber la question par l'ironie de sa réplique : « L'assemblée, » dit-il, « attendroit long-temps, s'il falloit que sir Soyer comprît de quelle manière « cela peut se faire. » Maynard avoit quatre-vingt-dix ans; c'est lui qui harangua le Prince au nom des avocats, le jour de son entrée à Londres. Guillaume, qui le vouloit flatter sur sa vigoureuse vieillesse, lui avoit dit qu'il survivroit à tous les gens de loi de son temps. « Prince, » avoit répondu le vieux lé-

giste, « j'aurois survécu aux lois mêmes, si Votre  
« Altesse n'étoit venu les secourir. »

Cette Assemblée n'avoit pas, comme celle des Lords, les mêmes causes de dissentiments. Après quelques discussions peu importantes, elle arrêta, sans contradiction réelle, une adresse dont les expressions, plus animées que celle des Lords, convenoient mieux sans doute au prince d'Orange. La conclusion étoit la même et dans les mêmes termes; seulement, le préambule contenoit des actions de grâces pour Guillaume, sur les dangers auxquels il avoit exposé sa personne, pour délivrer l'Angleterre du papisme et de l'esclavage.

L'adresse lui fut présentée le 7 janvier. Le Prince demanda jusqu'au lendemain, pour délibérer sur une affaire si importante; et en effet les deux Chambres allèrent en corps à Saint-James, où Son Altesse leur fit sa réponse. L'indifférence de ses regards et la froideur de ses paroles, qui n'exprimoient ni empressement ni reconnaissance, furent sévèrement interprétées. Il sembloit faire une grace en accordant une acceptation dédaigneuse.

« Mylords et messieurs, » dit-il, « j'ai pris en con-  
« sidération vos avis; et, selon que j'en suis capable,  
« je tâcherai d'assurer la paix de la nation, jusqu'à  
« l'assemblée de la Convention en janvier prochain  
« (il parloit ainsi le 28 décembre, vieux style), pour  
« l'élection de laquelle je ferai dépêcher les lettres-

« circulaires, selon votre intention. Je prendrai soin  
« aussi d'employer les revenus publics aux usages les  
« plus convenables à la conjoncture présente, et je  
« ferai mes efforts pour mettre l'Irlande dans un  
« état tel que la Religion protestante et l'intérêt de  
« la nation angloise puissent être conservés dans ce  
« royaume-là. Je vous assure de plus qu'étant venu  
« ici pour la conservation de la Religion protestante,  
« des lois et libertés de ces royaumes, je serai tou-  
« jours prêt à exposer ma vie pour leur défense. »

Le Roi étoit parti de Rochester, le 2 janvier. Six jours après, le prince d'Orange se trouvoit investi de la dictature suprême; et en attendant la réunion de la Convention, il s'occupa en homme d'État des besoins publics. Son habileté eut bientôt établi l'ordre dans toutes les parties du Gouvernement, et la paix la plus profonde régna en Angleterre. L'étonnement d'une révolution si singulière, qui ne paroissoit être qu'un jeu de machines théâtrales, et l'attente des évènements futurs captivoient tous les esprits dans une soumission qui n'étoit cependant ni sans murmures ni sans fierté. Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de raconter ce que le Prince fit à l'égard de l'Écosse. Il suffit de dire qu'il sut attirer à Londres les principaux Seigneurs de ce royaume, et se faire offrir l'administration provisoire, de la même manière que l'avoient fait les Lords d'Angleterre. Cependant il y eut à Édimbourg une scission

violente. Le duc de Gordon s'empara du château pour le Roi, et les Royalistes se jetèrent dans les bras de Graham, vicomte de Dundee, tandis que le Parlement resta maître du Gouvernement, dans les intérêts de Guillaume. Quant à l'Irlande, Talbot, duc de Tyrconnel, Vice-Roi, feignit d'abord d'entrer en négociation, mais il vouloit gagner du temps, et bientôt il se vit à la tête de la race indigène. Soixante mille hommes prirent les armes sous son commandement. Tous les habitans de race angloise et protestants crurent, non pas sans quelque apparence de raison, que les massacres de 1641 alloient se renouveler. Ils n'eurent que le temps de se jeter dans la place de London-Déry, où ils soutinrent un siège mémorable. Jacques II, qui depuis descendit en Irlande, négligea trop long-temps cette place, qui donna au maréchal de Schomberg les moyens de venir en Irlande, de la soumettre à l'Angleterre, et de forcer le Roi de se retirer encore à la Cour de Louis XIV.

Tandis que les Communes et corporations d'Angleterre s'occupaient de nommer leurs Députés à la Convention, Guillaume, confiant dans sa destinée, paroissoit impassible au milieu du mouvement universel. Il sembloit dédaigner de dire ce qu'il pensoit, ce qu'il vouloit; ne s'ouvrant à personne, témoignant de l'estime aux Royalistes fidèles, de la modération aux Catholiques, de l'indifférence qui pouvoit passer pour du mépris aux Anglois dont le

zèle pour lui étoit le plus empressé. Il laissa la plus grande liberté aux élections. A le voir, plus qu'à l'entendre, car il affectoit un superbe silence, on eût dit qu'il n'étoit pour rien dans les affaires du royaume. Il s'informoit quelquefois, mais comme un voyageur étranger, de ce que l'on disoit, de ce que l'on faisoit en Angleterre. Cependant il ne négligeoit pas la politique extérieure, témoignant aux Ministres d'Espagne et de l'Empire, sa volonté de tempérer la chaleur des esprits contre les Catholiques, et de mettre l'Angleterre en état de concourir au succès des efforts de l'Europe contre l'ennemi commun, qui étoit la France.

L'univers sait avec quelle magnanimité Louis XIV reçut à sa Cour les augustes fugitifs. Il ne se borna pas à une stérile compassion. La cause de Jacques II étoit la cause de tous les Rois, et Louis XIV fut le seul des souverains de l'Europe qui comprit cette vérité. Tous les autres firent sentir durement au Roi malheureux leur mépris ou leur ressentiment. L'Empereur ne lui donna que le titre d'Altesse, le Pape ne l'assista que d'une aumône fastueuse. Le duc de Savoie, qui naguère avoit imité dans les vallées du Piémont les duretés de Louvois contre les Calvinistes, se précipita dans une abjecte adulation pour la fortune heureuse, adulation qui fut à peine surpassée dans le siècle où nous sommes en de pareilles conjonctures.



Jacques II tenoit sa Cour à Saint-Germain. Il y fut bientôt environné d'une foule d'Anglois, d'Écossois et d'Irlandois, de toute qualité, les uns par fidélité, les autres par impossibilité de rester dans leur patrie. Mais le plus grand malheur des Princes qu'une révolution a jetés sur une terre étrangère, est de perdre tout-à-coup la possibilité de connoître la situation réelle des États qu'ils ont abandonnés. Ils n'entendent plus que la voix des ressentiments, ou l'exaltation des espérances, ou l'éloge intéressé des mesures et du système qui déjà les ont perdus. Ainsi, la Cour de Saint-Germain ne voyoit déjà plus dans cette grande révolution qu'une émeute facile à dissiper. En quittant le sol britannique, on se croyoit dégagé de toute promesse comme on se dépouilloit de toute prudence; et pour réaliser les droits de l'autorité absolue, il ne manquoit plus qu'une armée.

Le comte de Melford, Secrétaire d'État, avoit suivi le Roi. Il conserva son titre et fut son premier Ministre. Le Roi n'examina point si Melford, Écossois, haï dans son pays et odieux à l'Angleterre, étoit en effet bien capable de le replacer sur le trône. Melford étoit Catholique, et avoit succédé au comte de Sunderland. Vainement son ministère ne fut qu'une série de concessions plus rapides encore que celles de Sunderland : ce qui avoit perdu celui-ci, dans l'esprit des Catholiques exaltés, aux premières nouvelles de la tempête qui dispersa la

flotte du prince d'Orange, fut précisément ce qui leur inspira de la confiance en Melford, dès que le prince d'Orange se montra invincible à la nature même. En effet, les concessions de Melford n'étoient plus qu'un moyen de gagner du temps, pour préparer, couvrir et assurer la fuite du Roi en France. Melford avoit suivi ce plan funeste que les terreurs du P. Piter imposoient à la Reine, et que la Reine imposoit à l'esprit du Roi.

On a vu qu'immédiatement après la nouvelle de la seconde évasion de Jacques II, Godolphin, dans la réunion des Lords, avoit éludé la proposition d'entendre la lecture de l'écrit laissé par le Roi. Godolphin étoit trop habile, quelle que fût d'ailleurs son intention réelle, pour ne pas sentir qu'un tel écrit seroit plus nuisible au parti royal qu'il ne lui seroit utile. Outre l'inconvénient de n'avoir aucun caractère d'authenticité légale, dans un pays où tout se règle sur des formes légales, il avoit surtout celui de laisser dans le vague les plus importantes questions ; car le Roi n'y parloit pas, même indirectement, de l'Église Anglicane, oubli qui ne pouvoit recevoir que de fatales interprétations.

Cependant, dès que Jacques II fut arivé à Saint-Germain, il fit passer aux membres du Conseil Privé une copie de son écrit. Mais la lettre d'envoi n'étoit pas plus explicite que l'écrit lui-même ; et sachant bientôt que la résolution étoit prise d'as-

sembler une Convention, il sentit la nécessité de parler aux Anglois d'un Parlement légitime. D'ailleurs Louis XIV l'avoit déjà déterminé à passer en Irlande. Le succès d'une telle entreprise exigeoit donc une politique régulière, et plus conforme aux vues élevées de la Cour de Versailles qu'aux projets souvent désespérés et presque toujours aventureux d'une Cour fugitive.

Il envoya donc un de ses plus affidés serviteurs à Londres, avec une nouvelle lettre datée du 14 janvier. Il s'adressoit aux Lords du Conseil Privé. Il rappeloit son écrit de Rochester; et après avoir sommairement justifié sa retraite, en rappelant la maxime du Roi son père : *qu'il n'y a pas loin de la prison au tombeau d'un Prince*, il terminoit ainsi :

« C'est pourquoi, il est de notre volonté et bon  
 « plaisir, que vous, les membres de notre Conseil  
 « Privé, fassiez connoître, de la manière la plus  
 « sûre, nos gracieuses intentions aux Lords spiri-  
 « tuels et temporels qui se trouvent dans les villes  
 « de Londres et de Westminster, ou dans leurs en-  
 « viron, ainsi qu'au Lord Maire de la Cité de Lon-  
 « dres et à tous nos sujets en général. Vous les  
 « assurerez que notre premier désir est de revenir, pour  
 « tenir un Parlement libre. C'est là que nous aurons  
 « la meilleure occasion de détromper notre peuple  
 « et de montrer la sincérité de nos assurances, sou-

« vent réitérées, de conserver les libertés et pro-  
 « priétés de nos sujets, de protéger ceux qui pro-  
 « fessent la Religion protestante, en particulier  
 « celle d'Angleterre établie par les lois; et d'accor-  
 « der, à ceux qui en diffèrent, l'indulgence que nous  
 « avons toujours regardée comme un des devoirs que  
 « devoient nous dicter la justice et le bien de notre  
 « peuple. En attendant, nous vous prions, vous  
 « membres de notre Conseil Privé, qui êtes sur les  
 « lieux et qui pouvez mieux juger de ce qu'il con-  
 « vient de faire, de nous envoyer vos avis sur les  
 « moyens de retourner auprès de vous, et d'accom-  
 « plir nos bonnes intentions... »

Dans cette pièce, qu'avoit contresignée le lord Melford, il y avoit la promesse de protéger l'Église d'Angleterre établie par les lois; mais il y avoit loin de cette promesse vague et indéfinie aux termes sacramentels pour les Anglois, de *maintenir et défendre*, qui étoient dans le serment du sacre, et dans ses premières proclamations.

N'ayant reçu réponse ni des Lords du Conseil, ni des Pairs, auxquels il avoit adressé des copies de sa lettre, il en envoya une nouvelle, datée du 3 février. Il s'y expliquoit avec moins de réserve. « Nous  
 « sommes prêts, » disoit-il, « à revenir, aussitôt que  
 « nous le pourrons en sûreté, afin de redresser les  
 « désordres de nos Royaumes, dans un Parlement  
 « libre, convoqué selon la loi et assemblé sans con-

« trainte; lequel devra, en particulier, s'occuper d'as-  
« surer l'Église d'Angleterre établie par les lois, et  
« de nous donner son avis sur le moyen d'accorder  
« aux dissidents une indulgence, telle que nos peu-  
« ples n'en puissent concevoir aucune inquiétude. »  
On verra bientôt quel fut le sort de cette lettre  
nouvelle.

Ainsi le Roi qui s'étoit abandonné si constamment, depuis l'arrivée du prince d'Orange, au projet de se réfugier en France, le Roi qui n'avoit voulu ni rester à Rochester, ni se retirer à Portsmouth avec ses régiments Irlandois et le duc de Berwick, ni passer en Irlande, proposoit tout-à-coup de revenir en Angleterre, de convoquer un Parlement libre et d'y affermir l'Église Anglicane. Ce changement soudain de politique étoit-il sincère? Il est permis d'en douter; quant aux Anglois, tout ce qui venoit de la France leur étoit suspect.

La dernière lettre du Roi étoit du 3 février; c'étoit le 2 que la Convention avoit dû s'ouvrir. Mais déjà Louis XIV faisoit tout préparer pour transporter Jacques II en Irlande; et dès le 1<sup>er</sup> février, le comte Davaux avoit reçu ses instructions pour accompagner Sa Majesté Britannique, avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire.

Le tableau de cette expédition mémorable seroit un épisode instructif et curieux de cette histoire, si nous avions le dessein d'aller, en ce moment, au-

delà du célèbre *Bill des droits*, qui consumma l'usurpation du prince d'Orange, et qui devint son titre à la Couronne britannique. Il nous suffit d'indiquer ce qui appartient à notre sujet.

Dès le 12 janvier, Jacques II avoit envoyé de Saint-Germain le capitaine Rooth en Irlande, pour savoir du Vice-Roi ce que l'on pouvoit espérer du zèle de ce Royaume. Dans les premiers moments qui suivirent le départ du Roi, le duc de Tyrconnel avoit amusé les Anglois et les Protestants de l'Île, en feignant de vouloir se soumettre. Seulement il avoit fait entendre aux uns et aux autres, qu'avant tout il falloit persuader à Sa Majesté la nécessité où l'on se trouvoit de céder aux circonstances; et dans ce dessein prétendu, il députa auprès de la Cour de Saint-Germain, le lord Montjoye, dont il se défioit, et Rice, chef de justice, qui avoit seul tout le secret de cette mission. Dès que Montjoye fut parti, le Vice-Roi prit les mesures les plus vigoureuses. Désarmant tout-à-coup les Protestants de Dublin, il fit un appel aux Irlandois indigènes, répandit la terreur dans l'ame des Irlandois de race étrangère, et se mit en état de recevoir ou Jacques II, ou les Français.

Jacques II, en effet, n'hésita point à prendre le seul parti qui convenoit à sa fortune présente. Soixante mille hommes l'attendoient les armes à la main, avec l'espérance de secouer enfin le joug de

l'Angleterre. Jacques II, opprimé comme eux par les Anglois et comme eux Catholique, les délivreroit sans doute, par cette alliance commune du malheur et du courage. Ils recouvreroient enfin, eux, l'antique indépendance de leur patrie, et lui, le trône de ses pères.

A l'arrivée du lord Montjoye, le Roi d'Angleterre demanda et obtint qu'il fût mis à la Bastille. C'étoit violer sans doute le droit des gens; aussi les Protestants de l'Ile, qui habitoient surtout les provinces du nord, ne mirent-ils d'espérance que dans leur courage et s'emparèrent de London-Déry, où ils attendirent les secours de l'Angleterre.

Cependant Louis XIV mettoit la plus grande activité dans l'expédition projetée. Il ne pouvoit donner alors que des vaisseaux, des munitions, des armes, de l'argent et quelques officiers. Mais c'étoit beaucoup pour un pays où toute la population, pauvre, aguerrie, opprimée, irritée, ivre de fanatisme, étoit toujours préparée à l'insurrection. Ici c'étoit la cause de la Religion, de la patrie, du Roi et de la vengeance. L'insurrection, aussi rapide que l'éclair et la foudre, fut complète et universelle, en attendant l'arrivée de Jacques II, qui ne se fit pas attendre.

Le caractère de cette expédition imposoit à Jacques II la nécessité d'une politique ferme, droite et habile. Le royaume d'Irlande étoit sujet de la Couronne d'Angleterre. Jacques II, Roi d'Angleterre,

favorisera-t-il les vœux de ce peuple pour l'indépendance? La France le désiroit secrètement, et Tyrconnel n'avoit pas d'autre pensée. La position du Roi étoit difficile. Ne pas favoriser entièrement les vœux de l'Irlande, c'étoit amortir cette première ardeur qui lui étoit si nécessaire. Se prononcer pour l'indépendance, n'étoit pas moins dangereux, puisque l'Angleterre ne la pardonneroit jamais au Roi qui l'auroit proclamée. Jacques II, qui n'étoit ni assez habile, ni d'un caractère assez décisif, pour surmonter ces difficultés, prit le parti de les éluder toutes : moyen certain de ne satisfaire ni à l'Irlande, ni à l'Angleterre, ni à sa propre cause. Quoi qu'il en soit, le Roi, que les vents contraires avoient long-temps retenu dans la rade de Brest, s'embarqua enfin et descendit heureusement à Kingsale. Mais bientôt sa seule présence et sa déplorable irrésolution, la division de ceux qui l'accompagnoient, l'inimitié universelle qu'inspira le comte de Melford, et la jalousie de ce ministre contre l'Ambassadeur de France, jetèrent toutes les affaires dans une effroyable confusion. Tyrconnel, au désespoir de la présence du Roi, ne voyoit plus, deux mois après, d'autre salut que dans son départ, et dans la reddition de l'Ile au Roi de France qui n'en voulut pas <sup>1</sup>; et cependant l'Ile

---

<sup>1</sup> La postérité doit connoître la réponse de ce grand Roi, au



entière étoit au pouvoir des Irlandois , excepté London-Derry.

Un jour, si nous continuons cette histoire, comme nous en avons le dessein , au moins jusqu'au règne de Georges I<sup>er</sup>, nous prouverons, par les documents authentiques de cette expédition d'Irlande, et par la conduite insensée du Roi envers l'Écosse, comment il étoit moralement impossible que ce malheureux

---

comte Davaux , sur ce projet désespéré. Elle est datée du 25 mai 1689 :

« Comme je prétends envoyer au Roi d'Angleterre un secours de troupes considérable vers la fin de cette campagne, et faire, de mon côté, tout ce qu'il doit attendre d'un bon ami, pour son rétablissement : vous lui direz aussi que je me promets qu'il voudra bien ajouter créance aux conseils que vous lui donnerez de ma part; d'autant plus, qu'étant aussi bien informé que je le suis de l'état présent de toute l'Europe, et même plus instruit que ses ministres de la disposition présente de l'Angleterre et de l'Écosse, vous ne recevrez point d'ordre de moi qui ne soit plus convenable à ses intérêts que tout ce qu'on lui pourroit dire; n'ayant aucune autre vue, que de procurer son rétablissement dans ses états.

« C'est aussi ce qui me fait beaucoup estimer les sentiments du duc de Tyrconnel, qui me paroît très-bien intentionné pour le Roi son maître. Mais je suis bien aise de vous dire, pour votre instruction particulière, que je serois bien éloigné de vouloir accepter l'Irlande, quand elle me seroit offerte du consentement dudit Roi. Ce n'est que pour lui que je travaille à la conserver, comme le seul moyen de le rétablir dans ses autres états, et de procurer l'avantage de notre religion.»

Prince réussît jamais dans toutes ses entreprises ultérieures. Pour le moment, dès qu'il fut arrivé à Dublin, lui et les royalistes qui l'avoient suivi de France en Irlande, ne voyoient déjà plus d'obstacles à leurs désirs, toujours les mêmes, plus la vengeance. Un mois devoit leur suffire pour ressaisir l'Écosse et arriver à Londres. Leur présomption tumultueuse égaloit celle des jeunes patriciens du camp de Pompée, qui, la veille de la bataille de Pharsale, écrivoient à Rome pour retenir au Forum des places d'où ils pourroient contempler le triomphe de leur imprudent général; et pourtant Jacques II n'étoit pas le Grand Pompée.

Cependant Guillaume attendoit avec une indifférence affectée le jour où la Convention alloit ouvrir ses séances. Dédaignant la popularité, il se renfermoit à Saint-James et se monroit difficilement aux Lords d'Angleterre, surpris de cette froideur singulière. Le peuple témoignoit son aversion aux troupes Hollandoises et s'étonnoit de ne pas les voir embarquées pour l'Irlande menacée. Mais l'impénétrable Guillaume feignoit d'être tranquille sur l'Irlande, parce qu'il n'osoit pas encore y envoyer de troupes angloises, ni se séparer des troupes étrangères qui l'avoient suivi. Ce fut dans la suite contre lui un motif de haine populaire et même d'accusation parlementaire, quand on apprit l'arrivée de Jacques II et ses premiers progrès dans cette île.

En attendant l'ouverture de la Convention, un écrit très-circonstancié fut publié sur la mort du comte d'Essex, qui, le jour même où le lord Russel fut condamné pour la conjuration de Rye-House, fut trouvé, dans sa prison à la Tour, égorgé avec un rasoir. Le but de cet écrit n'étoit pas douteux. On y accusoit ouvertement Jacques II, alors duc d'York, d'avoir fait assassiner le Comte, et l'on rappeloit avec une astucieuse affectation l'incendie de Londres et la mort de sir Edmond Bury Godfrey. Enfin, c'étoient le comte de Feversham et le comte de Sunderland qui avoient dirigé les assassins du comte d'Essex. Tout ce que l'imagination peut inventer de plus subtil pour ébranler la conviction et donner un corps aux fantômes de la calomnie et de l'absurdité, se trouvoit réuni dans ce criminel et dangereux libelle. En adhérant à ces misérables manœuvres, le prince d'Orange découvroit, dans sa hideuse profondeur, l'abîme d'iniquités où l'ambition n'hésite presque jamais à se jeter, pour atteindre une gloire que l'équitable postérité accorde seulement à la grandeur d'ame.



---

## SOMMAIRE.

---

1688 — 1689.

---

Convention. — Bill des Communes contre le Roi. — Opposition de la Chambre Haute. — Le Prince d'Orange déclare ses des-seins. — Adhésion de la Chambre Haute au bill des Com-munes. — Protestation de trente-six Pairs spirituels et tem-porels. — Arrestation du comte de Sunderland, à Rotterdam. — Bill des Droits. — Guillaume et Marie, déclarés Roi et Reine.

---

## LIVRE XXVIII.

1688 — 1689.

ENFIN les deux Chambres se réunissent à Westminster, le 2 février. La Chambre Haute choisit le marquis d'Halifax pour la présider, en l'absence du Lord Chancelier du Royaume. Le comte de Danby lui disputa cette nomination. La Chambre basse choisit pour son orateur le chevalier Powle; mais ce ne fut pas sans avoir à lutter contre le parti d'Édouard Seymour, qui, un des premiers, étoit allé se joindre au prince d'Orange à Exeter. Seymour étonnoit les partisans du Prince par son ardeur pour la cause d'un Roi qu'il avoit abandonné : il vouloit que Jacques II fût rappelé, sous des conditions qui assurassent les libertés publiques. Il ne put prévaloir contre le chevalier Powle, à qui la présidence fut déférée.

Après la nomination des deux présidents, les deux chambres entendirent la lecture d'une lettre qui leur

étoit adressée en commun par le prince d'Orange, en ces termes :

« J'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, d'effec-  
 « tuer ce dont j'ai été chargé pour la paix et pour  
 « la sûreté publique, depuis que l'administration des  
 « affaires m'a été commise. C'est maintenant à vous  
 « d'établir les fondements d'une sécurité inébran-  
 « lable pour la Religion, pour les lois et les libertés.

« Je ne doute pas qu'une si parfaite et libre assem-  
 « blée, qui représente le corps de toute la nation,  
 « ne comprenne quel est mon but. Et puisqu'il a  
 « plu à Dieu de bénir mon dessein par un si heu-  
 « reux succès, j'espère qu'il accomplira son œuvre,  
 « et qu'il répandra en abondance au milieu de vous  
 « un esprit de paix, de concorde et d'union, afin  
 « que nous en puissions obtenir la continuation,  
 « longuement, heureusement et sans interruption.

« Le dangereux état où se trouve présentement  
 « l'intérêt protestant en Irlande exige un prompt  
 « et grand secours.

« La conjoncture présente des affaires hors de ce  
 « Royaume m'oblige aussi à vous représenter que,  
 « si la désunion peut causer de grands dangers, rien  
 « ne sauroit être plus fatal qu'un long délai dans vos  
 « conseils.

« Les États-Généraux, par qui j'ai été muni des  
 « moyens de délivrer cette nation, en ressentiroient  
 « bientôt les mauvais effets, s'ils demeuroient long-

« temps privés et du service de leurs troupes qui  
« sont ici, et de votre prompt secours contre le puis-  
« sant ennemi qui leur a déclaré la guerre.

« Mais comme l'Angleterre est obligée, par les  
« traités d'alliance, à les secourir en de telles occa-  
« sions, j'espère que cette obligation et ce qu'ils ont  
« fait pour le Royaume, en s'exposant eux-mêmes  
« au péril, vous portera, par une juste reconnois-  
« sance, à les assister autant que le besoin l'exigera.

« C'est là ce que j'attends de vous, comme Pro-  
« testants et Anglois. »

Immédiatement après cette lecture, l'Orateur des Communes prit la parole, et dit qu'il avoit ordre de Son Altesse de représenter à la Chambre la triste condition des Protestants en Irlande, le danger dont les *Papistes* y menaçoient la Religion et l'Angleterre même. On devoit y craindre un massacre général et la séparation de ce royaume. « J'ai aussi ordre, » continua-t-il, « de vous mettre devant les yeux  
« l'agrandissement de la France et les desseins de  
« son turbulent monarque, ce persécuteur de la Re-  
« ligion Protestante et l'ennemi juré de la Couronne  
« d'Angleterre. Il faut donc que nous nous mettions  
« en état, non-seulement de nous défendre contre  
« toutes ses forces, mais encore de faire une si puis-  
« sante diversion dans ses propres États, que nous  
« puissions recouvrer nos premières conquêtes en  
« France, et réunir à la Couronne d'Angleterre

« les provinces qui autrefois lui appartenoient. »

Ces fiers projets de conquête avoient pour but sans doute de flatter l'orgueil de la multitude, mais elles montroient aussi un dessein profond qui, en jetant le peuple anglois dans la guerre du continent, rendoit l'usurpation inévitable et l'usurpateur nécessaire. C'est le secret de tous les ambitieux qui ont du génie. La paix intérieure ne seroit qu'une perpétuelle conspiration contre leur nouvelle puissance. Mais les deux Chambres écartèrent toute délibération sur les demandes du prince d'Orange, et convinrent de s'arrêter simplement à une adresse de remerciement. Si le Prince vouloit précipiter une décision, les chefs des divers partis vouloient d'abord connoître leurs forces respectives. Les deux Chambres présentèrent donc, le même jour, une adresse, pour remercier Son Altesse d'avoir bien voulu prendre l'administration des affaires publiques, pour le prier de s'en charger encore, en attendant un règlement ultérieur, et de veiller surtout à la conservation de l'Irlande. L'adresse étoit sèchement terminée par cette laconique réponse, sur la guerre étrangère : « Et pour ce qui regarde les autres affaires qui nous  
« sont recommandées dans la lettre de Votre Altesse,  
« nous ferons tous nos efforts pour les expédier au  
« plus tôt. »

Mécontent de cette réponse, Guillaume dit à la députation qu'il s'expliqueroit le lendemain.



Cependant l'anniversaire du martyr de Charles I<sup>er</sup> approchoit. C'étoit le 30 janvier, vieux style (10 février). Comment célébrer cette funèbre solennité pour le père, quand le fils alloit être chassé du trône par le petit-fils? On craignit de tristes rapprochements, et le Prince fit ordonner dans les deux Chambres que, ce jour-là dans Londres et Westminster, le lendemain dans tout le Royaume, il seroit rendu à Dieu des actions de grâces publiques, « pour avoir rendu le prince d'Orange le glorieux « instrument qui a délivré ces Royaumes du Papisme « et du pouvoir arbitraire. » Ainsi, dans tous les temps, le fanatisme politique profane le saint nom de Dieu. A Rome, on avoit chanté le *Te Deum* pour la Saint-Barthelémi; à Paris, la Ligue fit célébrer le *martyre* de Jean Chatel, assassin de Henri III; à Londres, on sait unir aux prières pour la détestation du régicide les prières pour consacrer la spoliation du père par les enfants. Mais il falloit adoucir, par de publiques démonstrations, un refus de délibérer aussi vite que l'ambitieux Guillaume l'auroit voulu. Telle fut la première séance de la Convention. Les Lords nommèrent aussi ce jour-là six habiles jurisconsultes, selon l'usage, pour assister à leurs délibérations.

Le lendemain, Guillaume envôya sa réponse par écrit à l'adresse présentée la veille :

« Je suis bien aise, » disoit-il, « que ce que j'ai

« fait vous soit agréable. Vous souhaitez que je con-  
« tinue l'administration; je suis prêt à le faire. Mais  
« il faut que je recommande à votre considération  
« les affaires du dehors. Elles exigent de vous une  
« grande célérité, non-seulement pour ce qui est  
« de faire un établissement dans le pays sur des fon-  
« dements solides, mais aussi pour ce qui est du sa-  
« lut de toute l'Europe. »

Malgré cette lettre de jussion, les deux Chambres décidèrent qu'elles commenceroient à en délibérer seulement le 28 janvier (8 février). Mais la chambre des Lords donna des ordres pour faire arrêter trois ou quatre personnes qui pourroient donner quelques lumières sur la mort du comte d'Essex. Par-là, les partisans du prince d'Orange entretenoient dans la multitude l'horrible et dangereuse imputation faite à Jacques II, alors duc d'York, d'avoir fait égorger le malheureux Essex dans sa prison.

Le bruit s'étoit répandu qu'il étoit arrivé des lettres de Jacques II pour les deux Chambres, mais on ignoroit par qui elles devoient être présentées. D'un autre côté, l'archevêque de Cantorbéry n'avoit pas encore paru dans la Chambre Haute, et il ne se trouvoit sur le banc des Lords spirituels que dix-sept Évêques. Ceux-ci étoient d'avis de négocier avec le Roi pour le prier de revenir en Angleterre. La princesse de Danemark avoit aussi son parti, qui défendoit ses droits successifs contre ceux qu

aspiroient à ce que le prince d'Orange fût déclaré Roi. Churchill et Nottingham en étoient les chefs, et ils vouloient que, si la régence n'étoit pas instituée, ce fût la Princesse d'Orange qui fût reconnue Reine. Seymour insistoit sur l'établissement d'une Régence; mais il étoit manifeste que ce seroit la Chambre des Communes qui décideroit ces graves questions.

Enfin le grand jour fixé arriva. Le lundi 8 février, la Chambre des Communes agite la question : Si Jacques II étoit déchu de ses droits? Il fut résolu que la Chambre se formeroit en grand comité<sup>1</sup>.

Sir Dolbin parla le premier. Il étoit fils du dernier archevêque d'York, dont le siège étoit longtemps resté vacant, parce que Jacques II avoit eu le dessein d'y placer le P. Piter, si le Pape eût voulu consentir à lui conférer le titre d'Évêque. Dolbin, dans un grand discours, s'attacha vivement à démontrer que le Roi Jacques II, par sa retraite vo-

<sup>1</sup> Il est d'usage que pour un comité la Chambre nomme un orateur ou président. Ce fut Hampden qui fut élu; et le chevalier Powle, orateur de la Chambre, descendit de sa chaire. C'est là ce qui établit la différence entre le comité et l'assemblée de la Chambre. Il arrive même qu'une résolution prise en comité soit rejetée en pleine Chambre, quoiqu'elle soit des mêmes députés qui rejettent ainsi en public ce qu'ils ont résolu en particulier.

lonjaire et par ses atteintes multipliées aux lois du Royaume, se trouvoit tout à la fois dans le cas de l'abdication et de la déchéance. Sur cette assertion, *le trône est vacant*, de vifs murmures s'élevèrent. « Si le trône n'est pas vacant, » s'écria le chevalier Richard Temple, « que sommes-nous ici, et pour-  
« quoi cette Convention? » Il appuya le discours de sir Dolbin par un autre discours fort étudié, soutenu d'arguments et de faits tirés de l'histoire même d'Angleterre. Les Whigs, c'est-à-dire, les anciens partisans du bill d'exclusion, formoient la majorité de la chambre, et après cinq heures de discussion, ils emportèrent ce vote mémorable :

« Résolu : que le Roi Jacques II, ayant fait ses  
« efforts pour renverser la constitution du Royaume,  
« en cassant le contrat originel qui est entre le Roi  
« et le peuple; qu'ayant, par l'avis des Jésuites et  
« autres méchantes gens, violé les lois fondamen-  
« tales, et s'étant retiré lui-même du Royaume :

« Il a, par ce moyen, abdiqué le Gouvernement,  
« et qu'ainsi le trône est devenu vacant. »

Il est remarquable ici que, parmi les opposants à ce vote décisif, le lord Cornbury, qui avoit donné le premier signal de la défection militaire à Salisbury, vouloit, ainsi qu'Édouard Seymour, le rappel du Roi, sous des conditions favorables à la liberté.

Les Whigs, en prononçant que la retraite du Roi étoit une abdication et que le trône étoit vacant,

comprenoient parfaitement le vice essentiel de cette déclaration; car, dans une monarchie héréditaire, le trône n'est jamais vacant. La retraite du Roi ne pouvoit être une abdication, puisque Jacques II proposoit lui-même de revenir en Angleterre et de convoquer un Parlement légitime. Il falloit donc se jeter sur la doctrine du contrat primitif, doctrine obscure et fallacieuse, qui soumet un Empire au droit de la force : car, entre le Prince et le Peuple, qui sera juge, si ce n'est la force? Le mot *abdication* excita de vifs débats. On proposoit d'y substituer le mot *désertion* ou *abandon*; mais il n'existoit qu'un seul exemple de ce mot dans les souvenirs parlementaires, et c'étoit sous Richard III. Le mot *abdication* avoit des précédents plus nombreux, et il fut adopté, quoiqu'il ne donnât qu'une idée fautive de la situation réelle du Roi.

Pendant cette discussion, les Pairs s'étoient réunis; mais leur assemblée ne dura qu'une heure, et ils s'étoient séparés, lorsque le vote des Communes leur fut envoyé. Cependant on y avoit proposé de rayer des prières publiques le nom du Roi; et sur l'observation faite par les Lords spirituels que cette affaire les regardoit uniquement, il fut résolu que cette question seroit examinée par un Comité dont les Evêques feroient partie. Les Orangistes n'oublioient pas que la fête de la naissance du Roi étoit proche : ils préparoient ainsi le peuple à voir effacer jusqu'à

son nom. Le lendemain, la Chambre Haute délibéra sur la résolution des Communes.

Les questions qu'enveloppoient ce vote furent divisées et débattues séparément. D'abord, au lieu d'admettre, avec les Communes, *que le trône étoit vacant*, on ne fit de cette proposition qu'une hypothèse et comme une sorte de fiction, à laquelle viendroient s'attacher successivement et nécessairement toutes les questions qui résulteroient du vote des Communes.

Ainsi, et sans avoir égard pour le moment au terme de ce vote, dans son ensemble comme dans ses détails, on délibéra : *Si, le trône étant supposé vacant, il falloit nommer un Régent ou un Roi.*

La Chambre se mit en grand Comité pour délibérer, et nomma le comte Danby pour présider le Comité.

Cette nomination de Danby à la présidence sembloit être un présage favorable aux vœux du prince d'Orange ; car Danby et Halifax étoient les chefs du parti des Whigs dans la Chambre Haute. Mais il y avoit une distance immense dans leurs sentiments, quoique d'accord pour l'exclusion du Roi. Halifax soutenoit que le trône étoit vacant, et proposoit le prince d'Orange ; ce qui, par le fait, rendoit la Couronne élective. Danby, qui vouloit conserver les droits éventuels de la princesse de Danemark, soutenoit au contraire que, dans une monarchie héréditaire,

ditaire, le trône ne pouvant jamais être vacant, la princesse d'Orange devoit succéder immédiatement à son père. Mais pour cela il arguoit en fait que le prince de Galles n'étoit pas légitime, et en principe, que les lois du royaume réprouvoient un Roi catholique.

Les Whigs des Communes avoient laissé indécise, en apparence, la double question d'un Roi ou d'un Régent; mais les principes qui appuyoient leur vote, conduisoient directement à nommer un Roi. Le lord Nottingham, qui étoit à la tête du parti de la Régence parmi les Torys, étoit celui qui avoit décidé la Chambre à ne considérer la vacance du trône que comme une hypothèse. Il prévoyoit avec raison que tous les Torys, moins d'accord que les Whigs dans leurs principes et dans leurs vues, se déclareroient contre la nomination ou déclaration d'un Roi, si la question première obligeoit de se décider entre un Roi et un Régent. Aussi commença-t-il la discussion par où finissoit le vote des Communes; et il demanda, en supposant par fiction la vacance actuelle du trône :

« Si une régence avec l'administration du pouvoir  
« royal, sous le nom du Roi Jacques second durant  
« sa vie, n'étoit pas le plus sûr moyen de préserver  
« la Religion protestante et les lois du royaume? »

Nottingham avoit réuni, dans son discours, tous les faits de l'histoire d'Angleterre qui pouvoient appuyer l'établissement de la régence. Il cita en parti-

culier l'exemple récent du Portugal, où don Pèdre étoit régent pendant la vie du Roi son frère.

Les Évêques tenoient fortement au parti de la régence ; et parmi les Torys, le comte de Rochester, ainsi que son frère le comte de Clarendon, se distinguèrent par la fermeté de leurs principes. N'admettant pas la vacance du trône dans une monarchie héréditaire, ils ne vouloient ni la nomination d'un Roi, ni la désignation de la Princesse, à titre héréditaire. Ils s'attachèrent donc à démontrer en principes que, quand un Roi vivant se trouvoit frappé d'incapacité politique et morale, l'établissement d'une régence étoit le seul moyen de conserver l'État et de respecter les lois fondamentales.

Les Whigs opposoient des objections de fait, et repousoient les principes généraux, comme dangereux dans l'application aux circonstances actuelles. « Un Régent, » disoient-ils, « qui seroit investi de  
« l'autorité royale, sous le nom d'un Roi qui ne se-  
« roit que titulaire, ne présente pas moins de dan-  
« gers que la déposition même du Roi et la nomina-  
« tion d'un successeur. En Angleterre, la loi ne  
« sépare point la prérogative de la personne royale.  
« Comment les jurés reconnoîtront-ils le crime de  
« haute trahison dans les actes contraires au Gou-  
« vernement de la régence, quand les accusés pro-  
« duiront les commissions du Prince même, sous le  
« nom duquel la régence sera exercée ? »



Les débats se prolongèrent avec une extrême vivacité de part et d'autre. Lorsque l'évêque d'Ely demanda que le Roi fût rappelé : « Je propose, » dit le lord de la Mère, « que l'évêque d'Ely soit envoyé « auprès de Sa Majesté, à condition que ni l'un ni « l'autre ne reviennent en Angleterre. » Les comtes d'Oxford et de Maclefields firent aux Évêques la menace qu'un jour peut-être ils perdraient leur droit de séance dans la Chambre Haute. « Ni moi ni les « autres Prélats ne craignons rien d'une telle menace, » répliqua l'évêque de Peterborough : « notre « conscience ne nous reproche rien. »

Il est remarquable que les principaux Seigneurs qui avoient appelé le prince d'Orange, ou qui l'avoient joint à Salisbury, se prononcèrent contre le projet de lui déférer la royauté. De ce nombre étoit le duc de Grafton.

Enfin, les voix étant recueillies, cinquante-une se trouvèrent pour la nomination d'un Roi, et quarante-neuf pour la Régence. Ce triomphe du parti, si péniblement obtenu, fut particulièrement l'œuvre du marquis d'Halifax et du comte Danby. Celui-ci combattoit, non pour le prince, mais pour la princesse d'Orange.

Pendant le parti de la régence l'eût emporté, sans les scrupules de l'archevêque de Cantorbery, du lord Mulgrave, premier Chambellan de Jacques II, et du lord Huntingdon. Le premier ne vouloit pas

reconnoître, par le fait de sa présence, la légalité de la Convention. Les deux autres furent moins retenus par ce principe que par un sentiment d'honneur qui leur faisoit craindre de passer pour ingrats. Churchill feignoit le même prétexte et ne parut pas. Mais il est certain que la présence du Primat, son vote et celui des deux lords Mulgrave et Huntingdon eussent donné une face toute différente aux délibérations. Le lord Godolphin se prononça pour la régence ; quant aux Évêques, il n'y eut que ceux de Londres et de Bristol qui votèrent pour la nomination d'un Roi.

Le même jour, la Chambre des Communes adopta un bill, ou résolution, portant « que, pour prévenir « tous les inconvénients auxquels seroit exposé le « royaume, s'il se trouvoit gouverné par des Rois « catholiques, tous les héritiers qui feroient profession de la foi romaine seroient exclus pour « jamais de la succession à la Couronne d'Angleterre. » Ce bill fut adopté par la Chambre Haute, où l'on proposa même d'ajouter cette clause, que les Rois ou Reines d'Angleterre ne pourroient se marier à des Catholiques.

La Chambre des Lords venoit de décider, en thèse générale, que si le trône étoit vacant, il falloit nommer un Roi. Maintenant il s'agissoit d'examiner et de décider si cette proposition générale étoit actuellement applicable au Royaume d'Angle-

terre. Dès le lendemain, 10 février, anniversaire du martyre de Charles I<sup>er</sup>, le vote des Communes fut remis en délibération, non pas dans son ensemble, mais d'une manière partielle sur chacune des propositions dont il étoit la conclusion.

« *Existoit-il entre le Roi et le peuple un contrat « originel?»* » Telle fut la première question. Jamais question abstraite de cette nature ne s'étoit discutée que parmi les sophistes du Portique ou de l'Académie. Ce fut un spectacle, unique alors dans l'histoire, que cette délibération solennelle des Patriciens d'un grand peuple, sur l'origine de la souveraineté. Cependant cette grave assemblée délibère entre le souverain fugitif et l'ambitieux qui, déjà en armes, déjà dans le palais, affecte une sévère indifférence pour l'objet de son ardente convoitise. Et ces fiers Patriciens, qui ne sont ni souverains, ni sujets, s'arrogent cependant la souveraineté, puisqu'ils vont décider à qui elle sera enlevée ou conférée.

L'ordre de ces délibérations avoit une apparence de grandeur. Il imposeroit peut-être à l'imagination, si le faste des principes tour-à-tour invoqués ne déceloit sans cesse et l'embarras des situations, et la secrète pensée de tous les partis. Les Angli-cans avoient jadis proclamé, comme un dogme de leur Église, le principe de l'obéissance passive; mais alors, ils se croyoient favorisés par le Roi. Dès qu'ils se virent menacés dans leur suprématie et dans

leurs biens, ils donnèrent le signal de la résistance, qui, pour les peuples, est souvent celui de la révolte. Après une contradiction si manifeste, comment redresser la règle qu'ils ont déjà faussée? Ils invoquent encore le droit divin en faveur des Rois. Mais, qu'est-ce que le droit divin, c'est-à-dire l'autorité absolue, *de jure suo*, dans une monarchie limitée par des lois positives? Que signifie le droit divin proclamé par une Église qui elle-même a secoué le joug de l'autorité religieuse? Le droit divin, qui est un principe vrai dans la foi de l'Église romaine, en ce sens que la résistance par la force au pouvoir légitime est une trahison, n'est au fond qu'un sophisme dans les Églises protestantes. Première cause des tragiques infortunes de Charles I<sup>er</sup>, Anglican, il consumma la ruine de Jacques II, Catholique. Tel est le danger de ces dogmes politiques, pris témérairement dans un sens absolu, et sans discernement des lois, des mœurs et surtout des professions de foi religieuse.

Plus tranchants dans leurs doctrines, et plus d'accord dans leurs vues, les Whigs, sans chercher une origine mystérieuse à la Souveraineté, soutenoient l'existence d'un contrat, au moins tacite, entre le Roi et le peuple, par l'usage immémorial du serment. Pourquoi, au Couronnement, jurer de respecter les lois, s'il n'existe aucune loi que le Prince n'ait le droit irrésistible de mépriser ou d'abolir impunément?

La question d'un contrat originel, et par conséquent de l'obéissance conditionnelle, fut décidée, dans la même séance, à cinquante-trois voix pour l'affirmative, contre quarante-six. On voit que les Torys perdoient du terrain. Trois d'entre eux au moins se joignirent aux adversaires de leur parti. En adhérant à l'appel ou à l'arrivée du prince d'Orange, ils avoient reconnu le droit de résistance : ils ne voulurent pas se condamner eux-mêmes.

On examina ensuite *si le Roi Jacques second avoit rompu le contrat?* La discussion ne fut pas longue, et la cause du Roi fut presque abandonnée sur ce point.

Tandis que la Chambre Haute s'occupoit de ces grandes questions, la Chambre Basse entendoit un sermon sur la fête du jour anniversaire du supplice de Charles I<sup>er</sup>. Le Prédicateur étoit le docteur Sharp, curé de Saint-Gilles, précisément celui que Jacques II avoit voulu faire interdire, et pour lequel l'Évêque de Londres avoit été suspendu de ses fonctions épiscopales par la Haute Cour Ecclésiastique : sujet de tant de griefs contre le Roi. Le Prédicateur fit la prière accoutumée pour le Roi et pour la famille royale, ce qui causa un grand scandale dans le parti des Whigs et des Républicains. Cependant la Chambre s'arrêta dans l'expression de son ressentiment, sur ce motif qu'il n'existoit point encore de nouvelle formule pour ces sortes de prières. Après l'office, on

proposa de déclarer que le prince et la princesse d'Orange étoient Roi et Reine d'Angleterre.

Cette question, ainsi posée, n'eut pas dans les Communes tout le succès que pouvoit en espérer le prince d'Orange. Les Indépendants ou Républicains n'avoient pas tardé à reconnoître la foiblesse réelle de leur parti. Ces hommes qui d'abord ne parloient que de mettre Jacques II en accusation, de le déposer juridiquement, et de délibérer sur la meilleure forme de Gouvernement, se renfermèrent bientôt dans la maxime chérie de Sidney : que, s'il falloit absolument subir la Royauté, un Roi illégitime devoit être préféré. Ils se réunirent donc au parti des Whigs, pour conférer la Régence ou la Royauté au prince d'Orange. Mais avant de se prononcer, ils exigèrent que la chambre des Communes s'occupât d'une déclaration des droits publics ; ce qui fut résolu. Ainsi la question proposée fut ajournée. Cependant les plus sages d'entre les Whigs, dirigés par sir Somers, amenèrent les esprits les plus ardents à plier leurs principes sur la liberté aux anciennes lois du pays et aux maximes des Torys sur la monarchie. Telle fut l'origine du célèbre *bill des droits*.

La troisième séance des Lords se tint immédiatement le lendemain. Ils avoient à déclarer : « Si le Roi Jacques second ayant rompu le contrat originel entre lui et son peuple, et *déserté* le Gouvernement, on pouvoit dire que le trône étoit vacant ? »

Avant de poser ainsi la question, les Torys avoient réclamé contre l'expression *abdiqué* (abdicated), qui se trouvoit dans le vote des Communes; soutenant avec raison que l'*abdication* supposoit une renonciation volontaire. Ils eurent la majorité pour substituer à ce mot celui d'*abandonné* (deserted). Ce changement dans les termes étoit très-important pour la question de vacance du trône : car si le Roi n'a pas abdiqué, le trône n'est pas vacant.

Cette victoire des Torys compensoit amplement leur défaite sur la question du contrat originel; et en effet, toutes les questions précédentes n'étoient pour ainsi dire que préjudicielles. Rien n'étoit encore décidé qu'en théorie, sans application personnelle à Jacques II, excepté cependant la rupture du contrat. Mais, dans les lois et dans les mœurs anglaises, il étoit reconnu que le Roi ne pouvoit mal faire. Ainsi, la rupture du contrat par le Roi, quoique reconnue par la précédente décision, n'emportoit pas virtuellement la mort civile de Jacques II. Tout alloit donc se résoudre dans cette question : « Le trône est-il vacant ? » La radiation du mot *abdiqué* pour celui de *déserté*, ou *abandonné*, annonçoit ou un retour aux principes de la monarchie, ou des combinaisons nouvelles dans les divers partis de la Chambre.

La Haute Église soutenoit, en droit et en fait, que le trône d'Angleterre n'étoit pas vacant, même

en cas de mort naturelle; et qu'alors l'héritier le plus proche succédoit immédiatement à la Couronne, sans aucun interrègne.

Mais si le trône n'est pas reconnu vacant, malgré la rupture du contrat originel entre le Roi et son peuple, malgré encore la *désertion* du trône et du royaume, par qui le trône est-il ou sera-t-il occupé? Jacques II est-il encore Roi? S'il est frappé de mort civile ou politique, est-ce le prince de Galles qui lui succède?

Whigs et Torys, tous étoient à peu près d'accord, les uns ouvertement, les autres tacitement, sur la cause personnelle du Roi. La Haute Église combattoit vainement contre la force irrésistible des choses. La véritable question n'étoit plus dans les principes; elle se trouvoit uniquement dans le parti que prendroient ceux qui soutenoient les intérêts de la princesse d'Orange contre l'ambition personnelle de son mari. Le comte de Danby et ses amis avoient eu la hardiesse de lui écrire pour connoître ses intentions. Elle sera reconnue Reine: Danby lui en donnoit sa parole, pour peu qu'elle autorisât le zèle de ses partisans. Danby soutenoit donc avec fermeté que le trône n'étoit pas vacant, s'appuyant sur le principe même des Torys, parce qu'il vouloit que la princesse d'Orange fût déclarée immédiatement Reine d'Angleterre. Il supposoit que le prince de Galles étoit illégitime.



Les Whigs dévoués au prince d'Orange avoient prévu que Danby les abandonneroit sur ce point de la vacance du trône; et, pour prévenir les effets de son accession aux votes des Torys, ils amendèrent la question, en y supprimant celle de la vacance du trône. Ils mirent donc en délibération la question réformée ou amendée en ces termes :

« Si, Jacques II ayant rompu le contrat originel  
« entre lui et son peuple, et *déserté* (deserted) le  
« Gouvernement, *le Prince et la Princesse seroient*  
« *déclarés Roi et Reine?* »

Cet amendement fut écarté à la majorité de cinquante-cinq voix contre quarante-une; et sur la question première, *si le trône étoit vacant*, les Torys l'emportèrent d'onze voix. Cette victoire des Torys fut l'effet de l'accession de Danby à leur parti, en ce moment.

Le lendemain de ce vote qui paroissoit décisif, les Communes devoient entendre l'Orateur du comité, précédemment chargé de dresser la déclaration des droits publics du royaume. L'Orateur ne se rendit point à la séance. On agita vivement si la Chambre s'ajourneroit ou continuerait la séance. Après une longue et violente contestation, le parti de l'ajournement prévalut, et la séance fut renvoyée au lendemain 12 février.

Cette circonstance peut paroître fort minutieuse pour l'histoire, à ceux qui ne connoissent pas les

combinaisons parlementaires. Mais une politique profonde est souvent cachée sous de tels incidents. L'habileté consiste à les faire naître, et le parti qui n'est pas encore certain de toutes ses forces n'y manque jamais. Le dernier vote de la chambre des Lords étoit si important, et les Whigs en étoient si déconcertés, que l'ajournement leur étoit nécessaire, soit pour se mettre d'accord, soit pour donner au prince d'Orange l'occasion de rompre enfin un silence qui commençoit à paroître méprisant et dangereux. Dans cette disposition, la Chambre se sépara jusqu'au lendemain, après avoir voté des remerciements : au docteur Burnet, pour le sermon qu'il lui avoit prêché la veille; au Clergé d'Angleterre, pour sa résistance au Papisme, pour sa fermeté dans l'affaire de l'édit sur la liberté de conscience, et pour son opposition à la Haute Cour Ecclésiastique; enfin à la flotte et à l'armée, pour son attachement à la cause de la Religion protestante.

De son côté, la Chambre Haute envoyoit aux Communes ses résolutions des trois jours précédents, 8, 9 et 10 février. Immédiatement après ce message, elle leur fit demander une conférence libre, pour s'expliquer sur la différence des résolutions respectives. Mais les Communes s'étoient déjà séparées. Alors la Chambre Haute s'ajourna de même au lendemain; cependant, avant de quitter la séance, quarante Lords signèrent une protestation contre la

résolution de la veille, qui déclaroit que le trône n'étoit pas vacant. Cette protestation étoit le symptôme évident ou d'une grande scission entre les deux Chambres, ou d'un changement subit opéré dans les consciences politiques, par quelque puissance mystérieuse. Que les marquis d'Halifax et de Winchester, les lords Delamère et Devonshire aient signé cette protestation, ils étoient conséquents avec leurs votes précédents et leur conduite. Mais le comte Danby, protestant contre son propre vote de la veille, offre un spectacle curieux sur cette scène mobile et singulière de révolution. Le lord Mulgrave, premier Chambellan du Roi, signa aussi la protestation. Il s'étoit abstenu de paroître aux premières délibérations de la Chambre Haute, par scrupule sur la légalité de la Convention. Mais il paroît que ses scrupules s'évanouirent promptement, car il vint protester avec les Whigs que le trône étoit vacant. Pourquoi ce vote extraordinaire dans le comte Danby et dans le lord Mulgrave? On va l'expliquer pour le premier. Quant au second, il s'aperçut que la foible majorité des Lords qui soutenoient la non-vacance du trône alloit se trouver contrainte de reconnoître la princesse d'Orange pour l'héritière immédiate, puisque l'exclusion étoit déjà prononcée contre tout successeur catholique. Or, la Chambre Haute, en adhérant à cette résolution des Communes, avoit implicitement déshérité le prince de Galles, qui étoit

en France et qui avoit été baptisé dans l'Église Catholique. Ainsi les Torys, par cela seul qu'ils déclaroient, dans la conjoncture présente, que le trône n'étoit pas vacant, ne pouvoient plus se soustraire à la nécessité de déclarer que la succession passoit immédiatement à la princesse d'Orange par l'exclusion des Catholiques, s'ils vouloient échapper à la nécessité non moins impérieuse de déférer la Royauté au prince d'Orange, par élection.

D'un autre côté, si les amis secrets ou avoués de Jacques II s'unissoient aux Whigs pour déclarer la vacance du trône, qu'arriveroit-il? une altération violente dans la constitution angloise, c'est-à-dire, la monarchie héréditaire convertie en monarchie élective. A la vérité, le prince d'Orange seroit élu infailliblement; mais l'illégitimité de son titre seroit évidente aux yeux des peuples, tandis que l'usurpation de la princesse d'Orange paroîtroit appuyée au moins sur un titre légal, celui d'héritière présomptive, par l'exclusion du successeur catholique, le prince de Galles. Or, ce changement dans la Constitution, et cette concurrence de deux princes, l'un toujours armé de son droit légitime, et l'autre appuyé seulement sur son titre d'élection, étoient plus que suffisants pour tenir la nation divisée. Le souvenir des Deux Roses n'étoit pas effacé. La guerre civile seroit une protestation armée de la nation contre toute usurpation, et ramèneroit tôt ou tard les princes légitimes.

Ce fut dans cette pensée que les Torys jacobites s'unirent aux Whigs, et que le lord Mulgrave vint signer sa protestation avec eux contre la déclaration des Lords, *que le trône n'étoit pas vacant* : système habile sans doute, s'il y a de l'habileté sans droiture, mais à coup sûr périlleux et presque toujours funeste. Cette alliance monstrueuse des amis et des ennemis, pour une fin toute contraire, ébranle au moins la croyance et la fidélité des peuples, qui ne comprennent pas et ne peuvent pas comprendre le secret d'une telle flexibilité. C'est ainsi que le fameux Shaftsbury se vançoit à la restauration d'avoir conseillé à Cromwell de se faire nommer Roi plutôt que Protecteur. Il ajoutoit : « Je voulois relever le « trône pour y faire monter le Prince légitime. » Mais, en attendant la restauration, il n'en fut pas moins le plus astucieux et le plus ambitieux courtisan de Cromwell. Lord Mulgrave eût peut-être imité Shaftsbury, si Jacques II eût réussi en Irlande; mais plus tard il accepta toutes les dignités que lui conféra le prince d'Orange, et s'unit encore aux Whigs pour la proscription du prince de Galles, que la Reine sa sœur vouloit appeler sur le trône : tant il est vrai que toute politique tortueuse, même pour le parti de la vérité, est au moins une erreur funeste, quand elle n'est pas un sordide mensonge.

Quant au comte Danby, son changement subit sur la vacance du trône venoit de s'opérer par la

réponse qu'il avoit reçue de la princesse d'Orange. Il lui avoit offert le trône à titre héréditaire, par l'exclusion du prince de Galles. Mais la Princesse, qui portoit comme épouse une déférence aveugle au Prince son mari, lui envoya les lettres qu'elle avoit reçues, et la réponse qu'elle faisoit au comte Danby. Elle témoignoit à celui-ci un vif chagrin de ce que lui et ses amis s'efforçoient de séparer ses intérêts de ceux du Prince. Alors le comte Danby abandonna cette cause que la Princesse abandonnoit elle-même, et ne songea plus qu'aux intérêts de la faction d'Orange.

Guillaume, cependant, malgré son indifférence affectée, voulut terminer cette grande représentation de théâtre par une scène non moins dramatique. Il manda auprès de lui Halifax, Danby, Shrewsbury et quelques autres des plus influents personnages, et leur parla enfin des conjonctures actuelles. « Il « s'est tenu, » leur dit-il, « dans une complète inac-  
« tion, pour ne gêner aucun avis. Il n'a flatté ni  
« intimidé personne. Ce que l'on veut, ce que l'on  
« voudra, il n'y mettra aucun obstacle. On a parlé  
« d'une Régence; il y souscrit volontiers. Ce projet  
« peut être fort sage; mais que l'on se garde bien  
« de songer à lui, qui ne peut accepter aucune com-  
« mission, aucune dignité précaire et tout-à-fait su-  
« bordonnée à la vie d'autrui. Quelques-uns paroissent  
« vouloir couronner la Princesse, qui sans doute ne

« lui refuseroit pas une grande part dans les affaires.  
« Nul plus que lui n'apprécie, ne respecte les vertus  
« de sa femme, et il ne veut point contrarier ses  
« droits; mais il est peut-être à propos que l'on  
« sache ce qu'il veut, ce qu'il pense d'un tel projet  
« en ce qui le regarde. Il n'est pas homme à *prendre*  
« *les ordres d'une coiffe*, ni à tenir au trône seu-  
« lement *par les cordons d'un tablier*. Il ne peut  
« donc se mêler de rien, s'il n'est personnellement  
« chargé de tout et pour sa vie. Que ceux qui ne  
« pensent pas comme lui agissent comme ils l'en-  
« tendront; il n'a pas la prétention d'y rien trouver  
« à dire. Seulement sa retraite est déjà prête, à deux  
« pas de Whitehall. Les affaires de l'Europe le rap-  
« pellent à La Haye. Il ne sera enfin d'aucun se-  
« cours aux Anglois dans leurs propres affaires. Il  
« n'est point de ceux que séduisent les illusions de  
« la Royauté. Il saura bien vivre sans la foule des  
« soucis qu'on voit frémir autour d'elle. Encore une  
« fois, je n'en veux point ou je la veux pour tou-  
« jours. Mais je pense qu'après moi les enfants de  
« la Princesse Anne devront succéder à la Couronne  
« avant ceux que je pourrois avoir moi-même, si j'a-  
« vois le malheur de perdre ma femme. » En tenant ce  
langage, il gardoit un sang-froid imperturbable.  
Ce discours, dit Burnet, fut jugé comme l'expres-  
sion d'une ambition très-raffinée.

Les Lords à qui cette déclaration étoit notifiée

surent en faire usage. De là, dans la Chambre Haute, ce changement subit qui alors parut inexplicable. On avoit des doutes cependant sur les vrais sentiments de la Princesse; et les Torys, qui vouloient conserver le droit héréditaire, au moins par une fiction de la loi qui excluait les Catholiques, tenoient avec une certaine fermeté à leur principe sur la non-vacance du trône. Burnet, pour lever les scrupules et fixer les incertitudes, racontoit de quelle manière il avoit connu lui-même en Hollande les véritables sentiments de la Princesse. Les intrigues secrètes firent le reste.

Les Communes, à qui avoient été envoyées les différentes résolutions de la Chambre Haute, en firent l'objet de leur délibération. Le 12, une assez grande majorité se prononça pour écarter toute modification quelconque au célèbre vote du 8 précédent. La Chambre demanda une conférence avec les Lords, pour expliquer son refus. Elle entendit également l'Orateur du comité qui avoit été chargé de rédiger une déclaration des droits publics. Ce travail comprenoit deux parties fort distinctes, l'une sous le titre d'*articles déclaratoires des anciens droits*; l'autre intitulée : *Nouvelle loi pour réformer de vieux abus*. Les Communes avoient déjà décrété que cet acte précéderoit toute élection ou désignation d'un Roi.

Cette séance des Communes fut marquée par deux événements très-importants.



Le Lord Lovelace, impatient des lenteurs apportées à la conclusion de la grande et principale affaire qui occupoit tous les esprits, s'étoit donné beaucoup de mouvement à Londres pour faire signer une pétition. Une adresse fut effectivement présentée aux Communes, sous le nom des principaux bourgeois de la Cité. Ceux qui l'apportèrent disoient assez haut que, s'il n'y avoit encore que cinq cents personnes qui l'eussent approuvée, elle seroit apportée le surlendemain lundi par dix mille signataires; elle étoit ainsi conçue :

« Ayant un profond sentiment du danger que pré-  
« sentent les délais et les débats actuels sur l'établis-  
« sement du Gouvernement, ce qui empêche, dans  
« un temps comme celui-ci, où le trône est vacant,  
« de pourvoir au Gouvernement comme il seroit  
« nécessaire;

« Nous requérons très-humblement que Son Al-  
« tesse, le très-illustre prince d'Orange, avec sa  
« royale épouse, puisse être mis sur le trône, afin  
« que, par sa conduite, son courage et sa réputation,  
« cette nation et la Religion Protestante soient enfin  
« défendues contre leurs ennemis extérieurs et inté-  
« rieurs; que l'Irlande, qui est à présent dans une  
« sanglante et déplorable condition, puisse être dé-  
« livrée de ses calamités, et que ces royaumes soient  
« établis sur des fondements éternels de paix et de  
« liberté. »

Cette adresse n'étoit revêtue d'aucune signature, et les Communes, par ce motif, la rejetèrent sans la vouloir lire. Le Prince fit dire ensuite au lord Lovelace de ne plus s'en mêler, et au Lord Maire d'empêcher qu'elle ne fût signée pour être présentée de nouveau. Cette conduite étoit conséquente à son système d'impassibilité. Mais le signal n'en étoit pas moins donné à tous ses partisans dans le royaume, si les deux Chambres ne parvenoient pas à se concilier.

Pendant cette séance des Communes, le lord Preston, Secrétaire d'État, transmit à la chambre des Communes, au nom du Roi, une lettre adressée par Sa Majesté à l'Orateur. C'étoit la lettre de Jacques II, en date du 14 janvier, qui étoit déjà connue dans le public où elle avoit été répandue, imprimée à Paris, sous la signature du Roi et le contre-seing du lord Melford. Ce nom seul de Melford avoit aliéné tous ceux qui conservoient encore quelques dispositions favorables pour la personne du Roi, dans les deux Chambres. Les Communes en refusèrent la lecture et la rejetèrent, sans daigner l'ouvrir.

Enfin les Communes portèrent la résolution qu'à l'avenir on ne feroit plus de prières en actions de grâces pour l'avènement du Roi Jacques II à la Couronne, le 16 février. Après cette décision, elles s'ajournèrent au lundi 14. C'est ainsi que l'on détruisoit successivement tous les caractères de la

Souveraineté qui restoit encore attachés à la personne du Roi, et que l'on considéroit comme jugée sans retour une cause qui se plaidoit encore.

La Chambre Haute adopta sans difficulté cette résolution. Mais les avis furent plus divisés sur la lettre du Roi. Mylord Preston qui l'avoit aussi envoyée au marquis d'Halifax, Président, fut mandé pour dire par quelle voie il l'avoit reçue. Il déclara qu'elle lui avoit été remise par un Écossois nommé Jages; et la Chambre lui ordonna de se présenter le surlendemain lundi avec cet Écossois. On décideroit alors si la lettre du Roi seroit ouverte.

Le lundi 14 février, la Chambre des Communes envoya un de ses membres, mylord Whiltshire, à la Chambre Haute pour lui expliquer les motifs qui la déterminoient à maintenir son bill du 8 février, contre les amendemens et les améliorations que les Lords prétendoient y avoir faits. La Haute Chambre demanda sur-le-champ une conférence libre, qui eut lieu entre deux comités de l'une et de l'autre Chambres. Après cette conférence, la Chambre Haute remit en question, d'abord si l'on adopteroit le mot *abdiqué*, au lieu du mot *déserté*. La première résolution des Lords, contre le mot *abdiqué*, fut maintenue à la majorité de quarante-cinq voix contre quarante et une. On remit ensuite en délibération si l'on adopteroit ces mots précédemment rejetés : *Et que par là le trône étoit vacant*. La première

décision fut encore maintenue, à la même majorité de quarante-cinq. Mais trois Lords étoient survenus pour le parti contraire, et la minorité fut de quarante-quatre. Une seule voix décida la question. Il devenoit évident que si les Communes persistoient dans leur bill, la Chambre Haute alloit céder. En attendant, elle statua que l'on rédigerait par écrit les motifs de sa persistance dans ses votes précédents, et qu'une conférence nouvelle seroit demandée aux Communes. Délibérer, c'étoit capituler.

Pendant cette séance, le lord Preston, et l'Écossois qui étoit porteur de la lettre du Roi, se tenoient auprès de la Chambre, et ils ne furent point demandés : présage sinistre pour la cause de Jacques II.

Le lendemain mardi 15 février, les Communes examinèrent le Mémoire de la Chambre Haute. Les débats furent vifs et long-temps prolongés, mais il fut résolu, à la majorité de deux cent quatre-vingt-trois voix contre cent cinquante-une, que la Chambre resteroit invariable sur son bill du 8 février, et qu'une conférence libre seroit demandée à la Chambre Haute. Pendant cette discussion, les Pairs, qui ne s'étoient réunis que pour attendre la réponse des Communes, se séparèrent assez tard sans l'avoir reçue et s'ajournèrent au lendemain.

En comparant les derniers votes de la Chambre Haute à celui qu'elle avoit émis le 9 février, sur la

résolution prise le 8 par les Communes, on a observé sans doute une différence fort remarquable dans le nombre effectif des Lords votants. Le 9 février, il s'en trouva cent; le 15, il ne s'en trouvoit plus que quatre-vingt-neuf; et cependant il en étoit survenu quelques-uns qui étoient absents le premier jour. Cette désertion, dans une cause si grave, où une seule voix décidoit, en apparence il est vrai, que la Couronne seroit ou ne seroit pas usurpée, s'explique par toutes les passions diverses qui déterminent secrètement le cœur humain. L'homme est ingénieux à justifier la foiblesse de son caractère ou l'indécision de ses principes. La probité elle-même a ses sophismes, plus dangereux peut-être que ceux de la mauvaise foi, précisément parce qu'ils viennent de la probité. Enfin la cause personnelle de Jacques II étoit réellement désespérée. Les uns ne vouloient plus autoriser de leur présence une Convention illégitime à leurs yeux; les autres vouloient peut-être ne pas irriter, par une résistance inutile, celui en qui secrètement ils voyoient déjà un maître.

Le Prince, tout en affectant son indifférence, étoit cependant déclaré, comme on vient de le dire, et de sourdes pratiques s'exerçoient pour précipiter la crise. Le peuple, sollicité par des provocations à une pétition aux Chambres, manifestoit une extrême agitation, depuis le dernier vote des Pairs. Chaque

famille étoit livrée à la discorde dans ses foyers, de même que sur la place et dans les maisons publiques. Chaque parti en appeloit à l'opinion par ses discours dans les *Coffée-House* et par ses pamphlets. Les Torys invectivoient les Whigs, qu'ils accusoient de vouloir établir la République en rendant la monarchie élective; et les Whigs repousoient l'accusation, en reprochant à leurs adversaires de conspirer pour le retour de l'ennemi des libertés publiques. Le peuple cependant assiégeoit les portes des deux Chambres; et quand les Députés et les Pairs traversoient cette foule tumultueuse, ils étoient couverts ou d'acclamations ou d'injures, suivant le parti auquel on supposoit qu'ils appartenoient. Le Prince réprima, il est vrai, ce désordre, qui cessa sur-le-champ. Mais la soudaine obéissance du peuple à sa proclamation indiquoit peut-être la main secrète qui élevoit et abaissoit à son gré les flots de la multitude.

Au fond, quoique la Chambre Haute eût persisté à soutenir qu'il n'y avoit ni abdication, ni vacance du trône, elle n'osoit plus songer à défendre ni la cause du Roi, ni celle du prince de Galles. Elle disoit même dans l'exposé de ses motifs aux Communes: « qu'elle étoit disposée à mettre la nation à l'abri du retour du Roi Jacques. » Et elle prouvoit cette disposition en ajournant d'abord, et en oubliant enfin d'appeler le lord Preston chargé de lettres de Sa Majesté. Toute la question consis-

toit maintenant à empêcher, s'il étoit possible, que le prince d'Orange ne fût nommé Roi ; et par conséquent, à conserver une ombre de principes, en reconnoissant que l'exclusion des Catholiques assignoit de plein droit le titre d'hérédité à la princesse d'Orange. Mais pour arriver à cette conclusion, il falloit de nécessité reconnoître que Jacques II avoit abdicqué. C'étoit là que les Whigs de la Chambre Haute et les Communes attendoient les Torys. Les lords avoient déjà déclaré que Jacques II avoit rompu le contrat social ; ainsi tous leurs actes subséquents étoient contradictoires avec les principes qu'ils avoient convertis en résolution. Si Jacques II a rompu le contrat social, et si son trône n'est pas vacant, où est le Roi ? si la Royauté reste dans la ligne héréditaire, détournée, par l'expulsion des Catholiques, sur la princesse d'Orange, Jacques II est donc déposé ? Ce sont donc les Torys qui consacrent ce principe ? Le prince d'Orange et les Républicains n'en demandent pas davantage.

Le prince d'Orange avoit tenu sa femme éloignée d'Angleterre, pour empêcher une concurrence dangereuse à son ambition personnelle. Cependant les amis de cette Princesse traversoient les desseins de Guillaume, en alléguant avec fermeté les droits éventuels de la princesse de Danemark. Nottingham étoit le chef de ce parti, et Anne elle-même témoignoit de la séistance à l'élévation de son beau-

frère. Mais le Prince avoit déjà prévu et prévenu les objections, en disant : « qu'il croyoit juste de préférer  
« les enfants de la princesse Anne à ceux qu'il pou-  
« voit avoir après la mort de sa propre femme. » Il ne vouloit qu'une royauté viagère ; et l'ascendant de lady Churchill obtint le désistement de la foible Princesse. Il est vrai qu'elle accepta la promesse d'une pension de 50,000 liv. sterling, et elle fit entendre à ses amis que sa piété filiale ne lui permettoit pas de concourir à l'exclusion de son père.

Cet obstacle écarté, le prince d'Orange fit agir Bentink son favori, qui alloit déclarant partout que Guillaume son maître devoit être seul déclaré Roi, sans association directe ni indirecte avec la Princesse sa femme. Le docteur Burnet se vante, dans ses Mémoires, de s'être prononcé très-haut contre cette prétention, et d'avoir demandé à se retirer sur le Continent, déclarant qu'il étoit résolu à soutenir les droits de la princesse d'Orange. Ce fait peut être vrai ; mais Burnet se montroit bien difficile dans cette conjoncture, lui qui avança, peu de temps après, dans une lettre pastorale <sup>1</sup>, que Guillaume avoit droit à la Couronne par le droit de conquête. Il est plus vraisemblable que Burnet cherchoit, en parlant si haut, à réparer le tort que

---

<sup>1</sup> Les deux Chambres firent brûler cette lettre par les mains du bourreau.



le favori Bentinck faisoit à la cause du Prince par ses négociations secrètes. En effet, il y avoit eu dans l'appartement de l'amiral Herbert, qui étoit retenu goutteux dans son lit, une réunion des partisans du prince d'Orange; et lorsque Bentink voulut faire entendre qu'il vaudroit mieux déclarer Reine-épouse que Reine, la princesse d'Orange, Herbert se leva brusquement, et dit avec indignation : « Ja-  
« mais je n'aurois tiré l'épée en faveur du Prince, si  
« je l'avois pu soupçonner capable d'en agir ainsi  
« avec sa femme. » Ce mouvement inattendu étonna tellement le favori, qu'il se retira sur-le-champ et revint, une demi-heure après, déclarant que le Prince n'insisteroit pas sur ce point, et qu'il se contenteroit d'une souveraineté partagée avec la Princesse, pourvu que l'administration fût déferée à lui seul.

Les choses ainsi préparées, il ne restoit plus qu'à résoudre ou à forcer la Chambre Haute à révoquer ses votes précédents pour se conformer au bill des Communes.

La conférence demandée par les deux Chambres eut lieu le mercredi 16 février, jour anniversaire de l'avènement de Jacques II à la Couronne. L'une et l'autre avoient choisi les membres les plus habiles dans la science des lois et dans l'art de la discussion. Ceux des Communes cherchèrent à prouver d'abord que le mot *abdiqué* étoit d'usage dans la loi d'An-

gleterre, et ensuite que la question de succession n'étoit pas absolument liée à celle de la vacance du trône. « Cette distinction, » disoit Somers, « entre la vacance du trône et le droit héréditaire, n'est pas une chose nouvelle. Quand le trône fut déclaré vacant, dans la première année du règne de Henri IV, le duc de Lancastre fit ensuite valoir ses droits personnels. » Clarendon et Rochester défierent de citer un autre exemple; et infirmèrent sur-le champ celui-ci, en montrant que l'on avoit élu, dans cette circonstance, un Prince qui n'étoit pas l'héritier véritable, et qui, sous Édouard IV, fut déclaré usurpateur. Treby, orateur du Comité des Communes, répliqua aux Clarendon, par l'acte passé sous Henri VII, qui révoquoit cette déclaration. « Messieurs, » dit avec raison le comte de Pembroke, « ce n'est point par des exemples, choisis dans des changements violents, qu'il faut chercher des preuves pour ou contre le droit héréditaire. L'hérédité de la monarchie ne peut être attaquée par des exceptions, puisqu'à peine on compte trois règnes successifs dans notre histoire. Mais le droit se prouve par les lois qui sont invariables dans leur principe, et qui se confirme perpétuellement par le serment de fidélité au Prince et à ses successeurs en ligne directe. »

Assurément rien ne restoit à répondre après cet argument, s'il eût été question des principes et non

pas de la victoire d'un parti. Mais les principes sont le dernier refuge des vaincus ou de ceux qui se sentent défaillir. Telle étoit la situation des Torys, que les Whigs accabloient tour-à-tour et par leurs sophismes et par leurs interpellations. Si les Torys insistoient sur la non-vacance du trône : « Montrez-nous, » leur disoit-on, « le Roi qui l'occupe ; et « cependant vous avez, comme nous, déferé l'autorité « publique au prince d'Orange. » « Le Roi, » disoient les Torys, « est Jacques second ; mais il a perdu l'exercice de la souveraineté, qui passe immédiatement « à l'héritier le plus proche. » « Eh bien, » répliquoit un vieux parlementaire, le jurisconsulte Maynard, « *Nemo est hæres viventis* ; or, le Roi Jacques second existe, donc la succession n'est pas « ouverte. Pourquoi parlez-vous d'héritier, et quel « est cet héritier le plus proche dont vous nous parlez ? » « Nous savons, » disoit sir Howard, « que l'on « a parlé d'un héritier mâle qui est survenu dans la « famille royale, et qu'il y a sur lui des opinions assez « diverses. En attendant que l'on ait découvert la « vérité, resterons-nous sans Gouvernement ? » Sir Thomas Lée, joignant à ses raisonnements une ironie amère, somma les Pairs de déclarer par qui le trône étoit occupé, puisque, de leur aveu, Jacques II ne possédoit plus l'exercice de la puissance royale, et qu'ils nioient la vacance du trône. « C'est vous, « Mylords, » ajouta-t-il, « qui assistez aux couches

« de nos Reines ; vous êtes les témoins de la naissance de nos Princes ; dites-nous donc par qui est occupé le trône ? »

Au milieu de ces débats, le Comité des Communes, qui alloit toujours à son but, établissoit, pour maintenir le bill du 8 février, que la possibilité *de la vacance du trône* étoit prouvée par des actes parlementaires ; que, dans le cas actuel, abuser de la rigueur des termes et s'attacher rigoureusement à la ligne héréditaire, sous le prétexte que l'on rendroit la Couronne élective, c'étoit agir avec une dure ingratitude contre le prince d'Orange ; que tout néanmoins pouvoit se concilier, sans nuire aux droits de la succession ; qu'il suffisoit de nommer Roi le prince d'Orange, pendant sa vie, conjointement avec sa femme, c'est-à-dire, de les déclarer Roi et Reine. Si en effet, disoient-ils, la princesse d'Orange est seule Reine d'Angleterre, et si le Prince, comme mari de la Reine, abandonne les dignités qu'il possède dans la République des Provinces-Unies, parce qu'elles seront sans doute jugées incompatibles avec son état présent, est-il juste, est-il convenable que celui qui est venu délivrer ce royaume soit exposé à se trouver un jour à la condition de simple particulier, dans le cas où la Reine mourroit avant lui ? Sans doute, en le nommant personnellement Roi, on éloigne d'un degré la princesse Anne. Mais, par le fait, loin de nuire à ses prétentions, elle se trouve plus

près du trône, par l'exclusion nécessaire du prince de Galles, soit que l'on veuille considérer cet enfant comme illégitime, soit que l'on se borne à le frapper d'incapacité comme Catholique.

Cette conférence dura plus de trois heures, et les deux comités firent le rapport immédiatement à la Chambre que chacun d'eux avoit représentée. Celle des Lords mit, pour la troisième fois, en délibération si elle persisteroit à maintenir le mot *déserté* qu'elle avoit deux fois préféré à celui des Communes, *abdi-qué*, ou si elle adopteroit enfin celui que les Communes étoient plus que jamais décidées à conserver.

A cette mémorable séance, quelques Lords qui n'avoient point encore paru se présentèrent. Le plus remarquable fut Crew, évêque de Durham. Crew avoit été membre de la Haute Cour ecclésiastique. On lui dit, quand il eut accepté cette illégale magistrature, qu'il se trouveroit un jour exposé à la vengeance des lois. « Tant mieux, » répliqua-t-il, « mon nom en deviendra célèbre dans l'histoire. » Mais il soutint mal le caractère que promettoit cette réponse. Effrayé de la révolution, n'espérant de grace ni du peuple ni du prince, il avoit pris la fuite; et, caché sur les bords de la mer, il étoit l'occasion de se réfugier en France. Il apprit cependant de quelle importance pouvoit être un suffrage infidèle; et, certain qu'un transfuge peut toujours expier le crime de la fidélité, en insultant à la puis-

sance qu'il adoroit et qui tombe, il revint à Londres et à la Chambre des Lords, zéléateur subit et ardent de la liberté qu'il avoit foulée aux pieds. Godolphin conserva plus de pudeur. Les affaires de la Trésorerie l'occupèrent ce jour-là tout entier; il ne parut pas à la Chambre Haute. Ainsi l'arrivée des uns, l'absence et la défection de quelques autres firent prévaloir les Whigs de la Chambre Haute. A leur tête se trouvoient Danby et Halifax. Le premier prouva la nécessité de reconnoître la vacance du trône, avec autant d'habileté qu'il l'avoit niée d'abord; le second vouloit faire oublier au Prince qu'il s'étoit rendu un des derniers auprès de lui, et ne mettoit aucune borne à son zèle pour le parti d'Orange. Enfin, malgré toute l'éloquence de Nottingham, les votes précédents furent annulés ou révoqués, à la majorité de soixante-deux contre quarante-sept.

La Chambre Haute s'étant ainsi prononcée comme les Communes sur la rupture du contrat originel, sur l'abdication et sur la vacance du trône, le dernier pas à franchir pour être conséquente avec elle-même, étoit d'élire un Roi et de nommer le prince d'Orange. Mais les Whigs des deux Chambres, même les Républicains, furent plus modérés que les Torys n'avoient été fermes. Les Républicains des Communes avoient d'abord eu le projet, en s'unissant aux Whigs pour la vacance du trône, de faire

déclarer que, par la rupture du contrat, par l'abdication et par la vacance du trône, la souveraineté rentroit pleinement dans la Nation. Mais ils déférèrent aux conseils des Whigs modérés : ceux-ci, croyant que la défaite du Roi étoit une assez grande victoire, ne voulurent ni triompher de l'humiliation des Torys, ni donner au prince d'Orange une autorité suspecte aux amis de la liberté. Ils adoptèrent donc un système qui pouvoit consoler les uns en renouant les anneaux brisés de la chaîne héréditaire, et rassurer les autres, en proclamant que les anciennes libertés du Royaume devenoient la condition absolue et la règle nécessaire du nouveau Gouvernement. L'histoire qui juge tout à-la-fois les hommes et les choses, ne peut ni déguiser ni méconnoître ce trait remarquable dans une révolution : un parti vainqueur, modéré dans son triomphe.

Le marquis d'Halifax proposa, le premier, de déférer la Couronne au prince d'Orange. Il ne fut pas même écouté. Un Lord, dont le nom n'est pas resté, osa seul l'appuyer; mais le comte Danby fit tomber la proposition, en demandant que Guillaume Henri et Marie, prince et princesse d'Orange, fussent déclarés Roi et Reine. Au point où les Lords étoient descendus, ils étoient trop heureux d'obtenir une telle déclaration, et le bill suivant fut adopté, à la majorité de soixante-sept contre quarante-cinq.

« Résolu, par les Seigneurs spirituels et temporels  
« assemblés à Westminster, que le prince et la prin-  
« cesse seront déclarés Roi et Reine d'Angleterre, et  
« de tous les domaines qui en dépendent, le 6 fé-  
« vrier » (16 février, style grégorien).

A la séance du lendemain, la Chambre Haute s'occupa de donner à son vote de la veille une rédaction moins concise et plus explicite, pour le présent et pour l'avenir; ce qu'elle fit en ces termes :

« Résolu, par les Seigneurs spirituels et tempo-  
« rels assemblés à Westminster: que le prince et la  
« princesse d'Orange seront déclarés Roi et Reine  
« d'Angleterre, France et Irlande, et des domaines  
« qui en dépendent; que la Couronne et la dignité  
« royale de ces royaumes et domaines seront possédés  
« par eux Prince et Princesse, et par celui des deux  
« qui survivra, et pendant la vie de celui qui vi-  
« vra le plus long-temps; que l'administration du  
« Gouvernement sera seulement en la personne du  
« prince d'Orange, et exécutée par lui au nom  
« desdits Prince et Princesse pendant leur vie; qu'a-  
« près leur mort la Couronne et dignité royale des-  
« dits royaumes et domaines appartiendra aux hé-  
« ritiers issus de ladite Princesse; à défaut de cette  
« lignée, à la princesse Anne de Danemark et aux  
« héritiers issus d'elle; à défaut de cette lignée, aux  
« héritiers du prince d'Orange; à défaut de cette



« lignée, à telle personne et en telle manière qu'il  
« sera limité et ordonné par acte de Parlement; et  
« à défaut de cette limitation et règlement, aux  
« légitimes héritiers du prince d'Orange. »

Par cet acte des Pairs d'Angleterre, tous les héritiers légitimes, moins les Catholiques, étoient déclarés et reconnus; on n'arrivoit à ceux du prince d'Orange, qu'au défaut ou par l'extinction de la race des deux filles de Jacques II. Mais on oublia ou l'on feignit d'oublier la princesse Sophie, duchesse d'Hanover, fille de Frédéric Électeur Palatin, et petite-fille de Jacques I<sup>er</sup>, souche commune des Stuarts en Angleterre. Le Parlement y revint plus tard, et c'est par-là que la maison d'Hanover est montée sur le trône d'Angleterre. Pour le moment actuel, une sorte de consentement mutuel, mais tacite, présida, comme par instinct, au règlement de tous les droits présents. Ceux même que l'on excluait par le silence de la loi, même le prince de Galles, étoient ménagés indirectement; le Roi seul étoit sacrifié. On parloit des enfants de la princesse d'Orange, mais elle étoit incapable d'en avoir; de ceux de Guillaume, et il étoit valétudinaire; de ceux de la princesse de Danemark, et ils mouraient tous avant de naître, ou en naissant. La question de légitimité du prince de Galles se trouvoit éludée par le bill qui excluait les Catholiques; mais le bill d'exclusion ne lui étant pas personnel, son titre lui restoit de fait et de droit.

Aussi les amis de la légitimité disoient qu'un titre qui n'étoit ni reconnu ni contesté étoit reconnu par le fait même et par la loi commune : donc un jour il devoit se reproduire. L'acte enfin qui fixoit actuellement la succession, laissoit virtuellement aux deux Chambres le droit implicite d'appeler, après les titulaires ou prétendants désignés, ce Prince même dont le seul crime étoit d'être né, d'être encore au berceau, et dont on convenoit de ne point parler, les uns par nécessité, les autres par égard, et tous peut-être par prévoyance.

La Résolution de la Haute Chambre fut envoyée à celle des Communes; et sur-le-champ le comte de Nottingham demanda par quels sermens d'allégeance et de suprématie les sujets seroient liés aux nouveaux Princes. « Je déclare, » dit-il, « que je ne me reconnois pas le droit de faire un Roi, mais que j'obéirai à celui que l'on fera. ». La question n'étoit pas sans difficultés. L'ancien serment d'allégeance consistoit à jurer fidélité au Roi, en tant qu'il étoit légalement et légitimement Roi, et à ses successeurs légitimes, en tant qu'ils étoient légalement et légitimement héritiers de la Couronne. Ici, les termes du serment impliquoient une contradiction évidente; car ils supposoient dans la personne du Roi un titre précédent, et Guillaume n'en avoit pas d'autre que l'élection. De plus, Guillaume n'avoit que des héritiers collatéraux, et l'acte qui déferoit le trône à

Guillaume et à la princesse d'Orange fixoit la succession dans les héritiers de cette Princesse, qui étoient actuellement la princesse de Danemark et ses enfants. Les Whigs ne s'arrêtèrent pas à ces difficultés fort secondaires pour eux; et se fixant plus sur les choses que sur les mots, ils adoptèrent, sur la proposition des Torys, et sur la rédaction de Clarendon, une formule de serment, qui consistoit à promettre obéissance aux personnes actuellement investies de la royauté, sans distinguer si ces deux personnes étoient Roi et Reine par le seul fait de la succession, ou par un droit légal et légitime. C'est dans cette séance, et particulièrement à l'occasion de cette formule, que les amis du nouveau Gouvernement, et les Jacobites, se réunirent, en apparence, par cette distinction spécieuse entre un Roi *de fait* et un Roi *de droit*. Les Jacobites adoptèrent en principe, qu'ils pouvoient tout à-la-fois promettre fidélité au Prince qui étoit actuellement le maître, et qu'ils étoient obligés, malgré le serment, à défendre le droit du Prince expulsé ou dépouillé. C'est le *jus ad rem* et le *jus in re* des anciens publicistes. Voici les deux serments d'allégeance et de suprématie :

« Je promets sincèrement et je jure que je serai  
« fidèle, et obéirai entièrement à Leurs Majestés  
« le Roi et la Reine Marie. Ainsi, Dieu me soit en  
« aide. »

« Je promets et jure que j'abhorre et déteste de  
 « tout mon cœur, et déclare hérétique et impie cette  
 « damnable doctrine qui enseigne que les Princes ex-  
 « communiés et dépouillés par le Pape, ou par au-  
 « cune autorité dépendante du siège de Rome, peu-  
 « vent être déposés ou mis à mort par qui que ce  
 « soit. Et je soutiens qu'aucun Prince étranger, per-  
 « sonne, Prélat, État ou Potentat n'a et ne doit  
 « avoir aucune juridiction, supériorité, prééminence  
 « ou autorité ecclésiastique ni séculière dans ces  
 « royaumes. Ainsi, Dieu me soit en aide. »

La Chambre Haute envoya ces deux formules à celle des Communes; mais avant la levée de la séance, onze Evêques et douze Lords protestèrent contre les décisions de la veille et de ce jour.

Les Communes cependant, quand elles reçurent la résolution de la Chambre Haute et les nouvelles formules des serments d'allégeance et de suprématie, délibérèrent sur le bill des droits; et voulant fixer les conditions et les bases du nouveau Gouvernement avant de s'occuper des personnes, elles ne firent point de réponse aux deux messages des Lords. Le lendemain 18, elles se contentèrent d'envoyer leur adhésion aux formules de serment, et continuèrent leur délibération sur le bill des droits, qui fut achevé le 19, et communiqué à la Chambre Haute le 21.

Ce jour-là, lundi 21, les Lords délibérèrent sur di-

vers articles du bill des droits et des griefs qui motivoient la rupture du contrat primitif, l'abdication et la vacance du trône. A la fin de la séance, quatorze Lords spirituels et temporels se joignirent à la première protestation faite le 17. L'histoire doit conserver le nom de ces hommes qui restoient fidèles et conséquents à leurs maximes. La protestation fut signée dans l'ordre suivaut :

Duc de Sommerset, comte d'Exeter, comte Clarendon, archevêque d'York, évêque de Lincoln, comte Ailesbury, évêque de Norwich, évêque de Chichester, évêque de Bath et Wells, évêque de Saint-David, évêque de Peterborough, évêque de Gloucester, comte de Nottingham, comte de Litchfields, comte de Rochester, comte de Feversham, baron Barklay, évêque de Landaf, baron Darmouth, baron Griffin, évêque de Bristol, duc d'Ormond, duc de Beaufort, baron Brook, baron Jermin, comte Scarsdale, baron Maynard, duc de Northumberland, baron Arundel, baron Chandois, baron Leigh, baron de la Ware, duc de Grafton, comte Abington, comte Craven.

L'archevêque de Cantorbéry qui n'avoit assisté à aucune délibération, depuis l'ouverture de la Convention, envoya aussi sa protestation.

Le mardi 22 février, les deux Chambres, qui, dans leurs conférences libres de la veille et du jour même, s'étoient mises d'accord sur quelques points contestés

de part et d'autre dans l'exposé des griefs et le bill des droits, adoptèrent l'adresse qui devoit précéder l'offre de la Couronne; et il fut convenu que le Prince et la Princesse, en acceptant la Couronne, accepteroient également toutes les conditions exprimées dans l'adresse. La cérémonie fut indiquée pour le lendemain 23, dans la salle des festins à Whitehall.

Ce jour-là, Jepson, que le Prince avoit nommé Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, vint à la chambre des Communes annoncer que le comte de Sunderland avoit été arrêté à Rotterdam, déguisé en habit de femme. Le Prince donna ordre qu'il fût mis en liberté. Sunderland publia depuis son apologie qui n'appartient plus à cette histoire, et parvint dans la suite à obtenir un grand crédit sous le nouveau Gouvernement <sup>1</sup>.

Enfin la princesse d'Orange, que son mari tenoit presque reléguée en Hollande, tant que les affaires paroisoient indécises, étoit partie de la Brille le 20 février. Sa navigation fut si heureuse et si rapide qu'elle entra dans la Tamise et arriva le 22 à Londres. Elle descendit au palais de son père à Whitehall, où son mari alla également s'établir pour la première fois. Il étoit resté jusque-là au palais de Saint-James : conduite artificieuse peut-être, qui sem-

---

<sup>1</sup> Voyez la note à la fin de ce volume.

bloit détourner sur la fille du Roi fugitif, l'odieux de cette première occupation du palais paternel.

« La singularité de sa situation, » dit un historien <sup>1</sup>,  
« attira les regards sur elle au moment de son entrée  
« au palais. Dans le trouble de ses esprits, elle montra  
« la légèreté d'une femme. Les amis du nouveau et  
« du dernier Roi partirent également de là, les uns  
« pour se justifier d'avoir donné l'administration ex-  
« clusive à son mari, les autres pour faire observer  
« combien Jacques II étoit malheureux d'avoir une  
« fille en qui paroissoit si peu de naturel. Elle traita  
« durement ses deux oncles Clarendon et Rochester,  
« témoignant une rancune que leur nouveau maître  
« n'avoit pas ou du moins qu'il n'écoutoit pas, et  
« prouvant ainsi par toute sa conduite qu'elle ne sa-  
« voit point allier ses devoirs de fille et de nièce avec  
« ses devoirs de femme. » Il faut bien que cette con-  
duite eût frappé même ses amis les plus dévoués,  
car le docteur Burnet lui en fit des reproches. Elle  
s'excusa, ou le docteur Burnet veut l'excuser par cette  
réponse <sup>2</sup>. « Les airs épanouis que vous m'avez vus, »  
dit-elle, « ne partoient point, je vous assure, d'une  
« insensibilité criminelle. Vous saurez qu'on m'avoit  
« très-expressément ordonné de les prendre. Peut-être

---

<sup>1</sup> D'Alrymple.

<sup>2</sup> Mém. de Burnet, page 866.

« ai-je outré, par esprit d'obéissance, un personnage  
« que je n'avois pas encore joué. »

Le lendemain, mercredi 23 février, la révolution fut consommée par l'acceptation du bill des droits et de la Couronne. A onze heures du matin, le Prince et la Princesse, placés l'un et l'autre sur un trône dans la salle des festins de Whitehall, reçurent les deux Chambres; et le Clerc de la Couronne lut l'adresse de la Convention qui contenoit le Bill des droits, l'offre de la Couronne, le serment d'allégeance et celui de suprématie. Le Prince y répondit en ces termes :

« *MYLORDS ET MESSIEURS,*

« Vous ne pouviez Nous donner une plus grande  
« preuve de votre confiance. Nous en estimons da-  
« vantage ce que vous Nous offrez, et Nous l'acceptons  
« avec reconnoissance.

« Comme en venant ici, Je n'avois pas d'autre in-  
« tention que de conserver votre Religion, vos lois  
« et vos libertés, vous pouvez être assurés que Je  
« m'efforcerai de les maintenir, et que Je ferai tout  
« ce qui sera en mon pouvoir pour le bien et la gloire  
« de cette nation. »

Pendant cette cérémonie, les hommes que n'avoient pas endurcis les illusions de la prospérité ne pouvoient soustraire ni leurs yeux ni leur pensée à ce grand spectacle des inconstances de la fortune. Sur ces deux



trônes, élevés dans un palais qui la veille encore étoit solitaire, siègent la fille et le gendre d'un Roi fugitif devant ses enfants. L'une porte ses regards épanouis sur une pompe que l'autre effleure à peine de ses regards sévères. Le sourire de cette femme cachoit, dit-on, le remords ou du moins le trouble de son cœur. Tous deux n'oublioient pas sans doute qu'à deux pas de ce trône, qu'à la porte même de ce palais, tomba la tête royale de Charles I<sup>er</sup>, leur aïeul commun.

Tandis que dans la salle du trône ces réflexions agitoient les esprits, le peuple au-dehors et sur cette même place de Whitehall faisoit retentir ses cris pour le Roi et la Reine Marie; mais sa joie grossière étoit aussi mêlée de réflexions. Partout la superstition est la raison de la multitude. Ici elle cherchoit à s'expliquer le triomphe de ses nouveaux maîtres par des indices, des présages, des signes de la volonté divine. On se rappeloit ce sceptre tombé de la statue royale au milieu d'une fête publique. On remontoit plus haut. Le jour du sacre, la Couronne chancelante sur la tête du Roi étoit presque tombée sur le pavé du temple. Une autre singularité : c'étoit le 16 février que Jacques II étoit devenu Roi; c'étoit le 16 février que les Représentants de la nation avoient déclaré le trône vacant. Enfin cette statue royale qu'ils contempnent, ceux-là pour l'insulter, les autres par un sentiment de pitié sans doute, elle a le dos tourné

au palais de Whitehall et la face vers la Tamise, comme un homme qui veut prendre la fuite. Ces réflexions, suggérées peut-être pour environner les nouveaux maîtres d'une sorte de protection céleste, s'évanouirent bientôt dans les orgies du soir. On y avoit préparé un aliment aux brutales passions, en faisant brûler d'ignobles représentations du Pape, du P. Piter et du prince de Galles : spectacle bien digne de la multitude sans doute. Mais ici la politique même ne devoit pas laisser outrager la nature.

F I N.

---

# NOTES.

---

## NOTE PREMIÈRE.

---

### *Déclaration de Bossuet.*

(Voyez TOME I<sup>er</sup>, LIVRE IV, page 171; et LIVRE VIII, page 389.)

---

AVANT de faire connoître cette déclaration, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les événements qui la précédèrent.

Dès l'année 1692, le parti anglican, les lords les plus considérables du parlement, de la flotte et de l'armée, entrèrent en négociation avec le roi Jacques II, pour le rappeler sur le trône, à certaines conditions relatives au maintien et à la sûreté de l'Église protestante.

Le roi publia en conséquence un manifeste le 20 avril. Il y promettoit une amnistie, mais il y fit des exceptions nombreuses, imprudentes même, ou peu dignes de la majesté royale. Jac-

ques II en convint lui-même. Quant à l'Église anglicane, il s'exprimoit ainsi :

« Nous déclarons de plus et promettons, par ces présentes, que *nous protégerons et maintiendrons l'Église anglicane*, selon qu'elle est maintenant établie par les lois, en tous ses droits, privilèges et possessions; et que, dans les cas de vacance des évêchés et autres dignités et bénéfices à notre disposition, on aura soin de les remplir des plus dignes sujets de sa communion. »

A l'appui de ce manifeste, Louis XIV donna une flotte et une armée commandée par le maréchal de Belfond, qui de plus eut le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi de la Grande-Bretagne.

Les instructions données par Louis XIV au Maréchal ambassadeur, sont dictées par une sagesse toute magnanime. L'armée française devoit repasser en France, dès que S. M. B. seroit rétablie sur son trône, à des conditions *honnêtes et raisonnables*, capables d'affermir son autorité et de la concilier avec les justes privilèges et libertés de la Grande-Bretagne.

Quant à la religion, Louis XIV s'exprimoit en ces termes :

« Ledit sieur Maréchal sait parfaitement que S. M. n'a rien de plus à cœur que le bien et l'avantage de la Religion catholique, apostolique et romaine. Mais, comme l'exercice ne s'en peut rétablir en Angleterre, qu'en ôtant aux peuples l'appréhension qu'ils ont que le Roi leur maître ne la veuille faire régner, et donner à ceux qui en font profession les principales charges, dignités et emplois du royaume, il doit détourner, autant qu'il

lui sera possible , ce prince de rien faire ni dire qui puisse autoriser et augmenter cette crainte : *D'autant plus qu'il doit suffire aux bons catholiques de pouvoir servir Dieu en repos, et de conserver les biens qu'ils possèdent, en satisfaisant à leurs devoirs, sans s'attacher aux charges, emplois et dignités, qui ne sont pas nécessaires à leur salut.* »

Pendant que cette expédition se préparoit avec une incroyable activité, les Jacobites firent une entreprise, à Londres contre la princesse d'Orange, et en Hollande contre la personne de Guillaume. Les conjurés furent exécutés. Quant aux personnages qui traitoient directement avec le Roi, sans se commettre à des conspirations subalternes, les évêques de Rochester et de Bath, Marlborough et sa femme, le lord Preston et quelques autres furent arrêtés. Ce fut sous l'empire de ces conjonctures que la flotte de France et Jacques II mirent à la voile. L'amiral Russel étoit dans les intérêts du Roi ; et, tout en offrant de se tenir à l'écart avec la flotte angloise, il avoit déclaré précédemment que, s'il rencontroit les Français, il les combattroit, le Roi Jacques fût-il au milieu d'eux. Russel en effet les rencontra ou en fut rencontré, et le combat de la Hogue sembla détruire pour jamais les espérances du roi toujours malheureux de la Grande-Bretagne.

Cependant les négociations recommencèrent bientôt avec le parti anglican et Russel lui-même. Celui-ci répondit que ses intentions pour le Roi étoient toujours les mêmes, et que si on lui indiquoit les moyens de servir S. M., *sans se déshonorer*, il en saisiroit l'occasion avec empressement. Churchill, qui étoit sorti

de la Tour, sur les vives réclamations de la Haute Chambre, donna les mêmes assurances : plusieurs évêques se réunirent à eux et traitèrent avec le lord Middleton. Enfin, des députés furent envoyés à Saint-Germain avec les huit propositions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Que les chartes des villes seroient conservées, comme du temps du Roi Charles ;

« 2<sup>o</sup> Que le *test* subsisteroit jusqu'à ce que le Parlement en eût disposé autrement ;

« 3<sup>o</sup> Que l'Irlande seroit gouvernée sur le même pied qu'elle l'étoit sous le Roi Charles ;

« 4<sup>o</sup> Que le Roi confirmeroit ce qui auroit été fait en Parlement, pendant son absence, touchant les procès et affaires des particuliers ;

« 5<sup>o</sup> Qu'il accorderoit un pardon général, à l'exception de ceux qui s'opposeroient à son retour ;

« 6<sup>o</sup> Que Sa M. le Roi Très-Chrétien promettroit de rappeler les troupes françaises, immédiatement après le rétablissement de S. M. B. ;

« 7<sup>o</sup> Qu'Elle renverroit honorablement la Reine avec le prince de Galles ;

« 8<sup>o</sup> Que le peuple ne seroit pas chargé de la dépense que S. M. B. auroit faite en France. »

Les députés qui avoient apporté ces huit propositions firent espérer à Jacques II que, s'il les ratifioit, son rétablissement seroit prompt et facile. Le Roi, n'osant résister aux conseils de Louis XIV et du Ministre, Colbert de Croissy, qui l'engageoient à signer sans hésitation et sans restriction, envoya en effet sa

ratification, dès le 12 janvier (1693), au lord Middleton, qui étoit à Londres, et le 17 avril suivant il publia son manifeste.

Le Roi y proclamait une amnistie entière et sans réserve; il promettoit de convoquer le Parlement, de redresser avec son secours tous les griefs, de donner son assentiment royal à tous les bills jugés nécessaires pour assurer la fréquente tenue des Parlements, la liberté des élections, l'équitable dépouillement des scrutins, l'impartialité dans les jugements criminels, et la confirmation de l'acte de colonisation fait sous le règne de Charles II en Irlande, sauf une indemnité aux sujets irlandais lésés par cette confirmation. Ce qui regarde la Religion étoit exprimé en ces termes; et c'est là ce qui, ayant agité la conscience du Roi, lui fit demander aux théologiens catholiques de France et d'Angleterre des consultations séparées sur cet objet difficile et délicat.

« Nous déclarons encore, sur notre parole royale, que *nous protégerons et défendrons* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois, et que nous assurerons à ses membres toutes les Églises, Universités, Colléges et Écoles qu'ils possèdent aujourd'hui, ainsi que leurs dignités, droits et priviléges.

« Nous déclarons aussi que nous recommanderons sérieusement au Parlement l'établissement d'une liberté de conscience impartiale et telle, qu'elle conviendra au bonheur de la nation.

« Nous déclarons de plus que nous ne violerons pas le *Test*, que nous ne dispenserons pas de son observation, et que nous laisserons au Parlement le soin d'expliquer et de limiter notre pouvoir de dispense et d'autres matières. »

Le manifeste se terminoit ainsi :

« Nos ennemis ayant cherché à effrayer nos sujets, par l'idée des sommes énormes que nous aurions à payer à la France, nous sommes autorisés à les assurer que notre très-cher frère, le Roi Très-Chrétien, n'attend d'autre récompense de ce qu'il a fait pour nous, que la gloire d'avoir secouru un Prince outragé.

« Nous n'ajouterons plus qu'une chose : c'est que nous n'avons d'autre but, en venant, que de soutenir nos droits, et d'assurer les libertés de notre peuple. »

Il faut bien remarquer ici la date de ce manifeste qui est du 17 avril, et celle de la ratification des huit propositions, qui est du 12 janvier précédent.

Or, voici comment à ce sujet le Roi s'exprime dans ses Mémoires <sup>1</sup> :

« Le Roi n'ignoroit pas que plusieurs de ses amis le blâmoient d'avoir consenti à des *propositions si dures* (les huit propositions). Mais il n'avoit pas d'autres ressources... Il falloit toute la grandeur d'ame personnelle de Sa Majesté Très-Chrétienne et l'amitié qu'Elle portoit au Roi, pour l'engager à le secourir encore; et, si le Roi avoit refusé ces propositions, *quelque dures qu'elles fussent*, il est probable que la nation française se seroit livrée à des murmures si grands que S. M. T. C. n'y auroit pu résister. Alors, selon toute apparence, le Roi auroit été renvoyé de France, comme un homme opiniâtre, qui préféroit

---

1 Tom. iv, page 333 et suivantes.



quelques points de sa prérogative, *qu'il pouvoit recouvrer plus tard*, à la paix et au repos de la Chrétienté.

« Il craignoit aussi que S. M. T. C. ne s'offensât enfin d'un nouveau refus, le Roi ayant fait déjà des difficultés pour écrire au Parlement anglois une lettre, dont Sadite Majesté lui avoit montré le projet..... Il étoit par conséquent devenu nécessaire que le Roi fit toutes les concessions qui ne seroient pas en opposition directe avec sa dignité et sa conscience, afin qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir empêché lui-même son rétablissement.

« Ce fut par ces arguments que S. M. s'efforça de se justifier à ses propres yeux, et elle ne s'en reposa pas sur ses lumières seules. Elle consulta de savants théologiens français, qui, tout en reconnoissant que sa condescendance tendoit à l'avilir, ne crurent pas qu'aucun motif de conscience dût l'empêcher de se soumettre à ce qu'on exigeoit de lui. *Il y eut d'autres à la vérité qui s'y entendoient mieux* et qui ne furent pas du même avis.... ; »

On verra plus loin quels étoient ces théologiens plus éclairés que Bossuet. Le roi continue :

« Et plus tard, *la plupart des premiers eux-mêmes* changèrent de sentiment, quant ils furent mieux instruits de la véritable position de l'affaire. »

Jacques II explique ensuite ce qui *l'engagea surtout à se*

<sup>1</sup> Comment concilier cette expression avec les termes si décisifs de Bossuet : « *Non seulement le Roi a pu en conscience faire la déclaration dont il s'agit, mais encore il y étoit obligé ?* »

*presser un peu trop.* « Le comte de Melfort, dit-il, étoit très-mal vu de la plupart des sujets de S. M. Les Écossois, quoique ses compatriotes, s'étoient montrés fort mécontents de sa conduite; les Irlandois avoient obligé le Roi de le renvoyer; les protestants anglois avoient autant de mépris pour ses talents que d'aversion pour sa personne... Mylord Melfort crut que cette occasion seroit favorable pour regagner du crédit sur les protestants anglois; car les efforts qu'il avoit faits jusqu'alors pour y parvenir n'avoient produit que des plaintes. On disoit que personne n'arrivoit en Angleterre de la part du Roi, sans avoir des instructions particulières en faveur de mylord Melfort, comme si son établissement dans le ministère étoit une chose aussi importante que le retour du Roi sur son trône; tandis que S. M., étant en Irlande, leur avoit, disoient-ils, promis qu'elle n'emploieroit plus ce lord ni le P. Piter..... Il paroît donc que ce lord, croyant cette occasion favorable pour regagner l'estime du peuple, qui avoit toujours insisté sur sa retraite, comme préliminaire de tout arrangement, crut devoir mettre dans cette affaire plus de précipitation et de mystère qu'il n'auroit fallu, dans un objet d'une si haute importance.... »

« A la vérité, il avoit proposé à quatre ecclésiastiques anglois les *cas de conscience* suivans :

« 1<sup>o</sup> Si le Roi pouvoit dire : Nous déclarons et promettons de *protéger et de maintenir* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois; et, chaque fois qu'un évêché ou autre bénéfice ecclésiastique à notre disposition viendra à vaquer, de le confier à une personne respectable de la même communion.

« 2° Si le Roi pouvoit également dire : Nous déclarons, sur notre parole royale, que nous *protégerons* et *défendrons* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois; et que nous garantirons à ses membres la possession des églises, universités, collèges et écoles, ainsi que de leurs immunités, droits et privilèges.

« 3° Si le Roi pouvoit promettre de consentir à toutes les lois qu'on lui proposeroit, pour la plus grande sûreté de l'Église d'Angleterre. »

« Les personnes à qui ces questions furent faites, étoient le P. Sanders, confesseur de la Reine; le docteur Bétham, précepteur du prince; M. Inness, aumônier de la reine, et le docteur Fenwick. »

Ces quatre théologiens donnèrent à l'unanimité une réponse négative, motivée sur ce que les questions étoient mal posées. Le Roi, disoient-ils, ne peut promettre de *protéger et défendre* une religion qu'il croit erronée: il pouvoit promettre de *protéger et maintenir* ses sujets de l'Église anglicane dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille possession et jouissance de leurs Évêchés, etc., parce qu'il existoit une grande différence entre promettre de maintenir leur religion, en tant que religion, ou de maintenir ceux qui la professent dans la possession de leurs établissements. Ils ajoutoient, sur la troisième question, qu'en promettant de consentir à toutes les lois qui seroient proposées pour la sûreté de l'Église anglicane, le Roi s'engageoit à élever le prince de Galles dans cette Église, ou à prononcer l'exclusion de tout successeur Catholique, si l'on

croioit ces mesures nécessaires. Cette raison étoit réellement péremptoire. Aussi le Roi n'en fit-il pas mention dans son manifeste; mais il n'en avoit pas été question dans les huit propositions envoyées par Middleton.

« Mécontent de cette décision (des Théologiens anglois), continue le Roi, le Ministre (Melfort) proposa les *deux questions seules* à cinq Théologiens françois, qui, n'ayant pas une idée très-juste de la chose, et ne connoissant pas bien les lois du royaume, les approuvèrent avec trop de précipitation. Sur quoi, la déclaration fut envoyée en Angleterre, ce qui rendit la faute irréparable : quoique, bientôt après, les Docteurs françois, mieux instruits et ayant vu les déclarations mêmes et l'acte du *Test*, rétractèrent leur premier jugement, et donnèrent au long leurs motifs par écrit.

« L'Évêque de Meaux, *qui avoit aussi été consulté*, regarda la déclaration comme légale, la comparant à ce que le Roi Très-Chrétien avoit promis aux Huguenots, par l'Édit de Nantes; il écrivit même ses motifs au cardinal Janson, à Rome, qui ne lui fit aucune réponse.... »

On verra bientôt pourquoi ce Cardinal ne répondit pas. Le Roi continue :

« Du reste, cet évêque (Bossuet), après avoir persisté, un peu plus long-temps que les autres, dans son opinion, finit par reconnoître aussi son erreur, quoiqu'il ne jugeât pas nécessaire de mettre sa rétractation par écrit : vu que cette affaire étoit entièrement terminée, et que les espérances qu'elle avoit données se fussent évanouies..... »

Avant de donner cette déclaration de Bossuet, il est nécessaire de résumer les faits.

La négociation des députés envoyés à Saint-Germain ne dura que quatre jours, et les huit propositions furent renvoyées sur-le-champ au lord Middleton, ratifiées par le Roi le 12 janvier 1693.

Le lord Middleton revint de Londres, en très-peu de temps, porter au Roi les déclarations du parti anglican.

Sur ces déclarations, le Roi publia son manifeste du 17 avril.

C'est donc entre la ratification du 12 janvier et le manifeste du 17 avril que Jacques II consulta d'abord les Théologiens anglois, et ensuite les Théologiens françois.

Ses scrupules, ses regrets, et même ses remords, ayant augmenté après la signature du manifeste, il consulta l'évêque de Meaux qui donna sa déclaration, non pas avant le manifeste, mais trente-cinq jours après le manifeste.

Cependant Jacques II dit formellement, comme on vient de le voir plus haut, que les Théologiens françois, bientôt après l'envoi du manifeste, reconnurent leur erreur et se rétractèrent. Quels sont ces Théologiens? Auroient-ils choisi le moment où Bossuet, consulté lui-même, trente-cinq jours après le manifeste, déclaroit que Jacques II *avoit dû faire* les promesses que renferme ce manifeste? Si ces Théologiens se rétractèrent, si Bossuet lui-même, sans se rétracter, reconnut *l'inutilité* de sa déclaration, c'est que réellement alors Jacques II, par ses restrictions perpétuelles, et par les folles entreprises des *jacobites*, qui conspiroient contre la personne de Guillaume, avoit aliéné ou dé-

couragé ceux qui le rappeloient en Angleterre. (Voyez sur ce fait la note sixième.)

Jacques II avoit terminé son manifeste par cette phrase :

« Puisse Dieu proportionner nos succès à notre sincérité ! »

Si cette dernière phrase étoit jugée sévèrement, quelles tristes conclusions il en faudroit tirer contre le Roi qui l'a signée ! Jacques II, en effet, s'enveloppoit encore dans le même et fatal système de secrètes restrictions, qui le dirigeoit ou le rassuroit, lorsqu'il pronouça jadis le serment du sacre, dont les paroles, disoit-il, étoient les mêmes que celles du Roi saint Édouard. On en verra bientôt la preuve. Quoi qu'il en soit, voici la consultation, peu connue jusqu'ici, donnée par Bossuet, sa lettre au Cardinal de Janson, et la lettre du lord Melfort au même Cardinal. Ces trois pièces ont été copiées sur les originaux mêmes. On sait que le lord Melfort étoit Secrétaire d'État de Jacques II. C'est à ce titre qu'il écrivoit au Cardinal de Janson. Le *Post scriptum* qui la termine est tout entier de sa main. C'est là que se trouve le véritable secret du Roi son maître, ou le sien, sur le nouveau manifeste et les nouvelles promesses de Jacques II.

La lettre du lord Melfort est copiée ici, telle qu'elle a été écrite en françois, avec sa ponctuation, son orthographe et ses anglicismes.

---

*Lettre de Bossuet, au Cardinal de Janson.*

22 mai 1693.

« MONSEIGNEUR ,

« Il a plu au Roi d'Angleterre de me faire communiquer certaines explications qu'on demandoit à S. M. touchant la Religion, en faveur de ses sujets protestants, lorsqu'ils se rangeroient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il vouloit savoir de moi si je croyois qu'elles pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvoit accorder sans aucune difficulté et je lui déclarai mon sentiment tant de vive voix que par écrit.

« Le même Roi m'ordonne présentement, Mgr., de dire à V. E. les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'Elle puisse rendre compte à S. S., à qui je sou mets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et V. E. verra en peu de mots dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la déclaration de ce Prince.

« Le Roi notre maître a su la consultation et la réponse; il a approuvé mes sentiments, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

« Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Église; et j'ose espérer de la bonté dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion pour

assurer ce Saint-Pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens comme je le dois, non seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

« Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours avec le même respect que vous connaissez ,

« Monseigneur,

De V. E. ,

« Le très humble et très obéissant serviteur

† J. BÉNIGNE É. de Meaux.

### *Sur la déclaration du Roi d'Angleterre.*

« La déclaration qu'on a demandée au Roi d'Angleterre en faveur de ses sujets protestants consiste principalement en deux points.

« Le premier est que S. M. promette *de protéger et défendre l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les lois et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, collèges et écoles avec leurs immunités, droits et privilèges.*

« Le second que sadite Majesté promette aussi qu'*Elle ne violera point le serment du Test ni n'en dispensera point.*



« J'ai répondu et je réponds que S. M. peut accorder sans difficulté ces deux articles.

« Et pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens véritable des deux articles en question.

« Le premier a deux parties : L'une de protéger et défendre l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les loix ; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces loix dans leur vigueur, et comme Roi les exécuter selon leur forme et teneur.

« La conscience du Roi d'Angl<sup>e</sup>. n'est point blessée par cette partie de sa déclaration, puisque la protection et la défense qu'il y promet à l'Église anglicane protestante ne regarde que l'extérieur et n'oblige S. M. à autre chose qu'à laisser cette prétendue Église dans l'état extérieur où il la trouve, sans troubler ni permettre qu'on l'y trouble.

« Et pour décider cette question par principes : il faut faire grande différence entre la protection qu'on donneroit à une église par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe et celle qu'on lui donne pour conserver à l'extérieur la tranquillité publique. Le premier genre de protection est mauvais parcequ'il a un mauvais principe qui est l'adhérence à la fausseté : mais le second est très-bon parcequ'il a pour principe l'amour de la paix et pour objet une chose bonne et nécessaire qui est le repos public.

« Ceux qui traitent en cette occasion avec le Roi d'Ang<sup>e</sup>. ne lui demandent pas l'approbation de la Religion anglicane, puisqu'au contraire ils le supposent Catholique et traitent avec lui

comme l'étant : Ils ne lui demandent donc qu'une protection royale, c'est-à-dire, une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un Roi qui ne peut rien sur les consciences : et tout le monde demeure d'accord que cette protection est légitime et licite.

« Les Rois de France ont bien donné par l'édit de Nantes une espèce de protection aux prétendus réformés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudroient troubler dans leur exercice, et leur accordant des espèces de privilèges, où ils ordonnent à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parceque c'étoit ce repos et non pas la Religion prétendue réformée qui en étoit le motif. On peut dire à proportion la même chose du Roi d'Ang<sup>e</sup>., et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestants, c'est que l'état où ils sont dans ses royaumes et le motif du repos public l'exige ainsi.

« Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'ils prétendent qu'il enferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par les Parlements contre les Catholiques : parceque, disent-ils, les Protestants mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent p<sup>r</sup>. l'Église anglicane protestante.

« Mais les paroles dont se sert le Roi n'emportent rien de semblable, et il importe de bien comprendre comme parle cette déclaration : *Nous protégerons, dit-elle, et défendrons l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les loix.*

Il ne s'agit donc que des principes constitutifs de cette prétendue Église en elle-même, et non pas des lois pénales par lesquelles elle prétendrait pouvoir repousser les Religions qui lui sont opposées.

« Ces principes constitutifs de la R. A. selon les loix du pays sont : 1<sup>o</sup> les prétendus articles de foy réglés sous la Reine Élisabeth ; 2<sup>o</sup> la liturgie approuvée par les Parlements ; 3<sup>o</sup> les homélies ou instructions que les mêmes Parlements ont autorisées.

« On ne demande point au Roi qu'il se rende le promoteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Église anglicane protestante, et de l'autre ne blesse point la conscience du Roi.

« Voila donc à quoi il s'oblige par cette première partie du premier article de sa déclaration. La deuxième partie de l'article où il promet *d'assurer à l'Église protestante et à ses membres leurs églises*, etc., a encore moins de difficulté, et même elle tempère la première en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Église anglic<sup>e</sup>. protest<sup>e</sup>. aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le Roi promet seulement de ne souffrir point qu'on la trouble.

« Le Roi est bien éloigné d'approuver par là l'usurpation des Églises et des bénéfices : mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourroit faire sans ruiner la tranquillité de ses États.

« A l'égard du serment du *Test* qui fait le second article de la déclaration du Roi : Il n'oblige Sa M. à autre chose sinon à ex-

clure des charges publiques ceux qui refuseront de faire un certain serment ; en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre et humainement et chétiennement sans avoir des charges.

« Que si cela paroît rude aux Catholiques ils doivent considérer l'État où ils sont et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angl<sup>e</sup>., ce qui les oblige à n'exiger pas de leur Roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourroient flatter vainement au bien réel et solide d'avoir un Roi de leur Religion et d'affermir sur le thrône sa famille quoique Catholique, ce qui leur peut faire raisonnablement. espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissem<sup>t</sup>. de l'Église et de la foy.

« Que si on s'attache au contraire à vouloir faire la loi aux Protestants qui sont les maîtres, on perdra avec l'occasion de rétablir le Roi, non seulement tous les avantages qui sont attachés à ce rétablissement, mais encore tous les autres quels qu'ils soient, et on s'exposera à toutes sortes de maux, étant bien certain que si les rebelles viennent à bout selon leurs desirs d'exclure tout à fait le Roi ils ne garderont aucune mesure envers les Catholiques et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent.

« Pour ces raisons je conclus non seulement que le Roi a pû en conscience faire la déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y étoit obligé, parce qu'il doit faire tout ce qui est possible pour l'avantage de l'Église et de ses sujets catholiques auxquels rien ne peut être meilleur dans la conjoncture présente que son rétablissement.

« On doit même déjà regarder comme un grand avantage la déclaration que fait S. M. *de recommander fortement à son Parlement une impartiale liberté de conscience*, ce qui montre le zèle de ce Prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble-une favorable disposition pour eux dans ses sujets protestants qui acceptent sa déclaration.

« Je dirai donc volontiers aux Catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la déclaration dont il s'agit : *Noli esse justus multum : neque plus sapias quam necesse est, ne obstupescas.* ECC. VII. 17.

« Je ne doute point que N. S. P. le Pape n'appuie le Roi d'Ang<sup>e</sup>. dans l'exécution d'une déclaration qui étoit si nécessaire et ne juge bien des intentions d'un Prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille et sa propre vie à la Religion Catholique. Je me soumets néanmoins de tout mon cœur à la suprême décision de S. S.

« Fait à Meaux, ce 22 may 1693,

« † J. BÉNIGNE, É. de Meaux. »

*Du Lord Melfort au Cardinal de Janson Forbin.*

« A St. Germain en Laye, ce 25 may 1693.

« MONSIEUR,

« La déclaration dont j'envoye ici la traduction à V. E. par ordre du Roy mon M<sup>re</sup>. est celle dont Sa Ma. est priée par une

partie très considérable de ses sujets protestants en Angleterre de se servir quand elle retournera dans ses royaumes, comme un moyen très efficace pour regagner les cœurs de son peuple et faciliter son rétablissement. Dès que la proposition a été faite à Sa Ma<sup>te</sup>., Elle l'a communiqué au Roy Très X<sup>en</sup>.; et par son consentement, plusieurs Évêques de France et docteurs de Sorbonne ayant été consultés touchant les concessions dans cette déclaration qui regardent la Religion, ils ont tous donné leurs opinions que Sa Ma<sup>te</sup>. pouvoit accorder les dites concessions sans blesser sa conscience. Sur quoi le Roy mon M<sup>re</sup>. avec l'approbation de Sa Ma<sup>te</sup>. Très X<sup>ne</sup>. a envoyé la dite déclaration en Angleterre où elle a déjà eu un très bon effet, et plusieurs Seigr<sup>s</sup>. du royaume se sont joints au party du Roy, et on y travaille actuellement à son rétablissement avec beaucoup d'espérance de succès, les amis de Sa Ma<sup>te</sup>. devant publier la dite déclaration quand ils auront achevé de ménager les esprits et qu'ils verront toutes les choses disposées pour cela.

« Mais comme les choses les plus légitimes sont sujettes aux mésinterprétations, le Roy mon M<sup>re</sup>. qui prévoit que quelques Catholiques scrupuleux ou malintentionnés pourroient blâmer certaines concessions que Sa Ma<sup>te</sup>. est obligé de faire à ses sujets protestants, Elle a prié M. l'évêque de Maux de mettre son sentiment par écrit et de le transmettre à V. E. pour en rendre compte à S. S., ne doutant nullement que S. S. ne l'approuve. V. Em<sup>ce</sup>. trouvera les raisons du sentiment de cet Évêque dans sa lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer cy jointe, et je vous supplie Monseigneur de prendre le temps et les méthodes que

vous jugerés les plus propres pour les représenter en secret à S. S., non pas de la part du Roy mon M<sup>re</sup>. qui lui communiquera la chose directement de luy même après que V. E. l'aura prévenu, mais seulement de la part du dit Évêque qui ayant donné son opinion par ordre de Sa M<sup>te</sup>. Très X<sup>eme</sup>. a cru devoir par le moyen de V. E. en expliquer les raisons à S. S. et soumettre le tout à sa décision. Le Roi mon M<sup>re</sup>. qui a beaucoup de confiance au zèle que V. E. a pour ses intérêts, et à la sage prudence avec laquelle elle ménage toutes choses, et jugeant bien que tout dépend de bien représenter les choses d'abord pour former les premières impressions, elle a crû qu'il n'y avoit pas de meilleure voye que celle de V. E. pour donner la première connoissance de cette affaire à N. S. Père, dont elle ne doute pas par le moyen de V. E. d'obtenir l'approbation qu'Elle souhaite et qui sera si importante dans la suite pour fermer la bouche à quelques faux zélés qui pourroient trouver à redire à la conduite de Sa M<sup>te</sup>., quoi qu'il semble que ce qu'elle a déjà faite et soufferte pour la Religion, devoit assez convaincre tout le monde qu'elle est incapable de jamais rien faire qui y puisse préjudicier, fut-ce pour regagner tous les royaumes de la terre.

« Je n'ai pas besoin de dire à V. E. l'importance qu'il y a de ménager cette affaire ci avec autant de secret que de prudence. La nature de la chose le demande. Et surtout il est à propos que le Roy mon M<sup>re</sup>. ne paroisse point avoir donné commission à V. E. d'en parler à S. S. Sa M<sup>te</sup>. réservant de faire cela par une autre voye et d'autre manière qui sera plus propre à ménager les esprits des Catholiques anglois, qui est une chose assez difficile.

Ainsi je supplie V. E. de sçavoir seulement comme d'Elle même ce que S. S. dira sur l'opinion dudit Évêque le plus tôt qu'elle pourra et de me faire la grace de me la mander, et de me croire cependant avec beaucoup de respect,

« Monseigneur, de votre Éminence,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« MELFORT. »

P. S. (*De sa main.*)

« Ce qu'il y a affaire n'est que pour éviter les censures de Rome, non pas pour faire examiner l'affaire, ce qu'il faut éviter et principalement les congrégations, ce que Sa Majesté souhaite estant de satisfaire Sa Sté. en particulier des nécessités sous lesquelles Sa Majesté est tant à l'égard de son établissement que pour avoir la liberté de faire élever le pr. de Galles dans la Religion Catholique, ce qui est un plus grand bien à la dit religion que aucun autre que puisse arriver. Il est aussy à considérer que Sa Majté. a des assurances des principaux avec lesquelles elle a traité d'obtenir une liberté de conscience pour les Catholiques d'Angleterre, pourveu que Sa Majté. ne le presse pas par son autorité, mais qu'il le laisse au Parlement. En fin celle cy j'entends la déclaration n'est que pour rentrer, et l'on peut beaucoup mieux disputer des affaires des Catholiques à Whythall qu'à St. Germain. Je demande pardon à V. Ecc. un grand mal de gorge m'empêche de faire en cette rencontre ce que je dois, et l'heure de la poste qui presse empêche aussi qu'on puisse remettre cette lettre cy au nett. »



*Enfin, cette déclaration n'est que pour rentrer.* Cette expression du lord Melfort, trente-huit jours après la signature du manifeste, de ce manifeste où le Roi disoit : *Puisse Dieu proportionner nos succès à notre sincérité !* peint d'une manière bien vraie, mais bien triste, les déplorables conseils qui assiégeoient la conscience et la raison du malheureux Prince. Par quels sophismes lui-même cherchoit à concilier ce qu'il nommoit l'honneur et la conscience ! Il disoit, et il répète dans ses Mémoires, que, s'il avoit été trop loin dans sa déclaration, il se trouveroit certainement un *biais* qui ne feroit tort ni à l'honneur ni à la conscience ; *qu'en se tenant, non pas à la lettre, mais à l'esprit de la chose, il ne pourroit pas être accusé de manquer à sa parole ; de même qu'un écrivain « qui publie une seconde édition de son ouvrage, quoique revue et corrigée, ne fait pas pour cela un ouvrage nouveau. »*

Enfin, poursuit encore le foible Prince, « le préambule de la déclaration montrait bien évidemment qu'elle n'étoit que conditionnelle, et que si l'on ne remplissoit pas les obligations prises envers S. M., le Roi n'étoit tenu à rien de son côté. Or, mylord Middleton avoit écrit que, si le Roi signoit les propositions, l'on promettoit de le rétablir sur son trône sous trois ou quatre mois ; et comme on n'avoit pas satisfait à cet engagement, Sa Majesté se trouvoit par là même délivrée de tous ceux qu'Elle avoit contractés. »

Avec des arguments et des restrictions si déplorables, est-il bien surprenant que les Lords et les Évêques, les chefs de la flotte, de l'armée, de l'Église et du Parlement n'aient vu dans

la déclaration du Roi que l'intention même exprimée par Melfort au cardinal de Janson? Le Roi ne se montrait-il pas à Saint-Germain comme à Whitehall, toujours dominé par les ruses théologiques de son conseil secret? Aussi ce projet de restauration n'eut-il pour le moment aucune suite. Cependant Middleton ne se rebuta pas, et négociant toujours avec le parti anglican, une troisième expédition fut concertée avec Louis XIV. Jacques II, en 1696, se rendit à Brest; il alloit encore s'embarquer avec une flotte et une armée, lorsque sa cause fut irrévocablement perdue par une entreprise insensée des Jacobites sur la personne de Guillaume III.

Revenons à la déclaration de Bossuet. Il est avéré qu'elle ne fut pas retractée par ce Prélat. Mais qu'auroit dit Jacques II, s'il avoit soupçonné que cette déclaration ne fut point envoyée à Rome? Il ne se seroit pas contenté de dire que le cardinal de Janson ne fit aucune réponse. Comme il eût triomphé de cette apparente rétractation de Louis XIV et de l'Évêque de Meaux! Eh bien! la vérité de l'histoire exige de nous cet aveu: l'original de la lettre et de la déclaration du Prélat, l'original de la lettre du lord Melfort ne furent point envoyés à Rome. Les hommes sages décideront si Louis XIV, rebuté des hésitations, des scrupules et des restrictions de Jacques II, ne voulut pas commettre son nom avec la Cour de Rome dans une affaire qui ne pouvoit plus réussir avec le parti anglican, parce que, dans le même temps, Jacques II autorisoit les Jacobites, ou Torys purs, à faire une attaque personnelle contre Guillaume III. (*Voyez note 6<sup>e</sup>.*)

---

## NOTE DEUXIÈME.

---

### *Sur la Révocation de l'Edit de Nantes.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XI, page 52.)

---

L'ÉDIT de révocation est du mois d'octobre 1685. Dès le mois de décembre Louis XIV envoya M. de Bonrepas, avec commission de faire rentrer en France le plus de Religioneux fugitifs qu'il lui seroit possible.

Ses instructions, à la date du 20 décembre, avoient un double objet : *la conversion des hérétiques* ; et l'examen approfondi de tout ce qui étoit relatif à la marine, au commerce et aux finances d'Angleterre.

M. de Bonrepas étoit Conseiller d'État et Intendant général de la Marine. Il avoit de l'activité, du zèle, des connoissances étendues et de l'habileté. Il s'acquitta de sa double mission avec beaucoup de succès. Pour ce qui regarde *la conversion des hérétiques*, il ne se montra pas difficile sur les conditions. Il s'attachoit surtout aux ouvriers des manufactures, il leur donnoit de l'argent et payoit leur passage. Il enleva même par ce moyen un grand nombre d'ouvriers anglois qui vinrent s'établir en France, et y portèrent surtout le secret de la fabrication du

papier. C'est à cette émigration que remonte l'établissement des plus belles papeteries de France.

Mais tous ses efforts étoient successivement détruits par les relations qui arrivoient de France et de Hollande en Angleterre. Il écrivoit ainsi le 21 janvier 1686 au marquis de Seignelay :

« Diverses lettres de France récemment arrivées portent que les troupes tourmentent plus que jamais les gens de la R. P. R. Il y en a entr'autres une du docteur Burnet à Madame de Russel, par laquelle il lui marque que l'on exerce des tyrannies en France contre les Religionnaires, que les yeux ne peuvent point voir, ni sa plume exprimer, sans en avoir de l'horreur. »

M. de Bonrepaus ne resta en Angleterre que jusqu'au mois de mai. Le 5, à son retour à Calais, il envoya la liste des fugitifs qu'il avoit fait repasser en France, au nombre de cinq cent sept. « Il me semble, dit-il, que ce n'est guères, vu le nombre de quatre mille cinq cents qu'il y en a ; mais je n'ai rien à me reprocher quant aux soins et à la diligence. J'aurois pu faire mieux, sans l'espérance que ces malheureux ont eue de tirer des sommes considérables de la *collecte* ( faite pour eux à Londres). Les Ministres protestants en ont détourné plusieurs qui m'avoient donné parole. Ils leur ont fait des avantages considérables, et ont été fort attentifs à mes démarches, surtout depuis les fêtes de Pâques, qu'ils ont reconnu, en faisant la cène, qu'il leur manquoit beaucoup de monde, entr'autres des marchands de La Rochelle, dont le retour les a extrêmement mortifiés.....

« Ce qui me paroît le plus avantageux dans le retour de ces gens-là, est la destruction des manufactures des toiles *royalles*

et des toiles blanches qu'ils avoient établies en Angleterre. Les Anglois qui y étoient intéressés en ont fait grand bruit..... On m'enverra une liste des noms de tous les fugitifs qui sont en Angleterre, à laquelle on travaille actuellement pour faire la distribution de la collecte.....

« Je crains avec raison de ne pouvoir pas faire grand'chose en Hollande pour le retour des fugitifs. On les gardera à vue, étant avertis de Londres de ce que j'y ai fait. Mais j'aurai du moins la consolation de ne rien oublier de tout ce qui dépendra de mes soins. »

M. de Bonrepas arriva le 11 mai à Rotterdam, et son voyage y fut presque nul, comme il l'avoit prévu.

Le marquis de Seignelay étoit un homme d'État. De même qu'il avoit envoyé en Angleterre et en Hollande M. de Bonrepas pour rappeler les fugitifs, il avoit envoyé Fénélon en Poitou et en Saintonge pour gagner à la Religion catholique ceux qui, étant rentrés en France, portoient le nom de *convertis*. Fénélon, comme on le sait, n'avoit pas voulu que les dragons fussent les collègues de sa mission; aussi fut-il dénoncé à la Cour, et le marquis de Seignelay lui en donna sur-le-champ avis. Ses réponses sont bien connues; mais on ne sauroit trop rappeler ce qu'il écrivoit à Bossuet: « Les Huguenots *mal convertis*, dit-il à ce Prélat, sont attachés à leur religion, jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais, dès que la rigueur des peines paroît, toute leur force les abandonne. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une *indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs* qui doit faire trembler. Si l'on vouloit

leur faire abjurer le Christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons..... Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et ne se rebuter point de les instruire. »

On parle beaucoup, de nos jours, de l'indifférence en matière de Religion; et tout ce que l'on a écrit n'est que trop véritable. Mais cette indifférence ne peut-elle pas remonter à l'époque et aux exemples que cite Fénelon? Ce seroit là, si la remarque est juste, un des plus grands malheurs de la Révocation. Car les pertes matérielles se réparent; mais les blessures faites à ce qu'il y a de plus noble et de plus sacré dans l'homme, jamais.

Quoi qu'il en soit, il y avoit auprès de Louis XIV deux directions bien opposées. Louvois ne voyoit dans la conversion des Religioneux qu'une affaire de Dragons; à sa suite se trouvoient ces hommes fanatiques et durs qui croyoient sauver la génération future en sacrifiant la génération présente : car pouvoient-ils se tromper sur ce qu'ils nommoient les conversions? D'un autre côté se trouvoient ces hommes véritablement chrétiens, et pénétrés de la douceur de l'Évangile; ces hommes comme Fénelon et Bossuet, qui vouloient convertir par la conviction et non par la violence des armes.

Louis XIV qui se laissa entraîner d'abord par les premiers ne connoissoit pas tous les ravages produits par leur fatal système. Il crut à ces conversions simulées. Comment n'eût-il pas été dans l'erreur? De toutes parts, l'encens fuyoit sur ses autels comme devant les autels d'une divinité. M. de Barillon en Angleterre étoit un de ceux qui le prodiguoit avec le plus de pro-

fusion, à l'occasion des fugitifs. Mais le comte Davaux en Hollande voyoit les choses de plus haut et ne dissimuloit aucune vérité au Roi. Sa correspondance est remplie de notes très-intéressantes sur ce grave sujet. Voici entre autres ce qu'il écrivoit le 23 octobre 1687.

« Le nommé Cossard, un des plus riches marchands de Rouen, est arrivé ici d'avant-hier avec tous ses effets. Il passa, il y a 15 jours, 40 personnes de Rouen en Angleterre, et ceux là avoient été précédés de 200. Il est venu encore quelques autres marchands assez riches; et il semble que ceux qui sont les plus riches, commencent à cette heure à sortir du Royaume. J'ai tout lieu de croire, par tout ce que j'apprends de beaucoup d'endroits, qu'il y en a quantité qui ne diffèrent à sortir que pour avoir lieu de vendre leurs effets et d'en tirer l'argent, qu'ils envoient par avance.

« En effet, Sire, il en vient une si furieuse quantité, que messieurs d'Amsterdam commencent à trouver qu'il y en a trop, ne pouvant plus placer le leur, plus haut qu'à 2 pour cent. Je sais même que l'on a fondu en Angleterre neuf cent soixante et tant de mille louis d'or.

« Je croirois, Sire, prévariquer à mon devoir et manquer à la fidélité que je dois à V. M. si je ne lui rendois compte de ce qui vient à ma connoissance et qui regarde le bien de son service. Il est certain que la plupart de ceux qui sont sortis depuis peu ne l'ont fait que sur différents emprisonnements qui ont été faits en quelques provinces.... J'ose encore prendre la liberté de dire à V. M., avec le profond respect que je lui dois, que

si on traitoit les nouveaux convertis, dans toute l'étendue du Royaume, de la même manière qu'ils le sont à Paris, à Rouen, et sous les yeux de V. M., il n'en seroit pas sorti la moitié de ce qui s'en est allé.»

Voyez la réaction des choses humaines et la vanité des conseils de la politique. Le Prince d'Orange fit plusieurs régiments des fugitifs qui formèrent à peu près le quart de l'armée qu'il conduisit en Angleterre contre le Roi Jacques II, son beau-père. Lorsque celui-ci descendit en Irlande au printemps de 1689, ce fut encore les Religionnaires qu'il envoya contre le Roi et les Catholiques.





---

## NOTE TROISIÈME.

---

*Relations du Cardinal de Richelieu avec les Irlandois.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 107.)

---

LA Rochelle fut soumise en 1628. Et ce fut pendant le siège de cette ville que le cardinal de Richelieu accueillit des envoyés de l'Irlande qui lui proposoient de remettre à la France la province d'Ultonie, et de séparer l'Irlande de l'Angleterre.

Le Cardinal s'occupa sérieusement de cette proposition. Alors l'Angleterre favorisoit la révolte des Calvinistes en France.

On verra ci après, par les plaintes officielles du Roi d'Angleterre, qu'en 1641 et en 1642 le Cardinal laissoit passer en Irlande des hommes et des armes. Il y envoya aussi des agents pour traiter avec les confédérés irlandois; et dans le même temps, Eugenio O'Neill, qui depuis 40 ans étoit au service d'Espagne, proposa de passer en France avec son Régiment, d'en conduire les soldats en Irlande, et de déterminer les confédérés à se mettre sous la protection de Louis XIII.

Le Cardinal exigea des confédérés ce qu'il avoit déjà obtenu des covenantaires d'Écosse : la liberté de faire des levées en Irlande. Ils répondirent d'abord qu'ils avoient besoin de toutes

leurs forces, et qu'ils ne pouvoient accorder à Louis XIII ce qu'ils refusoient à Charles I<sup>er</sup> leur souverain. Cependant ils autorisèrent cette levée, et peu de temps après, ils envoyèrent en France Eugenio O'Neill, Roger Maguire, Philippe Rély, le Primat d'Irlande, et un Évêque, qui signèrent la cession à la France de la province d'Ultonie.

Le Cardinal étoit mort pendant les négociations, et ce fut le cardinal Mazarin qui acheva l'ouvrage de son prédécesseur. Mais les revers de Charles I<sup>er</sup> contre l'armée parlementaire, et les succès de Cromwell contre l'Irlande, achevèrent l'asservissement de cette nation.

*« Au Roy Très-Chrestien, et à Messieurs de son Conseil.*

« Avril 1642.

« Richard Browne, Gentilhomme de la Chambre privée, et Secrétaire du Conseil privé de S. M. de la Grande-Bretagne, et son Agent près le Roy Très-Chrétien;

« Par ordre et au nom de S. M. de la Grande-Bretagne.

« Faict plainte, de ce que, depuis environ un an, on a faict défenses de ne point laisser sortir de France aucun subject du Roy de la Grande-Bretagne, sans passeport d'un des Secrétaires d'Etat, sous prétexte d'empescher que les soldats qui sont au service du Roy Très-Chrestien, ne sortent du Royaulme, et par ainsi qu'on a rendu les passeports des Ambassadeurs et Ministres de S. M. de la Grande-Bretagne en France. entièrement inutiles et de nul effect.

« Et néanmoins, que depuis la révolte d'Irlande, on a ici

licencié un Regiment entier irlandois et donné passeport aux colonels Belinge et Collon, et plusieurs aultres, et aux officiers du d. Régiment, pour se retirer chez eux; et permis à tous ceux de la nation irlandoise (qui le désireroyent) de s'en retourner en leur pays; que des ports de Bretagne et de la Rochelle, on a, par plusieurs fois, embarqué armes et munitions (ce qui est très rigoureusement défendu par les loix fondamentales du Royaulme, si ce n'est par permission expresse du Roy Très Chrestien et de l'Admiral de France), pour les transporter en Irlande; que tout cela s'est fait seulement depuis que les Irlandois se sont actuellement révoltez, et que S. M. de la Grande-Bretagne les a, par plusieurs actes publics, déclaréz rebelles et criminels de lèze-Majesté.

« Partant, prie qu'il soit ordonné par le Roy Très Chrestien que tous les Irlandois, qui ont charge dans les armées de France, y reviennent tout incontinent, sous les peines de perte de leurs charges, et que dorez-en-avant, jusques à ce que lesdits rebelles d'Irlande ayent été entièrement rangez à leur debvoir, nul Irlandois ne puisse sortir de France, ny pareillement aucune munition de guerre ou de bouche puisse être davantage transporté d'icy, pour assister [ou secourir] lesdits rebelles Irlandois contre leur souverain légitime, Sa Majesté de la Grand'Bretagne, Frère, Amy et Allié du Roy Très Chrestien. »

---

## NOTE QUATRIÈME.

---

*Relations du Cardinal de Richelieu avec les Écossois  
Covenantaires, et le Parlement d'Angleterre.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 109.)

---

LES ennemis du Cardinal, et à leur tête, la Reine Mère, étoient retirés à Londres. Ils favorisoient le parti de la Maison d'Autriche contre la France. La Reine d'Angleterre étoit dévouée à ce parti, et son ascendant sur le Roi son mari Charles I<sup>er</sup> ne contribua que trop à engager ce malheureux Prince dans la faction Espagnole.

La France vouloit entraîner l'Angleterre à s'unir à elle, pour enlever à l'Autriche les états de l'Électeur Palatin dont cette Maison s'étoit emparée. Mais Charles I<sup>er</sup> espéroit que son alliance avec l'Espagne feroit rendre au Prince Palatin son neveu la succession dont il étoit dépouillé.

Le Prince Palatin passa déguisé en France, pour se rendre en Allemagne, vers la fin de 1639. Le Cardinal de Richelieu le fit arrêter et détenir à Vincennes, le soupçonnant d'aller au-delà du Rhin, pour séduire l'armée du feu duc de Weymar qui étoit

à la solde de Louis XIII, pour s'en rendre le maître, en prendre le commandement, faire des levées en Allemagne, et se réunir enfin à l'Autriche contre la France.

L'arrestation du Prince fit grand bruit à la Cour d'Angleterre, qui se plaignit avec hauteur. Le Cardinal n'y mit pas moins de fierté.

Ce fut sur ces entrefaites que les troubles d'Écosse pour la religion commencèrent, et que les persécutions du nouvel Épiscopat contre les sectes Presbytériennes firent éclater cette insurrection générale connue sous le nom de *Covenant*.

Les seigneurs d'Écosse envoyèrent un gentilhomme au Cardinal de Richelieu. M. de Bellièvre alloit partir pour l'Angleterre comme ambassadeur. Le Cardinal lui donna des instructions. « On n'attend, dit-il, qu'un prétexte.... Il y a apparence d'en recevoir un favorable, en ce que les Anglois, qui traitent continuellement sous main avec les Espagnols, viendront peut-être à faire avec eux quelque traité ouvert, ou de mariage, ou sur le sujet de la restitution du Palatinat.... Le gentilhomme écossois s'en retournera avec espérance de pouvoir avoir contentement, lequel en effet on lui donneroit, si le Roy d'Angleterre se déclaroit pour l'Espagne. »

Alors l'ambassadeur d'Angleterre réclamoit très vivement la mise en liberté du Prince Palatin. M. de Bellièvre, qui n'étoit pas encore parti, fut chargé de prendre cette occasion pour amener Charles I<sup>er</sup> à quitter la cause Espagnole, à s'unir à la France, à la Suède et à la Hollande contre l'Autriche, à ne permettre aux Espagnols aucune levée dans les États Britan-

niques, et à fermer les yeux sur les levées que la France y feroit elle-même.

Cette négociation préliminaire avec Leycester, ambassadeur d'Angleterre, n'ayant amené aucun résultat, le Prince Palatin resta à Vincennes, et M. de Bellière partit pour l'Angleterre au mois de janvier.

Alors les Écossois négocièrent pour leur compte et directement avec les ministres de France. Rien ne pouvoit être plus funeste à la cause de Charles I<sup>er</sup>, dans ces premiers moments de la révolution d'Écosse. Les pièces suivantes montreront avec quel ton d'aigreur les relations diplomatiques de France et d'Angleterre s'entretenoient. Il suffit d'ajouter que, jusqu'à la mort du Roi, les ministres de France en Écosse et en Angleterre ne s'attachèrent qu'à traiter pour des levées d'hommes avec les seigneurs les plus puissants de ces deux Royaumes. Le *Covenant* ou Convention d'Écosse et le Parlement d'Angleterre s'y prêtèrent avec docilité. Les seigneurs des deux pays y trouvoient de grands avantages pécuniaires, et le Cardinal se procuroit d'excellents soldats contre l'Autriche.... Mais quand la Révolution fut arrivée à son extrême et douloureuse conclusion, il n'étoit plus temps de revenir sur ses pas; et c'est ainsi que la *politique humaine* d'un grand génie a contribué au plus terrible événement qui ait pu glacer d'effroi et d'horreur les nations chrétiennes. *Discite justitiam, moniti....*

Une dernière observation. Le marquis de Montrose, signataire de la lettre écrite au Roi de France, étoit un des chefs du *Covenant* en Écosse; Sir Thomas Wentworth fut le chef de

l'Opposition du Parlement d'Angleterre, et proposa la célèbre *Pétition de Droit*. Le premier, cependant, devint le plus intrépide défenseur de la cause royale; le second, fut le comte de Strafford, dont la mémoire vivra éternellement comme celle de Charles I<sup>er</sup>.

Quand de tels hommes se trouvent à la tête d'une opposition, n'est-ce pas un avertissement donné à l'autorité suprême, que le pays est menacé d'une révolution dont les causes réelles doivent être sérieusement examinées? Mais alors Buckingham étoit ministre absolu sous Charles I<sup>er</sup>.....

Voici, à différentes époques de la révolution, des pièces qui montreront l'esprit des deux gouvernements, Français et Britannique. Il ne faut pas oublier que la Reine Mère, les seigneurs exilés avec Elle, la Reine d'Angleterre sœur de Louis XIII, et ses confidants intimes étoient dévoués au parti Espagnol, en haine du Cardinal de Richelieu, qui vouloit abattre la domination Autrichienne. Ces notions jettent un grand jour sur la Révolution d'Angleterre.

---

*« Double de la Lettre des Covenantaires en Écosse, au  
Roy Très-Chrestien.*

« SIRE,

« Votre Majesté estant l'azile et sanctuaire des Princes et États affligés, nous avons trouvé nécessaire d'envoyer ce Gentilhomme, le sieur de Colvil, pour représenter à Votre Majesté la candeur et naïveté tant de nos actions et procédures que de

nos intentions, lesquelles nous desirons estre gravées et escriptes à tout l'univers, avec une raye du soleil, aussi bien qu'à Vostre Majesté. Nous vous supplions doncques très humblement, Sire, de luy adjouster foy, et à tout ce qu'il dira de nostre part, touchant nous et nos affaires, très assurez, Sire, d'une assistance esgalle à vostre clémence accoustumée, cy devant et si souvent monstrée à ceste nation, laquelle ne cédera la gloire à autre quelconque d'estre éternellement,

« Sire,

« D. V. M<sup>te</sup>.

« Les tres humbles, et très obéissants

« et très affectionnez serviteurs,

« LESLY, MAR, ROTHES, MONTROSE, MONTCOMMÉRY,

« LOUDOUN, FORRESTER, *Secrétaire du Covenant.* »

Au Roy.

« *Traduction de l'Instruction du S<sup>r</sup> Colvil, envoyé par les Seigneurs d'Écosse.*

« L'ordre du S<sup>r</sup>. Colvil est de remonstrer en toute humilité au Roy Très Chrétien et à monseigneur le Cardinal l'estat pitoyable de cette nation, et en premier lieu, les grandes oppressions qu'elle a souffert, à raison de très grandes et très dangereuses innovations survenues et introduites non seulement en leur religion, mais aussy principalement en leurs libertéz et loix fondamentales du royaume, par l'érection d'une Cour Souveraine, appelée, dans le pays, Haute Commission, laquelle en rigueur et



cruauté surpasse l'Inquisition d'Espagne. Car, en cette nouvelle Cour, les Évêques seuls commandoient à baguette, avec un pouvoir absolu; de sorte qu'en vertu d'une simple et privée commission, octroyée à quelques particuliers, il étoit licite d'amender, bannir, imposer peines civiles et exemplaires, confisquer des biens de toute nature, et ce à l'encontre de toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, à leur plaisir et volonté, sans aucune forme de procez, et tout cela sans pouvoir aucun du Parlement (lequel en tel cas est du tout nécessaire, conformément aux loix fondamentales du royaume), et voire sans aucun exemple ni pratique quelconque, de temps immémorial de cette nation.

« Sur ce, les Estats d'Escosse ont, à diverses reprises, employé leur possible à présenter leurs très humbles remontrances à nostre Roy, lesquelles ont toujours esté négligées, et, pour toute response, n'ont obtenu qu'un édict du 1 febvrier 1639, dont à peine trouvera on le semblable parmi les Turcs et les Barbares, publié par toutes les Églises parrochiales d'Angleterre, par lequel on nous déclare traitres, rebelles et desloyaux, provoquant et incitant les Anglois à nous courir sus, encourageant nos vassaux et tenanciers à se soulever à nostre ruine et à couper la gorge à leurs propres maistres, les amorçant d'une belle promesse : assavoir, de leur donner nos biens, terres et Estats, en récompense de leur desloyauté, moyennant une petite reconnoissance; et tout ce, sans nous avoir ouïs, sans avoir rien démerité, et sans avoir esté convaincus avoir enfreint la moindre de nos loix, comme nous avons offert, pour notre justification, de faire voir

à nostre Roy, s'il nous eust voulu escouter et donner audience à nos Deputez. Ensuite de cecy, on a imprimé un livret, intitulé à faux le Manifeste du Roy, tout rempli de calomnies, blasmant à tort nos très justes et meilleures procédures entièrement inconnues à S. M., si ce n'estoit par le moyen de la plume faussaire de nos ennemis. On ne laissa pas pour tout cela d'en semer des copies par toute l'Angleterre et d'en envoyer d'autres en France, Hollande et ailleurs, pour nous rendre odieux, autant qu'il leur a esté possible, bien que nous ayons fait offre par la bouche de nos Députez au camp devant Berwich à S. M., et en la dernière assemblée nationale, comme aussy au commencement du dernier Parlement, sur peine de nos vies, de faire voir plus de deux cents faussetez palpables au livret cy dessus mentionné. Enfin pour nous oster tout moien de nous justifier et esclaircir les Anglois sur les calomnies qu'on nous mettoit sus, le cours des lettres a esté interrompu, et conséquemment la communication par icelles interdite, pour plus aisément les induire à se jeter sur nous à yeux clos, et à nous traiter comme criminels de lèze Majesté et contempteurs de ses loix : Reconnoissant qu'une véritable information les obligeroit à deslibérer meurement avant que venir aux mains avec leurs amis et voisins.

« S. M. s'est accheminée avec une puissante armée, tant à pied qu'à cheval, pour envahir nos frontières, ayant envoyé une autre par mer, sous la conduite du marquis Hamilton, pour boucher nos ports, empescher nostre commerce, et pour, aux occasions, faire descente et desgast le long de nos costes. De sorte que nous nous vismes contraints à une nécessaire deffence, et force nous

a esté pour nostre sauvté et renfort de garnir nos costes de gens de guerre, et lever et mener grosse armée vers nos frontières, pour leur en disputer l'entrée. Mais l'invasion de part et d'autre s'estant trouvée difficile, et les Anglois s'estant mieux informez de l'équité de nos demandes, poussèrent S. M. à ouïr de nos Députez les informations par le passé si souvent rejetées.

« Alors certains articles furent arrestez entre S. M. et ses sujets d'Escosse, par lesquels S. M. s'obligea à leur accorder une assemblée nationale et Parlement libres, pour remédier aux troubles, et affermir la paix du royaume. Nonobstant, S. M., à l'instigation de nos ennemis, a esté persuadée ou plustost poussée à nous reffuser l'accomplissement et l'issue souhaitée des susdits articles, si ce n'est en manière qui butte à la ruine totale des privilèges du royaume et l'anéantissement de nos loix, dissipant l'assemblée de nos Estats appelée Parlement qui a seul un pouvoir unique et absolu, non seulement sans le consentement des Estats, ains au rebours de leurs sentiments; procédure entièrement contraire aux privilèges, coustumes, et à la pratique de tout temps de ce royaume.

« S. M. Très-Chrétienne est très humblement suppliée de ne point prendre en mauvaise part, si nous avons tant tardé à lui faire voir la candeur et l'équité de nos procédures. L'espérance qu'avions de pouvoir satisfaire à nostre Souverain par nos supplications réitérées, nous a retenus jusques icy. Mais maintenant que nous nous voions contraints par extrême nécessité d'avoir recours ailleurs, nous avons la confiance de représenter nettement à S. M. nos grandes calamitez, sur l'espérance que nos anciennes et souvent

renouvelées alliances entre la France et l'Escosse, et les bons services rendus par le passé à S. M. et aux Rois ses prédécesseurs d'heureuse mémoire par cette nation, ne seront jamais mises en oubly : et partant qu'il plaise à S. M. par son intercession envers notre Souverain nous moiennner la douce jouissance de nos privilèges, coustumes et loix qui nous ont esté laissées de nos pères et observées par tant de siècles.

« Il importe grandement à S. M. T. C. d'aller au devant à ce grand dessein complotté par la faction espagnolle en Angleterre, laquelle se promet, si une fois elle avoit maistrissé l'Escosse, d'aisément venir à bout de toute l'Angleterre et la rendre sinon sujette, au moins tellement alliée, amie et despendante, que volontiers elle espouseroit les querelles et les intérêts, au grandissime préjudice des royaumes et Estats voisins qui ne doivent souffrir l'aggrandissement monstrueux de la Maison d'Austriche. »

---

*Lettres du Cardinal de Richelieu.*

« De Réaumont, ce 4<sup>e</sup> may 1640.

« J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre que le Roy d'Angleterre a escrite au Roy, et que l'Ambassadeur luy a envoyée à Chantilly, bien qu'elle soit escrite du 1<sup>er</sup> De. bre 1639. Le stile en est fascheux, et sembleroit par là qu'il chercheroit noise, si on ne cognoissoit leur insolente façon d'agir. Je ne scay ce que c'est que l'affaire dont il parle, vous scaurez s'il vous plaist de M. de Bellièvre, ce qu'il en scait, et de plus de MM. d'Haligre et de Loines s'ils en ont rien veu au Conseil de la marine.

« Il se faut gouverner en sorte en ceste affaire que ces insolens ne pensent pas qu'on prenne allarme de leur procédé. Je croy que vous pouvez envoyer quérir Auger pour luy dire que le Roy vous a envoyé une lettre, laquelle est de cinq mois de datte; que vous ne sçavez ce que c'est de ceste affaire là, et que s'il en fait cognoistre la justice on en fera raison au particulier qui y a intérêt.

*En marge.* — « Je vous envoye la lettre toute rompue, parce que je n'ay pu l'ouvrir autrement. »

### *Autre Lettre.*

« De Réaumont, ce 4<sup>e</sup> may 1640.

« J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre qu'on a envoyée d'Angleterre à De Chambre, qu'on dit estre la copie de celle que le lieutenant d'Erskin a apportée à M. de Bellière.

« Le Roy d'Angleterre a fait prendre le S<sup>r</sup>. de Colvile qui estoit porteur de l'original de laditte lettre, pareille à celle qu'a l'homme de M. de Bellière. Le dit Roy en a fait lecture publique en son Conseil. Ensuite de quoy il a dit qu'il croioit que le Roy n'en sçavoit rien et qu'il se tenoit assuré de son amitié.

« Par l'événement, M. de Bellière cognoistra que nous avons été plus sages que luy.

« On sçait en Angleterre que le Gentilhomme qui l'est venu trouver est icy. C'est à luy à prendre garde qu'on ne le prenne au retour, et à monsieur de Chavigny à luy faire une response si précautionnée que si elle vient à estre descouverte, elle ne

puisse estre mal interprétée. Monsieur de Chavigny avisera avec ledit sieur de Bellièvre, s'il faudra retenir ladite lettre ou la renvoyer. Je croy qu'en l'estat où sont les choses, il vaut mieuv la renvoyer et donner bonnes paroles, telles toutesfois qu'elles ne puissent estre mal expliquées du Roy d'Angleterre, si elles viennent à estre descouvertes.»

*Autre Lettre.*

« De Béaumont, ce 5<sup>e</sup> may 1640

« Depuis vous avoir escrit hier sur le sujet du sieur de Colville arresté prisonnier en Angleterre,\* l'espion que vous savez qui nous donne de bons avis nous a confirmé le premier que nous avions eu.

« Si l'homme qui a parlé à M. de Bellièvre n'est point encore party, comme je ne le croy pas, il est besoin de luy faire sçavoir qu'on l'attend dans tous les ports pour le prendre, et que son compaignon, c'est-à-dire celuy qui avoit eu pareille commission que luy, nommé Colville est desja pris. Il ne faut pas que cette nouvelle luy soit ditte par M. de Bellièvre, mais par quelqu'autre, afin que, si venant à estre arresté il dit la response qu'on luy aura faite, on ne croie pas qu'on la luy aura faite telle qu'il l'aura reçue, parce qu'on sçavoit desja qu'il estoit descouvert.

« Quant à la response, il est certain que plus j'y pense, plus faut-il estre soigneux de la rendre telle que les Anglois n'y puissent trouver à redire. Je vous prie donc d'y bien penser, instruire si bien M. de Bellièvre qu'il ne mette pas en jeu une

production de son esprit, au lieu de ce que la prudence doit suggérer en ceste occasion.

« Je vous escrivis aussi hier de la lettre que l'Ambassadeur d'Angleterre avoit envoyée au Roy. J'attribue le style à l'élégance de ceste nation, et non à autre dessein, ledit espion nous faisant cognoistre qu'ils n'ont pas envie de se brouiller avec aucune des couronnes. »

#### RAPPORT.

*« On demande pouvoir et autorité de prendre Guillaume Colvill Écossais, et de l'envoyer en Angleterre. »*

« Faut respondre qu'on n'a aucune cognoissance que Colvill soit criminel au respect du Roy d'Angleterre son souverain; que s'il n'est accusé d'autre chose que d'avoir négocié avec les ministres de France, Sa Majesté le sçait innocent, parce qu'il ne l'a pas fait;

« Qu'au reste, quand il seroit coupable, le Roy d'Angleterre donne l'exemple de ne le pas rendre, en retenant le Duc de la Valette, le Coigneux et La Vieville, non-seulement accusez de crimes, mais convaincus de crimes de lèze-Majesté et condamnez pour iceux. »

(Après le retour de M. de Bellièvre, M. de Montereuil resta chargé des affaires en Angleterre, jusqu'à l'arrivée de M. de Laferté-Imbault. Voici des extraits de sa correspondance, tels qu'ils étoient mis sous les yeux du cardinal de Richelieu.)

« *Le Sieur Montereuil.*

« 3 janvier 1641.

« Il a vu le comte de Holland (un des chefs parlementaires), et l'a entretenu sur ce qu'on lui a commandé de luy dire de la part du Roy et de monseigneur le Cardinal. Le Comte luy a témoigné une particulière affection pour la France et un grand désir de la vouloir servir; qu'il étoit très mal avec la Royne d'Angleterre et qu'Elle eut pu mieux traiter une personne qui avoit eu la principale part en la négociation de son mariage; que ceux qui l'avoient esloignée de luy vouloir du bien et qui l'entretenoient encore dans ces sentiments n'estoient pas mieux intentionnez pour la France; que pour luy, il espéroit toutes fois que cette Princesse ne les croiroit pas toujours et que les choses estoient en estat de pouvoir changer....

« Il dit ensuite que la Royne portoit le Roy son mari à vouloir conserver le Lieutenant d'Irlande (c'estoit le comte de Strafford, dont on faisoit alors le procès); que Montagu estoit autheur de ce conseil mauvais pour la Royne, qui irritoit tout le Parlement, et pour le Roy qui devoit donner librement les mains à une affaire dont il luy seroit difficile d'empescher l'exécution.... »

« 17 janvier 1641.

« Il faudroit faire partir promptement M. de Laferté-Imbault, si on désire faire quelque chose avec les Anglois; la conjoncture ne pouvant estre meilleure pour traiter avec eux (contre l'Espagne).



« Il s'est espandu un bruit dans Londres que ledit sieur de Laferté va pour s'opposer aux intentions du Parlement; ce que ceux qui conseillent maintenant la Royne font courir, et elle mesme autorise : la d.<sup>e</sup> Reyne ayant dit au sieur de Mayenne qu'il couroit un bruit par la ville, qu'Elle faisoit venir M. de Laferté, de quoy elle ne se faschoit point du tout; au contraire qu'Elle en estoit fort aise; qu'Elle desiroit qu'on le creut ainsy; qu'Elle montrait par là le crédit qu'Elle a en France, puis qu'Elle en faisoit partir un Ambassadeur; et qu'Elle vouloit bien qu'on sceut qu'Elle pouvoit encore faire aller toute la France, s'il estoit besoin, pour la venger.

« Ces choses pouvant rendre M. de Laferté suspect au Parlement d'Angleterre, le sieur Montereuil a essayé de remédier à ce mal, en sorte que ce bruit ne fera aucune impression....

« Le comte de Holland ne diminue rien du zèle qu'il a tesmoigné avoir pour la France. Il a désiré sçavoir par le moyen de M. de Chavigny si monseigneur le Cardinal auroit agréable qu'il luy confirmast par escrit les assurances de son très humble service, et desire fort en avoir la permission. C'est ainsy qu'il en a parlé, y adjoustant des termes pleins d'honneur et de respect.»

« 7 février 1641.

« Le comte de Holland a esté très aise d'apprendre la bonne volonté que le Roy et monseigneur le Cardinal avoient pour luy, et il a dit au sieur Montereuil qu'il commençoit estre un peu mieux avec la Royne d'Angleterre qu'il n'avoit esté auparavant; que néanmoins il luy seroit facheux de se remettre bien

auprès de cette Princesse pour partager ses bonnes graces avec MM. Germain et Montagu. (M. Germain étoit un lord catholique. M. de Montagu, récemment catholique et prêtre, vouloit se faire nommer cardinal).

« La Royne de la Grande-Bretagne a comme résolu son voyage en France. La consommation que cette Princesse appréhende en est le sujet. On dit mesmes que c'est en partie pour le mécontentement qu'Elle a du Parlement d'Angleterre, et la crainte que les sieurs Germain et Montagu n'y soient maltraitez.»

*Lettre de la Reine d'Angleterre.*

« 14 fevrier 1641.

« Monsieur de Chavigny, ayant envoye Foster a mon cousin le cardinal de Richelieu pour luy faire entendre lestat present ou je suis et luy demander son assistance : jay cru que mayant tesmyogne toujours beaucoup d'afection comme vous avez fait en tout ce qui me conserne que maintenant vous massisteries dans une affaire ou il y va de ma ruine entierre ou de mon bien car comme les affaires vont maintenant ysy je natans que lun quasy sans resource et lautre je lespère par lassistance du Roy mon frère : je ne vous ay pas escrit quant Foster est alle car jay me suis misse entierement a suivre les ordres que mon dit cousin ordonneroit quoyque jusse ordonné Foster de desirer de luy que vous peussiez estre de sette affaire : vous ayant toujours recongnu sy prompt a mobliger que jay cru que dans sette affaire vous ne me refuserais pas V<sup>re</sup> assistance et que vous

garderiez le secret qui est très nécessaire. Je vous prie donc de le faire et de croire que je suis sy recognoyante des soins que vous m'avez desja temoygnes de V<sup>re</sup> affection que je chercheray les moyens de vous faire paroistre que je suis

« V<sup>re</sup> bien bonne amie,

« HENRIETTE DE FRANCE. »

« *Le Sieur Montereuil.*

« 14 février 1641.

« La Royne de la Grande-Bretagne continué à parler de son voyage en France comme d'une chose à laquelle elle est entièrement résolue.... Elle a fait avec le Roy son mary la liste de tous ceux qui la doivent suivre en ce voyage, dans laquelle outre ses domestiques sont M.<sup>rs</sup> Gorin, Percy et Craft. Le comte de Holland a adverty ledit Montereuil qu'Elle fait le dessein d'envoyer bientôt ce dernier en France, pour sçavoir si le Roy aura agréable qu'Elle y aille et de plus qu'Elle a intention de ramener madame de Chevreuse avec Elle.

« Tout le monde craint que ce voyage ait de très mauvaises suites. Le Parlement ne l'approuve en aucune sorte. Il prétend même que ce dessein ne se peut exécuter sans son consentement, et parle encore d'empêcher le retour de cette Princesse, s'il ne peut arrêter son voyage; dont il croit que le principal motif est de porter la France à entreprendre contre l'Angleterre; ce que ladite Royne essaye par toutes sortes de moyens de leur faire appréhender. Les Catholiques prévoient aussi leur der-

nière ruine par son absence et commencent à se plaindre que cette Princesse les veuille ainsy abandonner. Ses Prebstrs mesme qu'Elle fait dessein d'emmener avec Elle jugent encore que de grands obstacles se présenteront à leur retour.

« Ce sont des raisons que l'on pourroit employer pour détourner l'exécution de ce voyage, au cas qu'on ne l'eust pas agréable; lesquelles peuvent estre encore appuyées de l'assurance que donne M. de Mayenne qu'Elle n'avoit aucune indisposition qui l'obligeast à respirer un autre air que celuy d'Angleterre. Si toutesfois ce voyage estoit agréable, il seroit aisé de diminuer les jalousies que le Parlement en a conceues, par les assurances qu'on luy donneroit que le séjour de cette Princesse en France ne servira qu'à la remettre dans les sentiments qu'Elle doit avoir pour le bien commun des affaires, à quoy le comte de Holland pourroit beaucoup servir..... »

« 21 février 1641. »

« Le comte de Holland luy a dit (à Montreuil) que la créance qu'il commençoit d'avoir que la Royne d'Angleterre passeroit en France, l'avoit fait différer d'escrire à monseigneur le Cardinal avant qu'il l'en eust advertie. Deux jours après, ledit Comte luy dit qu'il avoit jugé plus à propos d'en dire un mot au Roy de la G.-B., qui, au lieu d'avoir désagréable qu'il escrivit, l'avoit même excité à le faire; qu'aussi bien il avoit résolu de se déclarer publiquement serviteur de la France et de monseigneur le Cardinal, et que cette qualité estoit trop glorieuse pour ne vouloir pas qu'elle fut cogneue; et lui donna

une lettre pour son Éminence. La créance qu'il a eue que la Royne d'Angleterre allant en France ne descouvrit quelque chose de cette lettre, a contribué à luy faire demander au Roy de la G.-B. la permission de l'escire....

« La Royne d'Angleterre dit publiquement qu'il y a une trêve arrestée pour trois ans entre la France et l'Espagne, et que ces deux couronnes vont unir leurs forces pour la venger et pour défendre les Catholiques.

« L'Ambassadeur ordinaire de Hollande luy a dit (à Montereuil), qu'il eut désiré que M. de la Ferté eut esté en Angleterre et qu'il estoit temps de commencer quelque bon traité entre la France, l'Angleterre et les Etats. . . . »

« 22 février 1641.

« Fault dire à Forster et mander à Montereuil que le Roy ne recevroit pas seulement la Reyne sa sœur en France, au cas que sa santé l'obligeast à y faire voyage, mais qu'il seroit bien fasché qu'elle n'y vinst pas.

« Mais que comme l'affection que S. M. a pour la Reyne de la G. B. luy donne ses sentiments, la part qu'Elle prend à ses intérêts fait qu'Elle ne peut ne luy dire pas qu'il faut bien qu'Elle se donne garde de venir mal à propos en France, dans la conjoncture des affaires présentes ;

« Qu'en telles occasions qui quitte la partie la perd ;

« Que sa sortie d'Angleterre tirera indubitablement après Elle la ruine des Catholiques, et peut-estre la sienne propre pour tousjours, et celle du Roy son mary et de ses enfants ;

« Que dans de si grands changements, comme sont ceux qui

sont en Angleterre, il faut craindre qu'on passe aux dernières extrémités, incapables par après de tous remèdes ;

« Que c'est à la Reyne de se donner un peu de patience, jusques à ce que le mal qui la presse soit sur son retour, auquel cas ce qui augmenteroit maintenant son mal seroit capable d'y apporter une entière guérison ;

« En un mot que le Roi (*beaucoup de ratures précédent ce qui suit*) cognoist la pensée d'un tel voyage si préjudiciable pour la Reyne, qu'il croiroit estre responsable devant Dieu, s'il ne luy représentoit.» — (*Cette note est probablement du Cardinal.*)

« *Le Sieur Montereuil.*

« 7 mars 1641.

« . . . On croit que la Royne de la G. B. a receu lettres de France par lesquelles on lui mande, qu'encore qu'on desire fort son voyage par delà, on ne juge point que l'estat présent de ses affaires lui doive permettre d'y aller, ny qu'il soit à propos qu'Elle abandonne maintenant le Roy son mary. Elle paroist fort peu satisfaite depuis quelques jours, et le P. Philippe a dit à une personne de condition que le Parlement donnoit de grandes traverses à cette princesse, mais que Monseigneur le Cardinal ne luy donnoit pas de moindres déplaisirs. Elle parle de retarder seulement son voyage, que l'on croit toutesfois rompu. »

*Autre, du 14 mars 1641.*

« Il a fait savoir au comte de Holland les sentiments que l'on a, par deçà, du voyage de la Royne de la G. B., lesquels il a

trouvez conformes aux desirs de tous ceux qui sont bien intentionnez pour l'Angleterre et qui souhaitent de conserver l'union des deux Couronnes. Il les a aussi fait sçavoir à quelques autres du Parlement, d'autant plus volontiers que cette Princesse publie maintenant tout le contraire de ce qui en est, et dit qu'on l'a desiré extrêmement en France, soit pour dissimuler seulement l'excuse qu'Elle a receue, soit pour faire que les Anglois ne sachent pas l'obligation qu'ils ont à Monseigneur le Cardinal..... La Royne advoue qu'Elle commence à se mieux porter de jour en jour, et qu'Elle n'appréhende presque plus cette consommation qui estoit ou la cause ou le prétexte de son voyage.»

*Autre, du 21 mars 1641.*

« . . . La Royne de la Grande Bretagne ne cache plus à ses domestiques le ressentiment qu'Elle a de la responce qu'Elle a receue de France, jusques à dire qu'Elle ne voudroit pas racheter sa vie par un voyage en ses quartiers, si Elle n'y alloit pour reprendre les prétentions que les Roys d'Angleterre croient avoir sur cet Estat. . . . »

*Lettre du même.*

« 16 mai 1641.

« . . . Ce qui se passa hier au Parlement vous fera connoistre qu'on n'est pas icy sans jalousie du séjour de Montagu à la Cour (de France) et sans crainte que la France veuille s'entremettre des affaires de ce pays : à quoy, outre les discours du président La Lanne qui le dit icy avec impudence, deux choses ont donné lieu, principalement les vaisseaux qui s'équipent aux ports de

Bretagne pour le secours de Portugal, et quelques bruits que les domestiques de la Roïne d'Angleterre font courir sourdement, que Monseigneur le Cardinal qui a sceu establir avec tant de gloire l'autorité royalle dans la France, voudra empescher qu'elle se destruisse en ce pays. Je crois bien que ces bruits ne font impression que sur le peuple. Mais comme il a la première part au Gouvernement d'Angleterre, on a aussy un intérêt particulier de le destromper, ce que j'essaye de faire moy mesme, et de faire faire encore par ceulx que je connois avoir plus de crédit dans le Parlement et plus d'affection pour le service de la France. »

NOTA.—« Dans une lettre du même jour, M. de Montereuil rend compte de ce qui s'est passé à Londres et au Parlement, à l'occasion des mouvements militaires et des efforts que fit le Roy pour sauver le comte de Strafford. A l'occasion de ces évènements, quelques personnes de la maison de la Reine prirent la fuite, particulièrement le lord Germain. Le Parlement qui crut avec raison que la Reine avoit dessein de les suivre, la fit *prier* de rester à Londres où Elle seroit plus en sûreté qu'à Portsmouth. La lettre suivante explique ce qui est relatif à la Reine. »

*Du même, 23 may 1641.*

« Le bruit que la France armoit contre l'Angleterre.... s'est augmenté de telle sorte que le vendredy 17. may le S<sup>r</sup>. Pime fit sçavoir à la Maison Haute, de la part de la Basse, qu'après avoir exauiné les desseins de ceulx qui avoient pris la fuite, ils avoient trouvé qu'ils ne s'étoient pas contentez de vouloir employer



l'armée angloise contre l'Angleterre, ny de lever de nouvelles forces dans le pays, pour destruire sa liberté, et pour delivrer le lieutenant d'Irlande, (Strafford), mais qu'il y avoit de très puissantes preuves qu'ils vouloient se servir des armées estrangeres, et faire entrer une armée françoise en ce pays. Il demanda ensuite qu'on députât quelques uns des deux Maisons du Parlement pour s'asseurer de Portsmouth où cette armée debvoit descendre, et qu'on donnât les ordres nécessaires, pour tenir la milice des provinces voisines en estat de marcher au premier commandement qu'elle en recevroit, ce qui fut aussy tost exécuté; et le vicomte de Mandeville avec les chevaliers Clothworthy et Stapleton y furent envoyez dès le soir.

« Soit que ceulx du Parlement ayent voulu se servir de ce bruit, auquel les domestiques de la Royne de la G. B. et les Catholiques anglois n'ont donné que trop de fondement, pour avoir un prétexte de faire armer la campagne afin de reduire le Roy de la G. B. dans la nécessité de confirmer la *Billette* du Parlement contre le Lieutenant d'Irlande, qui passa le soir mesme dans la Maison Haute, et pour oster à ce Roy la volonté de le conserver, en luy en ostant la puissance; soit qu'en effet ils ayent creu véritable ce qu'ils n'ont pas jugé impossible, il est certain que ce bruit s'est augmenté de plus en plus, et qu'il se dict samedy matin publiquement qu'on avoit receu la confirmation des soupçons qu'ou avoit eus les jours précédents, que cette armée dont on avoit appréhendé la venue s'estoit emparé desja des isles de Gerzay et Grenezay. Je reçus trois ou quatre billets de mes amys sur les dix heures, par lesquels ils m'advertirent

qu'on tenoit cecy pour assuré, et me prièrent ou de me sauver si les ports estoient ouverts, ou de me retirer quelque part s'ils estoient fermez; que la Royne de la Grande Bretagne se dispoit à prendre la fuite. Je jugeay ce conseil peu honneste; et me confiant en la bonté et en la sagesse du Roy et de Monseigneur le Cardinal et en ma propre conscience, je courus à la Cour où je trouvay que l'allarme y estoit plus grande que l'on ne me l'avoit exprimé, que tous les domestiques de la Royne de la G. B. avoient pris avec eulx tout ce qu'ils avoient de plus précieux, et que les carrosses de cette Princesse attendoient au pied de l'escalier, en apparence pour la mener à Wimilthon, mais en effet à Portsmouth. Je sceus qu'elle avoit pris cette résolution, sur la peur qu'on lui avoit faicte qu'ensuite des bruits qui avoient couru on desiroit s'asseurer de sa personne et de celle du Roy son mary, s'il refusoit de confirmer le *billet* contre le Lieutenant d'Irlande. J'allai trouver M. l'Evesque d'Angoulesme (Du Perron, Grand-Aumônier de la Reine), à qui je représentay le tort que se faisoit la ditte Dame Royne: que la fuite estoit un moyen pour haster le mal qu'Elle appréhendoit, et pour les porter à l'exécution d'une entreprise dont ils n'oseroient pas alors avoir eu la pensée, outre qu'il y avoit peu d'apparence ny que son départ put estre secret, le faisant en plein jour et le communiquant à tant de personnes, ny qu'il fut assez prompt pour se sauver avec tant de personnes à sa suite et emportant beaucoup de hardes avec Elle; qu'il y avoit encore deux choses à considérer, et le peu d'assurance qu'Elle avoit que Portsmouth tint pour Elle, et le danger auquel Elle exposerait ce qui res-

teroit de ses domestiques et tous les Catholiques qui vivent icy.

« M. l'Evêque d'Angoulesme, qui a agi durant tout ce désordre avec une extrême prudence, me tesmoigna qu'il estoit dans les mesmes sentiments ; mais qu'encore qu'ils fussent très justes, ils seroient difficilement escoutez de la Royne de la G. B. Il me dict qu'il trouveroit moyen toutesfois de les représenter, et jugea à propos que j'allasse chez le P. Philippes, et quelques uns de ses femmes, pour les porter à faire le mesme, affin d'essayer à obtenir tous ensemble ce qu'ils ne pourroient pas peut-estre gagner séparément. Je feis ce qu'il me proposa, et je dis de plus au P. Philippes que je le priois de sçavoir de la Royne de la G. B., si elle ne me commanderoit rien pour son service durant ces désordres, et de la vouloir assurer que le Roy prenoit une part très particulière en son affliction ; que pour le dessein qu'elle faisoit présentement, estant celuy qui pouvoit davantage sur l'esprit de cette Princesse, il estoit obligé plus qu'aucun autre de les porter à changer une résolution qui lui estoit si ruineuse, que si je n'apprehendois point de donner de nouveaux soubçons à des personnes extrêmement jalouses, je m'irois jeter aux pieds de la ditte dame Royne, pour la supplier au nom du Roy son frère de demeurer.

« Le P. Philippes me fit response qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il luy put faire changer de dessein ; que les personnes de condition qui luy avoient conseillé de fuir, avoient sceu sans doute le danger qu'elle couroit en demeurant ; qu'on le jugeroit coupable de tout le mal qui luy arriveroit à Londres, s'il la prioit de ne point partir. Enfin, il m'en dit assez pour me faire croire

qu'il avoit autant de part que personne à la résolution que cette Princesse avoit prise.

« Je ne sçay si toutes ces choses eurent quelque pouvoir sur l'esprit de cette Princesse, mais j'appris à midy qu'elle avoit changé de dessein, ce qui arriva très heureusement pour elle, parce qu'elle apprit deux heures après que le Colonel Gorin avoit informé le Parlement de tout ce qui se passoit, et que cette fuite eust encore esté de très grand préjudice pour sa réputation.... (On s'abstient ici de dire ce que rapporte M. de Montereuil.)

« J'avois pensé dès le jour précédent de quelle sorte je devois agir pour assoupir ce bruit qui s'estoit espandu du grand armement qui se faisoit en France pour porter la guerre en Angleterre; et, bien que d'abord j'eusse esté tout prest de demander audience aux deux Chambres du Parlement, pour représenter comme c'estoit une chose qui n'avoit pas mesme apparence de vérité, j'avois toutefois jugé qu'il estoit plus à propos de prendre une autre voye pour deux différentes raisons, l'une affin qu'ils ne s'imaginassent que ce fut plus tost une apologie pour la Roynce de la G. B. et pour ceulx qu'on accusoit d'avoir voulu faire entrer cette armée en Angleterre, qu'un esclaireissement pour la France, et l'autre pour ne leur pas faire penser qu'on cust trop peur de les fascher, ce que ces peuples s'imaginent fort aysément. Je m'estois donc contenté de parler seulement à ceulx des deux maisons du Parlement qui y ont plus de crédit et avec qui j'ai d'avantage de familiarité, à qui j'avois représenté le peu d'apparence qu'il y avoit que des personnes qui sçeuissent les affaires présentes s'imaginassent que le Roy voulut laisser en pais

la maison d'Autriche, dans un temps où il y a si grand sujet de croire qu'il la rangera à la raison, pour s'aller faire de nouveaux ennemis, et qu'il voulut rompre avec le Parlement et tout un Royaume allié, pour sauver le Lieutenant d'Irlande, que l'on sçayt avoir esté très confident à l'Espagne et peu affectionné à la France; que je sçavois que durant que le Roy de la Grande-Bretagne avoit encore un parti en Angleterre, et que les deux royaumes étoient divisez, le Roy n'eust pas mesme voulu escouter les propositions qui eussent pu tendre en quelque façon à affoiblir l'union des deux Estats : ce que je me contentois de dire ainsi en général, sans en venir à de plus grandes explications; qu'il y avoit peu d'apparence qu'il eust voulu entendre à un dessein de cette nature, en un temps où les affaires du Roy de la Grande-Bretagne estoient entièrement désespérées; qu'il y avoit une armée sur les frontières de Flandre, et une flotte sur la coste de Bretagne; mais que c'estoit une chose cognue de tout le monde, qu'on alloit défendre le Portugal avec celle-cy, et attaquer la Flandre avec celle-là.

« J'avois commencé à insinuer ces sentiments dès vendredy au soir; et n'ayant pû rencontrer ce jour là le comte de Holland, je l'allay trouver samedy, aussy tost que la résolution du parlement de la Royne de la G. B. fut changée; et après luy avoir dict les mesmes choses que j'avois représenté aux autres, j'adjoustay que je m'adressois à luy comme à celuy qui avoit plus de cognoissance qu'aucun du desir qu'avoient eu le Roy et Monseigneur le Cardinal d'entretenir entre les deux Estats une estroite union et une bonne intelligence, et des offices qu'ils avoient faicts

pour empêcher qu'elle se put rompre ou refroidir; qu'il sçavoit que le voyage en France de la Royne de la G. B. avoit esté diverty sur cette considération; qu'un ambassadeur seroit icy dans peu de jours, qui confirmeroit encore plus particulièrement ce que je luy disois; que je le priois cependant de parler de cecy à ses amis, et de le vouloir représenter de ma part à Messieurs du Parlement estant assemblez, pour leur faire sçavoir que j'estois icy pour répondre de tout le mal qui arriveroit, ce que je jugeay à propos de faire dire publiquement, pour asseurer tout ce que nous avons icy de François. Aussi cela contenta fort ceulx du Parlement, et servit beaucoup pour empêcher que ceulx de notre nation ne receussent aucune injure, ce faux bruit s'estant presqu'évanouy au mesme temps... »

Ces documents suffisent sans doute pour montrer sous quel point de vue politique le Cardinal de Richelieu considéroit les troubles de l'Angleterre. Il n'y voyoit pas la question de la Royauté en péril, mais la question des intérêts de l'Autriche, auxquels la Reine mère et la Reine d'Angleterre étoient dévouées. Cependant lorsque M. de Montereuil écrivoit cette dernière lettre, le Parlement venoit de présenter au Roi la condamnation du Comte de Straffort, et un bill qui enlevait à ce malheureux Prince le droit nécessaire et constitutionnel de dissoudre les Chambres.

Quelques mois après survint la révolte et le massacre d'Irlande. Le Cardinal, qui vouloit enlever aux Espagnols leur influence naturelle sur l'insurrection de cette île, s'empressa de lier des négociations avec le gouvernement insurrectionnel. Nous en avons donné la preuve dans les notes précédentes.

Enfin, jusqu'à la mort du Cardinal, l'Ambassadeur de France eut des liaisons intimes avec les Seigneurs révoltés d'Écosse et les chefs du Parlement d'Angleterre. Lorsqu'en 1642 Charles 1<sup>er</sup>, escorté de cinq cents Gentilshommes dévoués à sa personne, vint à la Chambre des Communes pour arrêter Hollis et cinq autres chefs du parti parlementaire, il ne les trouva point. *J'avois prévenu mes amis*, dit l'Ambassadeur, et ils s'étoient mis en sûreté. Ils avoient fait plus. Ils avoient armé le peuple, et de ce moment la Révolution fut complète et insurmontable.

---

---

## NOTE CINQUIÈME.

---

*Mémoire sur l'Irlande.* (Au Marquis de SEIGNELAY.)

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 115.)

---

1689.

« MONSIEUR,

« Je croyois pouvoir vous entretenir, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, sur le sujet du mémoire ci-inclus. Mais vous voyant fort incommodé de la goutte, je n'ai pas voulu vous en importuner. Je vous en ai fait un petit mémoire pour le lire à loisir, vous assurant que l'avis se trouvera très salutaire et très nécessaire aux intérêts du Roi, s'il veut se mettre à couvert pour jamais de toutes les insultes qu'il peut craindre du côté de l'Angleterre. Si on attend pour le mettre à exécution que le Roi d'Angleterre soit tout à fait rétabli en Angleterre, vous n'y réussirez jamais, parce que tous les Anglais l'en détourneront. *Ergò dum tempus habemus, operemur bonum. Sat sapienti.* Il est inutile de demander à un si grand Ministre le secret. Je suis votre très humble et très obéissant serviteur que vous connoîtrez bien à la première occasion. »



« *Avis touchant l'Irlande.*

« Il semble qu'il est de l'intérêt du Roi de France, aussi bien que de celui du R. d'Ang<sup>e</sup>, de mettre l'Irlande sur un bon pied en toute manière qu'elle puisse en tout temps faire tête à l'Angleterre, soit qu'elle se révolte contre son Roi légitime comme souvent elle fait, soit qu'elle entreprenne sur la France en se joignant à ses ennemis : ce qu'elle est toujours prête à faire et n'attend que l'occasion pour se déclarer et faire voir en effet la haine invétérée et implacable qu'elle porte à la France. Un rétablissement parfait et entier de l'Irlande, dans tous ses droits, libertés et privilèges dus à une nation libre et fidèle telle qu'est ce pays, guérirait infailliblement, tant pour le présent que pour l'avenir deux grands inconvénients, et retiendrait l'Angleterre si fort en subjection, qu'elle n'entreprendrait jamais rien ni contre son Roi ni contre la France, et ne seroit pas même en état de le faire.

« Si on desire savoir en quoi consiste ce rétablissement, on le fera voir aisément, et on trouvera que l'on ne proposera rien que de très juste et très raisonnable. Mais pour s'y préparer et bien réussir, il est nécessaire que le Roi de France sache que les Anglois, tant catholiques que protestants, ont une maxime inviolable parmi eux à l'égard de l'Irlande, c'est à savoir, qu'ils aiment mieux que les protestants même rebelles d'Angleterre soient plutôt maîtres de l'Irlande que les natifs catholiques du pays (ils appellent cela en leur langue, *english interest*, c. à. d. *l'intérêt anglois*), qui ne veut pas dire seulement suivant leur

pensée, que les Irlandois soient sujets fidèles, loyaux et affectionnés du Roi et de la Couronne d'Angl<sup>e</sup>, mais que leurs biens et personnes soient toujours en proie à toute la lie du peuple d'Angleterre, et qu'ils en puissent disposer en tout temps comme bon leur semble, soit pour pacifier et concilier leurs rebelles, soit pour enrichir leurs pauvres, en donnant aux uns et aux autres le bien de ces catholiques d'Irlande, sous quelque prétexte de Religion ou de faux complots qu'un Titus Oates ou autre jurera contre eux. Et c'est ainsi que tous ceux qui font de la peine aujourd'hui au Roi en ce pays là y sont rétablis, soit sous le règne de son grand père Jacques I<sup>er</sup>, qui a établi tous les gueux d'Écosse dans le nord de l'Irlande, dans les biens usurpés sur la noblesse catholique, soit sous l'usurpation de Cromwel, qui a établi la canaille rebelle d'Angleterre partout dans le bien des catholiques, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à l'obéissance et intérêts de Charles Stuart (ainsi appeloit-il le roi Charles II). Jamais aucun homme riche d'Angleterre ne va s'établir dans ce pays. Il n'y a que leurs gueux et canailles qu'ils y envoient pour les y enrichir, et de misérables faire de grands Seigneurs aux dépends des Irlandois; et pour cette raison, ils trouvent que ce soit fort leur intérêt de tenir toujours ce pays là, non dans une sujettion honnête et raisonnable, mais dans un esclavage si fort, que les natifs ne jouissent d'aucune liberté convenable à des sujets chrétiens et libres, ni pour l'état ecclésiastique, ni pour le civil, ni militaire, ni marchand, comme on peut aisément faire voir par détail, s'il étoit nécessaire, tant les Anglois catholiques comme protestants ont

à cœur cette maxime d'*intérêt anglois* en Irlande, expliquée à leur manière comme cidessus. Et pour preuve de cela, il suffit d'apporter une instance pour tout.

« Le marquis d'Ormond (après duc), dans la guerre de 1641, étant Vice-Roi d'Irlande, et réduit à n'avoir plus de place considérable entre ses mains ni à sa disposition que la ville de Dublin, et voulant se retirer hors du pays après la mort tragique de Charles I<sup>er</sup>, et venir en France auprès de la Reine mère et du Roi Charles II, ayant mis en délibération des Anglois tant cathol<sup>es</sup> que protest<sup>s</sup>, auxquels il devoit rendre plutôt la place, ou aux catholiques irlandois ( qui faisoient actuellement la guerre pour le Roi contre les Parlement<sup>es</sup> d'Angl<sup>e</sup> ) ou aux Parlementaires qui venoient de trancher la tête au Roi sur un échaffaud, il fut conclu tout d'une voix, qu'il ne falloit pas hésiter de la rendre plutôt aux Parlementaires, ce qui fut ainsi fait. On ouvrit la porte à Cromwell pour entrer par là en Irlande avec une grosse armée, bien de l'argent et autres nécessaires pour conquérir ce pays, qui ne voulut jamais, à quelque condition que ce fût, renoncer aux intérêts du Roi ; et ainsi leur bien devint la récompense des soldats du vainqueur. Et il n'est pas à douter que les Anglois aujourd'huy ne conseillent la même chose en pareille occasion, et qu'on a grande raison de croire qu'ils ont toujours marché sur ce pied et agi par cette maxime tacitem<sup>t</sup>, depuis que le Roi est en ce pays, ce qui a tant retardé le succès de ses affaires, temporisant partout et favorisant les ennemis, de peur qu'ils ne fussent tous chassés du pays et que les Irlandois en devinssent maîtres absolus. C'est la pensée de la plus grande

et plus saine partie du moins qui connoît ce pays là. Pour preuve de l'instance ci dessus, il suffit d'alléguer ce qu'en dit milord Castle-Haven, dans ses mémoires laissés au public sur les transactions de ce temps là. Ce C<sup>te</sup> de Castle-Haven étoit d'une ancienne, noble et catholique famille d'Angleterre. Son titre néanmoins, avec quelque bien, étoit en Irlande; et les catholiques irlandois l'ont fait un de leurs Généraux pend<sup>t</sup> la guerre où il s'est bien comporté. Cepend<sup>t</sup> étant consulté par susd. lord d'Ormond sur le cas ci-dessus rapporté, il fut d'avis comme les autres, qu'il ne falloit point hésiter à mettre la ville de Dublin plustôt entre les mains des Parlementaires que des cathol<sup>es</sup> d'Irlande, quoiqu'ils portassent les armes et fissent la guerre pour le Roi contre ces Parlementes. C'est lui même qui nous a laissé cette confession ingénue dans ses mémoires, qui nous instruit assez de l'inclination de tous les autres Anglois pour l'Irlande; et M. d'Ormond disoit toujours qu'il avoit ordre du Roi même d'agir ainsi, prévenu sans doute de cette maxime par mauvais conseil, ainsi que pourroit être le Roi d'aujourd'huy si l'on n'y prend pas garde. Je ne sais si les Anglois se persuadent par cette manière d'agir, que le Roi ou plustôt le peuple d'Angl<sup>e</sup> trouvera mieux son compte, mais je suis très assuré qu'ils ne se mettent pas en peine des intérêts de la France, et qu'au contraire ils veulent par cette maxime laisser toujours le peuple d'Ang<sup>e</sup> en état de nuire à la France, et lui faire perdre cette occasion du rétablissement d'Irlande (qui ne se trouvera possible [*peut être*] jamais) pour courber l'Angleterre et se mettre en sûreté contre toutes les insultes, aussi bien que leur propre Roi, contre toutes

leurs révoltes. Pour confirmation de tout cecy, il faut savoir qu'on ait entendu dire à myl. Dower (que tout le monde connoit), par manière de plainte et d'appréhension, après que le Roi d'A. fut parti pour aller en Irlande, que s'il donnoit liberté de commerce aux Irlandois, l'Angl<sup>e</sup> seroit ruinée.

« Pour conclusion de tout ceci, on croit, sauf meilleur avis, qu'il y va tout à fait des intérêts de la France de soutenir l'Irlande contre cette maxime pernicieuse et inique, et la rétablir sur le meilleur et plus fort pied possible, dans tous les libertés, droits, immunités et privilèges dus à une nation libre et fidèle à son Roi, tant p<sup>r</sup> la sûreté et repos de la France, que pour celle de leur propre Roi et le bien de la Religion; et, pour ce faire, qu'il faut que le Roi d'A. ne soit point conseillé ni gouverné pour les affaires d'Irlande par d'autres que par l'Ambassadeur de France et les gens du pays même, et on verra que tout ira bien. Si on disoit que le Roi d'A. perdrait beaucoup en Angleterre par le commerce, s'il donnoit cette liberté de commerce en Irlande, on répond qu'il trouvera en Irlande ce qu'il perdrait en Angleterre, outre tous les autres avantages qui s'y rencontrent pour la sûreté et repos de son règne.

« V. »



---

## NOTE SIXIÈME.

---

### *Sur une Conjuraton contre la Personne de Guillaume III.*

---

AU commencement de 1696, Jacques II avoit persuadé à Louis XIV, qu'une grande insurrection étoit préparée en Angleterre, et qu'elle éclateroit au moment où il se présenteroit sur les côtes de France avec des troupes de débarquement.

Les troupes demandées furent mises en mouvement et réunies vers la fin de février entre Calais et Dunkerque. Elles devoient s'embarquer avec le Roi d'Angleterre aussitôt que l'insurrection promise au nom des *Jacobites* auroit éclaté. Louis XIV hàta lui-même le départ de Jacques II, qui partit de Saint-Germain le 28 février. « Mais, » dit-il dans ses *Mémoires* <sup>1</sup>, « il partit plutôt qu'il n'en avoit eu l'intention, parce que la Cour de France le pressa de se mettre en voyage. Par ce moyen, l'alarme fut donnée avant qu'il en fut temps; et les amis du Roi n'ayant pas pu agir en Angleterre comme ils l'avoient projeté, tout ce dessein se trouva par là rompu. »

Il est très vrai que l'expédition échoua complètement, et ce ne fut pas la faute de Louis XIV, à qui Jacques II n'avoit dit que la moitié des choses.

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 376.

En effet, le duc de Berwick avoit été envoyé récemment en Angleterre pour exciter les Jacobites à une prise d'armes. Ceux-ci de leur côté avoient député à la Cour de Saint-Germain sir Powel, qui promettoit à Jacques II une insurrection générale, du moment où ce Prince auroit mis le pied sur le sol britannique avec une armée. Cette condition du débarquement étoit absolu, *sine quâ non* ; et malgré tout son enthousiasme, sir Powel n'avoit pas dissimulé ce point capital. Mais Jacques II n'osa point en avertir Louis XIV, dont la flotte et l'armée ne devoient quitter les ports de France qu'au moment où l'insurrection auroit éclaté.

Ce fut dans cette disposition des choses que Jacques II partit de Saint-Germain le 28 février. A Saint-Denys il rencontra un courrier de son fils le duc de Berwick, et le trouva lui même à Clermont. Là il apprit ce qui étoit arrivé en Angleterre. Il chargea le Duc de poursuivre sa route pour Saint-Germain, n'osa pas revenir sur ses pas, et arriva le 2 mars à Calais, accablé des plus tristes réflexions.

« A peine, dit-il <sup>1</sup>, fut-il arrivé à Calais, que la mauvaise fortune qui le poursuivoit le força de renoncer à toute espérance. Il apprit que plusieurs Gentilshommes avoient été arrêtés, à cause d'un complot contre la personne du prince d'Orange; ce qui causa dans tout le royaume une si grande fermentation, qu'il fallut abandonner jusqu'à l'idée d'une insurrection des Jacobites, et bien plus encore celle d'une descente du Roi, quand même les Français y auroient consenti... Le Roi éprouva un surcroît de

---

<sup>1</sup> Tom. IV, page 388.

douleur en voyant que son projet étoit rompu, ses espérances détruites et ses amis perdus, *parce qu'ils s'étoient opiniâtrés à user de moyens pour lesquels ils n'avoient jamais eu le consentement et bien moins l'approbation de S. M.; car on lui en avoit plusieurs fois fait la proposition et il l'avoit toujours rejetée.* »

En continuant son récit, Jacques II déclare que ces projets contre la personne de Guillaume remontent à l'année 1693, et qu'il s'y opposa; qu'une seconde proposition fut renouvelée *quelque temps après* et qu'elle fut également rejetée; que pour la troisième fois, elle fut reproduite au commencement de 1695 par un nommé *Crosbie* ou *Clench*, qui demanda des pleins-pouvoirs signés de S. M. Jacques II s'y refusa encore, et défendit à Crosbie de rien entreprendre de semblable. Mais à peine de retour à Londres, Crosbie annonça qu'il recevoit des pleins-pouvoirs.

« Il y en eut à la vérité, continue Jacques II, qui n'ajoutèrent aucune foi à ses discours; mais d'autres plus crédules ou plus zélés allèrent jusqu'à louer un vaisseau qui devoit servir à l'enlèvement. En attendant, M. Charnock ayant eu quelques soupçons, écrivit en France pour connoître la vérité; et quand il apprit que tout ce qu'on lui avoit dit étoit faux, lui et tous ses amis y renoncèrent.

« Sir Georges Barkley se trouvoit pourtant en secret à Londres. On a dit plus haut que des ordres lui avoient été donnés pour faire la guerre au prince d'Orange et pour se mettre à la tête des insurgés. On lui proposa à cette occasion *l'ancien projet*,



auquel il accéda ; et, en conséquence, on se prépara à attaquer le prince d'Orange avec quarante hommes à cheval, soit quand il iroit à Richmond, soit quand il en reviendrait. *On sait que ses pouvoirs ne l'autorisoient à rien de semblable.* »

Cette entreprise fut manquée. Ceux qui la dirigeoient soupçonnèrent depuis que Crosbie avoit averti le prince d'Orange, et que le courage ayant défailli à deux des 35 complices au moment de l'exécution, ils firent prévenir le Prince du danger qui le menaçoit. Guillaume en effet rebroussa chemin, et revint à Kensington, avec ses chevaux hors d'haleine. Quelques-uns des conjurés furent pris ; la terreur du supplice leur fit avouer le secret et les auteurs du complot.

L'ordre donné à Georges Barkley étoit ainsi conçu <sup>1</sup> :

« JACQUES, ROI.

« Nous donnons pouvoir, enjoignons et commandons expressément par les présentes à nos fidèles sujets, puisque telle est notre volonté et notre plaisir, qu'ils aient à prendre les armes et à faire la guerre au prince d'Orange, usurpateur de notre trône, et à tous ses adhérents ; à se saisir et à s'emparer de toutes les forteresses, villes et châteaux situés dans nos États d'Angleterre ; et à exercer, selon que l'occasion s'en présentera, tous les actes d'hostilité envers ledit prince d'Orange et ses adhérents, qui pourront être jugés d'accord avec notre intérêt, afin de parvenir par là, de la manière la plus convenable, la plus juste et la plus sûre, à notre restauration et à leur délivrance ; et Voulons

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 393

que cette présente leur serve d'autorisation pour tout ce qu'ils feront en vertu de nos commandements royaux.

« Donné en notre Cour de Saint-Gernain en Laye,  
« le 27 Décembre 1695. »

Ce fut sur cet ordre, que sir George Barkley partit le même jour de Saint-Germain et s'occupa de l'insurrection qui devoit précéder l'embarquement du Roi et des troupes françaises. Mais les chefs de l'entreprise jugèrent plus expéditif de s'adresser directement à la personne du Prince d'Orange, et pensèrent que le succès les absoudroit facilement aux yeux du Roi.

Quoi qu'il en soit, l'expédition préparée par Louis XIV pour soutenir l'insurrection promise n'eut aucune suite; et voici comment Jacques II s'explique à cette occasion <sup>1</sup>. C'est là l'objet principal de cette note.

« Outre le mauvais succès de cette expédition, qui lui fut commun avec les autres, elle eut cela de particulier, qu'elle donna lieu à répandre du louche sur la conduite du Roi, comme s'il avoit consenti ou donné son approbation à un attentat contre la personne du Prince d'Orange : attentat qui, *à ce qu'il paroît*, avoit été imaginé par certains Gentilshommes, qui croyoient par là rendre un service signalé à Sa Majesté. Leur premier projet avoit été de surprendre, de saisir le Prince d'Orange et de l'emmener en France; mais sentant que cette entreprise devenoit impraticable, s'ils vouloient trop scrupuleusement épargner sa vie, ils se laissèrent peu à peu entraîner

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 377.

jusqu'à décider qu'ils l'attaqueroient quand il reviendrait de Hampton-Court ou de la chasse; et, s'ils ne trouvoient pas moyen de l'emmener en vie, alors, de ne pas faire difficulté de le tuer.

« Ce n'est pas ici le lieu d'examiner à quel point un pareil projet pouvoit être d'accord avec les règles de l'honneur et de la conscience, ou de renouveler les arguments d'un certain ouvrage, publié du temps de Cromwell et intitulé : *Tuer n'est pas assassiner; car le Roi n'ayant eu aucune connoissance de ce projet, n'ayant donné aux conspirateurs ni ordre ni approbation, tout ce que Sa Majesté eut de commun avec cette affaire, ce fut de souffrir, sans l'avoir mérité, et dans sa réputation et dans ses intérêts; car ces malheureux Gentilshommes, en partie par des malentendus, et en partie par excès de zèle, perdirent presque tous la vie, fournirent aux ennemis du Roi une occasion de renouveler les calomnies dont ils l'avoient noirci, et attachèrent le peuple et le Parlement, qui commençoient à balancer, plus fortement que jamais aux intérêts du Prince d'Orange. Aussi beaucoup de personnes soupçonnèrent-elles que ce Prince (d'Orange) avoit été lui-même le premier auteur de ce projet; car il est certain que ce fut lui qui en retira le plus d'avantage. Il est plus que probable que Crosbie, qui fut un des plus ardents conspirateurs, avoit été employé, par le Prince d'Orange, à persuader au Roi d'y entrer; car cet homme ayant été envoyé à Saint-Germain par les amis du Roi, fut à son retour en Angleterre jeté sur-le-champ en prison; puis, ayant obtenu sa liberté sous caution, il revint en France, où il pressa le Roi de lui donner la commission de s'emparer*

du prince d'Orange; et, quoique Sa Majesté la lui eût refusée nettement, il ne laissa pas de réitérer sa demande dans une lettre qu'il écrivit d'Angleterre. Le Roi voulut qu'on se contentât de lui répondre qu'il étoit fou, et que sa conduite ne donnoit que trop lieu de soupçonner sa fidélité, ou qu'il n'étoit pas naturel qu'après avoir subi un emprisonnement et un procès criminel, n'étant encore en liberté que sous caution, il se permît un voyage et une négociation si dangereuse, à moins qu'il ne fût gagné par le prince d'Orange. On pense bien en effet que ce procès ne se seroit pas terminé d'une manière si favorable pour lui, s'il n'avoit pas promis de rendre quelques services dignes d'une indulgence si extraordinaire.»

On vient d'exposer ici l'apologie de Jacques II, telle qu'il l'a faite lui-même sur un événement qui lui devint si funeste. Sans examiner si le prince d'Orange gagna Crosbie ou non, il est avéré qu'il y eut un complot contre la personne et en définitive contre la vie de Guillaume III; que ce complot fut dirigé par ceux à qui Jacques II avoit donné ordre de lui faire la guerre; que les uns adoptèrent cette maxime : *Tuer n'est pas assassiner*; et que les autres crurent à la parole de Crosbie, qui se vantoit d'avoir les pleins-pouvoirs du Roi. On pourroit ajouter que Jacques II, dans son apologie, ne se montre pas très-ferme sur l'horrible maxime qui vient d'être citée. Or, ce fut précisément cette mollesse de principes qui engagea l'auteur de cette histoire à faire des recherches sur ce point historique, afin d'avoir une idée plus juste, plus certaine, du vrai caractère de Jacques II et de ses malheureux Conseillers.

Voici donc ce qu'il a trouvé, parmi un grand nombre de papiers relatifs aux affaires de Jacques II, à Saint-Germain :

« 1693. — (*Écrit au crayon.*)

« Comme le prince d'Orange, contre toutes les lois de Dieu, les lois des nations, et contre tous les devoirs et engagements de l'affection naturelle, sans aucune provocation précédente, sans aucune prétention ou couleur de droit pour couvrir son ambition et ses mauvais desseins, a injustement envahi nos royaumes, et, en usurpant un pouvoir tyrannique et arbitraire sur les vies et les biens de nos sujets, les a exposés aux plus grandes misères et qui ne peuvent s'exprimer; et qu'à moins que nous ne prenions soin d'en prévenir les suites, la ruine de nos royaumes est inévitable, nous voulons contribuer, autant qu'il dépend de nous, à leur soulagement, et prévenir une plus grande effusion de sang; nous vous autorisons par ces présentes, nous vous requérons, et vous êtes par ces présentes autorisé et requis de vous saisir et assurer de la personne du prince d'Orange et de l'amener devant nous, prenant, pour vous assister, tels autres de nos fidèles sujets en qui vous pourrez avoir le plus de confiance; et nous commandons et ordonnons à tous nos Sous-Lieutenants, Députés-Lieutenants, Maires, Shérifs et autres officiers civils et militaires de vous assister en la due exécution du contenu de ceci; et pour ce faire, la présente vous servira de garand. »

En marge, et de la même écriture, est écrit ce qui suit : *Prendre l'ordre du Roi pour écrire au Gouverneur de Boulogne, en faveur du sieur C.* La date 1693 est écrite au crayon; mais la

pièce elle-même qui n'est qu'une minute, suit immédiatement un Mémoire remis le 1<sup>er</sup> octobre 1693 au lord Melfort, sur un projet d'invasion en Angleterre.

La question ici est de savoir si le sieur C. est le Crosbie dont parle Jacques II. La pièce suivante peut lever les doutes.

« *De Monseigneur, à M. l'Abbé Renaudot.*

« 2 novembre 1693

« MONSIEUR,

« Je dois réponse à vos Lettres des 28 et 31 octobre aussi bien qu'au Mémoire que vous m'avez envoyé sur les affaires d'Angleterre, dont j'ai fait ce matin lecture au Roi.

« Mylord Midleton m'avoit donné part de l'envoi du sieur Crosby en Angleterre, et comme il y a fort long-temps que je n'ai vu le mylord Melfort, je ne suis pas surpris qu'il ne m'ait rien dit.

« S. M. n'approuve pas que je donne au sieur Crosby un Mémoire signé de moi; *mais s'il vous fait part de ses instructions*, et du Mémoire anglois que vous me témoignez approuver, j'en rendrai compte à S. M.... Je vous envoie cependant la Lettre que vous m'avez demandée pour le Commandant de Calais, afin qu'il ne donne aucun obstacle à son passage.

« S. M. ne juge pas à propos que je contribue à faire venir ici le chevalier de Montgomméry; et à vous dire le vrai, il y a si peu d'apparence que son projet puisse réussir, qu'il vaut mieux laisser au Roi d'Angleterre le soin d'entretenir cette intrigue, si elle lui est utile, que de se rendre en quelque façon garant du succès.... »

Que prouvent ces lettres? La réponse paroît assez facile. Jacques II se défend d'avoir donné les mains au complot tenté contre Guillaume III, au commencement de 1796, par Crosbie et Barkley; mais comme ce complot remontoit à l'année 1693, il est évident que Crosbie se crut autorisé à faire, en 1796, ce qu'il avoit été *requis* de faire en 1693.

Terminons par une citation qui pourra faire juger l'état de la Cour de Saint-Germain; c'est une lettre du sieur de Melonière, officier françois, et religionnaire fugitif, attaché à Guillaume III. Il l'écrivoit, le 10 novembre 1693, à M. Dantin, son frère, qui crut devoir l'envoyer à M. Amelot, Ambassadeur de France, à \*\*\*.

En marge. — *Recu avec la dépêche de M. Amelot, du 6 décembre.*

« Je ne sais encore rien de positif sur ma destinée pour le Piémont..... Le Parlement continue dans les mêmes dispositions pour bien soutenir la guerre; à quoi l'imprudence et la mauvaise conduite de quelques Mylords affectionnés au Roi Jacques a beaucoup de part. Ainsi, dans leurs manières, ils vont à notre but, quoiqu'ils aient envie de faire bien du mal. »

(En marge de ce qui suit, M. Amelot avoit mis: « *Réflexion du sieur Dantin, que je n'ai pas cru devoir supprimer, quoiqu'elle m'ait paru hardie:* »)

« Je prends la liberté d'ajouter à cette lettre de mon frère une réflexion essentielle au service du Roi; et je supplie M. l'Ambassadeur de la regarder comme l'effet d'un bon zèle, pour les véritables intérêts de S. M. C'est l'éloignement du Roi d'Angle-

terre de la Cour, et un ordre précis de sa part aux Ministres attachés à son parti de demeurer dans l'inaction. Car tous les mouvements qu'ils se donnent sont impuissans et ne servent qu'à faire donner par le Parlement au prince d'Orange tout ce qu'il veut avoir..... Enfin, tout ce qui se fait en Angleterre par les créatures du Roi d'Angleterre a tant de part aux profusions du Parlement en faveur du prince d'Orange, qu'il seroit de la dernière conséquence d'en faire cesser la cause pour en faire cesser l'effet. »

Si l'on compare maintenant les faits que l'on vient de rapporter, et la commission donnée à Crosbie en novembre 1693 pour les Jacobites, avec le manifeste publié pour les Anglicans dans la même année (voyez note 6), on comprendra comment les Anglicans refusèrent de croire à la sincérité du Roi, comment les folles entreprises des Jacobites les rebutèrent, comment les Théologiens de la Reine et du Roi furent d'un avis contraire à celui de Bossuet, et pourquoi enfin le lord Melford écrivoit au Cardinal de Janson : *Le manifeste n'est que pour rentrer.*





---

## NOTE SEPTIÈME.

---

*Lettre ou apologie du Comte de Sunderland.*

(Voyez TOM. III, LIVRE XXIII, page 364.)

---

LE comte de Sunderland, trouvé déguisé à Rotterdam, fut mis en liberté par ordre du prince d'Orange. La lettre suivante qu'il écrivit à un de ses amis fut répandue à Londres, dans le mois de mars 1689 :

« MONSIEUR,

« Pour satisfaire à ce que vous souhaitez de moi, je vous entretiendrai de quelques affaires, dont nous parlâmes ensemble avant que je quittasse l'Angleterre. J'ai occupé un poste d'un grand éclat, sans pouvoir et sans avantage pendant que j'y étois, et pour ma ruine à présent que j'en suis dehors. Je sais que je ne puis pas me justifier, en disant (quoique ce soit la vérité) que j'ai cru avoir prévenu divers malheurs, et que quand j'ai trouvé que je ne le pouvois pas, j'aurois dû quitter le service. Même ce ne doit pas être une excuse pour moi de dire que je n'ai obtenu aucune des choses qui d'ordinaire engagent les hommes dans les affaires publiques. Ma qualité est la même qu'elle a toujours été; mon bien est beaucoup diminué et même ruiné, quoique j'eusse

succédé à un considérable, et que j'ai honte d'avoir dissipé : cependant je serois beaucoup plus honteux, si je l'avois augmenté par des voies indirectes.

« Mais pour continuer ce à quoi vous vous attendez : la prétention au pouvoir dispensatif étant, non seulement la première chose qui a été la plus désapprouvée depuis la mort du feu Roi, et étant cependant le fondement de tout le reste, il faut que je commence par une chose où j'ai eu si peu de part.

« Je n'en ai jamais ouï parler, jusqu'à la rébellion de Monmouth, que le Roi dit à quelques-uns du Conseil, dont j'étois, qu'il étoit résolu d'employer les Catholiques Romains; étant convenable que toutes les personnes qui pouvoient servir utilement et sur lesquelles on pouvoit se fier, pussent servir. Je crois que chacun s'opposa à cet avis, mais inutilement, ainsi qu'on le vit d'abord. Le parti catholique étoit si ravi de ce que le Roi avoit fait, qu'il lui persuada d'en faire mention dans son discours à la première assemblée du Parlement; ce qu'il fit après plusieurs disputes pour savoir s'il étoit convenable ou non, à quoi je m'opposai toujours, ainsi que savent diverses personnes fort considérables, dont quelques-unes étoient d'un autre sentiment; car je croyois que cela engageroit trop avant le Roi, et vraiment cela choqua en sorte le Parlement qu'il fut jugé à propos de le proroger.

« Après quoi le Roi s'appliqua d'abord à soutenir le pouvoir dispensatif, qui est la chose la plus chimérique qui ait jamais été sur le tapis, et le sera toujours, jusqu'à ce que le Gouvernement d'Angleterre soit aussi despotique qu'en Turquie,

puisque tout pouvoir est inclus dans ce seul. C'est le sentiment que j'en ai toujours eu; et quand j'ai entendu des gens de loi le soutenir, je n'ai jamais changé d'avis ni de langage. Cependant le Roi continua son chemin, la plupart des juges étant en sa faveur; et ce fut la principale affaire d'État, jusqu'à ce qu'on le regarda comme établi.

« Alors la Cour Ecclésiastique fut érigée, dans laquelle y ayant tant de personnes considérables de divers rangs, je n'ai pu qu'y avoir la moindre part; et après que des gens de loi eurent dit au Roi qu'elle étoit légale et tout autre chose que la Cour de haute commission, je puis assurer de bonne foi, ainsi qu'il peut être connu, que pendant un long-temps, j'ai défendu le collége de la Magdeleine, simplement par soins et adresses. J'ai cent fois supplié le Roi de n'accorder jamais des *mandats*, ou de ne changer la moindre chose dans le cours ordinaire des affaires ecclésiastiques : ce que le Roi trouvoit souvent raisonnable. Mais par de continuelles importunités, il fut gagné contre son propre sentiment; ce qui est proprement le cas touchant le collége de la Magdeleine, ainsi que de divers autres.

« Ces affaires que je tâchois de rendre inutiles, quoique sans succès, m'attirèrent la colère et la mauvaise volonté de plusieurs de ceux qui approchoient le Roi.

« La chose qu'on essaya ensuite fut d'abolir les lois pénales et les *Test*; et plusieurs ayant promis d'y concourir, le Roi la crut favorable. Mais il aperçut bientôt après que cela n'aurait jamais été fait par le Parlement d'alors; ce qui fit que les Catholiques souhaitèrent qu'il fut cassé : à quoi je fus si fort contraire

qu'ils se plainrent de moi au Roi comme d'un homme qui ruinoit tous ses desseins, en m'opposant à la chose qui seule pouvoit les faire réussir, la liberté de conscience étant le fondement sur lequel il devoit les bâtir.

« Ceci fut mis sur le tapis en premier lieu par le lord Clifford qui en seroit venu à bout, même du temps du feu Roi, n'avoit été sa foiblesse et celle de ses Ministres. Cependant j'empêchai pendant plusieurs semaines la cassation du Parlement, en disant au Roi, que le Parlement d'alors auroit fait tout ce qu'il pouvoit souhaiter, à l'exception d'abolir les lois pénales et les *Test*, ou d'accorder son pouvoir dispensatif, et que tout autre Parlement, quand même on en auroit un tel qu'on le proposoit, n'auroit jamais probablement révoqué ces lois, et que s'il le faisoit, il n'auroit assurément fait la moindre chose pour le soutien du Gouvernement, quelque besoin qu'il en eût.

« En ce temps-là, le Roi d'Espagne étoit malade. Sur quoi je dis plusieurs fois au Roi, que s'il venoit à mourir, il auroit été impossible à Sa Majesté de maintenir la paix de la Chrétienté; qu'il falloit s'attendre à une guerre qui auroit intéressé principalement l'Angleterre; que si le Parlement d'alors continuoit, il pouvoit être sûr de tout le secours et service qu'il pouvoit souhaiter; mais que s'il le cassoit, il falloit abandonner les affaires étrangères, car aucun autre n'auroit voulu l'aider que sous des conditions qui ruineroient la monarchie; qu'ainsi, tant par le dehors que par le dedans du royaume, il se verroit ruiné si le Parlement venoit à être cassé, et qu'il pouvoit arriver des choses qui auroient requis nécessairement le secours de son peuple.

« Je représentai ces choses et diverses autres au Roi à diverses fois, et en particulier et en entendant les avis des autres. Mais le crédit d'autres personnes ayant prévalu auprès de lui, le Parlement fut cassé, et alors commencèrent les entretiens du Cabinet *Closetting* <sup>1</sup>, et il y devoit avoir un autre parlement qui devoit être gagné par cette voie. Mais assurément, ni moi ni aucun de mes amis n'en furent la cause, quoique plusieurs d'eux souffrent à présent et que j'aurois bien voulu sauver; et il me faut confesser avec douleur, qu'après cette résolution du Roi, et que je voyois qu'il n'y avoit plus de remède, je ne quittai point mes emplois ainsi que je devois; mais je servis même, pour faire assembler un autre Parlement.

« Dans le plus fort des soins qu'on prenoit pour cela, et pendant qu'on régloit à cette fin les corporations, le Roi trouva à propos d'ordonner que sa déclaration pour la liberté de conscience fut lue dans toutes les Églises : dont je puis protester solennellement que je n'en avois jamais ouï parler un mot, jusques à ce que le Roi le proposa au Conseil, ce qui hâta la requête de mylord Archevêque de Cantorburi et des autres Évêques et leur persécution, à laquelle j'étois ouvertement contraire. En sorte que discourant continuellement pour en démontrer l'injustice et l'imprudence, je m'attirai la furie des Catholiques romains à tel point et si unanimement, que je fus sur le point de faire naufrage, et je souhaiterois d'être alors péri. Mais, quoique je fisse

---

<sup>1</sup> Ou Cabinet d'intrigues secrètes. C'est ce que l'on nomma aussi, *l'Inquisition du Cabinet*.

sottement pour me maintenir, je continuai à être toujours l'objet de leur haine; et je résolus de servir le public de mon mieux. Je suis sûr qu'une bonne partie des Protestants les plus considérables qui étoient alors à la Cour, peuvent le témoigner, aussi bien qu'une personne fort éminente du pays, que j'avois entrepris de persuader d'entrer en affaire avec moi, ce qu'il auroit pu faire, pour m'aider à résister à la violence de ceux qui avoient le pouvoir en main. Mais désespérant de pouvoir faire quelque chose de bon, il ne voulut point s'y engager.

« Quelque temps après on reçut les premières nouvelles des desseins du Prince, qu'on regardoit alors de toute autre manière qu'elles n'ont été, personne ne prévoyant les miracles qu'il a fait, par sa merveilleuse prudence, par sa conduite et par son courage; car les plus grandes choses qui ont été entreprises depuis mil ans et au delà n'ont pu être mises en effet sans des vertus qu'on ne sauroit imaginer qu'on ne les voye de près.

« Au premier discours de sa venue, je pris l'occasion de presser le Roi de faire diverses choses que j'aurois voulu qu'il eut fait plutôt, dont la principale étoit de rétablir le collège de la Magdeleine et toute autre dignité ecclésiastique, qui avoit été conférée autrement que comme on devoit, de lever la suspension de Mylord Evêque de Londres, de remettre les comtez entre les mains de ceux qui les avoient auparavant, d'annuler la Cour ecclésiastique, et de rétablir entièrement les corporations d'Angleterre.

« Ces choses furent effectivement faites par l'aide de quelques personnes qui appochoient du Roi, et l'on crut alors que je

m'étois perdu moi-même en me montrant contraire à tout le parti Catholique romain d'une manière si ouverte. Ils dispersèrent tous les jours des libelles contre moi ; ils dirent au Roi que je le trahissois et que je le ruinois , en lui persuadant de si honteuses condescendances , mais surtout en empêchant d'arrêter les chefs des Pairs et des gentilshommes mécontents ( ce qui avoit été proposé comme un moyen sûr pour rompre toutes les mesures du Prince ), et en lui conseillant d'assembler un Parlement libre , et de faire fonds sur lui plutôt que sur un secours étranger.

« Il est vrai que je lui donnai ces conseils, qui furent regardés comme pleins de foiblesse jusqu'au dernier moment qu'il me souffrit à son service. Alors je fus accusé d'entretenir correspondance avec le Prince ; et on ne parloit parmi eux , sinon qu'on ne pouvoit attendre autre chose d'une personne si proche que je l'étois aux familles de Bedford et de Leicester, et si alliée au duc d'Hamilton et au marquis d'Halifax. Et après, ces accusations de haute trahison faites contre moi , et lesquelles , avec quelques autres raisons , concernent les affaires étrangères , attirèrent sur moi l'indignation du Roi : ensorte que je fus privé de tout emploi sans aucune considération ; encore me crus-je quitte à bon marché, car je ne m'attendois à rien moins qu'à perdre la tête, ainsi que peut certifier mylord Midleton. Je crois que personne de la Cour ne le croyoit autrement ; aussi la chose auroit passé de la sorte, si ma disgrâce avoit été différée d'un jour.

« Toutes choses étant ainsi disposées, je fus privé de mes

charges le 27 d'octobre, les Catholiques romains ayant travaillé pendant deux mois auprès du Roi pour cela et sans relâche, outre les différentes attaques qu'ils m'avoient donné auparavant, et l'assistance inusitée qu'ils eurent pour faire ce qu'ils croyoient si nécessaire pour obtenir leurs fins, dont ils n'eurent jamais une meilleure espérance qu'en ce temps-là, ainsi que peuvent se souvenir ceux qui alors étoient à Londres.

« Mais vous desirez que je vous dise quelque chose de l'Irlande, ce que je ferai le plus brièvement possible mais dans une exacte vérité.

« Mylord Tirconnel y étoit si absolu, que je n'ai jamais eu le crédit de faire un enseigne ou d'y en maintenir un, non plus que de garantir quelques amis, pour lesquels je m'intéressois beaucoup, de la dernière oppression et injustice, quoique j'y fisse tous mes efforts. Mais par mes soins et ma diligence, étant à la Cour et lui en étant absent, je détournai la convocation d'un Parlement en ce royaume là, qu'on avoit dessein d'y convoquer afin d'altérer les actes d'établissement. Le chef de justice *Nugent* et le baron Rice furent envoyés en Angleterre avec un projet d'acte pour cela, et munis de toutes les raisons imaginables pour porter le Roi à y consentir. On m'offrit quarante mille livres sterlings pour m'y faire concourir, ce que je dis au Roi. Je lui représentai en même temps l'injustice de ce qu'on lui proposoit et le préjudice que cela feroit à ce royaume-là; et je le fis avec tant de succès qu'il résolut de n'en rien faire cette année là, et même peut être jamais. J'étois soutenu pour cela par quelques amis, et particulièrement par my-lord Godolphin, qui sçait la



vérité de ce que je vous dis, aussi bien que les juges cidessus nommés et divers autres.

« Je ne veux point oublier de vous dire quelque chose à l'égard de la France, puisqu'on a beaucoup parlé d'une ligue entre les deux Rois. Je vous proteste que je n'ai jamais eu connoissance qu'il y en eut aucune; et s'il y en a eu une, elle avoit été faite par quelques autres personnes, l'été précédent. Il est vrai qu'on avoit offert des navires françois pour joindre à notre flotte, mais on avoit refusé de les accepter. Depuis le bruit des desseins du Prince, la France offrit davantage de navires; et on convint de la manière dont ils seroient commandés, si on en avoit à faire. Je m'opposai de toutes mes forces à ce qu'on les acceptât, aussi bien qu'à un secours de troupes; et je puis dire en vérité que je fus le principal instrument pour empêcher l'un et l'autre, par l'assistance de quelques Lords avec lesquels je consultai chaque jour et eux avec moi, pour prévenir ce que nous croyons devoir être de grand préjudice et même d'une ruine totale à la nation. Si le bruit est véritable qu'il y a des troupes, des navires et de l'argent qu'on envoie de France en Angleterre, il faut qu'on en soit convenu après que j'ai été hors des affaires ou sans que j'en aye eu connoissance; et si c'eût été autrement, je pense que personne ne peut croire que ma disgrâce fut arrivée.

« Mon plus grand malheur a été d'être cru le promoteur des choses que je détestois et auxquelles je m'opposois, pendant que d'autres que je pourrois nommer, ont été les inventeurs et les auteurs de ce qu'ils ont eu l'adresse de jeter sur les autres; et j'ai été souvent assez fou de me laisser charger de ce que mon maitre avoit

dessein de faire, quoique je fisse tous mes efforts pour le contrarier.

« J'ai beaucoup d'autres malheurs et d'afflictions fort cuisantes. J'espère qu'elles ont servi à me faire réfléchir à leur occasion sur ma vie dissolue, négligente et indiscreète que j'ai menée jusqu'ici, ayant toujours été éloigné d'aucune bonne pensée, par les plaisirs, par la paresse, par la vanité de la Cour ou par les affaires. J'espère, dis-je, que je surmonterai tous les désordres de ma vie passée, et que j'emploierai ce qui me reste à supplier le Tout-Puissant qu'il lui plaise ou de mettre fin à mes souffrances ou de me donner la force pour les supporter : ce qu'il accordera infailliblement à ceux qui se confient en lui, ce que j'espère que je fais avec la soumission convenable à un bon Chrétien.

« Je m'étendrois davantage sur ce sujet, n'étoit que je crains que vous n'en attribuez la raison à toute autre chose qu'au véritable repentir de mes fautes, ce qui m'oblige à m'imposer le silence. Je crois que vous vous repentirez de m'avoir engagé de vous faire cette relation; mais je ne pouvois faire autrement en satisfaisant à ce que vous souhaitiez de moi. »

Lorsque sur la fin de 1693, Jacques II négocioit avec le parti anglican, et que Louis XIV préparoit une expédition pour ramener ce Prince en Angleterre, le comte de Middleton, qui étoit l'intermédiaire du parti anglican et de la Cour de Saint-Germain, procura au cabinet de Versailles des renseignements nombreux sur l'état de l'Angleterre, et en particulier sur les hommes d'État qui formoient le ministère et le Conseil de Guillaume III. Voici ce

que l'on y trouve sur quelques-uns des principaux personnages qui ont déjà figuré dans cette histoire.

« *Président du Conseil. — Mylord Danby, duc de Lédés.* Homme de grand esprit; capable de gouverner; entreprenant et mécontent du prince d'Orange; a un grand crédit dans l'Église anglicane et beaucoup d'autorité dans le Parlement; est fort à ménager, si l'occasion s'en présente, et on en peut faire un grand usage.

« *Mylord Godolphin.* — Homme fin et adroit, qui témoigne quelque inclination pour le Roi son maître. Fin et adroit, mais auquel on ne peut pas prendre une grande confiance.

« *Mylord Devonshire (Cavendish).* — De la première qualité d'Angleterre et qui a beaucoup de crédit dans le Parlement. Ennemi déclaré de Mylord Sunderland. Il a toujours été contraire aux intérêts du Roi. Mais comme on dit qu'il a à présent d'assez bons sentiments, il est à ménager.

« *Mylord Lindsey.* — Grand Chambellan. On le croit dans les intérêts du Roi; il doit être aussi ménagé.

« *Le duc de Beaufort, ci-devant marquis de Worcester.* — Gouverneur de Cornouailles; est bien intentionné pour le Roi et son fils.

« *Mylord Nottingham.* — Mécontent du prince d'Orange; habile homme et à ménager.

« *Marquis de Carmarten.* — Jeune homme hardi et entreprenant; suivra le parti de son père (Danby, duc de Lédés).

« *Mylord Mulgrave.* — Bien disposé pour le Roi.

« *Mylords Clarendon et Rochester.* — Tous deux bien intentionnés; d'un grand crédit dans l'Église anglicane.

« *My lord Sunderland.* — A été d'une grande confiance depuis six mois; a conseillé la cassation du dernier Parlement; on croit sa faveur fort diminuée; d'autres l'accusent de trahir le prince d'Orange; on ne peut être trop en garde sur son compte. »

FIN DES NOTES.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME TROISIÈME.

---

	PAGES.
<i>Sommaire du Livre XXI, 1688. — (Suite).</i>	2
<b>P</b> RÉPARATIFS du Prince d'Orange. — Il reçoit une requête pour venir en Angleterre, et faire vérifier la légitimité du Prince de Galles.	
<i>Sommaire du Livre XXII, 1688. — (Suite).</i>	46
Offres et conseils de Louis XIV à Jacques II. — Déclaration de la France aux États-Généraux. — Le comte Davaux découvre tous les secrets du Prince d'Orange. — Incrédulité de Jacques II. — Traité secret pour réunir une escadre Française avec la flotte Angloise. — Le Roi désavoue toute alliance avec la France. — Sédition du régiment de Berwick. — Le Roi persiste dans son incrédulité sur les projets de Guillaume. — Louis XIV fait attaquer Philisbourg. — Proclamation pour convoquer le Parlement. — Suite des préparatifs du Prince d'Orange.	
<i>Sommaire du Livre XXIII, 1688. — (Suite).</i>	96
Louis XIV décidé à la guerre contre les États-Généraux. — Il se désiste de sa résolution, par pitié pour Jacques II. — Rapprochement du Roi et de l'Église Anglicane. — Dernières dispositions du Prince d'Orange. — Il part pour l'Angleterre. — Dispositions de Jacques II. — Concessions équivoques.	
<i>Sommaire du Livre XXIV, 1688. — (Suite).</i>	146
Baptême du Prince de Galles. — Enquête faite par le Roi	

sur la naissance de son fils. — La flotte du Prince d'Orange, dispersée par la tempête. — Second départ pour l'Angleterre. — Conduite de la Cour et du Roi, en apprenant les désastres de la flotte ennemie. — Le comte de Sunderland, disgracié. — Nouveau ministère. — Nouvelles offres de Louis XIV. — Débarquement du Prince d'Orange. — Indécisions du Roi. — Conduite de Louis XIV. — Situation de Londres. — Armée royale, et désertion du Lord Cornbury. — Pétitions pour un Parlement libre. — Le Roi va prendre le commandement de l'armée.

*Sommaire du Livre XXV, 1688. — (Suite).* 194

Résolution d'envoyer le Prince de Galles en Angleterre. — Situation du Prince d'Orange. — Situation de l'armée royale et du Roi. — Retraite du Roi et de l'armée. — Négociation avec le Prince d'Orange. — La Reine et le Prince de Galles sont envoyés en France. — Départ secret du Roi.

*Sommaire du Livre XXVI, 1688. — (Suite).* 234

Le Roi fait licencier l'armée royale. — Gouvernement provisoire, à l'Hôtel de Ville. — Calme et terreur panique à Londres. — Déclaration des Lords assemblés à l'Hôtel de Ville. — Le Roi est arrêté à Feversham. — Le Conseil Privé lui envoie ses gardes et les officiers de sa maison. — Le Roi revient à Londres. — Pitié du peuple, et acclamations. — Embarras et conduite habile du Prince d'Orange. — Il force le Roi de quitter White-Hall. — Le Roi se retire à Rochester.

*Sommaire du Livre XXVII, 1688. — (Suite).* 276

Assemblée des Lords à Westminster. — Seconde évasion

du Roi — Son manifeste. — Le gouvernement provisoire est déferé au Prince d'Orange. — Le Roi à Saint-Germain. — Sa conduite politique. — Expédition d'Irlande.

*Sommaire du Livre XXVIII, 1688 — 1689.* 314

Convention. — Bill des Communes contre le Roi. — Opposition de la Chambre Haute. — Le Prince d'Orange déclare ses desseins. — Adhésion de la Chambre Haute au bill des Communes. — Protestation de trente-six Pairs spirituels et temporels. — Arrestation du comte de Sunderland, à Rotterdam. — Bill des Droits. — Guillaume et Marie, déclarés Roi et Reine.

*Note Première.* 369

Déclaration de Bossuet sur l'Église anglicane. — Sa lettre au cardinal de Janson. — Lettre du lord Melfort au même Cardinal.

*Note Deuxième.* 393

Sur la Révocation de l'édit de Nantes. — Lettres de Fénélon, de Bonrepaus et du comte Davaux.

*Note Troisième.* 399

Relations du cardinal de Richelieu avec les Irlandois insurgés.

*Note Quatrième.* 402

Relations du cardinal de Richelieu avec les Écossois Covenantaires et le Parlement d'Angleterre. — Adresse du *Covenant* à Louis XIII. — Lettres du cardinal de Richelieu et de la légation française d'Angleterre. — Lettre de la Reine d'Angleterre, etc.

*Note Cinquième.* 430

Mémoire sur l'Irlande, en 1689.

	PAGES.
<i>Note Sixième.</i>	436
Sur un complot contre la personne du prince d'Orange.	
<i>Note Septième.</i>	447
Apologie du comte de Sunderland, en 1689.	

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME  
ET DERNIER VOLUME.





# ERRATA.

## TOME PREMIER.

PAGE 174, LIGNE 10, accueillirent avec *ferveur*, lisez avec *fu-  
reur*.

— 203, LIGNES 23 et 24, les élections se firent au milieu  
de la *ferveur*, lisez *furcur*.

— 304, LIGNE 18, si long-temps *consentie*, lisez *contestée*.

— 311, — 14, contre les *Conventionnels*, lisez *Conven-  
ticules*.

## TOME SECOND.

PAGE 138, LIGNE 25, au jour fixé 19 *avril*, lisez 19 *août*.

— 175, — 6, trouver un asyle où cacher, lisez *ou* cacher.

— 299, — 3 et 4, par cette union *favorable*, lisez *for-  
midable*.

— 321, LIGNE 15, sous le *régime* précédent, lisez *règne*.

— 338, — 25, et hientôt il *prit*, lisez *reprit*.

— 339, — 8, *déjà* une autre ligue, lisez *depuis*, une  
autre ligue.

## TOME TROISIÈME.

PAGE 14, LIGNE 27, sans *pouvoir* maintenant, lisez sans *vouloir*...

— 60, — 6, avec un extrême *empressement*, lisez *em-  
portement*.

— 81, LIGNE 27, un point essentiel, lisez *sur* un point es-  
sentiel.

— 99, LIGNE 15, des 27 et 30 *octobre*, lisez des 27 et 30  
*septembre*.

— 181, LIGNES 24 et 25, de Calais à Dunkerque, lisez *et*  
Dunkerque.

— 349, LIGNE 28, *scistance*, lisez *résistance*.

— 350, — 12, qui alloit *déclarant*, lisez *déclamant*.